



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



UN CANADA FORT POUR TOUS

MISE À JOUR ÉCONOMIQUE
DU PRINTEMPS DE 2026



UN CANADA FORT POUR TOUS

MISE À JOUR ÉCONOMIQUE
DU PRINTEMPS DE 2026

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada (2026)

Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document en tout ou en partie doit être adressée au ministère des Finances Canada.

Ce document est disponible au budget.canada.ca/update-miseajour/2026/home-accueil-fr.html

This document is also available in English.

No de catalogue : F1-52F-PDF
ISSN 2370-5426

Advenant la découverte d'erreurs ou d'incohérences dans cette publication, le ministère des Finances Canada apportera les corrections nécessaires à la version en ligne.

Crédit de photo

Canadian Pacific Kansas City (CPKC)
Photo de la page couverture
Photo titre de l'Introduction

Table des matières

Un Canada fort pour tous	1
Aperçu de la situation économique et budgétaire	27
La résilience de l'économie améliore la situation budgétaire	27
Contexte mondial	28
Le conflit au Moyen-Orient freinera la croissance mondiale.....	28
La croissance mondiale demeure résiliente malgré les pressions géopolitiques et commerciales	30
L'économie du Canada dans un contexte de hausse des prix du pétrole.....	31
Contexte économique canadien	32
L'économie canadienne dépasse les attentes malgré l'imposition de droits de douane.....	32
Les exportations canadiennes se redressent.....	33
Les entreprises ont repris confiance et les investissements sont en hausse	37
Le marché du travail a fait preuve de résilience	37
Le ralentissement de la croissance de la population atténue les pressions sur le marché du travail.....	39
Le marché de l'emploi tient le coup malgré certaines difficultés.....	39
L'abordabilité du logement s'améliore	39
L'activité sur le marché du logement a ralenti dans plusieurs marchés.....	40
La hausse de la construction de logements destinés expressément à la location fait augmenter l'offre	40
Le gouvernement agit pour débloquer l'offre de nouveaux logements.....	41
L'inflation demeure à l'intérieur de la fourchette cible, malgré la volatilité à court terme.....	43
Les mesures stratégiques permettront d'alléger les pressions sur les prix du carburant.....	44
Inflation des aliments et des loyers	45
Perspectives de l'économie canadienne	48
La croissance devrait se raffermir	48
Analyse des scénarios économiques	50
Scénario d'investissement accru	51
Scénario de perturbation de l'approvisionnement mondial.....	51
Aperçu de la situation budgétaire	52
Perspectives budgétaires.....	53
Aperçu des investissements en capital	54
Analyse des scénarios économiques	55
Préserver la viabilité des finances publiques pour les générations à venir	56
L'avantage financier du Canada.....	57
Chapitre 1 : Bâtir le Canada : Tous pour le Canada	61
1.1 Produire des résultats pour les Canadiens	62
Le Fonds pour un Canada fort	62
Assurer un avenir meilleur aux aéroports du Canada	65
Règlement rapide des plaintes des passagers aériens	66
1.2 Bâtir pour favoriser la croissance.....	66
Faire avancer les projets d'intérêt national grâce au Bureau des grands projets	67
Appliquer l'approche « un projet, une évaluation »	69
Privilégier les projets d'intérêt national dans les processus fiscaux	70
Accélérer les projets de minéraux critiques.....	70

Bonifier le Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone pour y inclure la récupération assistée du pétrole	71
Mettre en place les taux de déduction pour amortissement accéléré pour les installations de gaz naturel liquéfié à faibles émissions de carbone.....	72
Mettre en place le Fonds pour bâtir des collectivités fortes.....	72
Rendre permanente l'exonération fiscale pour les fiducies collectives des employés.....	75
Améliorer l'administration du programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental.....	75
1.3 Soutenir les initiatives sectorielles stratégiques	77
Mesures prises pour soutenir les travailleurs et les entreprises.....	77
Aller de l'avant avec la stratégie automobile.....	79
Prolonger l'allégement du droit d'accise sur l'alcool pour soutenir les brasseries, les distilleries et les vineries canadiennes.....	80
Mise à jour sur la politique « Achetez canadien »	80
Mise à jour sur la voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente	81
1.4 Accroître le commerce au Canada et à l'étranger	81
Favoriser le commerce intérieur au Canada.....	81
Ouvrir de nouveaux marchés et en élargir l'accès	82
Maintenir et améliorer l'accès au marché des États-Unis.....	83
Bâtir des infrastructures favorisant le commerce	83
Bâtir des chaînes d'approvisionnement plus efficaces et fiables	84
Accueillir un sommet de l'investissement.....	84
1.5 Stimuler la croissance propre et la conservation.....	84
Continuer d'appuyer le financement international de la lutte contre les changements climatiques	86
Accueillir une conférence sur la finance durable	86
Une force de la nature : la stratégie du Canada pour protéger la nature	86
Protéger les baleines du Canada	88
1.6 Défendre notre souveraineté	90
Respecter nos engagements envers l'OTAN en matière de dépenses de défense	90
Stratégie industrielle de défense	91
Agence de l'investissement pour la défense	92
Renforcer le soutien du Canada à l'Ukraine.....	93
1.7 Favoriser la productivité et l'abordabilité grâce à la concurrence.....	93
Plan pangouvernemental pour la concurrence.....	93
Un secteur financier robuste.....	94
Chapitre 2 : Des mesures bénéfiques pour les Canadiens : Un Canada pour tous	99
2.1 Soutenir les travailleurs et les jeunes	100
Une Équipe Canada forte	100
Prolonger le soutien de l'assurance-emploi accordé aux travailleurs saisonniers	104
Réduire la dette de prêts d'études des jeunes Canadiens.....	104
Bonifier les bourses et les prêts d'études	105
Bonifier la déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre pour les gens de métier	105
Aider les travailleurs et les entreprises en réduisant les cotisations au Régime de pensions du Canada.....	105
2.2 Faire baisser le coût de l'épicerie et des produits essentiels.....	106
Rendre les produits de première nécessité plus abordables grâce à l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels	106

Accroître la sécurité alimentaire dans le Nord	107
Accroître la sécurité alimentaire.....	107
Suspendre temporairement la taxe d'accise fédérale sur le carburant	108
2.3 Rendre le logement plus abordable	108
Faciliter la construction résidentielle.....	109
Prolonger le délai de grâce du Régime d'accèsion à la propriété	111
Rendre l'accès à la propriété plus abordable pour les acheteurs d'une première habitation	111
Collaborer avec les provinces et les territoires pour améliorer l'offre de logements	111
Progrès réalisés depuis le lancement de Maisons Canada	112
Soutien continu à la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique	113
2.4 Protéger les communautés.....	113
Mettre en place l'Agence contre les crimes financiers.....	114
Protéger les entreprises de services monétaires contre les activités illicites	115
Suivre la trace de l'argent pour lutter contre l'extorsion	115
Mise à jour sur la Stratégie nationale antifraude	116
Mise à jour sur le Code de conduite pour la prévention de l'exploitation financière.....	116
Investir dans la sécurité communautaire	117
2.5 Donner plus de pouvoir aux Canadiens	117
Réparer et entretenir les ports pour petits bateaux.....	118
Donner plus de pouvoirs aux communautés autochtones.....	119
Des communautés autochtones en santé	119
Faciliter l'accès au Crédit d'impôt pour personnes handicapées	120
Des règles fiscales modernes pour les organismes de bienfaisance	121
Élargir le Crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne	121
Aider les Canadiens à produire leur déclaration de revenus dans leur communauté	121
Annexe 1 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires	127
Annexe 2 : Mesures législatives.....	167
Annexe 3 : Stratégie de gestion de la dette	169
Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires	177



UN CANADA FORT POUR TOUS

Mise à jour
économique
du printemps
de 2026

Bâtir un Canada fort pour tous

Depuis un an, la population canadienne évolue dans un monde de plus en plus fragmenté, qui change rapidement. Un monde plus complexe, plus instable, et pour de nombreuses personnes, plus coûteux et imprévisible.

Face à cette situation, le nouveau gouvernement du Canada se concentre sur ce qu'il peut contrôler : bâtir une économie plus forte, diversifier ses partenaires commerciaux à l'étranger, assurer une gestion budgétaire responsable, et soutenir les Canadiens et les Canadiennes qui subissent la pression du coût de la vie au quotidien. Ce soutien profitera à la population aujourd'hui et servira également de tremplin vers l'avenir.

Dans le Budget de 2025, nous avons détaillé notre plan pour bâtir un Canada fort. Depuis, nous avons agi rapidement pour :

- bâtir de grandes infrastructures, des logements et des industries qui favorisent la croissance économique et créent une prospérité durable;
- renforcer la capacité de réussir des Canadiens grâce à des carrières plus enrichissantes, des services publics performants dans les deux langues officielles et une vie plus abordable;
- protéger nos communautés, nos frontières et notre mode de vie.

Dans notre premier budget, nous avons fait des choix responsables pour réduire les dépenses afin que les contribuables canadiens puissent réaliser des économies de 60 milliards de dollars sur cinq ans. Nous dépensons moins dans les opérations gouvernementales afin de pouvoir investir davantage pour assurer un avenir meilleur à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Nous avons un plan clair et ambitieux. Nous bâtissons en grand, nous faisons avancer les choses, et ce n'est que le début. Depuis un an :

- nous avons annoncé 15 projets d'intérêt national qui appuieront la création de plus de 60 000 emplois et généreront de nouveaux investissements de plus de 125 milliards de dollars;
- nous avons lancé le **Fonds du premier et du dernier kilomètre** de 1,5 milliard de dollars, dans le cadre de la **Stratégie sur les minéraux critiques**, pour mobiliser des milliards de dollars en nouveaux investissements et présenter le Canada comme un fournisseur fiable à privilégier;
- nous catalysons 500 milliards de dollars d'investissements pour bâtir l'industrie canadienne et créons plus de 125 000 nouveaux emplois dans le cadre de notre nouvelle **Stratégie industrielle de défense**;
- nous accroissons la demande de produits canadiens et favorisons des changements dans les méthodes de construction au pays, et nous nous sommes engagés à soutenir la construction de milliers de nouveaux logements dans le cadre de partenariats établis par **Maisons Canada** dans tout le pays;
- nous avons créé l'**Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels** grâce à laquelle, à compter de juin, plus de 12 millions de Canadiens auront plus d'argent dans leur compte bancaire – jusqu'à 1 890 \$ cette année pour une famille de quatre;
- nous avons rendu permanent le **Programme national d'alimentation scolaire** qui permet à 400 000 enfants d'avoir accès à des repas sains, et aux parents d'économiser 800 \$ par année en épicerie.

La Mise à jour économique du printemps de 2026 représente la prochaine étape de notre plan pour bâtir, pour tous, un Canada plus fort, plus indépendant et plus résilient. Elle fait progresser nos efforts pour construire davantage de logements abordables, réaliser de grands projets d'infrastructure qui transforment et unifient notre économie, tout en réduisant les coûts pour aider les Canadiens à aller de l'avant.

Nous donnons l'heure juste aux Canadiens quant au rendement de l'économie dans un monde de plus en plus incertain. Cette transparence est essentielle pour dissiper le brouillard d'incertitude qui plane, aider les entreprises à saisir de nouvelles opportunités, et donner aux familles la confiance nécessaire pour planifier leur avenir.

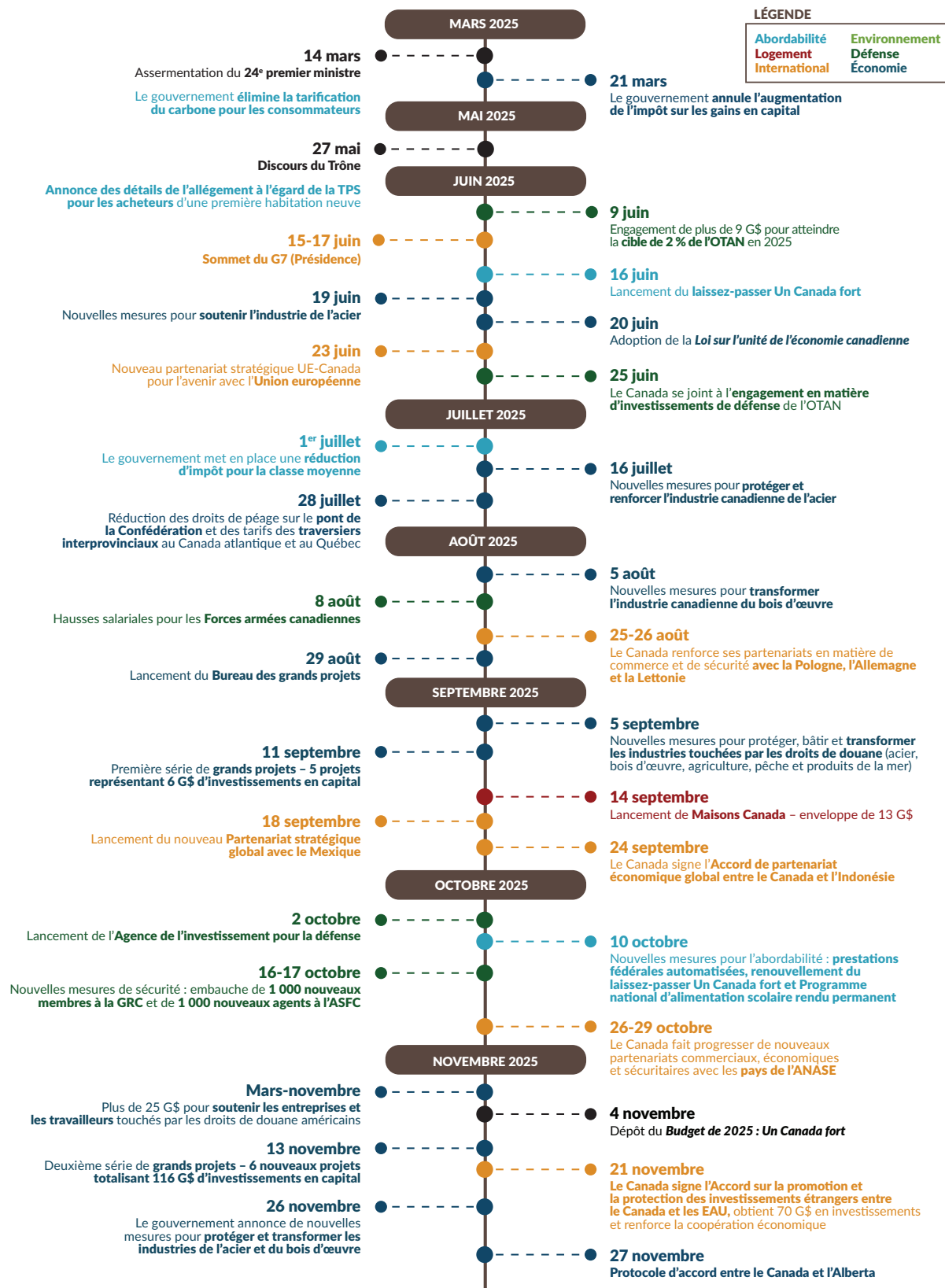
Le Canada que nous bâtissons est à la fois fort et bienveillant, prospère et juste. C'est un Canada pour tous, sans distinction, un Canada toujours présent.

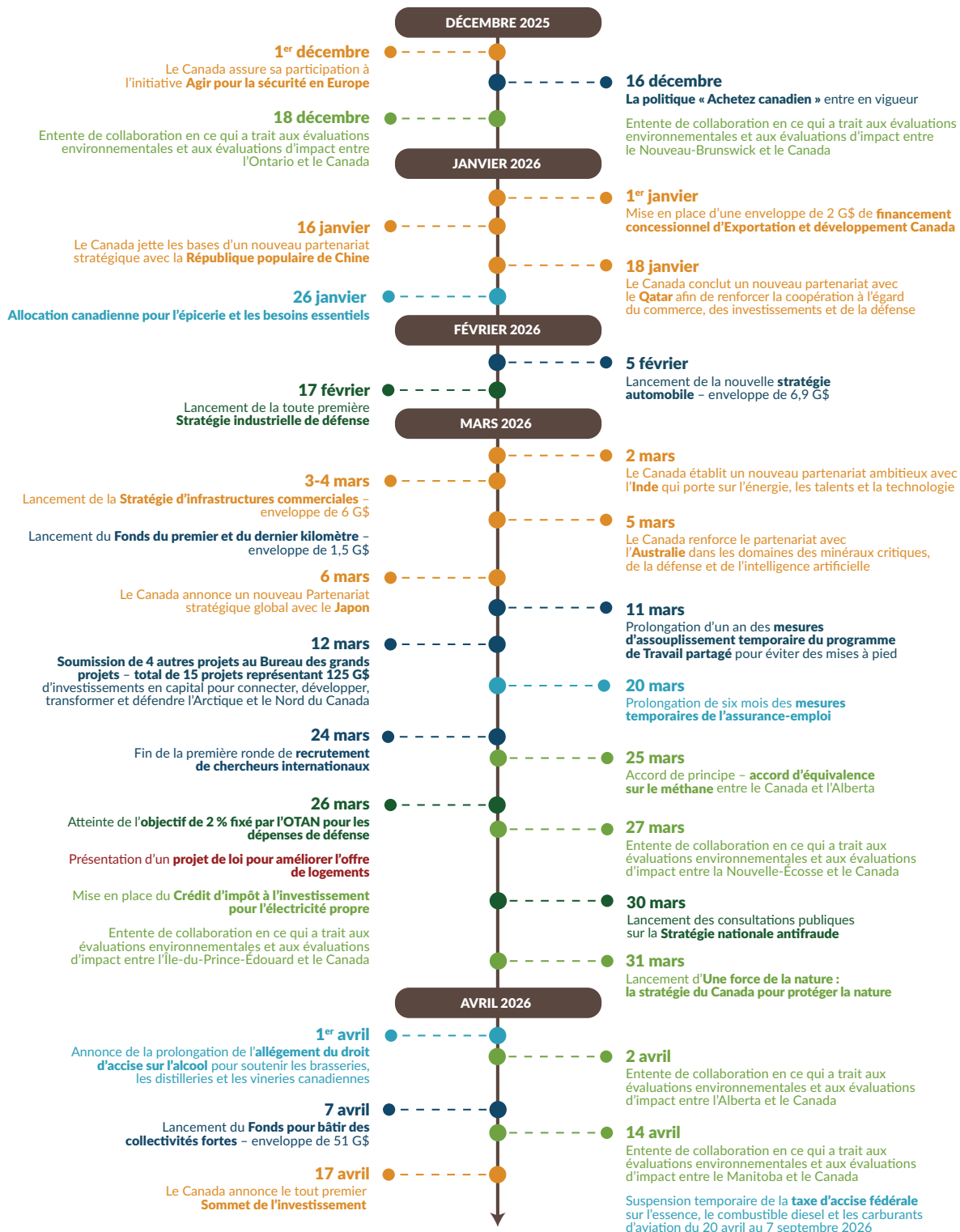
Nous bâtissons un Canada fort pour tous.



Produire des résultats pour les Canadiens : progrès accomplis depuis le printemps de 2025

Depuis le printemps de 2025, le nouveau gouvernement du Canada a pris des mesures décisives et réalisé des investissements ciblés afin d'obtenir des résultats concrets pour la population canadienne.





La Mise à jour économique du printemps de 2026

La Mise à jour économique du printemps de 2026 maintient la solidité budgétaire du Canada tout en investissant pour les Canadiens là où cela compte vraiment, afin d'assurer la prospérité du pays aujourd'hui et pour la prochaine génération. Elle prévoit notamment de nouveaux investissements essentiels pour l'avenir du Canada, avec des emplois bien rémunérés qui permettront de bâtir un pays abordable, prospère et sécuritaire.

Le Canada lance son propre fonds d'investissement souverain

Créer un fonds d'investissement souverain, le **Fonds pour un Canada fort**, qui vise à renforcer l'économie canadienne et à permettre aux Canadiens de profiter directement de sa réussite.

Le Fonds investira, avec des investisseurs du secteur privé, dans des entreprises et des projets canadiens stratégiques sur le plan commercial.

Les Canadiens auront la possibilité d'investir dans le Fonds et de partager les rendements financiers générés par ces projets.



Soutenir les travailleurs et les jeunes

Lancer **Une Équipe Canada forte** pour recruter, former et embaucher de 80 000 à 100 000 nouveaux travailleurs des métiers désignés Sceau rouge d'ici 2030-2031, pour que les jeunes Canadiens puissent suivre un parcours direct et rémunéré vers des emplois qui contribueront à construire des logements, à réaliser de grandes infrastructures et à renforcer la capacité de défense, rapidement et à grande échelle.

Accorder un financement de 2 milliards de dollars pour que les jeunes fassent d'abord des stages rémunérés dans des métiers spécialisés qui les mèneront directement à des apprentissages enregistrés.

Accorder jusqu'à 10 000 \$ par apprenti pour aider les employeurs, en particulier les petites et moyennes entreprises, à embaucher, à former et à maintenir en poste leurs apprentis, et à jumeler les travailleurs à des emplois.

Bonifier le soutien au revenu durant la formation, notamment en accordant aux apprentis une **subvention à la formation d'apprentissage** de 400 \$ par semaine pendant qu'ils suivent une formation technique obligatoire en classe, pour qu'un plus grand nombre d'entre eux terminent leur formation.



MISE À JOUR ÉCONOMIQUE DU PRINTEMPS DE 2026



Rendre la vie plus abordable pour les Canadiens

Accorder 42 millions de dollars pour faciliter la construction de logements préfabriqués, pour favoriser le rendement et l'innovation dans le secteur de la construction résidentielle et pour améliorer la réactivité des marchés du logement.

Accélérer le versement de prêts à faible coût de plus de 7 milliards de dollars pour accélérer la construction d'au plus 16 500 logements locatifs.

Avec le soutien unanime des provinces et des territoires, réduire le taux de cotisation au **Régime de pensions du Canada** de base.

Faciliter l'accès au **Crédit d'impôt pour personnes handicapées** en simplifiant le processus de demande pour les personnes atteintes de certaines affections médicales de longue durée.



Communautés plus fortes et plus sûres

Établir des communautés fortes au moyen d'investissements qui font que les Canadiens se sentent en sécurité, dont 75 millions de dollars versés au **Programme pour la sécurité communautaire du Canada**.

755 millions de dollars pour accueillir les meilleurs athlètes et permettre aux athlètes d'ici d'être concurrentiels, pour soutenir les athlètes d'élite canadiens et pour faciliter la pratique d'un sport au pays.

Consacrer près de 1 milliard de dollars à la réparation et à l'entretien des ports pour petits bateaux, qui sont des infrastructures essentielles pour les communautés côtières et la pêche commerciale.

Établir l'**Agence contre les crimes financiers**, le premier organisme fédéral chargé d'enquêter sur les crimes financiers graves et complexes et de recouvrer les produits de la criminalité.

Investir près de 4,3 milliards de dollars pour donner aux communautés autochtones les moyens de la santé et de l'épanouissement.

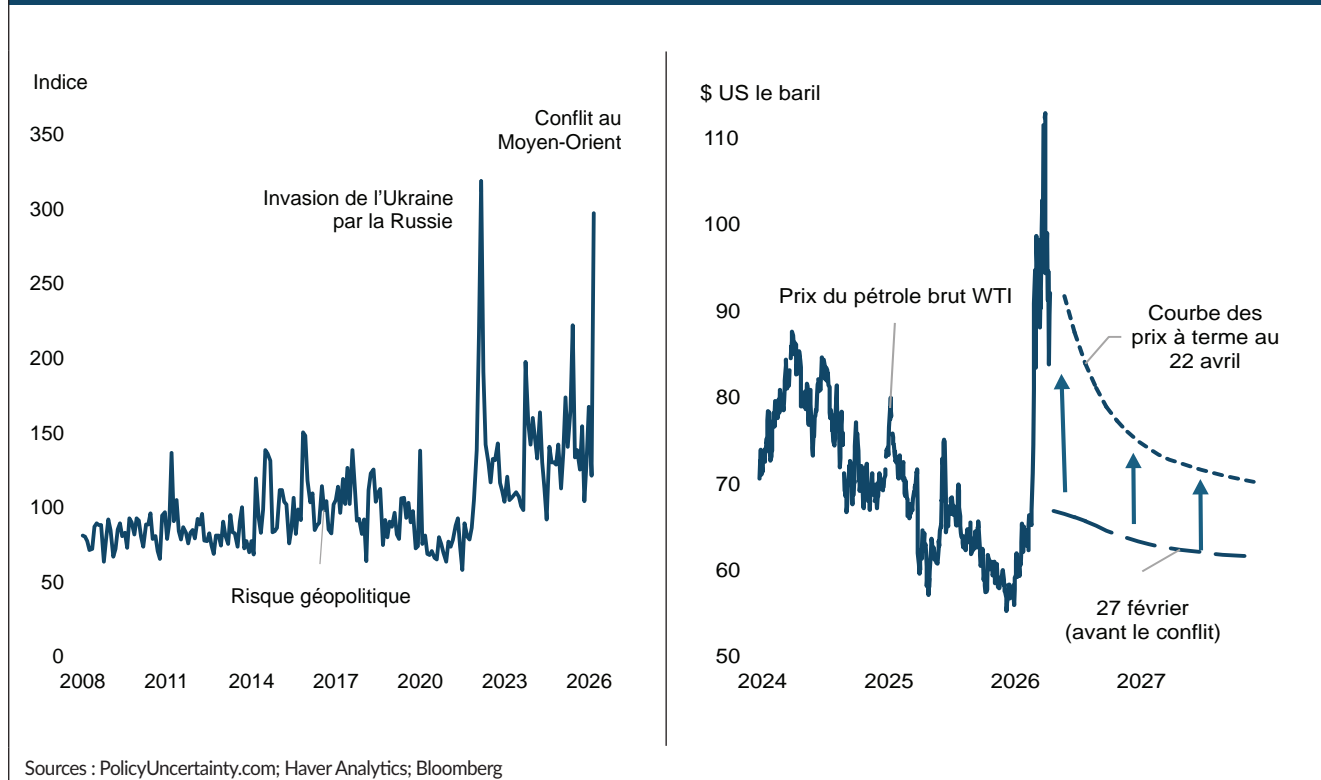
Dans un monde incertain, le Canada se concentre sur ce qu'il peut contrôler

Le monde traverse une période de grands changements d'une rapidité, d'une portée et d'une ampleur qui n'avaient pas été observées depuis des générations. Au cours des 20 dernières années, une série de crises sanitaires, énergétiques, financières et géopolitiques ont fait ressortir les risques associés à une intégration mondiale excessive. On assiste aujourd'hui à un remaniement de l'ordre international fondé sur des règles et du système commercial qui ont alimenté pendant des décennies la prospérité du Canada.

Les chaînes d'approvisionnement et les relations commerciales de longue date qui favorisaient auparavant une croissance stable, de bons emplois et des produits abordables, sont déstabilisées. Les tensions géopolitiques grandissantes, y compris le conflit au Moyen-Orient et l'aggravation des pressions commerciales telles que les droits de douane imposés par les États-Unis, accentuent la pression sur les coûts et provoquent de la volatilité dans les cours de l'énergie et sur les marchés financiers.

L'incertitude mondiale atteint presque un niveau record

Les risques géopolitiques sont à la hausse, ce qui fait grimper les prix mondiaux du pétrole

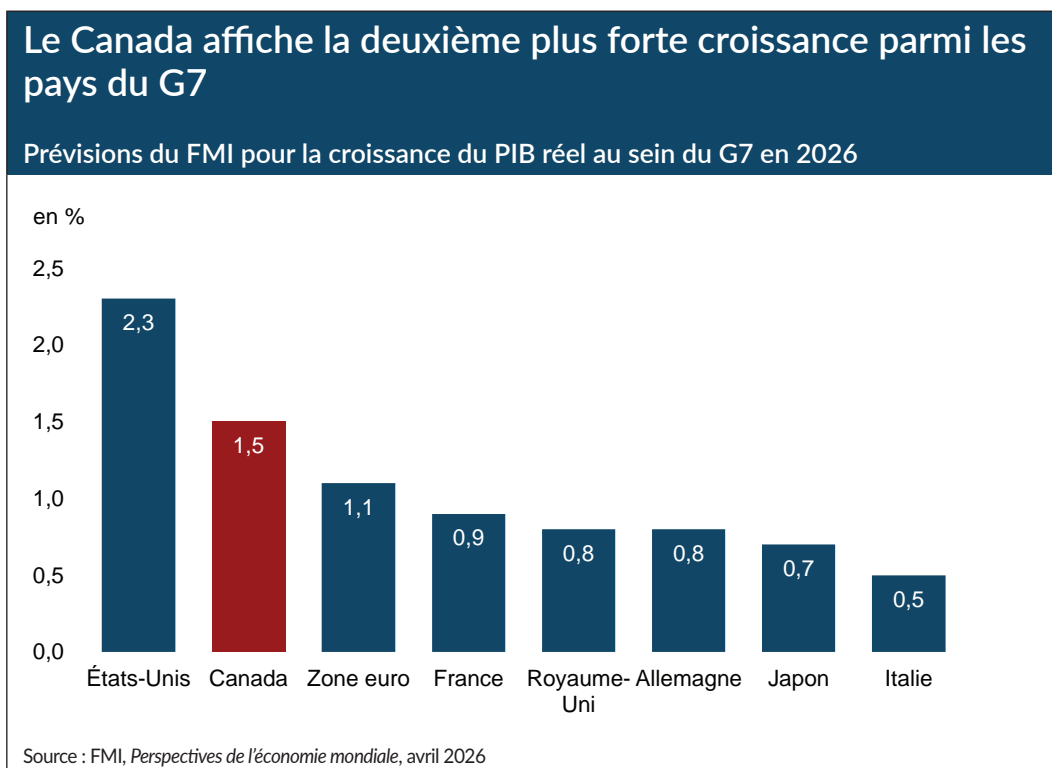


L'économie canadienne est résiliente

Dans ce monde plus fragmenté et imprévisible, le Canada suit une ligne de conduite claire, conjuguant principes et pragmatisme. Nous agissons de manière résolue pour protéger notre souveraineté économique, renforcer nos industries stratégiques et permettre au Canada d'afficher une croissance à long terme.

Le Canada fait face à la situation en position de force. Ses facteurs économiques fondamentaux demeurent parmi les plus vigoureux au monde, grâce à différents éléments :

- **Talents** : main-d'œuvre hautement qualifiée, en mesure de s'adapter et la plus scolarisée au monde.
- **Ressources** : vastes réserves de minéraux critiques, superpuissance dans le domaine de l'énergie propre et conventionnelle, secteur agroalimentaire dynamique.
- **Résilience** : filet de sécurité sociale solide et institutions stables.
- **Accès aux marchés** : seul pays du G7 à avoir des accords de libre-échange globaux avec tous les autres pays du G7.
- **Primauté du droit** : système financier stable et fiable, indépendance judiciaire et administrations publiques transparentes.
- **Lieu d'investissement attrayant** : environnement favorable à l'investissement, qui attire les capitaux étrangers, stimule la croissance et crée des emplois bien rémunérés.
- **Compétitivité fiscale** : fardeau fiscal sur les nouveaux investissements des entreprises le moins élevé du G7.



Un niveau d'investissement direct au Canada inégalé en 20 ans

Le Canada est une destination de choix pour les investissements internationaux

- L'investissement direct au Canada est à son plus haut niveau depuis près de 20 ans.
- Au cours de la dernière année, le Canada a attiré 97 milliards de dollars d'investissements étrangers et conclu une vingtaine de partenariats économiques et de défense sur quatre continents.
- Le réseau d'accords commerciaux du Canada avec 51 pays, ce qui représente près des deux tiers du PIB mondial, le place au centre d'une économie mondiale reconfigurée.

Les circonstances sont favorables au Canada

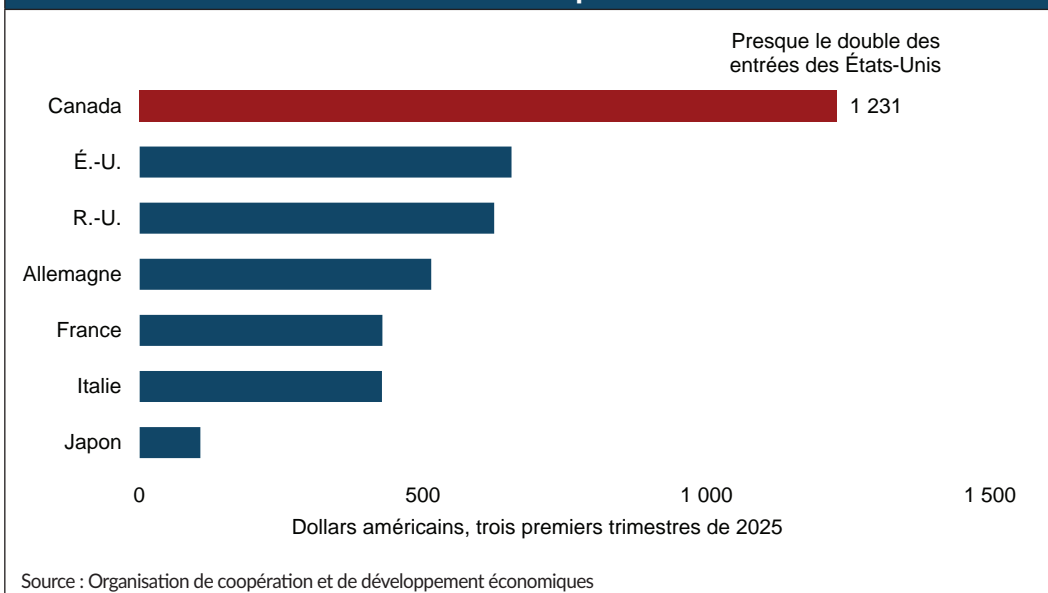
- Les investisseurs institutionnels canadiens, y compris les fonds de pension, intensifient leurs efforts et collaborent avec les gouvernements en vue de créer de nouvelles possibilités au pays.

Attirer de nouveaux investissements

La Mise à jour économique du printemps vise à solidifier la position du Canada comme destination de choix pour les investissements et comme un pôle de confiance pour les capitaux mondiaux grâce à la tenue :

- du premier Sommet canadien de l'investissement en septembre 2026;
- d'une conférence sur la finance durable au cours de la prochaine année.

Le Canada est en tête des pays du G7 pour ce qui est des entrées d'investissements directs par habitant

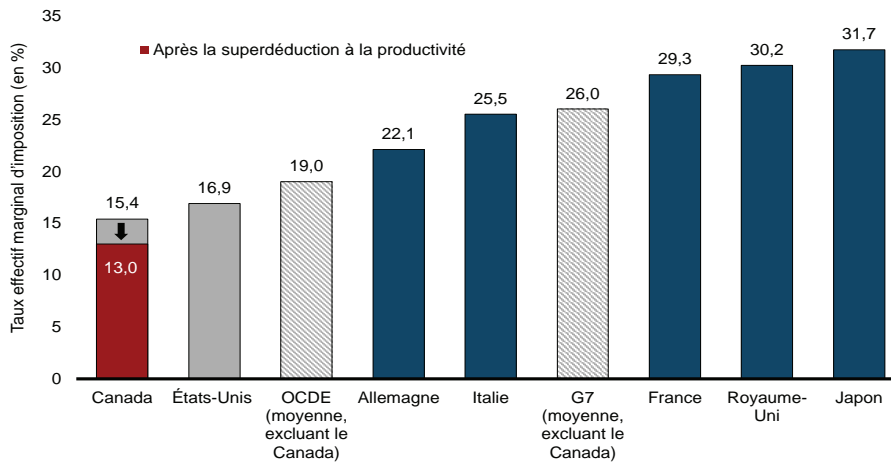


Le Canada est le pays du G7 qui offre le régime le plus compétitif pour les nouveaux investissements des entreprises et le commerce

Taux effectif marginal d'imposition le plus bas du G7

Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) donne une estimation du niveau d'imposition des nouveaux investissements d'entreprise réalisés par des sociétés.

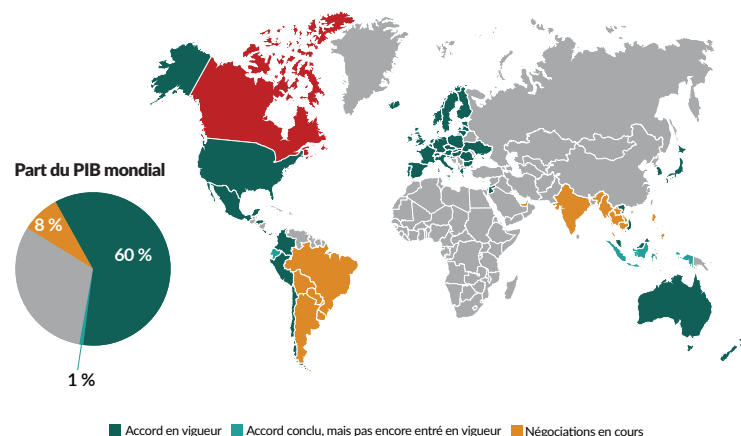
L'avantage global du Canada au chapitre du TEMI tient compte de dispositions relatives à la passation en charges immédiate généreuse, de l'existence de crédits d'impôt à l'investissement de portée générale et des taxes sur la valeur ajoutée qui procurent aux sociétés des crédits de taxe sur les intrants.



Source : calculs du ministère des Finances Canada

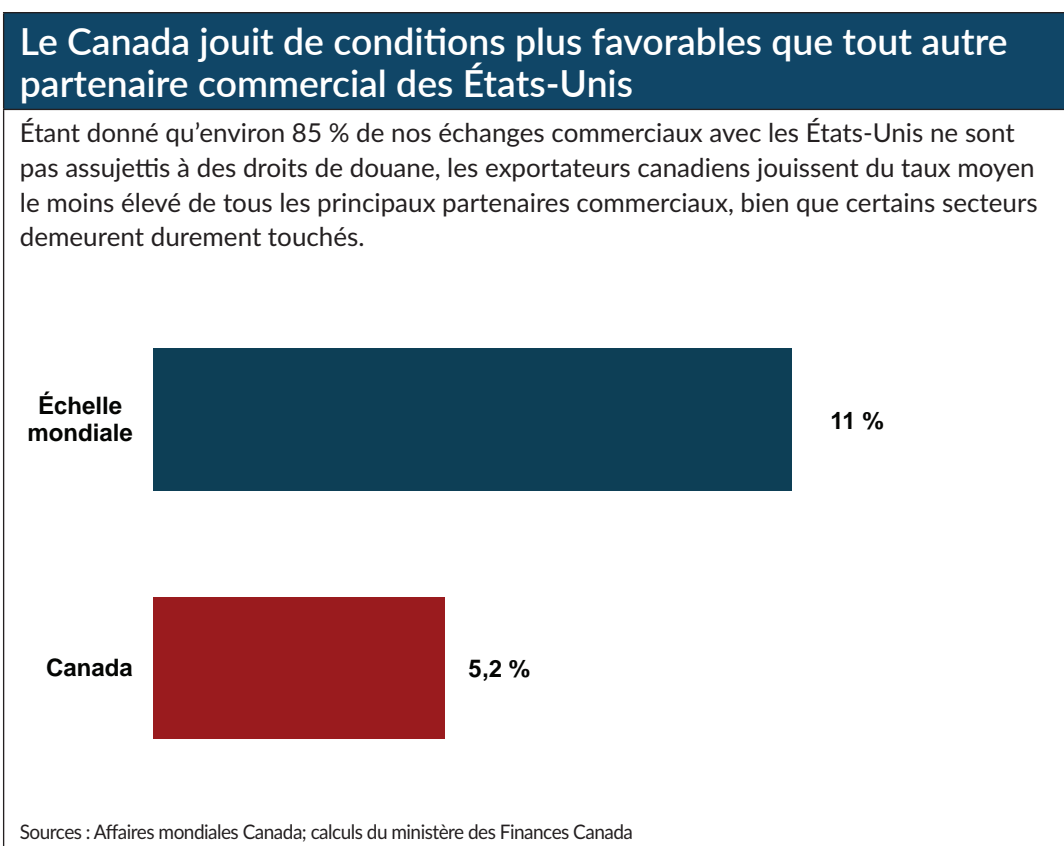
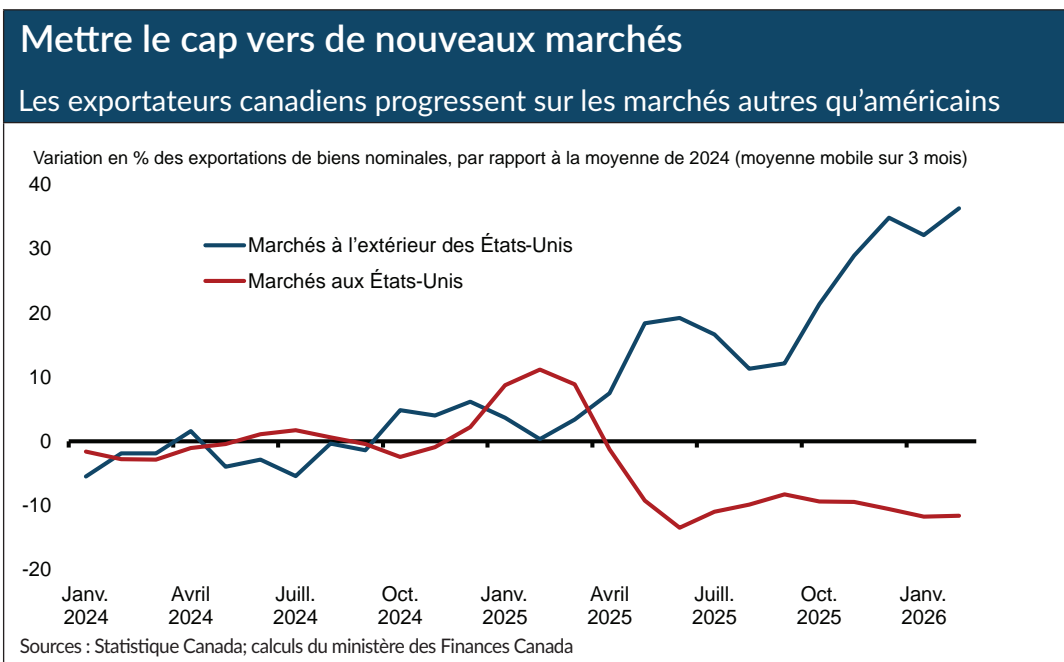
Le Canada bâtit un réseau commercial qui fait l'envie du monde entier

Les 15 accords de libre-échange avec le Canada donnent un accès préférentiel à 1,5 milliard de consommateurs dans 51 pays qui sont à l'origine de près des deux tiers du PIB mondial. **Le Canada est aussi le seul pays du G7 à avoir des accords de libre-échange globaux avec tous les autres pays du G7.** Pour atteindre son but de doubler les exportations de biens et de services vers des pays autres que les États-Unis d'ici 10 ans, le gouvernement cherche à ouvrir de nouveaux débouchés en négociant d'autres accords commerciaux.



Sources : Affaires mondiales Canada; FMI

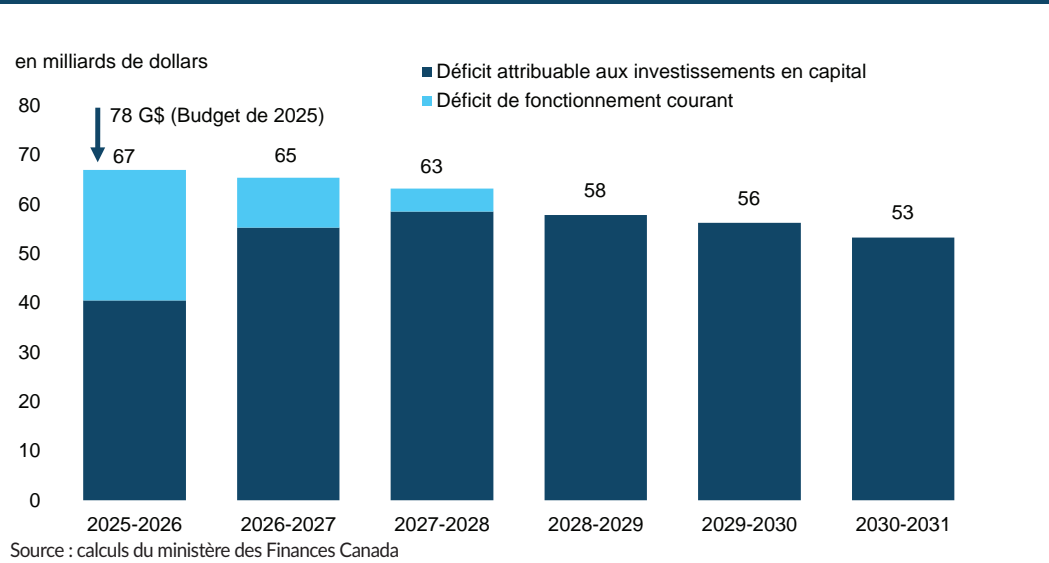
Dans ce contexte, le Canada doit redéfinir ses relations internationales, commerciales et en matière de sécurité. Il faut rendre notre pays plus fort, tout en faisant le choix de travailler avec nos alliés et en tissant de nouveaux liens avec des partenaires de confiance. Nous voyons le monde tel qu'il est devenu, et nous faisons les choix qui s'imposent pour nous adapter.



Le Canada continue de faire preuve de rigueur budgétaire

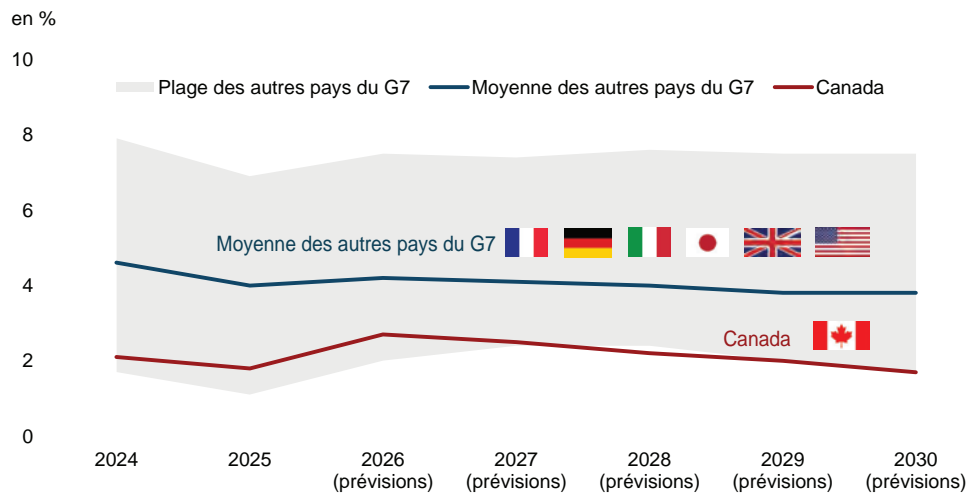
Nous agissons avec rigueur et discipline. Nous nous concentrons sur ce que nous pouvons contrôler : assurer la viabilité des finances publiques, tout en faisant des investissements ciblés qui produiront de nombreuses retombées au Canada. Pour ce faire, il nous faut progressivement réduire le déficit de fonctionnement, respecter nos cibles budgétaires et veiller à ce que chaque dollar dépensé au nom des Canadiens serve à soutenir la croissance, la résilience et l'amélioration du bien-être de la population canadienne.

La Mise à jour économique du printemps prévoit que le déficit sera inférieur de 11 milliards de dollars en 2025-2026 par rapport aux prévisions du Budget de 2025 et que d'ici 2028-2029, il soutiendra entièrement les investissements en capital



Le Canada compte parmi les pays du G7 affichant la situation financière la plus solide

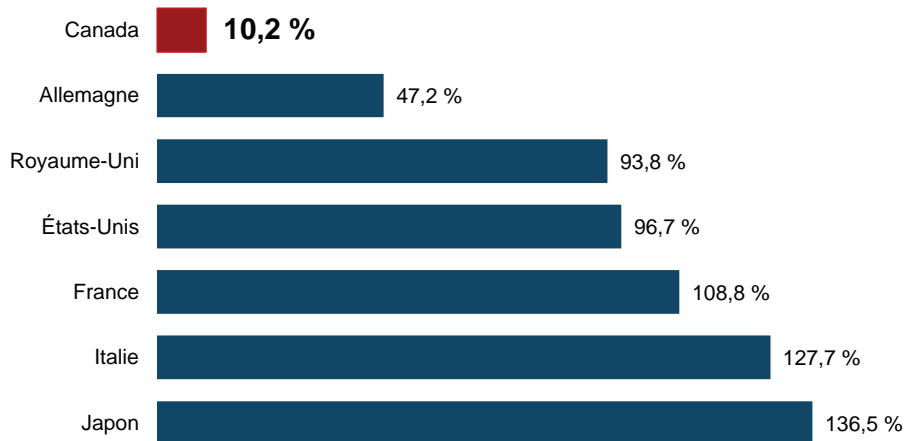
Ratio du déficit au PIB (tous les ordres de gouvernement)



Source : FMI, *Moniteur des finances publiques*, avril 2026

La situation financière vigoureuse du Canada lui permet de faire face aux défis mondiaux

Le Canada affiche le ratio de la dette nette au PIB le plus faible des pays du G7



Ratio de la dette nette au PIB pour tous les ordres de gouvernement, 2025
Source : FMI, *Moniteur des finances publiques*, avril 2026

Notre gouvernement dépense moins, bâtit davantage et produit de meilleurs résultats : c'est ainsi que nous investissons dans l'avenir du Canada.

Rendre la vie plus abordable pour les Canadiens

L'évolution rapide du contexte mondial plonge dans l'incertitude les entreprises, les travailleurs et les familles. Face à cette situation, le nouveau gouvernement du Canada se concentre sur ce qu'il peut contrôler : bâtir une économie plus forte afin de réduire les coûts pour la population canadienne.

Notre plan consiste à faire passer l'économie canadienne de la dépendance à la résilience. Nous favorisons de grands projets qui relient et transforment notre pays, nous stimulons la construction de logements et renforçons l'industrie de l'habitation, et nous établissons de nouveaux partenariats en matière d'économie et de sécurité. Certaines des retombées à long terme les plus importantes de cette transformation prendront du temps à se faire sentir. Pour veiller à ce que les Canadiens aient le soutien dont ils ont besoin dès maintenant, le gouvernement agit rapidement en prenant des mesures qui serviront de tremplin vers l'avenir.

Depuis plus d'un an, le nouveau gouvernement du Canada travaille sans relâche à rendre la vie plus abordable pour la population canadienne :

- Près de 22 millions de Canadiens gardent une plus grande part de leur revenu grâce à la **réduction d'impôt pour la classe moyenne**, qui permet aux familles à deux revenus d'économiser jusqu'à 840 \$ cette année.
- Grâce à la réduction ou à l'élimination de la taxe sur les produits et services à l'achat d'un nouveau logement, les **acheteurs d'une première habitation** économisent jusqu'à 50 000 \$.
- L'**élimination de la tarification du carbone pour les consommateurs** a fait baisser le prix de l'essence d'environ 18 cents le litre dans la majorité des provinces et territoires.
- La suspension temporaire de la **taxe d'accise fédérale sur le carburant** a réduit la facture des Canadiens de jusqu'à 10 cents le litre sur l'essence ordinaire et de 4 cents le litre sur le combustible diesel.
- La nouvelle **Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels** permettra à plus de 12 millions de Canadiens d'avoir des centaines de dollars de plus dans leur compte en banque.
- **Les Canadiens paient moins de frais bancaires** grâce aux nouvelles règles qui plafonnent à 10 dollars les frais d'insuffisance de fonds et renforcent la protection des consommateurs.
- L'**amélioration des comptes bancaires à frais modiques et l'offre de comptes sans frais** permettent aux Canadiens de faire jusqu'à 50 % de transactions de débit supplémentaires pour un maximum de 4 \$ par mois.
- Les jeunes de tout le pays profitent de possibilités d'emplois et de nouvelles perspectives de carrière, grâce aux 175 000 stages soutenus en 2026-2027 par le programme **Emplois d'été Canada**, la **Stratégie emploi et compétences jeunesse** horizontale et le **Programme de stages pratiques pour étudiants**.
- Le **versement automatique des prestations fédérales** à compter de l'année d'imposition 2026 et la production automatique des déclarations de revenus à compter de l'année d'imposition 2028, dont bénéficieront jusqu'à 5,5 millions de personnes à faible revenu au pays, permettront de s'assurer que les mesures de soutien parviennent aux personnes qui en ont le plus besoin.
- Le **laissez-passer Un Canada fort** permet aux familles et aux jeunes Canadiens de voyager au pays et d'en découvrir les attraits à moindre coût.
- **Les brasseries, les distilleries et les vineries canadiennes** bénéficieront d'une prolongation des allègements fiscaux qui contribuera à atténuer les pressions sur les coûts.

PRINCIPALES PRESTATIONS NATIONALES POUR UNE VIE PLUS ABORDABLE POUR LES CANADIENS

Allocation canadienne pour enfants¹

6 M
15 040 \$

← Nombre de bénéficiaires

← Prestations maximales

Programme national d'alimentation scolaire¹

400 000
800 \$

Prestation canadienne pour les personnes handicapées²

465 000
2 400 \$

Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels¹

>12 M
1 891 \$

Système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants¹

900 000
Réduction des
frais de 50 %
ou plus

Allocation canadienne pour les travailleurs¹

3 M
2 869 \$

Régime canadien de soins dentaires¹

6,5 M
2 954 \$

Programme de la Sécurité de la vieillesse³

7,5 M
23 103 \$

Prêts et bourses d'études canadiens⁴

730 000
14 400 \$

Suspension temporaire de la taxe d'accise sur le carburant⁵

>25 M
5,75 \$ pour un
réservoir d'essence
de 50 L

¹ Montants en dollars à titre indicatif pour une famille de quatre personnes, dont les enfants ont jusqu'à 12 ans. Les montants des prestations correspondent aux montants maximaux offerts, à l'exception de ceux offerts dans le cadre du Régime canadien de soins dentaires et du Programme national d'alimentation scolaire. Le montant pour le Régime canadien de soins dentaires est fondé sur une gamme de soins dentaires types pour un ménage dont le revenu net familial rajusté est inférieur à 70 000 \$. Le montant du Programme national d'alimentation scolaire est fondé sur les économies moyennes réalisées par une famille ayant deux enfants.

² Montant maximal pour un adulte âgé de 18 à 64 ans qui détient un certificat valide de crédit d'impôt pour personnes handicapées.

³ Montants maximaux combinés pour le Programme de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti pour une personne âgée de 75 ans et plus vivant seule (montants annualisés calculés selon les prestations du premier trimestre de 2026).

⁴ Montant maximal de l'aide aux études actuellement accordée pour une année d'études à un étudiant à temps plein ayant des besoins financiers. Les étudiants ayant des personnes à charge ou en situation de handicap peuvent bénéficier d'une aide supplémentaire. Le nombre de bénéficiaires ne tient compte que des données des provinces et territoires participants. Le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut reçoivent des paiements de remplacement du gouvernement fédéral afin d'offrir des aides comparables sur leur territoire.

⁵ En supposant un transfert intégral de l'allègement, tous les Canadiens profitent d'une suspension de la taxe d'accise sur le carburant grâce aux retombées directes et indirectes sur les prix à la consommation.

Rendre le panier d'épicerie et les produits essentiels plus abordables

Pour rendre le panier d'épicerie et les produits essentiels plus abordables pour les Canadiens, le gouvernement a pris les mesures suivantes :

- La **nouvelle Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels** procurera une aide supplémentaire considérable à plus de 12 millions de Canadiens.
 - Les montants des versements au titre de l'Allocation, laquelle remplace le crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS), seront bonifiés de 25 % pendant cinq ans à compter de juillet 2026.
 - Ensemble, ces mesures feront en sorte qu'une famille de quatre personnes recevra jusqu'à 1 890 \$ cette année, et environ 1 400 \$ par an pendant les quatre années suivantes; une personne seule recevra jusqu'à 950 \$ cette année, et environ 700 \$ par an pendant les quatre années suivantes.
- Un financement additionnel de 20 millions de dollars a été consacré au **Fonds des infrastructures alimentaires locales** afin d'alléger les pressions qui s'exercent actuellement sur les banques alimentaires. La passation en charges immédiate pour les serres a été annoncée en vue d'augmenter l'approvisionnement au pays et l'investissement dans la production alimentaire.
- Dans le but d'accroître la sécurité alimentaire et l'accès à des aliments abordables dans le Nord, 36 millions de dollars seront versés au moyen du **programme de contribution au commerce de détail de Nutrition Nord Canada** et du **Fonds des initiatives pour les communautés nordiques isolées**.
- Nous avons rendu permanent le **Programme national d'alimentation scolaire**, qui permettra de nourrir jusqu'à 400 000 élèves par année. Ainsi, une famille pourrait économiser 800 \$ en moyenne par année.

5 juin

Dans le cadre de la nouvelle Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, les personnes admissibles recevront dès le 5 juin un versement supplémentaire unique équivalant à une hausse de 50 % de la valeur annuelle du crédit pour la TPS en 2025-2026.



ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES CANADIENS



- ① **Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels** pour aider plus de 12 millions de Canadiens à se procurer des produits de première nécessité

	Base : crédit pour la TPS		Hausse de 25 %		Supplément unique de 50 % (juin 2026)		Total des prestations
Personne seule	543 \$	+	136 \$	+	267 \$	=	~ 950 \$
Couple, sans enfant	712 \$	+	178 \$	+	349 \$	=	~ 1 240 \$
Couple, 2 enfants	1 086 \$	+	272 \$	+	533 \$	=	~ 1 890 \$

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- ② **500 M\$ du Fonds de réponse stratégique** pour aider les entreprises agroalimentaires canadiennes à accroître leur capacité
- ③ **Passation en charges immédiate pour les serres** pour propulser la production alimentaire
- ④ **Financement supplémentaire aux banques alimentaires** pour alléger les pressions actuelles
- ⑤ **Élaboration d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire** pour rendre les aliments plus abordables et renforcer la production alimentaire au pays
- ⑥ **Travaux de normalisation de l'étiquetage des produits à l'unité** avec les provinces et les territoires, pour aider les Canadiens à comparer facilement les prix

Une plus grande concurrence, des coûts moins élevés

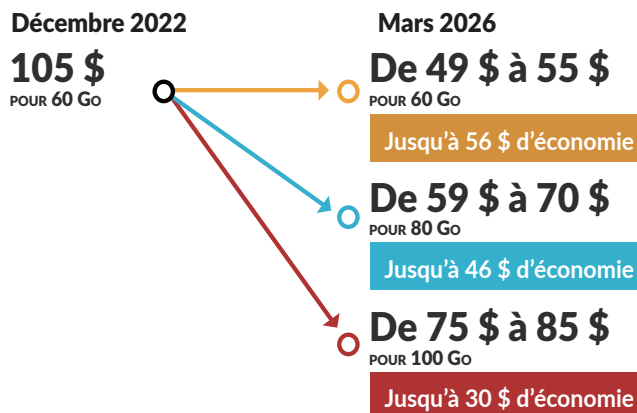
Une concurrence vigoureuse pousse les entreprises à innover davantage et à améliorer l'efficacité de leurs activités. Au fil du temps, ces gains de productivité se traduisent par une réduction des coûts, une amélioration des choix et de meilleurs salaires pour les Canadiens. Cependant, au cours des vingt dernières années, l'intensité de la concurrence s'est affaiblie, et ce, dans tous les secteurs de l'économie canadienne. Le renforcement de la concurrence sera essentiel pour réaliser des gains durables concernant le coût de la vie pour la population canadienne.

Alors que les Canadiens et les Canadiennes doivent faire face à des pressions accrues en matière d'abordabilité liées à des facteurs externes, il importe plus que jamais que nous redoublions d'efforts pour saisir les occasions qui sont à notre portée et améliorer ce que nous pouvons maîtriser. Afin de renforcer la productivité et de rendre la vie plus abordable, le gouvernement lance, dans le cadre de la Mise à jour économique du printemps de 2026, un nouveau **Plan pangouvernemental pour la concurrence** qui reposera sur une approche ciblée et coordonnée pour garantir que la concurrence soit systématiquement prise en compte et priorisée dans l'ensemble des politiques du gouvernement fédéral.

À la suite des instructions données en 2023 au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour qu'il accorde davantage d'importance à la concurrence, à l'abordabilité et aux intérêts des consommateurs, le gouvernement se concentre sur la baisse des prix des forfaits de téléphonie mobile et d'Internet. Le choix fait par le gouvernement, en août 2025, de maintenir la décision du CRTC concernant l'accès de fournisseurs tiers à l'infrastructure de fibre optique en est une illustration. Le gouvernement met également en œuvre une **feuille de route sur la concurrence en télécommunications** qui décrit les mesures visant à améliorer les choix des consommateurs, les prix et la disponibilité des services.

Réduire le coût des forfaits de mobilité

Les forfaits de mobilité qui coûtaient autrefois plus de 100 \$ coûtent maintenant moins cher tout en offrant plus de données aux Canadiens



Source : Sites Web d'entreprises

Nota - Les forfaits ont été sélectionnés en fonction d'offres comparables. Les forfaits assortis d'une option de base de données en itinérance à l'étranger n'ont pas été pris en compte, tout comme les forfaits offerts à un prix promotionnel pour un temps limité.

La concurrence ne fonctionne que lorsque le gouvernement veille au bon fonctionnement des marchés. Pour accroître la concurrence et assurer le fonctionnement optimal de l'économie, il lui faut continuer d'agir concrètement, soit :

- ✓ faire avancer le **Plan pangouvernemental pour la concurrence**, afin que les politiques du gouvernement accordent la priorité à la concurrence;
- ✓ élargir la gamme de services financiers plus abordables au moyen de services bancaires axés sur les consommateurs et de comptes à frais modiques
- ✓ faciliter le renouvellement ou le changement de forfaits de services Internet, de téléphonie résidentielle et de téléphonie cellulaire

Une économie *pour tous* les Canadiens

Alors que le Canada s'emploie à bâtir l'économie la plus forte du G7, nous savons que les plus grandes retombées de notre plan prendront du temps à se concrétiser. C'est pourquoi le nouveau gouvernement du Canada défend les intérêts de la population canadienne en cette période d'incertitude et de grands changements, agit de manière responsable pour fournir un soutien dès maintenant, et réalise des investissements judicieux à long terme qui renforcent l'économie canadienne. Il est donc essentiel de mettre en place les mécanismes nécessaires pour permettre aux Canadiens de prospérer aujourd'hui et demain, de soutenir les travailleurs et les jeunes, de dynamiser le secteur du logement, de lutter contre la criminalité financière et d'investir dans des communautés fortes.

La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose un certain nombre de mesures phares :

- Établir le propre fonds d'investissement souverain du Canada – le Fonds pour un Canada fort
- Lancer l'initiative Une Équipe Canada forte visant à recruter, à former et à embaucher de 80 000 à 100 000 nouveaux travailleurs des métiers désignés Sceau rouge d'ici 2030-2031, pour répondre aux besoins du Canada dans les domaines du logement, des infrastructures et de la défense
- Rendre la vie plus abordable pour les Canadiens
- Bâtir des communautés plus fortes et plus sécuritaires

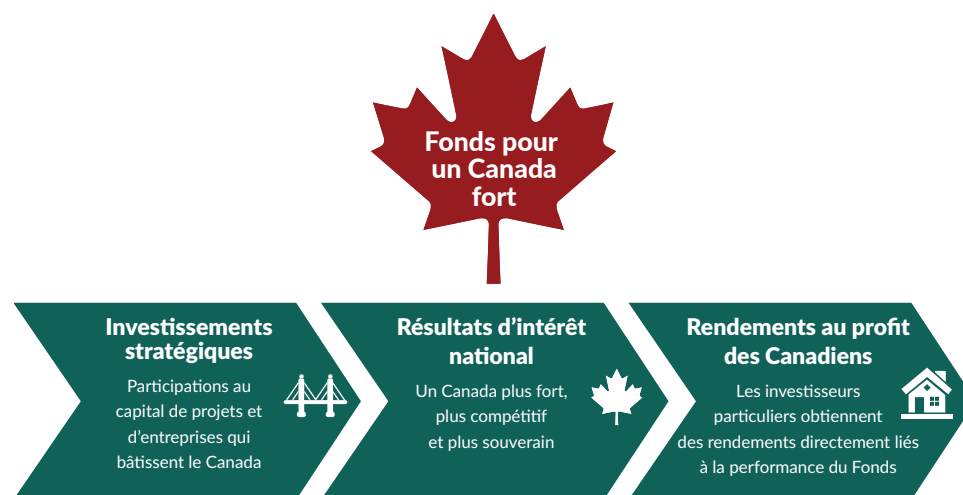
Le Canada établira son propre fonds d'investissement souverain : le Fonds pour un Canada fort

Le **Fonds pour un Canada fort**, qui est une nouvelle initiative d'investissement national, vise à renforcer l'économie canadienne et à permettre aux Canadiens de profiter directement de sa réussite.

Le Fonds investira dans des entreprises et des projets canadiens stratégiques afin de créer des emplois, de soutenir l'innovation et d'aider le Canada à demeurer compétitif dans un monde qui évolue rapidement.

Les Canadiens auront la possibilité d'investir dans le Fonds et de partager les rendements financiers générés par ces projets.

Il s'agit de créer un Canada plus fort et plus indépendant auquel tout le monde peut apporter sa contribution et en tirer profit.



Dans un monde plus incertain, le Canada amène de la stabilité. Dans un monde plus divisé, le Canada forge des partenariats. Et dans un monde où se livre une concurrence plus féroce, le Canada investit résolument dans son avenir.

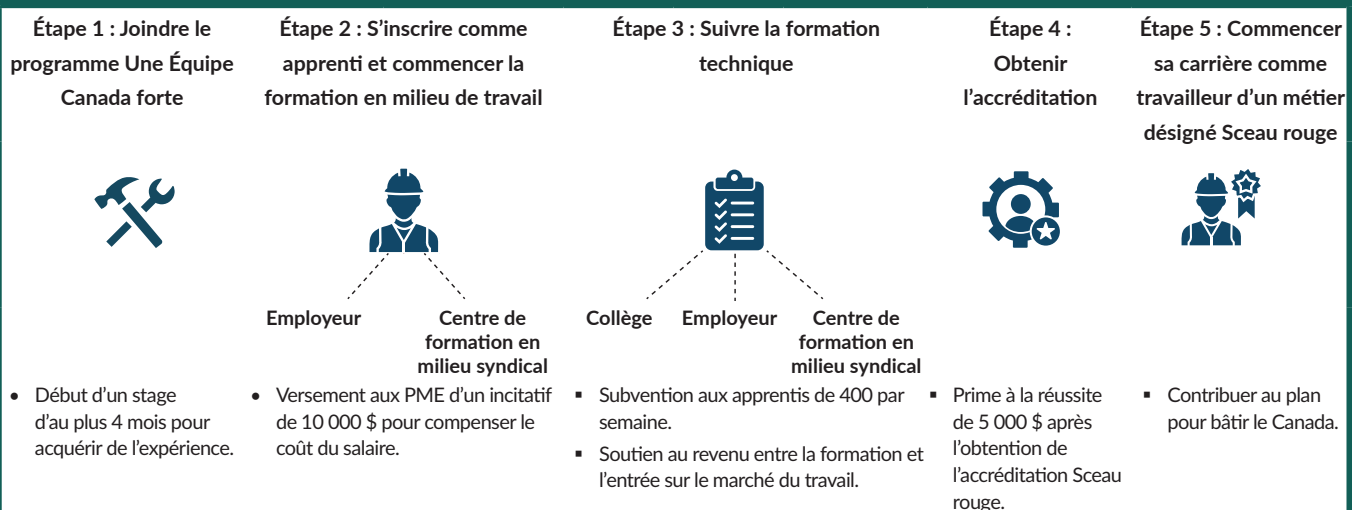
Soutenir les travailleurs et les jeunes

L'avenir du Canada repose sur les personnes qui le bâtissent. C'est pourquoi la Mise à jour économique du printemps de 2026 vise à aider les travailleurs et les jeunes à acquérir les compétences, l'expérience et le soutien dont ils ont besoin pour réussir.

Nous facilitons l'apprentissage, la formation et l'accès à des débouchés professionnels de qualité :

- Créer de nouvelles perspectives pour les jeunes Canadiens**
 Lancer l'initiative **Une Équipe Canada forte** visant à recruter, à former et à embaucher de 80 000 à 100 000 nouveaux travailleurs de métiers spécialisés désignés Sceau rouge d'ici 2030-2031, pour répondre aux besoins du Canada dans les domaines du logement, des infrastructures et de la défense.
- Élargir les capacités de formation pour produire des résultats à grande échelle**
 Moderniser et renforcer les capacités de formation d'apprentis et dans les métiers spécialisés désignés Sceau rouge, en travaillant avec les syndicats, les employeurs, les provinces, les territoires et les établissements d'enseignement nationaux pour raccourcir les délais et obtenir de meilleurs résultats.
- Éliminer les obstacles financiers pendant la formation des apprentis**
 Mettre en place une nouvelle **subvention aux apprentis** restructurée qui procurera aux apprentis un revenu supplémentaire de 400 \$ par semaine pendant qu'ils suivent une formation technique obligatoire en classe pour un montant total maximal de 16 000 \$ par apprenti, versée en sus des prestations d'assurance-emploi.
- Rendre les études plus abordables**
 Prolonger l'augmentation des **bourses d'études canadiennes** et des **prêts d'études canadiens** sans intérêt pour l'année scolaire 2026-2027, ce qui devrait permettre à 571 000 étudiants de bénéficier de l'augmentation des bourses non remboursables et à 422 000 étudiants de tirer profit de l'augmentation de la limite hebdomadaire des prêts.
- Aider les gens de métier à aller là où est le travail**
 Bonifier la **déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre**, afin qu'il soit plus abordable pour les travailleurs qualifiés de se rendre là où se trouvent les emplois disponibles.
- Encourager la propriété collective**
 Rendre permanente l'exonération fiscale accordée aux **fiducies collectives des employés**, afin d'aider plus de travailleurs à partager la réussite des entreprises qu'ils contribuent à bâtir.

Notre plan pour une carrière dans un métier spécialisé



Les Forces armées canadiennes offriront de nouveaux parcours vers des métiers spécialisés :

Formation pratique pour les Cadets et les Rangers juniors canadiens
 Formations entièrement payées dans les métiers spécialisés pour les jeunes Canadiens se joignant à la Première réserve des Forces armées canadiennes

Un processus rapide et simple (qui prend la moitié moins de temps en tout)

Rendre la vie plus abordable pour les Canadiens

Trouver un endroit où vivre ne devrait pas sembler hors de portée. Dans sa Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement s'appuie sur **Maisons Canada** pour proposer un plan visant à accroître l'offre, à diminuer les coûts et à aider davantage de Canadiens à trouver un logement sûr et abordable.

Nous prenons des mesures pour construire plus de logements, plus rapidement et plus intelligemment :

- **Réduire les formalités administratives afin de construire des logements plus rapidement**
En simplifiant les règles et en modernisant les codes du bâtiment, il sera plus facile de construire de nouveaux logements, y compris des logements préfabriqués et modulaires.
- **Favoriser l'innovation dans la construction**
Les investissements dans de nouvelles technologies de construction permettront de réduire les coûts et d'accélérer la construction.
- **Accélérer le versement de plus de 7 milliards de dollars en financement à faible coût à la Société canadienne d'hypothèques et de logement**
En ayant accès à du financement plus abordable, les constructeurs pourront concrétiser leurs projets plus tôt – ce qui accélérera la mise en marché des logements locatifs.
- **Aider ceux qui sont le plus dans le besoin**
Nous prolongeons l'aide aux personnes en situation d'itinérance et nous assurons que les victimes de violence fondée sur le genre ont accès à un logement sécuritaire.
- **Stimuler l'offre de logements partout au Canada**
Au titre de la *Loi autorisant certains paiements sur le Trésor pour améliorer l'offre de logements*, 1,7 milliard de dollars seront versés aux provinces et aux territoires pour éliminer les obstacles et accélérer la construction résidentielle, notamment en réduisant les frais d'aménagement ou les redevances sur la construction de nouveaux logements.
- **Améliorer les liquidités des acheteurs immobiliers**
Prolonger le délai de grâce pendant lequel les propriétaires ne sont pas tenus de commencer à rembourser les fonds qu'ils ont retirés de leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dans le cadre du **Régime d'accession à la propriété**.
- **Réduire les cotisations au régime de pensions du Canada**
Grâce au soutien unanime des provinces et des territoires.
- **Faciliter l'accès au Crédit d'impôt pour personnes handicapées**
Simplifier le processus de demande pour les personnes ayant certains troubles médicaux de longue durée.



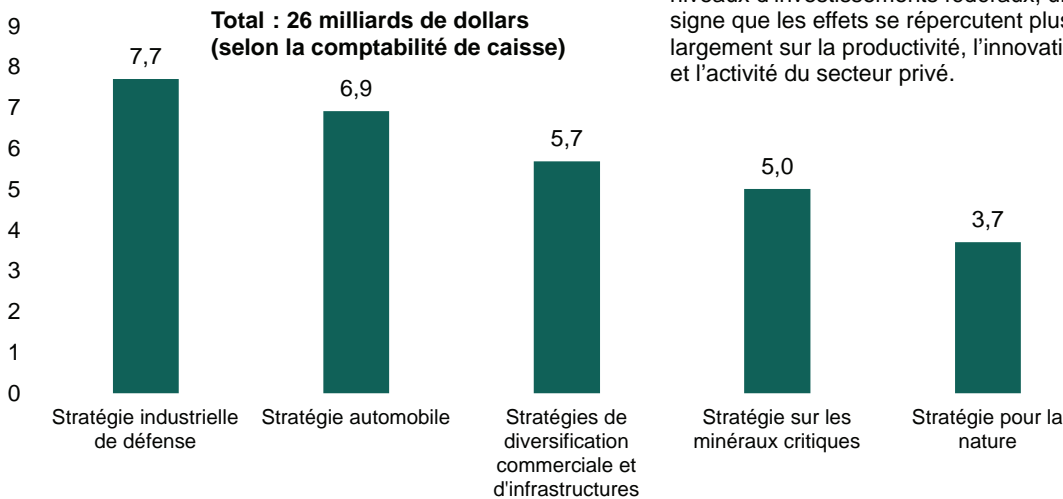
Une économie bâtie par les Canadiens

Le Budget de 2025 traduit notre vision en mesures concrètes, grâce à de grands projets, à une réduction du fardeau administratif et à des investissements dans les infrastructures pour les générations futures, afin de faciliter l'acheminement des biens vers les marchés. La Mise à jour économique du printemps de 2026 s'appuie sur cet élan en proposant des investissements stratégiques qui soutiennent la productivité, la croissance et la compétitivité.

Les investissements fédéraux dans les stratégies sectorielles totalisent plus de 25 milliards de dollars

Les stratégies sectorielles aident les entreprises et les travailleurs à s'adapter et à rester compétitifs.

en milliards de dollars



Nota - Les montants incluent les investissements existants et les dépenses annoncées dans le Budget de 2025 et dans la présente Mise à jour économique du printemps (y compris certaines mesures fiscales) pour la période allant de 2025 à 2031, selon la comptabilité de caisse. Le total est inférieur à la somme de chaque stratégie individuelle, puisque certaines initiatives soutiennent plusieurs stratégies.



Stratégies annoncées dans le Budget de 2025

Stratégies d'infrastructures commerciales et de diversification



Pour faire en sorte que les entreprises canadiennes puissent se développer et doubler leurs exportations vers d'autres marchés que les États-Unis d'ici 10 ans, nous offrons du soutien direct aux exportateurs, ouvrons l'accès à de nouveaux marchés et modernisons les systèmes de transports et les infrastructures favorisant le commerce.

Afin d'appuyer la diversification du commerce, le gouvernement examine les moyens de renforcer les chaînes d'approvisionnement du Canada – comme en témoigne la signature de 20 nouveaux accords sur quatre continents.

Stratégie sur les minéraux critiques



Afin de développer l'industrie des minéraux critiques du Canada, nous favorisons la production et le traitement au pays des minéraux critiques, protégeons les chaînes de valeur canadiennes pour les minéraux critiques nécessaires à notre souveraineté économique, et collaborons avec les groupes autochtones, les intervenants nationaux et les alliés internationaux. Le Canada dispose d'un large éventail d'outils de financement pour soutenir ce secteur stratégique, et d'initiatives relevant de la **Stratégie sur les minéraux critiques**, notamment des dizaines de nouveaux partenariats et investissements mobilisant 18,5 milliards de dollars pour des projets dans tout le pays, en collaboration avec l'Alliance sur la production de minéraux critiques, une initiative canadienne lancée dans le cadre du G7. Le gouvernement a soumis au Bureau des grands projets cinq projets liés aux minéraux critiques s'inscrivant dans deux vagues d'annonces de projets d'intérêt national, dont font partie la mine Matawinie de Nouveau Monde Graphite, au Québec, et le projet de mine de cuivre de Foran à McIlvanna Bay, en Saskatchewan.

Stratégie industrielle de défense



Afin de renforcer la fabrication et les capacités technologiques liées à la défense au Canada, nous donnons la priorité aux fournisseurs et aux matériaux canadiens dans les approvisionnements en matière de défense, nous investissons dans l'innovation et la commercialisation canadiennes dans le domaine de la défense, et nous rationalisons les processus d'approvisionnement.

Nous positionnons l'industrie canadienne pour qu'elle puisse profiter des investissements générationnels du gouvernement dans le domaine de la défense, ce qui générera d'importantes retombées économiques pour les années à venir, dont 125 000 emplois bien rémunérés, et soutiendra environ 180 milliards de dollars d'investissements directs totaux dans l'approvisionnement en matière de défense d'ici 2035. Cela permettra de rendre plus sûres les chaînes d'approvisionnement militaires, de créer de bons emplois au pays et de doter les Forces armées canadiennes des capacités dont elles ont besoin pour protéger le Canada et ses Alliés.

Depuis le budget de 2025

Stratégie automobile

Afin de soutenir le secteur canadien de la fabrication automobile et soutenir plus de 500 000 travailleurs, nous stimulons les investissements, rehaussons nos objectifs climatiques, fabriquons des véhicules électriques plus abordables et plus fiables, et protégeons les travailleurs du secteur.



En réponse aux droits de douane persistants et injustifiés imposés par les États-Unis sur les véhicules fabriqués au Canada, nous maintiendrons nos contre-mesures réciproques et nous explorerons des moyens d'utiliser le cadre de remise pour le secteur canadien de l'automobile afin de renforcer la production intérieure, d'attirer de nouveaux investissements et d'améliorer la compétitivité à long terme du secteur. Nous chercherons également des moyens d'attirer de nouveaux investissements, notamment en tirant parti de l'accord conclu récemment avec la Chine en matière de véhicules électriques.

Stratégie pour la nature



Pour bâtir l'économie propre et compétitive de demain, nous réalisons des investissements considérables dans le cadre de la **Stratégie pour la nature afin de contribuer à la conservation de 30 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2030**, de veiller à ce que nos stratégies industrielles soient complémentaires à nos efforts de conservation et de faire avancer des mesures visant à valoriser la nature et à mobiliser des capitaux en faveur de celle-ci.

Bâtir des communautés plus fortes et plus sécuritaires

Donner plus de moyens de réussir aux Canadiens

Des communautés fortes sont le fondement d'un Canada fort. Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement annonce des investissements dans les services et le soutien qui aident à faire de nos communautés des lieux sûrs, accueillants et résilients, afin que les Canadiens puissent rester bien informés, accéder aux services essentiels dans les deux langues officielles et s'épanouir là où ils vivent.

Les principales mesures sont les suivantes :

- **Soutenir un journalisme indépendant et fiable**
Élargir le **Crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne** pour aider à maintenir des nouvelles locales de grande qualité et à informer la population.
- **Investir dans les communautés autochtones**
Fournir un financement important à des services essentiels, comme des services de santé et une éducation adaptée à la culture pour que les communautés soient plus fortes et en meilleure santé.
- **Investir dans le sport – Des terrains de jeux au podium**
Investir 755 millions de dollars pour améliorer l'accès au sport, créer pour les Canadiens des occasions de tisser des liens significatifs au sein de leur communauté, favoriser la pleine utilisation des infrastructures nouvelles et existantes, et soutenir les athlètes d'élite du pays qui, par leurs accomplissements que nous célébrons en tant que nation, font naître un sentiment de fierté et d'unité.
- **Protéger les moyens de subsistance des régions côtières**
Investir près d'un milliard de dollars dans la réparation et l'entretien de ports pour petits bateaux, qui favorisent l'emploi, les économies locales et l'avenir des régions côtières.
- **Faciliter l'accès au Crédit d'impôt pour personnes handicapées**
La simplification du processus de demande pour les personnes atteintes de certains troubles médicaux de longue durée et l'élargissement de la liste des professionnels de la santé pouvant attester l'admissibilité au **Crédit d'impôt pour personnes handicapées** contribueront à garantir que les Canadiens atteints d'un handicap grave aient accès au soutien dont ils ont besoin, notamment dans le cadre de la **Prestation canadienne pour les personnes handicapées**.



Protéger les communautés

Trop de Canadiens, en particulier les personnes âgées et les personnes vulnérables, sont la cible de fraudes et de crimes financiers. Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement prend des mesures robustes pour protéger la population, sévir contre les criminels et protéger l'argent des Canadiens :

- Faire de l'**Agence contre les crimes financiers** l'un des meilleurs organismes d'application de la loi, et la doter du personnel, des ressources, du mandat et des outils législatifs nécessaires pour lutter contre les crimes financiers complexes et récupérer les produits illicites qui en découlent.
- Protéger les Canadiens en sévissant contre les abus de nature criminelle commis par des entreprises de services monétaires visant à blanchir de l'argent, à financer le terrorisme, à contourner les sanctions et à commettre de la fraude, grâce à un renforcement de la réglementation, à de nouveaux pouvoirs d'application de la loi et à l'interdiction des guichets automatiques de cryptomonnaies.
- Aller de l'avant avec la **Stratégie nationale antifraude**, à la suite d'une consultation publique lancée en mars 2026 proposant la mise en place d'un cadre multisectoriel de lutte contre la fraude dans les secteurs de la finance, des télécommunications et des plateformes numériques, ainsi que de mesures visant à renforcer la sensibilisation du public et à soutenir les efforts des forces de l'ordre pour lutter contre la fraude.
- **Favoriser la sécurité et l'inclusion dans nos communautés**
Investir dans les programmes et les services qui garantissent que les Canadiens se sentent en sécurité, soutenus et à même de participer pleinement à la vie de leur communauté.

**Bâtir au Canada. Investir au Canada. Choisir le Canada. Acheter canadien.
Parce que ce que nous construisons vous appartient à vous,
à vos enfants et à votre pays.**

Aperçu de la situation économique et budgétaire

La résilience de l'économie améliore la situation budgétaire

L'économie mondiale subit une profonde rupture depuis plus d'un an. La sécurité économique, la politique industrielle et les rivalités géopolitiques façonnent de plus en plus les investissements, les échanges commerciaux et les décisions financières. Le récent conflit au Moyen-Orient, qui perturbe des routes maritimes essentielles et occasionne des dommages à des infrastructures énergétiques, a entraîné une flambée des prix de l'énergie, mis en évidence la fragilité des chaînes d'approvisionnement mondiales et amplifié l'incertitude déjà très élevée.

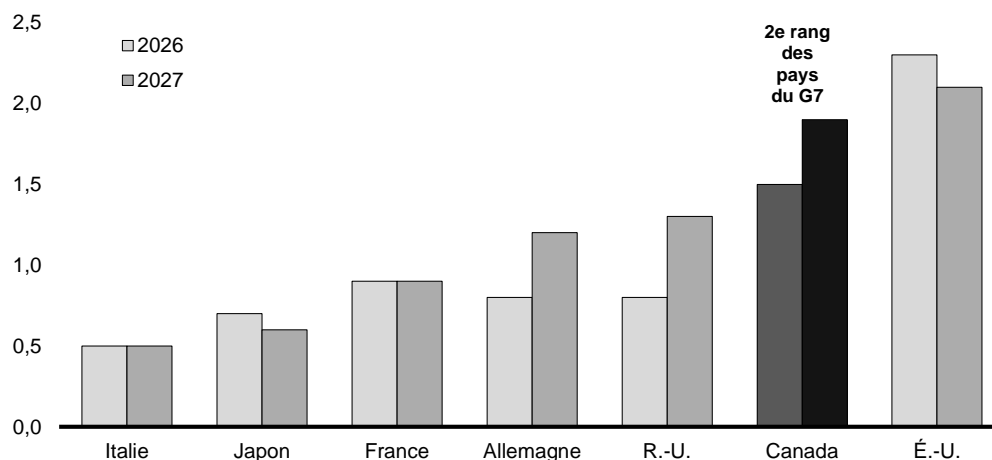
Malgré ce contexte, l'économie du Canada a poursuivi son expansion, affichant un gain de 1,7 % en 2025. La récession a été évitée et l'activité intérieure est demeurée solide, même si la hausse des droits de douane et les tensions commerciales l'ont freinée. Les chaînes d'approvisionnement en Amérique du Nord ont résisté aux perturbations mieux que prévu, l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) protégeant environ 85 % des exportations de marchandises canadiennes contre les récentes mesures des États-Unis.

Les entreprises et les travailleurs font preuve d'une résilience remarquable, malgré la grande incertitude. Les entreprises ont repris confiance et diversifient leurs fournisseurs et leurs marchés. En outre, le Canada, qui continue d'attirer des capitaux mondiaux importants, se trouve d'ailleurs à la tête des pays du G7 pour ce qui est des flux d'investissement direct étranger par habitant. L'enquête menée par Statistique Canada en 2026 sur les dépenses en immobilisations indique que les entreprises prévoient d'accroître leurs dépenses en immobilisations cette année. À la lumière de cette capacité d'adaptation, le Fonds monétaire international (FMI) s'attend à ce que le Canada se classe au deuxième rang du G7 pour ce qui est du rythme de croissance au cours de 2026 et 2027 (graphique 1).

Graphique 1 – Le FMI prévoit que le Canada se classera au deuxième rang des pays du G7 au chapitre de la croissance

Perspectives de croissance du PIB réel

en %

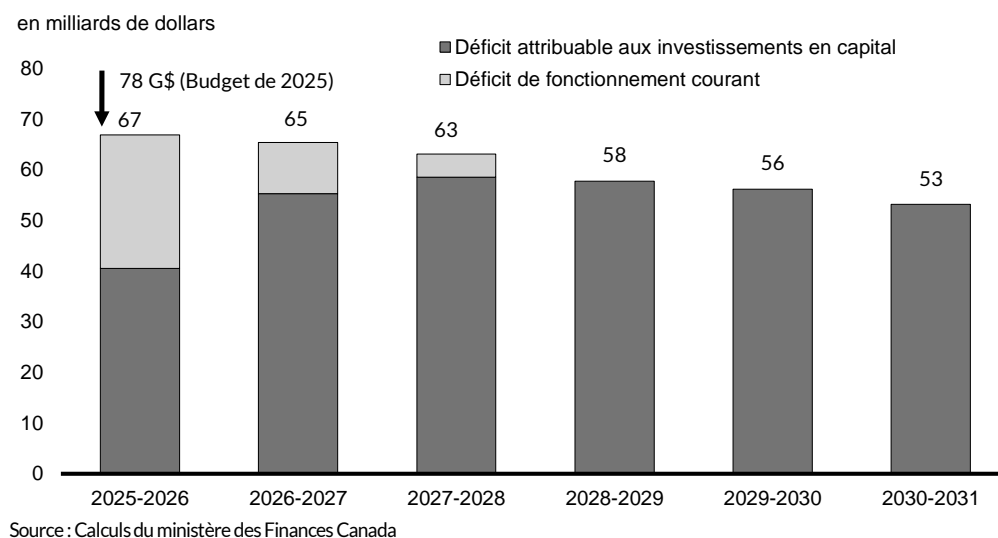


Source : Fonds monétaire international (FMI), *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2026

Les conditions du marché du travail sont demeurées résilientes. Depuis le début de 2025, le Canada a créé près de trois fois plus d'emplois par habitant (3,4 par millier d'habitants) que les États-Unis (1,2 par millier d'habitants). Le secteur privé a été à l'origine de la majorité de ces emplois. Le taux de chômage a atteint un sommet de 7,1 % en septembre 2025, avant de redescendre; en mars, il s'est établi à 6,7 %, en deçà du taux attendu par le secteur privé au moment du Budget de 2025. La croissance des salaires, qui est supérieure à l'inflation depuis maintenant plus de trois années consécutives, a fait constamment augmenter le revenu réel.

Du point de vue des finances publiques, la résilience de l'économie, soutenue par les politiques du gouvernement visant à répondre aux défis immédiats par de l'aide temporaire, a permis d'améliorer de 11,5 milliards de dollars le solde budgétaire (graphique 2) projeté en 2025-2026. Cette vigueur se répercute sur les exercices ultérieurs en améliorant le solde budgétaire, par rapport au Budget de 2025, de 10,7 milliards de dollars par année en moyenne de 2026-2027 à 2029-2030, avant les nouvelles mesures. Le gouvernement tire parti de cette amélioration de la situation budgétaire pour accroître l'abordabilité et rehausser le niveau de vie des Canadiens et des Canadiennes en prenant des mesures stratégiques ciblées, particulièrement au chapitre du carburant, de la nourriture et du coût du logement.

Graphique 2 – Projections du déficit dans la Mise à jour économique du printemps de 2026



Au même moment, les mesures commerciales prises par les États-Unis engendrent des coûts économiques et continuent de remodeler l'économie canadienne. Alors que les exportations de marchandises commencent à se rétablir et que les efforts de diversification des échanges se poursuivent, l'imposition prolongée de mesures commerciales par les États-Unis pourrait avoir des effets de longue durée. Par ailleurs, le conflit au Moyen-Orient et la hausse des prix du pétrole entraînée par la perturbation de l'offre de pétrole ont des effets contrastés sur l'économie canadienne. D'une part, les revenus du secteur énergétique et du gouvernement croissent et, de l'autre, les prix augmentent pour les ménages, les entreprises et les gouvernements, ce qui exacerbe l'incertitude à court terme. Dans l'ensemble, les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que le PIB réel augmente de 1,1 % en 2026 et de 1,9 % en 2027, ce qui est légèrement inférieur aux projections faites dans le Budget de 2025.

Dans ce contexte, il est essentiel de poursuivre la mise en œuvre des initiatives du Budget de 2025 visant à renforcer la vigueur et la résilience de l'économie, non seulement pour consolider nos forces dès aujourd'hui, mais aussi pour remédier à des problèmes structurels plus profonds et accroître la résilience à l'avenir.

Contexte mondial

Le conflit au Moyen-Orient freinera la croissance mondiale

Le conflit au Moyen-Orient vient s'ajouter à un contexte économique mondial déjà fragile. Bien que l'ampleur des répercussions dépende de la durée de ces perturbations, le conflit a amplifié l'incertitude ainsi que les risques pour la croissance et l'inflation mondiales. Cette situation se produit alors que les échanges commerciaux et les investissements à l'échelle mondiale doivent déjà s'adapter à un environnement de plus en plus fragmenté et incertain.

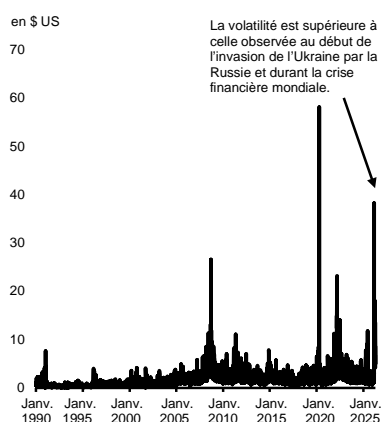
Le Moyen-Orient joue un rôle essentiel dans l’approvisionnement mondial en énergie et le commerce maritime. Le passage des pétroliers par le détroit d’Ormuz – une voie critique servant au transport d’environ 20 % des cargaisons mondiales de pétrole et de gaz naturel liquéfié – est gravement perturbé. En plus des dommages causés à certaines infrastructures énergétiques et des inquiétudes quant à d’autres risques de dommages ou d’arrêts de production, ce conflit a fait grimper les prix du pétrole brut et du gaz naturel et accru la volatilité sur les marchés de l’énergie. En plus du pétrole brut et du gaz naturel, les produits les plus exposés aux perturbations du transport maritime comprennent les combustibles raffinés, les matières premières pétrochimiques et les intrants d’engrais.

Les prix des produits de base ont augmenté, en grande partie, sous l’effet de la hausse des prix du pétrole. Les cours du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) sont devenus extrêmement volatils, subissant de grandes fluctuations intrajournalières sous l’effet de leur réévaluation continue par les marchés à la lumière des risques pesant sur le prix du pétrole, en réponse à l’évolution rapide des signes avant-coureurs d’une escalade militaire, des perspectives d’un cessez-le-feu et de la situation de la navigation maritime dans le détroit d’Ormuz (graphique 3). Depuis le début du conflit, le pétrole brut WTI s’est négocié dans une fourchette de prix plus étendue qu’à la normale, en fluctuant entre 80 \$ US et près de 120 \$ US le baril en quelques semaines. Le 22 avril, il se négociait autour de 90 \$ US, soit une hausse de plus de 30 %, comparativement au prix du baril qui avoisinait les 67 \$ US avant le conflit (graphique 4).

La capacité limitée à réacheminer les exportations par d’autres voies a conduit certains producteurs du Golfe à réduire leur production, tandis que les attaques contre les infrastructures régionales ont amplifié l’incertitude sur les marchés. Les courbes actuelles des prix à terme du pétrole indiquent que ceux-ci devraient baisser au cours du deuxième semestre de 2026, pour atteindre environ 75 \$ US le baril d’ici la fin de l’année (graphique 4) à mesure que les exportations de pétrole brut reprendront dans le détroit d’Ormuz. Par conséquent, les prix du pétrole devraient tout de même avoisiner les 80 \$ US pour l’ensemble de l’année, ce qui dépasse d’environ 15 \$ US les prévisions du Budget de 2025. Tandis que les attentes à l’égard des prix à long terme du pétrole demeurent globalement stables, celles à l’égard des prix à court terme continuent de dénoter une importante majoration entraînée par les risques géopolitiques, qui va vraisemblablement se maintenir jusqu’à ce que la navigation maritime se normalise et que l’incertitude se dissipe.

Graphique 3 – La volatilité intrajournalière des prix du pétrole est anormalement forte

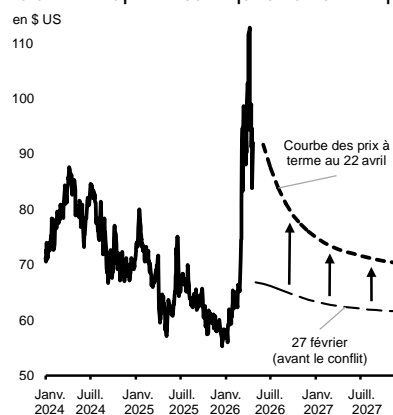
Écart entre le cours intrajournalier le plus élevé et le plus bas prix du baril de pétrole brut WTI



Nota – Le dernier point de données correspond au 21 avril 2026.
Source : Bloomberg

Graphique 4 – Les prix à terme laissent présager une baisse des prix du pétrole à mesure que la navigation maritime se normalisera

Prix à terme et prix historiques du baril de pétrole



Nota – Le dernier point de données réelles correspond au 21 avril 2026.
Sources : Bloomberg; Haver Analytics

Les effets des goulots d'étranglement du transport s'observent également sur d'autres marchés de produits de base : les prix de l'aluminium et des engrais ont augmenté. Il est rassurant de constater que, malgré la pression à la hausse découlant de la montée du prix des engrais provoquée par les perturbations de l'offre au Moyen-Orient, les prix des denrées à l'échelle mondiale n'ont augmenté que modestement jusqu'à présent. Cette stabilité relative des prix s'explique en grande partie par les stocks mondiaux élevés, le maintien des flux d'exportation des principaux producteurs et l'incidence limitée à court terme de la hausse des coûts des engrais et des carburants. Cependant, si les prix de l'énergie et des intrants demeurent élevés pendant une période prolongée ou si les perturbations du transport s'intensifient, les hausses des coûts pour les entreprises pourraient se répercuter sur les chaînes d'approvisionnement.

Les conditions financières se sont quelque peu resserrées par rapport aux niveaux favorables d'avant le conflit au Moyen-Orient. Le rendement des obligations s'est accru du fait de la réévaluation par les investisseurs des risques liés à l'inflation et aux taux d'intérêt, tandis que les marchés boursiers ont subi certaines pressions, en particulier dans les pays et les secteurs les plus exposés à la hausse des prix de l'énergie. Ces changements viennent s'ajouter à la hausse des taux d'intérêt à long terme dans les économies avancées, sous l'effet de la hausse des primes à terme, dans un contexte de besoins d'emprunt élevés, d'augmentation des dépenses de défense et de rajustements continus de la politique monétaire.

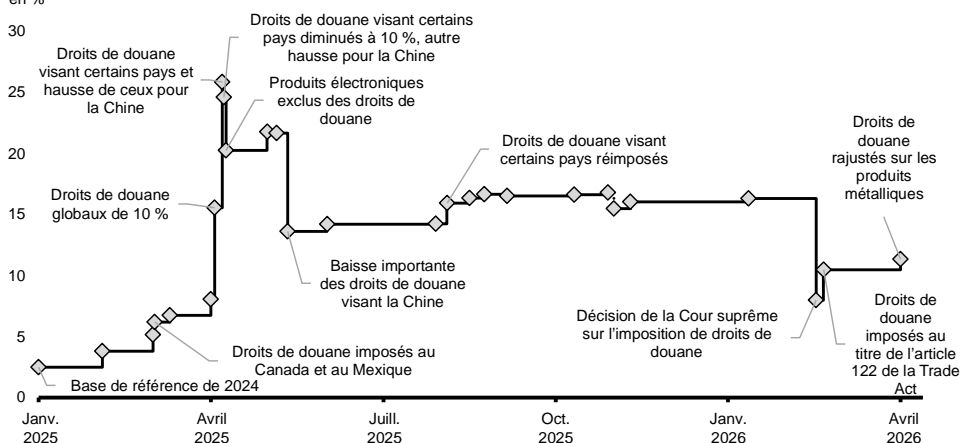
Après s'être affaibli durant la majeure partie de 2025, le dollar américain s'est ressaisi par rapport à la plupart des autres devises à mesure que le conflit prenait de l'ampleur et que les investisseurs cherchaient à réduire les risques liés à leurs portefeuilles. Le dollar canadien a légèrement perdu de sa valeur par rapport au dollar américain au cours de cette période, mais s'est apprécié par rapport aux autres devises, du fait de la hausse des prix des produits de base. Or, la situation s'apaisant, le dollar américain a depuis perdu la plupart de ses gains.

La croissance mondiale demeure résiliente malgré les pressions géopolitiques et commerciales

Le conflit au Moyen-Orient représente une nouvelle source d'incertitude, qui s'ajoute aux risques qu'engendrent déjà les droits de douane imposés par les États-Unis et les tensions commerciales. Le système commercial mondial a subi des changements durables, et les droits de douane imposés par les États-Unis devraient demeurer élevés (graphique 5). Les droits de douane et cette incertitude persistante liée à la politique commerciale continuent de peser sur l'activité économique mondiale et exercent une pression à la hausse sur les prix. Il est établi que les entreprises et les consommateurs américains absorbent la plupart des coûts associés aux droits de douane, bien que les répercussions sur l'inflation semblent avoir atteint un sommet.

Graphique 5 – Les changements rapides et constants dans la politique tarifaire des États-Unis ont accentué l'incertitude chez les entreprises

Taux moyen des droits de douane aux États-Unis pour les importations en provenance du monde entier en %



Nota – Chaque étape illustre un changement dans la politique commerciale des États-Unis qui a eu un effet sur le taux moyen des droits de douane. Les estimations les plus récentes tiennent compte de l'évolution des droits de douane imposés par les États-Unis sur l'acier, l'aluminium et le cuivre ainsi que sur leurs produits dérivés.

Sources : U.S. Census Bureau; International Trade Commission des États-Unis; Organisation mondiale du commerce; Global Trade Atlas; Affaires mondiales Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Malgré ces pressions, la croissance du PIB mondial est demeurée relativement ferme, appuyée par des investissements massifs dans l'intelligence artificielle (IA), un soutien financier continu et un marché du travail résilient. La plupart des banques centrales ont assoupli leur politique monétaire en 2025, mais le rythme des réductions s'est ralenti, l'activité économique s'étant révélée plus vigoureuse que prévu et l'inflation n'ayant diminué que de façon graduelle.

L'analyse du FMI dans les plus récentes *Perspectives de l'économie mondiale* (avril 2026) indique que le choc énergétique mondial associé au conflit au Moyen-Orient fait déjà monter l'inflation dans les grandes économies et qu'il pèsera sur la croissance mondiale. Même si le conflit dure depuis relativement peu de temps, la croissance du PIB mondial devrait ralentir et s'établir à 3,1 % en 2026, alors que selon les projections, elle aurait atteint 3,4 % s'il n'y avait pas eu de conflit. Selon les projections, la croissance en 2027 s'élèvera à 3,2 %, les effets négatifs de la hausse des coûts de l'énergie neutralisant les vents favorables découlant des investissements en technologie, de la baisse des droits de douane des États-Unis et du maintien du soutien financier.

Les risques restent grands et pointent vers une dégradation de la situation. La croissance aux États-Unis devient de plus en plus axée sur un ensemble restreint de secteurs axés sur la technologie. Si les gains de productivité attendus des investissements récents ne se concrétisent pas, une réévaluation des titres correspondants pourrait accentuer les risques baissiers du fait du resserrement des conditions financières et de la perte de confiance. De façon plus générale, les perturbations constantes au Moyen-Orient pourraient gonfler les prix de l'énergie et des produits de base, accroître l'inflation, peser sur la croissance et aggraver l'instabilité des marchés financiers. Le FMI estime que la croissance du PIB mondial en 2026 pourrait diminuer et atteindre 2,5 % si les prix du pétrole demeuraient élevés jusqu'en 2027, ou même descendre à 2 % — niveau frôlant la récession mondiale — advenant un scénario grave où les pressions sur les prix se répercutaient au-delà des marchés de l'énergie et accentuaient les pressions globales sur les coûts.

L'économie du Canada dans un contexte de hausse des prix du pétrole

Le Canada étant un exportateur net d'énergie, sur lequel le commerce passant par le détroit d'Ormuz a des effets limités, son économie est mieux protégée des répercussions du conflit que celle d'autres pays. En améliorant les termes de l'échange pour le Canada (le ratio des prix à l'exportation par rapport aux prix à l'importation), la hausse des prix du pétrole brut accroît les bénéfices du secteur de l'énergie et pourrait favoriser à terme l'investissement et l'emploi, ainsi qu'un accroissement des revenus publics (voir la section Analyse des scénarios économiques et l'encadré intitulé « Sensibilité de l'incidence économique et budgétaire à la hausse des prix du pétrole » de l'annexe 1). Alors que la hausse des prix du pétrole est depuis longtemps associée à une augmentation des investissements dans le secteur de l'énergie, les hausses temporaires des prix attribuables à l'offre sont moins susceptibles de générer des investissements durables, en particulier lorsque l'incertitude est élevée.

Par ailleurs, l'incidence nette sur le PIB réel devrait varier selon les secteurs et les régions. La hausse des prix de l'énergie occasionne des difficultés à de nombreux ménages, réduit le pouvoir d'achat et fait augmenter les coûts pour les entreprises. À titre d'exemple, les prix de détail de l'essence et du combustible diesel avaient bondi d'environ 35 % et 43 %, respectivement, à leur sommet en début d'avril. Pour aider la population et les entreprises canadiennes à gérer ces pressions, le gouvernement a suspendu temporairement la taxe d'accise fédérale sur l'essence, le combustible diesel et les carburants d'aviation. À la suite de l'entrée en vigueur de cette mesure le 20 avril, le prix de détail de l'essence a reculé d'environ 12 cents le litre, et le prix du combustible diesel, d'environ 16 cents le litre, même si les prix mondiaux du pétrole continuent de fluctuer. Par comparaison, aux États-Unis, les prix de l'essence sont demeurés inchangés au cours de la même période. Ces baisses de prix indiquent que les économies réalisées se retrouvent dans les poches des consommateurs.

Jumelées au resserrement des conditions financières et à la confiance fragile à l'échelle mondiale, les pressions sur les prix du carburant pourraient peser sur la demande intérieure si le conflit persistait. Bien que l'incidence de la hausse des prix du pétrole sur l'activité économique du Canada devrait être modérée, la forte incertitude découlant du conflit, parallèlement à une économie qui fonctionne déjà en deçà de sa capacité, laisse croire à un risque de détérioration.

L'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) s'est accélérée en mars, ce qui témoigne de la hausse des prix de l'essence. Si la hausse des prix du pétrole s'avérait temporaire, comme le prévoient les marchés, l'inflation pourrait revenir à son taux cible de 2 % d'ici la fin de l'année. Cependant, si la hausse des prix du pétrole se poursuit et que ceux-ci demeurent élevés, l'augmentation des coûts de l'énergie pourrait se répercuter sur d'autres biens, prolongeant ainsi les problèmes d'accessibilité aux produits de première nécessité, comme les aliments, qui continuent d'être touchés par une forte inflation. L'économie ne fonctionnant pas à plein régime et l'inflation fondamentale s'adoucissant, les répercussions sur les autres prix pourraient être davantage limitées. Toutefois, les pressions continues sur les prix des produits de première nécessité font ressortir l'importance de l'approche à plusieurs volets du gouvernement visant à aider les Canadiens à gérer ces pressions, notamment au moyen d'un allègement ciblé pour les ménages à revenu faible ou modeste.

Afin d'appuyer une planification prudente dans un contexte d'incertitude, la Mise à jour économique du printemps de 2026 met en évidence les effets économiques de deux scénarios par rapport aux résultats de l'enquête de mars 2026 menée auprès du secteur privé. Le scénario optimiste prévoit des perspectives d'investissement plus favorables, car la hausse des prix du pétrole fait augmenter le revenu national, tandis que l'instabilité géopolitique renforce la demande mondiale d'énergie canadienne, ce qui témoigne du rôle du Canada en tant que fournisseur stable et fiable des marchés mondiaux. Le scénario pessimiste part du principe que les dommages causés aux infrastructures énergétiques critiques et les perturbations généralisées de l'offre pousseraient l'inflation mondiale à la hausse, resserreraient les conditions financières à l'échelle mondiale et freineraient la demande mondiale, ce qui entraînerait plus de pressions sur les coûts et des perspectives de croissance plus faibles au Canada. Plus de renseignements au sujet de ces scénarios se trouvent à la section Analyse des scénarios économiques du présent aperçu.

Portrait de la situation pour les Canadiens

L'économie mondiale devient de plus en plus incertaine, mais le Canada fait face à la situation en position de force. Des facteurs comme l'imposition de nouveaux droits de douane, les tensions commerciales et les conflits à l'étranger continuent d'influer sur les coûts pour les ménages et les entreprises ainsi que sur l'activité économique au pays. Le Canada est toutefois en bonne posture pour gérer ces pressions, grâce à son économie robuste et à sa stratégie de croissance claire, qui vise à stimuler les investissements et la productivité, à renforcer l'industrie nationale et à élargir l'accès aux marchés mondiaux. Le gouvernement est déterminé à aider les Canadiens à s'y retrouver dans toute cette incertitude et à composer avec les répercussions sur le coût de la vie tout en bâtissant une économie plus forte et plus résiliente pour l'avenir.

Contexte économique canadien

L'économie canadienne dépasse les attentes malgré l'imposition de droits de douane

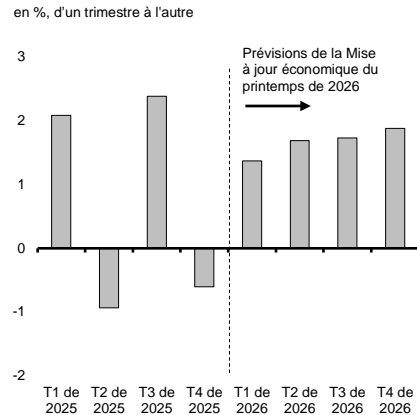
L'économie canadienne fait preuve de résilience malgré un contexte de tensions commerciales importantes et de grande incertitude géopolitique. La demande intérieure est demeurée solide et l'économie a évité la récession que bon nombre de personnes avaient prédite au début de 2025. Les répercussions ont été restreintes : les dépenses de consommation ont tenu bon, les pertes d'emploi ont été limitées, et l'activité mondiale et les nouvelles infrastructures de transport ont soutenu les secteurs de ressources naturelles du Canada. Parallèlement, le Canada continue de bénéficier du taux de droit de douane moyen le moins élevé parmi les plus importants partenaires des États-Unis, soit 5,2 %. Bien que l'activité ait marqué un ralentissement au cours de 2025, la récession a été évitée, et la croissance devrait reprendre en 2026 (graphique 6). Il convient de souligner que la croissance du Canada en 2025 a été la deuxième en importance parmi les pays du G7.

Les droits de douane américains ont contribué à la baisse des exportations de marchandises canadiennes, au recul des investissements des entreprises et à des pertes d'emploi dans les secteurs visés par des droits de douane. Ces pressions ont contribué à la fluctuation du PIB réel trimestriel. La croissance est passée d'un gain de 2,4 % (taux annualisé) au troisième trimestre à une contraction de 0,6 % au quatrième trimestre. La baisse au quatrième trimestre éclipse le dynamisme intérieur, soutenu par des dépenses de consommation vigoureuses et un regain des investissements des entreprises.

Les exportations de marchandises demeurent sous les niveaux antérieurs aux droits de douane, mais se redressent graduellement, les entreprises s’ajustant à la situation et la capacité d’exportation dans le secteur énergétique prenant de l’ampleur (voir la section intitulée « Les exportations canadiennes se redressent » et les encadrés connexes). Les dépenses des ménages se sont maintenues en 2025, la consommation augmentant de 2,3 %, soit légèrement plus que le rythme observé au cours des deux dernières années. Les efforts de diversification des échanges portent leurs fruits et les exportations de marchandises vers des marchés autres que les États-Unis ont augmenté d’environ 36 % depuis 2024.

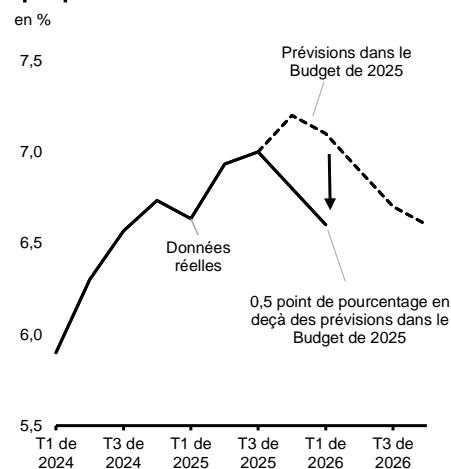
Dans l’ensemble, le PIB réel a affiché une croissance de 1,7 % en 2025, juste un peu moins qu’au cours des deux années précédentes, et le taux de chômage a diminué, passant à 6,7 % en mars, soit un niveau inférieur aux attentes du secteur privé figurant dans le Budget de 2025 (graphique 7). Après avoir subi une baisse en 2023 et en 2024, le PIB réel par habitant s’est accru de 0,6 % en 2025. L’incertitude entourant la politique commerciale continue de peser sur les exportations et les investissements des entreprises. Cependant, les baisses de taux d’intérêt antérieures et les investissements continus dans l’infrastructure soutiennent la demande intérieure, et les économistes du secteur privé s’attendent à ce que la croissance augmente et atteigne environ 2 % d’ici la fin de l’année.

Graphique 6 – La croissance du PIB réel devrait s’améliorer en 2026



Nota – Le dernier point de données réelles correspond au T4 de 2025.
Sources : Statistique Canada; enquête de mars 2026 du ministère des Finances Canada auprès d’économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 7 – Le taux de chômage est plus bas que prévu



Nota – Le dernier point de données réelles correspond au T1 de 2026.
Sources : Statistique Canada; enquête d’août 2025 du ministère des Finances Canada auprès d’économistes du secteur privé

Les exportations canadiennes se redressent

L’évolution de l’environnement commercial mondial et la hausse des droits de douane ont fait reculer les exportations réelles canadiennes d’environ 2 % par rapport à leur niveau de 2024. Cependant, l’impact a été moins grave que prévu, en partie parce que les entreprises ont recouru aux exemptions prévues par l’ACEUM, ainsi qu’en raison des premiers efforts de diversification du commerce (voir l’encadré).

Au fur et à mesure que les entreprises s’adaptent, les exportations ont commencé à se stabiliser. Les exportations réelles de marchandises ont augmenté d’environ 6,5 % (taux annualisé) au deuxième semestre de 2025, ce qui est en grande partie attribuable aux gains obtenus dans les secteurs ne faisant pas l’objet de droits de douane, comme l’énergie et les biens de consommation. Des premiers signes d’une croissance de la diversification des exportations vers des destinations autres que les États-Unis sont aussi observables, et le Canada progresse vers son objectif de doubler ses exportations totales vers d’autres marchés que les États-Unis (graphique 8).

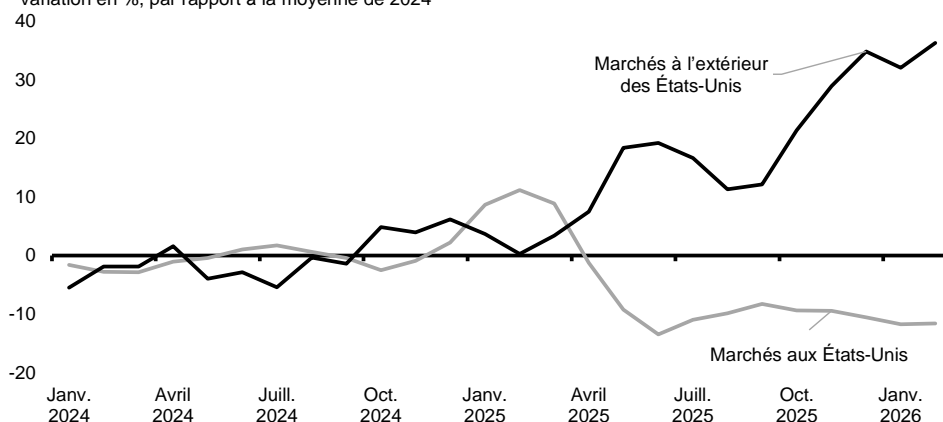
Les rajustements demeurent inégaux dans les échanges commerciaux du Canada. Les exportations dans les secteurs touchés par les droits de douane ont reculé au quatrième trimestre après s’être brièvement stabilisées, ce qui traduit des pressions continues. Les expéditions ont mieux résisté aux droits de douane lorsque la hausse des prix, les ventes au pays ou les ventes destinées à d’autres marchés que les États-Unis ont aidé à en atténuer les effets. Le gouvernement a mis en œuvre un ensemble de mesures ciblées, qui aident à atténuer les coûts pour de nombreuses entreprises.

Les investissements en infrastructure renforcent également la capacité d'exportation (voir l'encadré).

Graphique 8 – Les exportations de marchandises canadiennes vers d'autres marchés que les États-Unis augmentent

Variation des exportations nominales de marchandises

Variation en %, par rapport à la moyenne de 2024



Nota – Données calculées sur la base de la balance des paiements, selon une moyenne sur trois mois pour atténuer la volatilité. Le dernier point de données correspond à février 2026.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Les entreprises canadiennes s'adaptent à un environnement commercial en pleine évolution

Les exportateurs canadiens de marchandises ont connu une chute importante de la demande à la suite de l'imposition des droits de douane par les États-Unis, et il leur faudra du temps pour s'y adapter. Toutefois, selon les premières données probantes obtenues, les entreprises se repositionnent activement.

- Les ventes à l'extérieur des États-Unis prennent de l'ampleur (graphique 8). Selon une enquête d'Exportation et développement Canada réalisée en mars 2026, 65 % des exportateurs ont indiqué qu'ils comptaient se lancer sur de nouveaux marchés au cours des deux prochaines années.
- Les chaînes d'approvisionnement sont en train de se restructurer. De nombreuses entreprises se procurent des intrants ailleurs qu'aux États-Unis pour éviter les droits de douane, ce qui entraîne une hausse des importations en provenance de fournisseurs à l'extérieur des États-Unis (graphique 9).
- L'adoption de technologies s'accélère. L'Enquête canadienne sur la situation des entreprises de Statistique Canada indique que de plus en plus de fabricants adoptent l'IA et d'autres technologies avancées afin d'améliorer leur efficacité.

Les entreprises rajustent aussi leurs prix, leurs sources d'approvisionnement et leur production afin d'atténuer les pressions sur les coûts découlant des droits de douane. Des premiers signes d'adaptation sont visibles dans les secteurs visés par les droits de douane : les producteurs d'acier ont accru leurs ventes au pays, tandis que les producteurs d'aluminium profitent de la hausse des prix et du succès de leurs premières tentatives de diversification dans des marchés autres que les États-Unis.

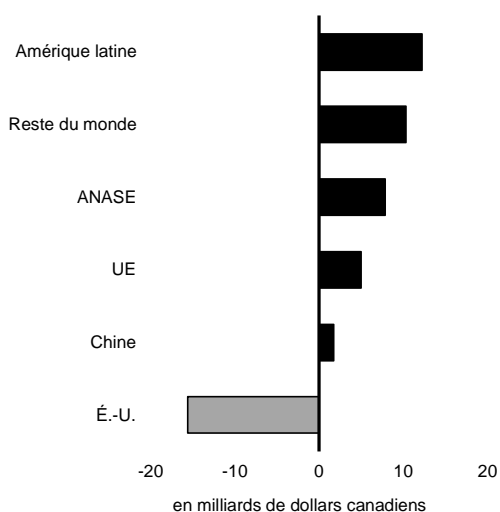
De façon générale, des indications d'une diversification commencent à apparaître. Même si la vigueur récente des exportations s'explique en partie par les fortes exportations d'or, secteur où la forte hausse de la demande mondiale a fait monter les prix et les volumes, des gains sont aussi observés dans plusieurs secteurs, comme l'aviation, les biens de consommation et l'électronique (graphique 10).

Une partie de l'expansion vers de nouveaux marchés se fait dans des secteurs où le Canada est déjà compétitif à l'échelle internationale, par exemple en ce qui concerne certains types de boissons et d'aliments transformés et le matériel de transport non automobile. La diversification demeure plus limitée dans les secteurs les plus touchés par les droits de douane, notamment l'acier, le bois d'œuvre résineux et les véhicules à moteur et les pièces connexes, ces secteurs étant profondément ancrés dans les réseaux de production nord-américains. Dans ces secteurs, la politique « Achetez canadien » demeure cruciale pour maintenir de bons emplois.

Dans le Budget de 2025, le gouvernement a signalé son intention de doubler les exportations combinées de biens et de services vers des marchés autres que les États-Unis au cours des 10 prochaines années. Des progrès sont réalisés en ce sens, alors que la courbe de croissance des exportations outre-mer suit la trajectoire implicite requise pour atteindre cet objectif en 2035 : les exportations de biens et de services vers des marchés autres que les États-Unis ont augmenté de 33 milliards de dollars en 2025 par rapport à 2024. Cette hausse permet au Canada d’avancer vers son objectif de générer 300 milliards de dollars de plus en échanges commerciaux d’ici 10 ans en augmentant les exportations outre-mer. La nouvelle **Stratégie de diversification commerciale**, soutenue par la signature de 20 nouveaux accords sur quatre continents, renforce cet élan en fournissant un soutien concret et ciblé aux exportateurs et en prévoyant des investissements dans les infrastructures dont bénéficieront les prochaines générations et qui permettront d’acheminer les marchandises de manière plus fiable et compétitive vers les marchés mondiaux. Ces efforts s’appuient sur un ensemble de programmes visant à aider les exportateurs à diversifier leurs activités, notamment les services de financement, d’assurance et de conseil que fournit Exportation et développement Canada, en particulier pour les petites et moyennes entreprises exportatrices.

Graphique 9 – Les importations de marchandises augmentent en provenance de marchés autres que les États-Unis

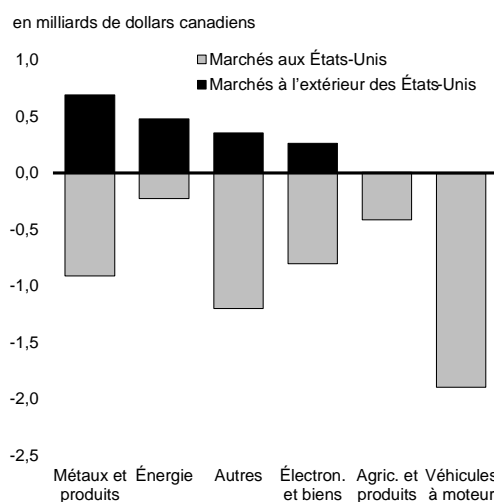
Variation des importations en 2025 par rapport à 2024



Nota – Données nominales mesurées sur une base douanière. Le dernier point de données correspond à 2025 (annuel). ANASE = Association des nations de l’Asie du Sud-Est.
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 10 – Les exportations de marchandises augmentent vers des marchés autres que les États-Unis

Variation des exportations (excluant l’or) par rapport à 2024



Nota – Les catégories abrégées comprennent l’agriculture, la pêche et la transformation de produits alimentaires intermédiaires; et l’électronique et les biens de consommation. Données nominales mesurées sur une base douanière selon une moyenne sur trois mois, pour atténuer la volatilité. Le dernier point de données correspond à février 2026.
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

De nouvelles capacités de transport ouvrent l'accès vers de nouveaux marchés

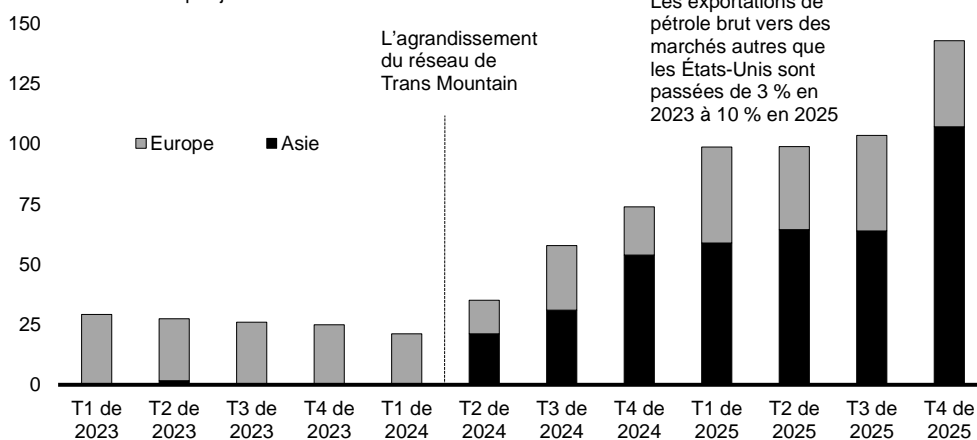
L'élargissement de l'infrastructure de transport du pétrole — en particulier le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain — a grandement amélioré l'accès du Canada aux marchés mondiaux. Entièrement en activité depuis 2024, le projet a considérablement accru la capacité d'exportation à partir de la côte Ouest du Canada.

En ouvrant l'accès à des marchés par voie maritime, cet agrandissement a désenclavé la production et aidé à atténuer les goulots d'étranglement, à diversifier les marchés d'exportation, à réduire les décotes du prix du pétrole brut canadien et à renforcer la position du Canada dans le commerce mondial de l'énergie. Par conséquent, les exportations de pétrole brut vers des marchés autres que les États-Unis, en particulier en Asie, se sont accélérées au cours des dernières années (graphique 11).

Avant la réalisation de ce projet d'agrandissement, moins de 3 % des exportations de pétrole brut canadien étaient destinées à des marchés autres que les États-Unis; cette proportion est maintenant passée à près de 10 %. Dans l'avenir, d'autres projets pourraient accroître de 12 % la capacité de transport totale.

Graphique 11 – Les exportations de pétrole brut augmentent vers des marchés autres que les États-Unis

en milliers de barils par jour



Nota – Le dernier point de données correspond au T4 de 2025.

Sources : Global Trade Atlas; Statistique Canada

Des projets de gaz naturel liquéfié (GNL) visent aussi à tirer parti de l'abondance de ressources de gaz naturel à faible coût dans l'Ouest canadien par l'exportation de GNL vers des marchés mondiaux où la demande est élevée et les prix intéressants. Le premier terminal d'exportation d'envergure du Canada, la phase 1 de LNG Canada, a commencé ses exportations en juin 2025 à Kitimat, en Colombie-Britannique. Depuis, les données publiées par la Régie de l'énergie du Canada montrent que les exportations de GNL se sont rapidement accrues : alors qu'elles étaient minimes en 2024, elles représentent aujourd'hui 7,5 % du total des exportations de gaz naturel. Cette croissance soutient l'activité économique et aide à compenser la faiblesse des exportations dans d'autres secteurs.

De plus, 11 autres projets de GNL en sont à différentes étapes de développement au pays, dont sept projets en Colombie-Britannique. Deux de ces projets sont en construction, trois ont obtenu les approbations réglementaires requises et progressent vers différents jalons, tandis que le processus d'examen réglementaire est en cours pour deux autres. Combinés à la phase 1 de LNG Canada, les projets de GNL en Colombie-Britannique représentent des investissements en capital potentiels de plus de 150 milliards de dollars, ainsi qu'une capacité de production potentielle d'environ 50 millions de tonnes de GNL par année d'ici le début des années 2030. Des projets dans d'autres régions présentent aussi un potentiel d'investissement de plus de 50 milliards de dollars.

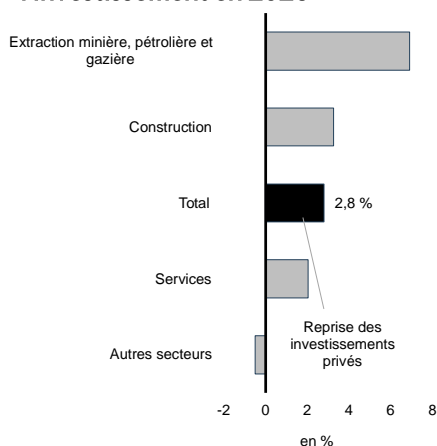
Les entreprises ont repris confiance et les investissements sont en hausse

Compte tenu du contexte très incertain et de la faible demande à l'exportation, les investissements réels des entreprises sont demeurés anémiques en 2025, ce qui pèse sur la capacité de production et le potentiel de croissance. Selon des données récentes, toutefois, la situation pourrait être en train de se stabiliser. Les investissements ont affiché une hausse de 2,6 % au quatrième trimestre, après avoir baissé pendant trois trimestres consécutifs. Ce gain est attribuable à la reprise des investissements dans les machines et le matériel, en particulier l'achat d'ordinateurs et de logiciels. La confiance est revenue à des niveaux près de ceux de 2024 et les entreprises prévoient d'augmenter leurs investissements non résidentiels de 2,8 % en 2026 (données nominales), après une baisse de 0,5 % en 2025 (graphique 12). Ces revirements sont le signe d'une légère augmentation des investissements et de la vigueur de l'économie au début de 2026.

Ce raffermissement de la confiance s'explique par l'avantage relatif dont profite le Canada dans le contexte des droits de douane imposés par les États-Unis, par les incitatifs fédéraux ciblés, ainsi que par l'augmentation des investissements publics dans les infrastructures qui facilitent le commerce et le transport. Ensemble, ces facteurs contribuent à mettre en place des conditions propices à une hausse de l'investissement privé et à des chaînes d'approvisionnement plus résilientes.

Le Canada continue d'inspirer une grande confiance à titre de lieu où investir. En 2025, le Canada se classait au deuxième rang, sur 25 pays, de l'indice Kearney des investissements directs étrangers, et en tête des pays du G7 pour ce qui est des flux d'investissement direct étranger par habitant (graphique 13).

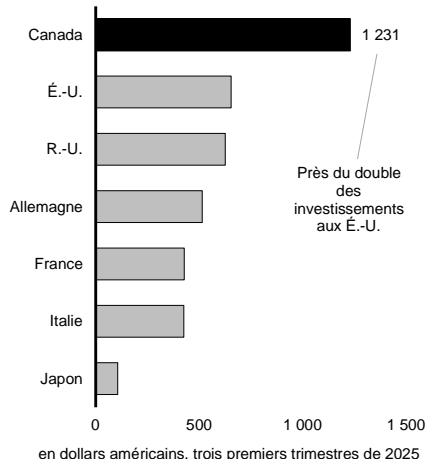
Graphique 12 – Les intentions de dépenses en capital laissent prévoir une croissance de l'investissement en 2026



Nota – Les autres secteurs englobent l'agriculture, les services publics et la fabrication.

Source : Statistique Canada

Graphique 13 – Le Canada en tête du G7 pour l'investissement direct étranger par habitant



Près du double des investissements aux É.-U.

Sources : Organisation de coopération et de développement économiques; calculs du ministère des Finances Canada

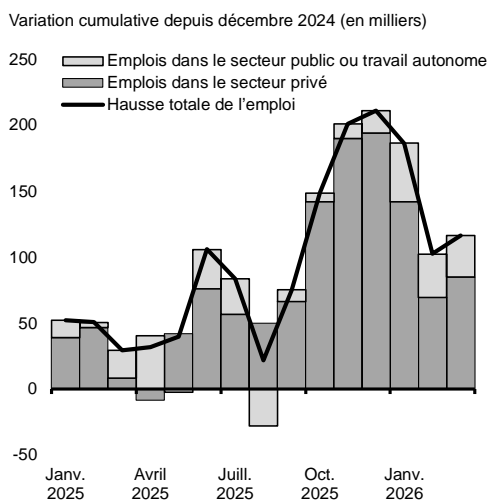
Le marché du travail a fait preuve de résilience

Le marché du travail canadien a fléchi l'an dernier devant la hausse des tensions commerciales et l'entrée en vigueur de droits de douane plus élevés, et l'embauche a été largement anémique en 2025. Malgré tout, le marché a résisté au choc mieux que prévu. Le deuxième semestre de l'année a été marqué par la reprise de la croissance de l'emploi, un signe que les conditions se stabilisaient.

Malgré un ralentissement récent, le Canada devance tout de même de loin les États-Unis au chapitre de la création d'emplois par habitant, et le taux d'emploi du principal groupe d'âge actif est demeuré presque trois points de pourcentage au-dessus de celui des États-Unis. Depuis le début de 2025, plus d'emplois ont été créés au Canada (3,4 par millier d'habitants) qu'aux États-Unis (1,2 par millier d'habitants). Le secteur privé a été à l'origine de la majorité de ces emplois (graphique 14). Les difficultés dans les secteurs visés par les droits de douane ont mené à des pertes d'emplois (graphique 15) et, selon des enquêtes auprès des entreprises, les intentions d'embauche

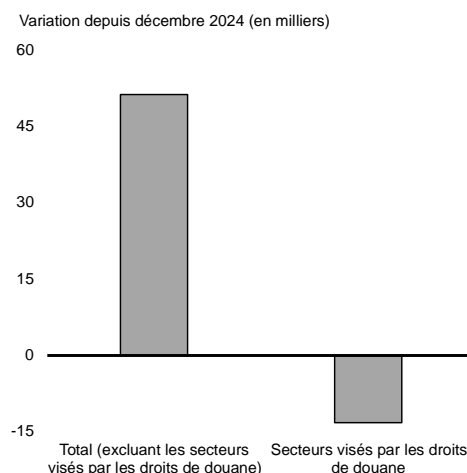
demeurent toujours modérées. La demande particulièrement faible au niveau des postes de premier échelon nuit à l'accès des jeunes et des nouveaux arrivants au marché du travail.

Graphique 14 – La hausse de l'emploi est concentrée dans le secteur privé



Nota – Le dernier point de données correspond à mars 2026.
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 15 – La hausse de l'emploi s'observe dans les secteurs qui ne sont pas visés par les droits de douane

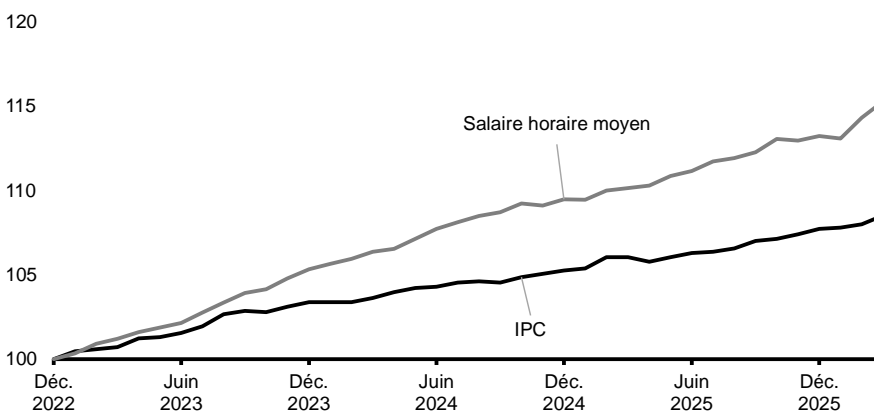


Nota – Les secteurs touchés par les droits de douane comprennent les scieries et la préservation du bois; la sidérurgie; la fabrication de produits en acier; la production et la transformation d'alumine et d'aluminium; les fonderies; la fabrication de produits métalliques; et la fabrication de carrosseries, de remorques et de pièces de véhicules automobiles. Variation jusqu'en janvier 2026.
Sources : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail; calculs du ministère des Finances Canada

Malgré tout, le taux de chômage, après avoir culminé à 7,1 % l'été dernier, est tombé à 6,7 %, en deçà du taux attendu par le secteur privé au moment du Budget de 2025. La croissance des salaires, qui est supérieure à l'inflation depuis maintenant plus de trois ans, s'est traduite par une augmentation annuelle de 1,6 % du salaire réel en moyenne depuis 2023 (graphique 16), soit près du double du taux enregistré au cours des 10 années ayant précédé la pandémie. La croissance cumulée du salaire réel depuis 2019 est près de deux fois supérieure au Canada qu'elle ne l'est aux États-Unis. Une croissance soutenue de la productivité sera primordiale pour favoriser une hausse plus forte et durable du revenu réel au fil du temps.

Graphique 16 – Les salaires augmentent plus vite que l'inflation depuis plus de trois ans

Indice : décembre 2022 = 100



Nota – IPC désaisonnalisé. Données sur le salaire horaire moyen tirées de l'Enquête sur la population active et désaisonnalisées par le ministère des Finances. Le dernier point de données correspond à mars 2026.
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Le ralentissement de la croissance de la population atténue les pressions sur le marché du travail

Après des gains importants à la fin de 2025 (45 000 emplois en moyenne par mois), l'emploi a cessé de progresser au cours des trois derniers mois. En parallèle, la population croît moins rapidement, de sorte qu'il faut moins de nouveaux emplois pour maintenir le taux de chômage à un niveau stable.

Il s'agit là d'un net changement par rapport à la période allant de 2022 à 2024, où l'augmentation rapide de la population a poussé la croissance de l'offre de main-d'œuvre à un niveau que l'économie pouvait difficilement absorber. Le Plan des niveaux d'immigration 2026-2028 devrait assurer un taux plus viable de croissance de la population et favoriser l'équilibrage du marché du travail en permettant de répondre aux besoins locaux, tout en tenant compte de la capacité des communautés à accueillir de nouveaux arrivants.

La croissance de l'emploi devrait reprendre en 2026, mais les gains risquent d'être modestes, car la demande de travailleurs augmentera graduellement. Combinée à une croissance plus lente de la population en âge de travailler, cette progression devrait favoriser une baisse graduelle du taux de chômage dans la deuxième moitié de l'année.

Le marché de l'emploi tient le coup malgré certaines difficultés

- Le taux de chômage chez les jeunes est toujours élevé, s'établissant à 13,8 % en mars 2026; il n'a pas beaucoup baissé depuis le récent pic de 14,6 % atteint en septembre 2025. Le gouvernement a mis en place des mesures stratégiques pour faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail.
- Les pertes d'emploi demeurent limitées. Le nombre de premières demandes d'assurance-emploi se situe dans les normes historiques et de nombreux travailleurs licenciés se trouvent un nouvel emploi.
- Le taux d'activité a baissé l'an dernier, mais demeure malgré tout un point fort. Le Canada se maintient en tête des pays du G7 à ce chapitre, affichant un taux d'activité de 64,9 %, bien supérieur à celui des États-Unis (61,9 %), qui devrait continuer de croître à mesure que la conjoncture s'améliore.
- Le taux d'activité des femmes atteint des sommets. Chez les femmes âgées de 25 à 54 ans, il s'établissait à 85 % en 2025 – soit près de 7 points de pourcentage de plus qu'aux États-Unis. Des taux d'activité élevés sont aussi observés chez les jeunes et les nouveaux arrivants.

L'abordabilité du logement s'améliore

Un rééquilibrage graduel s'opère sur les marchés du logement. Les pressions liées à l'abordabilité, la confiance mitigée, l'arrivée de nouveaux logements sur le marché et le ralentissement de la croissance de la population sont autant de facteurs qui se combinent pour entraîner un rajustement global.

Ensemble, ils exercent une pression à la baisse sur le prix des propriétés, qui est maintenant inférieur d'environ 20 % aux pics récents, et sur les loyers, qui ont diminué de près de 9 % à l'échelle nationale. Ces variations concourent à une amélioration de l'abordabilité des logements dans de nombreux marchés, et ont poussé à la hausse le taux d'inoccupation sur le marché locatif au Canada; il s'établissait à 3,1 % en 2025, après un creux historique de 1,5 % en 2023.

Parallèlement à ce rééquilibrage, la construction résidentielle fléchit dans certains marchés, alors que les promoteurs immobiliers réagissent à la hausse des coûts et à l'affaiblissement de la demande à court terme. Si cette tendance se maintient, il pourrait en découler des risques pour l'offre future de logements. Dans ce contexte, le gouvernement continue d'axer ses efforts sur des mesures qui débloquent l'offre de nouveaux logements et permettront de faire baisser durablement le coût du logement.

Les initiatives récentes, dont le lancement de **Maisons Canada**, le dépôt du projet de loi visant à améliorer l'offre de logements et les mesures proposées dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, soulignent les efforts soutenus que mène le gouvernement pour augmenter l'offre de nouveaux logements, améliorer la réactivité du marché et maintenir dans le temps les récents progrès accomplis pour faire baisser le coût du logement.

L'activité sur le marché du logement a ralenti dans plusieurs marchés

À l'échelle nationale, les ventes de propriétés demeurent faibles, ce qui contribue à atténuer les pressions sur le coût du logement, particulièrement pour les acheteurs qui ne pouvaient accéder à la propriété en raison de prix prohibitifs. Ce ralentissement des ventes s'est manifesté particulièrement dans les marchés où la hausse des prix à la suite de la pandémie avait été plus marquée et où les pressions liées à l'abordabilité étaient les plus fortes, notamment à Toronto et à Vancouver.

- Le ratio des ventes aux nouvelles inscriptions est demeuré en deçà de la moyenne historique, et la hausse du nombre de propriétés à vendre donne plus de choix et de pouvoir de négociation aux acheteurs.
- La conjoncture reste difficile en Ontario et en Colombie-Britannique, où les ventes d'habitations existantes sont environ 30 % inférieures à la moyenne sur 10 ans. Dans ces marchés, la correction des prix, particulièrement dans le secteur des appartements de copropriété, contribue à harmoniser les prix avec la demande sous-jacente, après une période d'expansion rapide alimentée par les investisseurs. Ce repli se manifeste tout particulièrement dans le marché des appartements de copropriété et pèse sur la vente de nouvelles propriétés et le lancement de nouveaux projets.
- Les marchés du logement ont été plus résilients au Québec, dans les Prairies et dans le Canada atlantique, puisque l'abordabilité y est meilleure, mais on y observe de plus en plus un ralentissement alors que les conditions se normalisent à l'échelle nationale.
- Le prix des logements au pays a baissé d'environ 5 % au cours de la dernière année (graphique 17). Conjugué à la croissance soutenue du revenu réel des ménages, ce rajustement des prix améliore le pouvoir d'achat et réduit les obstacles pour les acheteurs d'une première propriété.

La hausse de la construction de logements destinés expressément à la location fait augmenter l'offre

Dans l'ensemble, le marché de la construction est resté vigoureux par rapport aux moyennes passées. En 2025, il y a eu au total 260 000 mises en chantier, un nombre bien supérieur à la moyenne d'environ 200 000 enregistrée de 2000 à 2019, grâce au nombre record de logements construits expressément pour la location, soutenus par des mesures fédérales.

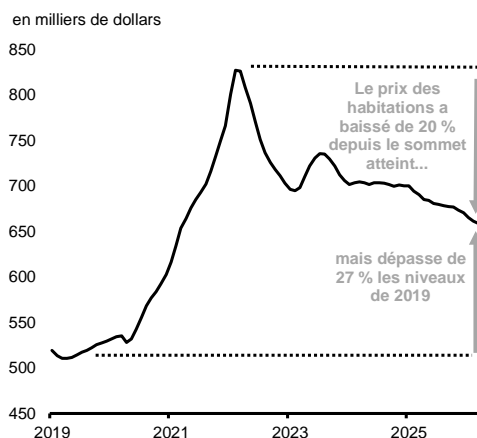
Conjuguée aux efforts pour rétablir un taux plus viable de croissance de la population, l'offre croissante contribue à résorber la pénurie de logements au Canada et améliore considérablement l'abordabilité (voir l'encadré). Depuis les derniers sommets, le prix moyen des habitations a baissé de 20 %, les loyers moyens au pays ont diminué de près de 9 % par rapport au pic de 2024, tandis que les paiements hypothécaires mensuels moyens des propriétaires ont chuté de plus de 1 200 \$ à Toronto et à Vancouver, de près de 400 \$ à Calgary et de plus de 200 \$ à Halifax par rapport à leurs niveaux record. En s'ajoutant à la progression constante du revenu réel des ménages, ces tendances à la baisse rétablissent le pouvoir d'achat et facilitent l'accès au logement tant pour les locataires que pour les acheteurs d'une première propriété.

L'indice d'abordabilité du ministère des Finances Canada, qui mesure les paiements hypothécaires mensuels par rapport au salaire mensuel médian, s'établissait à 60 % au début de 2026, une amélioration par rapport au sommet de 87 % atteint en septembre 2023. Elle représente le résultat cumulatif de la diminution des taux hypothécaires, de la baisse des prix des propriétés et de la croissance constante du revenu. Cet indice se situe maintenant autour des niveaux de 2017. Les logements locatifs sont aussi plus abordables : la part du revenu disponible dont les nouveaux locataires doivent disposer pour payer leur loyer est descendue à 29 %, après le sommet de 34 % atteint en octobre 2023 (graphique 18). Les loyers affichés sont en effet légèrement inférieurs au seuil de 30 % du revenu national brut des locataires et c'est la première fois depuis plus de six ans qu'ils atteignent ou passent sous ce seuil.

En parallèle, la construction de logements destinés à l'achat, dont les copropriétés et les maisons de plain-pied, a été freinée par la faible demande, les coûts élevés et l'augmentation du parc résidentiel. Selon des indicateurs avancés, le ralentissement se poursuivra dans ces segments, car les ventes de nouveaux logements demeurent en deçà des niveaux historiques dans plusieurs marchés et contribuent à ce que les constructeurs retardent ou annulent leurs projets. Ce rajustement du marché s'est traduit par des pertes d'emplois dans les métiers spécialisés et dans le secteur de la construction. En Ontario et en Colombie-Britannique, l'emploi dans la construction résidentielle a connu une baisse de 6,2 % et de 2,6 %, respectivement, en 2025. Les travailleurs des métiers

spécialisés sont essentiels pour stimuler la construction de logements partout au pays. Il est important de maintenir les capacités dans le secteur de la construction pour pouvoir accroître l'offre de logements et faire baisser durablement le coût du logement au pays, une grande priorité du gouvernement.

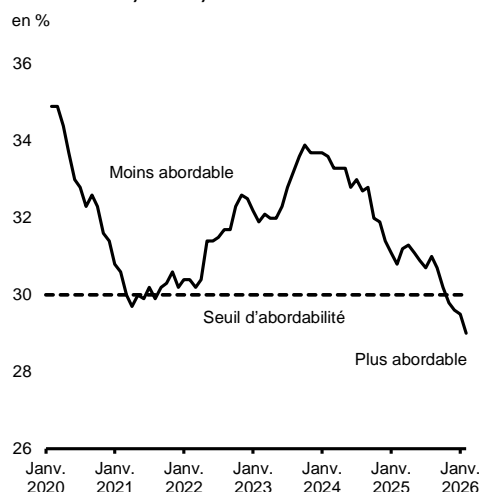
Graphique 17 – Le prix des habitations existantes a baissé



Nota – Le dernier point de données correspond à mars 2026.
Source : Association canadienne de l'immobilier

Graphique 18 – L'abordabilité du logement s'améliore

Indice d'abordabilité des logements locatifs en fonction du loyer moyen demandé



Nota – Le dernier point de données correspond à février 2026.
L'indice correspond au loyer moyen demandé que doit payer un nouveau locataire, exprimé sous forme de pourcentage du revenu médian des ménages en location. Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, un logement est considéré comme « abordable » lorsqu'un ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt. Cette donnée représente le seuil d'abordabilité (ligne pointillée).
Source : rentals.ca

Le gouvernement agit pour débloquer l'offre de nouveaux logements

Malgré les progrès accomplis, comme l'illustrent le déclin des prix des propriétés et la baisse de près de 9 % des loyers demandés depuis leur plus récent sommet d'il y a deux ans (voir l'encadré), beaucoup trop de Canadiens ont encore du mal à trouver un logement abordable, sans compter les risques que le rajustement en cours dans le marché fait planer sur l'offre future de logements.

Pour régler les problèmes de logement au Canada, il faut agir sans tarder afin de réduire les coûts et la paperasserie, et accélérer la construction de logements. C'est pourquoi le gouvernement a déposé un projet de loi visant à verser immédiatement 1,7 milliard de dollars aux provinces et aux territoires, afin qu'ils prennent d'autres mesures pour débloquer l'offre de nouveaux logements, par exemple en réduisant les frais d'aménagement ou les redevances sur la construction de nouveaux logements. Le gouvernement a aussi annoncé un nouveau partenariat avec l'Ontario, qui se traduira par des économies pouvant aller jusqu'à 200 000 \$ en taxes et frais pour une habitation neuve en Ontario.

Le marché du logement devrait se stabiliser à mesure que l'incertitude se dissipe, que l'économie prend de la vigueur, que le logement devient plus abordable et que les mesures du gouvernement pour accélérer la construction donnent des résultats. Cette stabilisation devrait conduire à une reprise graduelle des ventes d'habitations neuves ou existantes et créer un environnement plus favorable à la construction de logements destinés à l'achat.

Les mesures fédérales favorisent l'abordabilité du logement

L'abordabilité du logement reste un défi de taille, mais les circonstances sont favorables. L'offre de logements augmente et le taux de croissance de la population redevient plus viable, ce qui atténue les pressions liées à l'offre et à la demande qui avaient fait monter le coût du logement dans les dernières années.

L'offre de logements a augmenté à un bon rythme, portée par la vigueur du segment des logements construits expressément pour la location. En 2025, 120 000 mises en chantier de logements locatifs ont été enregistrées, soit près de cinq fois plus que la moyenne enregistrée de 2000 à 2019. Cette vigueur est en partie attribuable au soutien financier et aux incitatifs du gouvernement fédéral, notamment les programmes d'assurance prêt hypothécaire pour immeubles collectifs de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui a soutenu près de 90 % des mises en chantier de logements locatifs en 2024.

En parallèle, le **Plan des niveaux d'immigration 2026-2028** contribue à ramener la croissance de la population à un taux plus viable, comme en témoigne le ralentissement de la progression, qui est passée d'un sommet de 3,2 % au deuxième trimestre de 2024 à -0,2 % à la fin de 2025. Le taux de croissance de la population devrait demeurer faible au cours des deux prochaines années, ce qui permettra de réduire l'écart entre l'offre de nouveaux logements et la demande démographique sous-jacente (graphique 19).

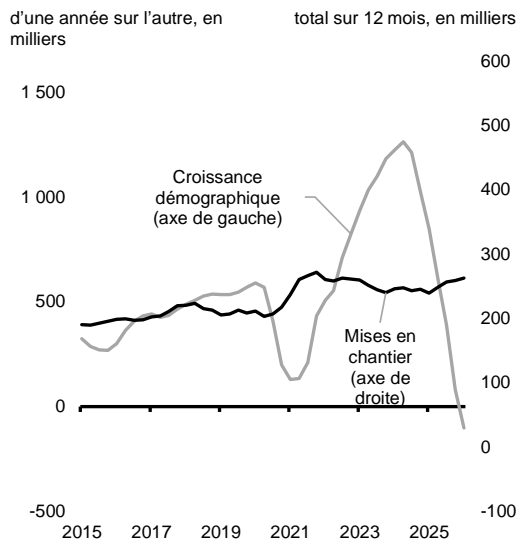
Par conséquent, l'écart de l'offre de logements s'amenuise, surtout sur les marchés du logement locatif. Les taux d'inoccupation ont grimpé au-delà des moyennes enregistrées par le passé dans plusieurs villes, et les loyers demandés ont diminué de près de 9 % après avoir atteint un sommet à la fin de 2024, notamment à Toronto et à Vancouver, où des baisses de 210 \$ et de 320 \$, respectivement, ont été observées (graphique 20).

Les acheteurs ont aussi eu un peu de répit. La diminution des taux hypothécaires, combinée à la baisse des prix dans plusieurs marchés, a entraîné une amélioration de l'indice d'accessibilité à la propriété de la Banque du Canada, qui est passé d'un sommet de 54,5 % à 42,7 %. Les paiements hypothécaires mensuels pour une propriété de prix moyen ont baissé de plus de 1 200 \$ à Toronto et à Vancouver depuis la fin de 2023.

Le gouvernement met l'accent sur l'élargissement du parc de logements au Canada en réduisant les coûts de financement et de construction, en améliorant la productivité dans le secteur de la construction résidentielle et en stimulant l'offre de logements abordables. Les mesures du gouvernement fédéral, estimées à plus de 140 milliards de dollars en dépenses et manque à gagner au cours des cinq prochaines années, concernent tout ce qui touche au logement, depuis la lutte contre l'itinérance jusqu'aux logements au taux du marché.

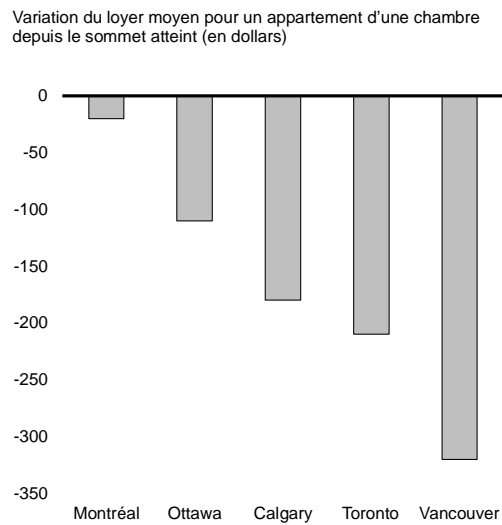
Des réformes structurelles, jumelées à une croissance plus viable de la population et à un soutien ciblé pour les acheteurs d'une première propriété, ont aidé et continuent d'aider à réduire l'écart de l'offre de logements et à améliorer l'abordabilité.

Graphique 19 – Les mises en chantier prennent de l'ampleur et dépassent maintenant la croissance démographique



Nota – Le dernier point de données correspond au T1 de 2026 (croissance démographique) et au T4 de 2025 (mises en chantier).
Sources : Statistique Canada; SCHL

Graphique 20 – Les loyers demandés moyens ont baissé après avoir atteint un sommet



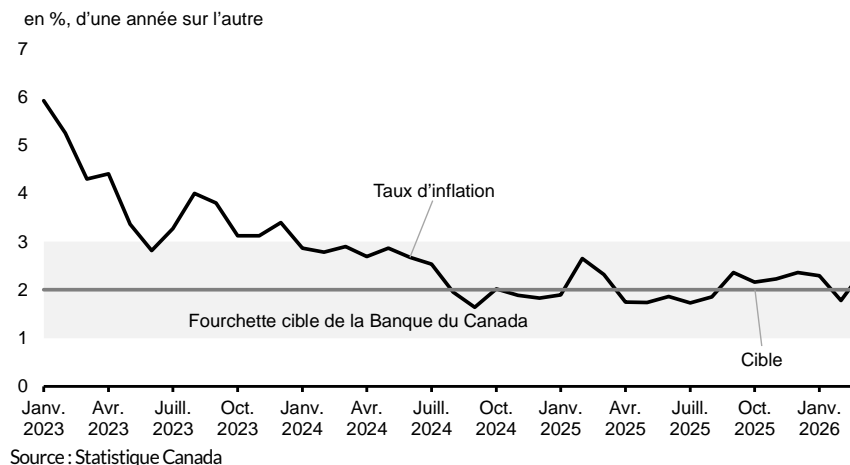
Nota – Le dernier point de données correspond au T4 de 2025.
Source : Statistique Canada

L'inflation demeure à l'intérieur de la fourchette cible, malgré la volatilité à court terme

Avant le conflit au Moyen-Orient, l'inflation s'était rapprochée de son taux cible. Le taux d'inflation s'est établi en moyenne à 2,1 % en 2025, ayant reculé en partie sous l'effet de l'élimination de la tarification fédérale du carbone pour les consommateurs en avril dernier, avant de fléchir à nouveau pour s'établir à 1,8 % en février. L'inflation a par la suite augmenté pour atteindre 2,4 % en mars, dans la foulée de la hausse des prix de l'énergie. Malgré tout, l'inflation s'est maintenue dans la fourchette cible de 1 à 3 % de la Banque du Canada pendant 27 mois consécutifs (graphique 21). Les mesures de l'inflation fondamentale ont baissé depuis la fin de l'année dernière et avoisinent maintenant les 2 %.

Avant le mois de mars, les prix de l'énergie avaient freiné l'inflation globale, alors qu'ils avaient baissé de 9,3 % en février, principalement en raison de la baisse des prix du pétrole au cours de 2025 et des effets persistants de l'élimination de la tarification du carbone pour les consommateurs. En mars, lorsque le conflit a éclaté, les prix de l'énergie se sont accrus de près de 4 % en glissement annuel, du fait de la flambée des prix de l'essence. En effet, le prix de détail de l'essence a augmenté abruptement : il est passé d'une moyenne nationale de 1,42 \$ le litre à la fin de février à 1,81 \$ le 17 avril, soit une hausse de près de 30 % à l'échelle du pays. À la suite de l'entrée en vigueur le 20 avril de la suspension temporaire de la taxe d'accise fédérale sur le carburant, le prix de l'essence a chuté de 12 cents le litre le 21 avril, ce qui indique la transmission de la mesure fiscale.

Graphique 21 – L'inflation se situe dans la fourchette cible depuis plus de deux ans



Les mesures stratégiques permettront d'alléger les pressions sur les prix du carburant

Pour aider à atténuer les pressions qu'exerce la hausse du prix du carburant, le gouvernement a annoncé la suspension temporaire de la taxe d'accise fédérale sur l'essence, le combustible diesel et les carburants d'aviation partout au Canada. Cette mesure, qui sera en vigueur du 20 avril au 7 septembre 2026 inclusivement, devrait réduire les prix à la pompe pour les Canadiens jusqu'à concurrence de 10 cents le litre pour l'essence ordinaire et de 4 cents le litre pour le combustible diesel. Cet allègement réduira aussi les dépenses d'exploitation de nombreuses entreprises.

Si la hausse des prix du pétrole s'avérait temporaire, l'inflation devrait revenir à son taux cible de 2 % d'ici la fin de l'année. D'autres pressions sur les coûts liées aux droits de douane semblent s'être atténuées, et le ralentissement de l'économie pourrait limiter les répercussions des prix élevés de l'énergie. Les pressions inflationnistes sous-jacentes avaient continué de s'atténuer à l'approche de 2026, les mesures privilégiées de la Banque du Canada liées à l'inflation fondamentale s'établissant à 2,3 % en mars, tandis que la tendance de ces mesures pointe en direction d'un recul des pressions sur les prix.

En revanche, une interruption prolongée du transport maritime dans le détroit d'Ormuz prolongerait les pressions sur les coûts. Les prix du pétrole brut resteraient élevés plus longtemps, ce qui ferait probablement monter d'autres prix, en particulier ceux des biens et services à forte consommation énergétique. À l'échelle mondiale, les pressions sur les prix des aliments s'accroîtraient aussi, en raison de la hausse des coûts d'engrais et du fait que le gaz naturel provenant du Moyen-Orient est une source mondiale importante d'engrais azoté.

L'inflation s'était stabilisée plus rapidement au Canada que dans la plupart des économies comparables avant le conflit au Moyen-Orient, et la Banque du Canada a procédé à des baisses de taux totalisant 275 points de base depuis le début de 2024, soit des baisses plus importantes que celles effectuées par la Réserve fédérale américaine (graphique 22). À 2,25 %, le taux directeur était fixé de manière à soutenir l'atterrissage en douceur de l'économie canadienne. Le rendement des obligations s'est accru du fait de la réévaluation par les investisseurs des risques liés à l'inflation et aux taux d'intérêt qui découlent du conflit, mais le Canada conserve sa position avantageuse par rapport aux États-Unis en ce qui concerne les taux à long terme (graphique 23). Dans des communications récentes, la Banque du Canada a indiqué que les perspectives d'inflation étaient jalonnées de risques de baisse et de hausse. L'économie canadienne évoluait essentiellement comme l'indiquaient les prévisions les plus récentes en janvier, mais le conflit au Moyen-Orient fera grimper l'inflation à court terme.

Inflation des aliments et des loyers

Même si les mesures générales de l'inflation se sont améliorées, bien des gens au pays continuent de ressentir les pressions sur les coûts autres que ceux du carburant, notamment sur le panier d'épicerie et le logement (voir l'encadré).

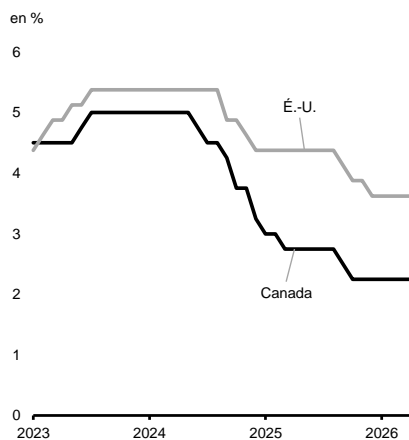
En mars, l'inflation des prix des aliments était de 4,4 % en glissement annuel, ce qui montre que des facteurs globaux, structurels et temporaires sont à l'œuvre. Une part importante des pressions récentes sur les prix est concentrée dans quelques articles – bœuf, café, confiseries et laitue – qui comptent pour environ 10 % du panier d'épicerie. En janvier 2026, les prix de ces articles affichaient une hausse de 21 % en glissement annuel, mais ils ont commencé à diminuer depuis. Si l'on exclut ces articles, l'inflation des prix des aliments était de 3,3 % en mars.

L'inflation des frais de logement a ralenti; elle s'établissait à 1,7 % en mars, se maintenant près du taux le plus bas enregistré depuis 2021 et correspondant environ à la moyenne enregistrée de 2010 à 2019. L'inflation des loyers, qui actuellement dépasse tout juste les 4 %, dénote en grande partie le rajustement du prix des loyers existants par rapport aux augmentations antérieures des prix sur le marché locatif à mesure que les locataires changent, et on prévoit qu'elle s'atténuera à mesure que la croissance de la population ralentit et que l'offre de logements locatifs augmente.

L'abordabilité s'améliore considérablement pour les Canadiens dans d'autres catégories de dépenses des ménages. À l'échelle du pays, les coûts des services de garde ont chuté de près de 30 % de 2019 à 2025, tandis que les frais de services de téléphonie cellulaire ont diminué de moitié au cours de la même période.

Pour s'attaquer au coût des aliments, le gouvernement prépare une **stratégie nationale de sécurité alimentaire** qui viendra faciliter l'accès à des aliments abordables et nutritifs et renforcer la résilience du Canada et sa capacité à répondre aux besoins de sa population. Le gouvernement rend par ailleurs le panier d'épicerie et d'autres biens essentiels plus abordables pour plus de 12 millions de Canadiens, grâce à la nouvelle **Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels**.

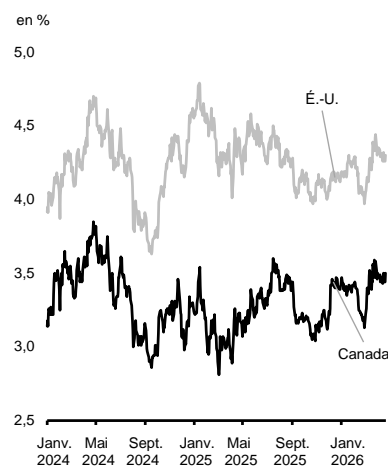
Graphique 22 – Le taux directeur a baissé davantage au Canada qu'aux États-Unis



Nota - Le dernier point de données réelles correspond à avril; taux directeurs respectifs au 21 avril.

Source : Haver Analytics

Graphique 23 – Les taux à long terme demeurent moins élevés au Canada qu'aux États-Unis



Nota - Selon le rendement des titres du gouvernement à 10 ans. Le dernier point de données correspond au 21 avril.

Source : Haver Analytics

Pourquoi les Canadiens ont-ils toujours l'impression d'avoir moins d'argent dans leurs poches et que fait le gouvernement pour les aider?

L'inflation se situe dans la fourchette cible établie par la Banque du Canada depuis plus de deux ans, et la croissance des salaires a dépassé l'inflation des prix pendant plus de trois ans, de sorte que de nombreux Canadiens jouissent d'un pouvoir d'achat accru. Le gouvernement a en outre apporté des changements stratégiques pour atténuer les pressions liées à certaines dépenses du quotidien, comme l'essence — par l'élimination de la tarification du carbone pour les consommateurs —, les services de garde d'enfants et les factures de téléphonie cellulaire (graphique 24). Toutefois, les dépenses essentielles — en particulier l'épicerie et le logement — ont connu une forte hausse depuis 2019, et cette hausse pèse sur les ménages, même si l'inflation demeure à l'intérieur de la fourchette cible.

Les prix élevés touchent toujours le budget des ménages

Outre la hausse récente des prix de l'essence, l'inflation des prix des aliments (panier d'épicerie et services alimentaires) est demeurée forte, à environ 4 %, un taux bien inférieur au sommet atteint durant la pandémie, mais qui demeure encore assez élevé pour faire sentir ses effets sur le budget des ménages. C'est particulièrement le cas des ménages à faible revenu, qui consacrent une large part de leur revenu à l'épicerie (environ 24 % contre plus ou moins 8 % pour les autres ménages) et ont moins de latitude pour trouver des produits de substitution moins chers.

Les prix des aliments varient énormément, et le Canada n'est pas le seul pays à faire face à une telle volatilité. Les autres économies du G7 ont vu les contraintes liées aux chaînes d'approvisionnement mondiales et la hausse des coûts de production faire grimper l'inflation des prix des aliments (graphique 25). L'augmentation des prix des produits agricoles, de l'énergie et des engrais, les perturbations des récoltes causées par les conditions météorologiques, et la faiblesse du dollar canadien à la fin de 2024 sont autant de facteurs à l'origine de la hausse des prix des aliments. Ces pressions sont amplifiées par le fait qu'au Canada, les chaînes d'approvisionnement alimentaire sont fortement intégrées. Environ 30 % des aliments sont importés au pays, et cette proportion monte à 75 % dans le cas des produits frais, dont les prix tendent à être plus volatils et à dépendre davantage des conditions météorologiques.

Les coûts du logement, surtout les loyers, ont beaucoup augmenté au cours de la phase de reprise après la pandémie. Même si l'inflation des frais de logement a reculé pour s'établir à 1,7 %, ce qui se rapproche des moyennes passées pour la première fois en cinq ans, de nombreux Canadiens tentent toujours de s'adapter aux hausses précédentes. Il est encourageant de constater que les loyers demandés baissent depuis deux ans dans de grandes villes comme Toronto et Vancouver, un signe que l'offre augmente et que la demande diminue.

Mesures prises par le gouvernement pour soutenir la population canadienne

Pour aider les Canadiens à faire face aux pressions persistantes sur les prix, le gouvernement suit une stratégie en trois volets, alliant des allègements immédiats et des réformes structurelles à long terme (pour plus d'information, voir le chapitre 2) :

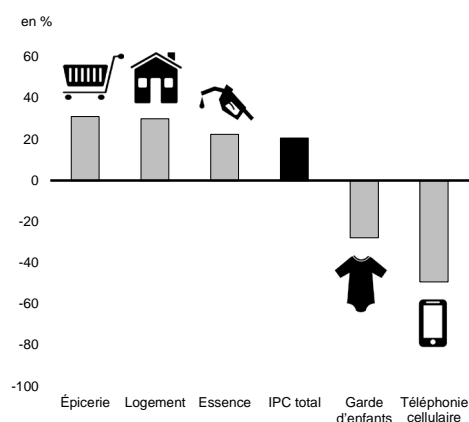
1. **Accorder un soutien direct pour le budget des ménages** – Grâce à la nouvelle **Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels**, plus de 12 millions de Canadiens à revenu faible ou modeste recevront une aide à court terme qui les aidera à faire face à la hausse du coût de la vie. De plus, les familles comptant deux enfants économiseront 800 \$ par année en épicerie grâce au **Programme national d'alimentation scolaire**, qui a été rendu permanent. Enfin, 22 millions de Canadiens profiteront de la réduction d'impôt pour la classe moyenne, qui permet notamment aux ménages à deux revenus d'économiser jusqu'à 840 \$ par année.
2. **Réduire les principales pressions sur les coûts là où le gouvernement peut influencer sur les prix** – Le gouvernement prend des mesures pour faire baisser les prix ou en freiner la hausse dans des domaines où il dispose de solides leviers politiques (services de garde d'enfants, services de téléphonie cellulaire, prix de l'essence, certains segments des chaînes d'approvisionnement alimentaire) pour améliorer la résilience, réduire les coûts de production et renforcer les réseaux de distribution.

3. **S'attaquer aux facteurs structurels à l'origine de la montée du coût de la vie** – Les mesures à long terme visent à stimuler la productivité, à augmenter l'offre de logements et à renforcer la concurrence. L'objectif consiste à faire croître les revenus et à réduire les pressions systémiques sur les coûts qui gardent les prix élevés. Dans le seul secteur agricole et agroalimentaire canadien, Financement agricole Canada et plus de 20 autres organisations investiront jusqu'à 7 milliards de dollars en capital d'ici 2030. Ces investissements soutiendront l'innovation, qui pourrait aider à réduire le prix des aliments. Comme il l'a annoncé en janvier, parmi d'autres mesures, le gouvernement prépare une **stratégie nationale de sécurité alimentaire** pour renforcer la production d'aliments au pays et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs.

Ensemble, ces mesures forment une stratégie cohérente pour rendre la vie plus abordable : une aide immédiate aux personnes qui en ont le plus besoin, des mesures ciblées pour réduire le coût de la vie au quotidien et des réformes structurelles pour améliorer l'abordabilité au fil du temps.

Graphique 24 – Des changements stratégiques ont aidé à limiter la hausse des prix de certains produits ou services

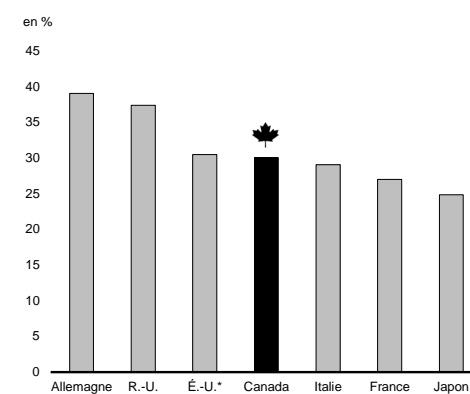
Variation des prix depuis 2019



Nota – Le dernier point de données correspond à 2025.
Sources : Haver Analytics; Statistique Canada

Graphique 25 – Les autres économies du G7 ont aussi senti la hausse de l'inflation du prix des aliments

Variation des prix depuis 2019



Nota – Les données pour les États-Unis portent uniquement sur 11 mois en 2025. Le dernier point de données correspond à 2025.

Source : Haver Analytics

Portrait de la situation pour les Canadiens

L'économie est demeurée stable malgré les droits de douane imposés par les États-Unis. Les entreprises s'adaptent, de nouveaux marchés s'ouvrent et les exportations se redressent, ce qui soutient l'emploi et la croissance. Cela dit, de nombreux ménages ressentent toujours les pressions liées au coût de la vie, et certains secteurs demeurent vulnérables. Les salaires sont toujours solides, mais le prix de l'essence a augmenté abruptement à l'instar des prix du pétrole, et des dépenses essentielles comme le logement et l'épicerie coûtent cher. Les loyers ont commencé à baisser dans de nombreuses régions à mesure que l'offre augmente, et le prix des habitations diminue dans certains marchés. Pour faire face à la situation, le gouvernement soutient les secteurs touchés, investit dans le logement pour améliorer l'offre et l'abordabilité, et réduit les coûts de biens et de services essentiels comme l'épicerie et les services de garde d'enfants.

Perspectives de l'économie canadienne

La croissance devrait se raffermir

Le ministère des Finances Canada mène périodiquement des enquêtes auprès d'économistes du secteur privé pour connaître leur opinion au sujet des perspectives de l'économie canadienne (voir l'annexe 1 pour plus de précisions).

Les économistes du secteur privé sondés au début de mars 2026 s'attendaient à ce que les droits de douane actuels imposés au Canada restent en place à court terme. Ils ne prévoyaient pas une reprise d'un commerce mondial largement ouvert et libre de droits de douane. À leur avis, l'incertitude demeurera élevée cette année et l'an prochain, en raison des menaces tarifaires sectorielles et de l'examen de l'ACEUM qui s'annonce complexe.

Le conflit au Moyen-Orient est venu porter un nouveau coup à l'économie canadienne, qui était déjà en train de s'adapter aux répercussions des droits de douane imposés par les États-Unis. Les économistes du secteur privé sondés au début de mars incluaient dans leurs prévisions les premières conséquences attendues du conflit au Moyen-Orient. Ils ont revu à la hausse leurs hypothèses à court terme sur les prix du pétrole brut, qui laissent désormais présager une inflation de l'IPC et du PIB plus élevée pour cette année. Les économistes ne s'attendaient pas à ce que le PIB réel ou le taux de chômage soient fortement touchés, étant donné qu'ils estimaient généralement que le conflit serait de courte durée, et donc que les prix du pétrole et l'inflation commenceraient à revenir à la normale en deuxième moitié d'année. Cela dit, la situation a continué d'évoluer et ses incidences demeurent très incertaines.

Un important écart dans les perspectives du PIB réel et du PIB nominal ressort des prévisions du secteur privé, ce qui témoigne du degré élevé d'incertitude. Cette situation s'explique par l'utilisation de différentes hypothèses, notamment quant à la trajectoire des prix du pétrole et aux répercussions des tensions commerciales et de la hausse des coûts de l'énergie sur l'économie canadienne et mondiale. L'écart de près de 2 % entre les prévisions les plus élevées et les plus faibles du PIB réel d'ici la fin de 2027 laisse entrevoir des risques de détérioration (graphique 26), du fait des préoccupations concernant la faiblesse de la demande mondiale, le resserrement des conditions financières ainsi que l'incertitude persistante pesant sur l'investissement, les exportations et les dépenses des ménages.

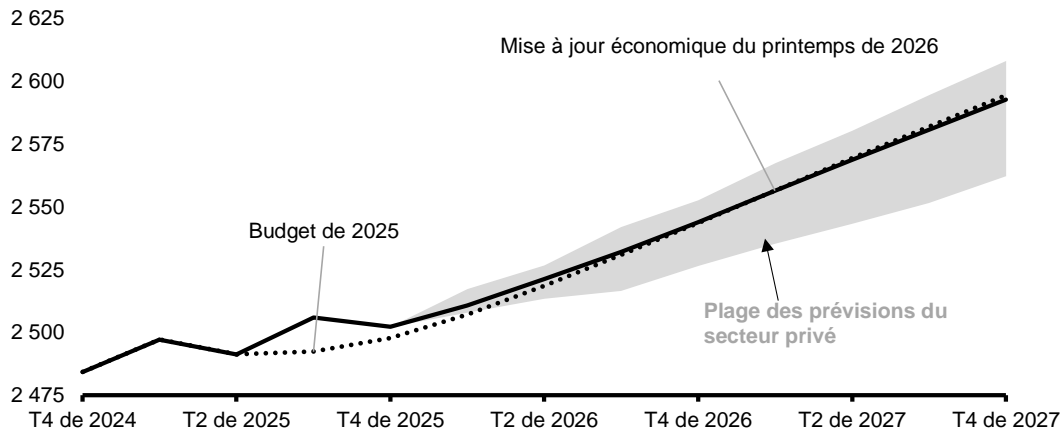
Pour assurer une planification encore plus prudente, le ministère des Finances Canada a évalué un éventail de résultats possibles, qui sont présentés plus loin dans la section Analyse des scénarios économiques.

Depuis le Budget de 2025, même si l'activité économique s'est montrée volatile, globalement, son rendement a été conforme aux attentes du secteur privé, tandis que le marché du travail s'est stabilisé. Bien qu'elle fût timide depuis l'imposition des droits de douane, la croissance du PIB réel a fait une remontée surprenante au troisième trimestre de 2025, avant de reculer légèrement au quatrième trimestre.

L'économie devrait continuer d'évoluer à un rythme lent en début d'année, pendant que se poursuit l'adaptation au nouvel environnement commercial. L'amélioration de la confiance, les conditions financières favorables et les investissements dans les infrastructures publiques devraient inciter les entreprises à explorer de nouveaux marchés et à accroître les dépenses en capital, ce qui favorisera la hausse des exportations et des investissements. L'accélération de l'activité économique devrait dynamiser le marché du travail, et la forte croissance des salaires viendra soutenir la consommation des ménages. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendaient à ce que le PIB réel progresse d'environ 2 % d'ici la fin de l'année (graphique 27).

Graphique 26 – Les économistes du secteur privé perçoivent des risques de détérioration

Projections du niveau du PIB réel
en milliards de dollars enchaînés de 2017



Nota – Le dernier point de données réelles correspond au T4 de 2025. Les taux prévus dans le Budget de 2025 ont été redressés en fonction de révisions des données antérieures sur le PIB réel.
Sources : Statistique Canada; enquête de mars 2026 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada.

Dans l'ensemble, les prévisionnistes du secteur privé s'attendaient à ce que le PIB réel progresse de 1,1 % en 2026 et de 1,9 % en 2027, comparativement aux projections de 1,2 % et de 2,0 %, respectivement, dans le Budget de 2025. Selon le FMI, la position du Canada devrait demeurer solide à l'échelle internationale, alors qu'il se classe au deuxième rang des pays du G7 au chapitre de la croissance pour les deux prochaines années.

L'inflation du PIB devait se situer en moyenne à 2,8 % en 2026 et à 1,8 % en 2027, comparativement aux projections de 1,8 % et de 2,0 %, respectivement, dans le Budget de 2025. Ainsi, le PIB nominal devait excéder celui prévu dans le Budget de 2025 de 31 milliards de dollars par année en moyenne de 2025 à 2029, ce qui témoigne de résultats supérieurs aux attentes en deuxième moitié de 2025 et de la perspective d'une inflation du PIB à court terme plus élevée en raison de la hausse des prix du pétrole (graphique 28). Malgré ces améliorations, les prévisionnistes continuent de s'attendre à un ralentissement persistant de la capacité de production du Canada en raison de la baisse des investissements des entreprises et des réorganisations sectorielles à la suite des mesures tarifaires. Par conséquent, le PIB réel devrait demeurer de 1,6 % inférieur à celui prévu d'ici 2029 dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, soit avant l'imposition de droits de douane.

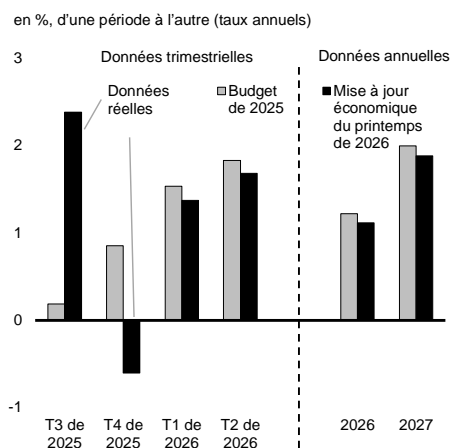
Selon les économistes du secteur privé sondés en mars :

- Les prix du pétrole brut WTI devraient connaître un recul par rapport aux sommets de près de 100 \$ US le baril au début du conflit au Moyen-Orient et atteindre en moyenne 80 \$ US le baril au deuxième trimestre de cette année (soit 15 \$ US le baril de plus que les prévisions du Budget de 2025). Le prix du pétrole devrait avoisiner les 73 \$ US le baril en 2026, comparativement aux 65 \$ US le baril prévus dans le Budget de 2025. Il devrait ensuite baisser pour s'établir à 66 \$ US le baril en 2027, un prix semblable à celui prévu dans le Budget de 2025.
- L'inflation de l'IPC devrait atteindre 2,5 % en moyenne en 2026 et 1,9 % en 2027 (comparativement à 2,0 % pour les deux années dans le Budget de 2025). L'inflation devrait ensuite se situer à 2,0 % à partir de 2028, le même taux qui était prévu dans le Budget de 2025.
- Le taux de chômage devrait atteindre 6,5 % en moyenne en 2026, un taux moindre que celui de 6,8 % prévu dans le Budget de 2025, et continuer de baisser jusqu'à 6,0 % d'ici 2029, soit le même taux que celui prévu dans le Budget de 2025.
- La Banque du Canada devrait maintenir son taux directeur à 2,25 % tout au long de l'année 2026. Sous l'effet de la reprise de l'économie, les taux d'intérêt à court terme devraient ensuite commencer à monter au début de 2027 pour atteindre 2,7 % d'ici 2028, des taux légèrement supérieurs aux prévisions du Budget de 2025. Les taux d'intérêt à court terme devraient s'établir à 2,6 % d'ici 2029, soit le même taux que celui prévu dans le Budget de 2025.

- Le taux des obligations du gouvernement à 10 ans devrait croître pour passer d'un taux moyen de 3,4 % en 2026 à 3,6 % en 2027, puis à 3,7 % à partir de 2028, soit environ 10 points de base de plus que ce qui était prévu dans le Budget de 2025.
- Aux États-Unis, les investissements dans l'IA et la forte consommation, en partie soutenus par la vigueur des marchés boursiers, stimulent la croissance. Si la croissance du PIB réel aux États-Unis a été revue à la hausse et devrait atteindre 2,4 % en 2026, les prévisions de croissance de l'économie canadienne à court terme n'ont pas été revues à la hausse.

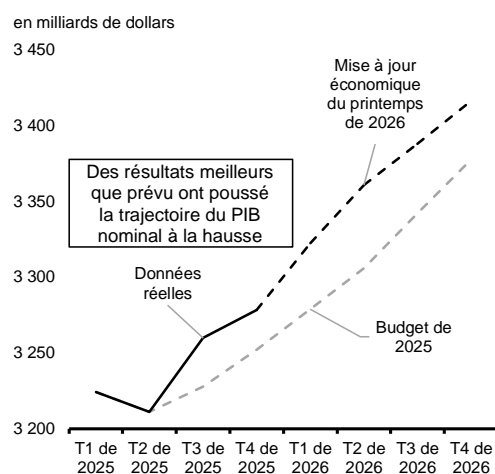
L'analyse des scénarios ci-dessous et l'encadré de l'annexe 1 intitulé « Sensibilité de l'incidence économique et budgétaire à la hausse des prix du pétrole » montrent que les résultats de l'enquête de mars varient en fonction de différentes hypothèses macroéconomiques.

Graphique 27 – Projections de croissance du PIB réel



Sources : Statistique Canada; enquêtes d'août 2025 et de mars 2026 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 28 – Projections du niveau du PIB nominal



Sources : Statistique Canada; enquêtes d'août 2025 et de mars 2026 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Portrait de la situation pour les Canadiens

L'économie devrait continuer à croître, mais l'incertitude mondiale accrue se répercute sur les perspectives, ce qui comprend les tensions commerciales et les risques géopolitiques qui perdurent. Les économistes du secteur privé s'attendent généralement à une croissance vigoureuse continue pour les deux prochaines années, bien que les prévisions varient largement et que le Canada n'est pas à l'abri de l'actuel choc énergétique mondial. Même si la hausse des prix du pétrole fera augmenter l'inflation à court terme, les conditions économiques demeurent stables dans l'ensemble et le marché du travail continue de se maintenir. Afin d'améliorer l'abordabilité et les perspectives d'emploi à long terme, le gouvernement s'efforce de mettre en place les conditions qui permettent aux entreprises d'investir, de croître et de soutenir l'emploi, en favorisant un environnement économique stable, compétitif et résilient alors que le Canada s'adapte à l'incertitude croissante du contexte mondial.

Analyse des scénarios économiques

En raison du conflit en cours au Moyen-Orient ainsi que de l'incertitude liée aux droits de douane et au commerce, des risques élevés pèsent sur les perspectives. Le ministère des Finances Canada a consulté des économistes du secteur privé afin de mesurer les risques entourant les prévisions issues de l'enquête de mars, notamment en ce qui concerne la trajectoire future des prix du pétrole. Bien que les risques proviennent de plusieurs sources, les scénarios qui suivent — même s'ils ne sont pas exhaustifs — reposent principalement sur deux visions de l'évolution du conflit au Moyen-Orient et de la propagation de ses effets par le biais des marchés de l'énergie, des chaînes d'approvisionnement, de la demande mondiale et des conditions sur les marchés financiers. Ces scénarios ont aidé à mesurer les risques entourant les prévisions de référence pour favoriser une planification budgétaire prudente.

Depuis la tenue de l'enquête, l'évolution des marchés de l'énergie laisse entrevoir une légère amélioration des perspectives à court terme des prix du pétrole. Cette évolution laisse croire que les prix du pétrole brut WTI pourraient avoisiner les 80 \$ US en 2026, soit près de 10 \$ US de plus que le niveau supposé par les économistes du secteur privé sondés en mars. Sur la base de cette sensibilité aux incidences économiques et budgétaires de la hausse des prix du pétrole (voir l'encadré « Sensibilité de l'incidence économique et budgétaire à la hausse des prix du pétrole » à l'annexe 1), cette trajectoire haussière améliorerait le solde budgétaire fédéral d'environ 1,9 milliard de dollars. Cela dit, l'incidence des prix du pétrole sur les perspectives économiques et budgétaires dépendra de l'évolution d'autres variables macroéconomiques, comme les taux d'intérêt et la demande mondiale.

Plus de précisions sur les perspectives économiques, l'analyse des scénarios et la sensibilité des principales variables économiques aux fluctuations du prix du pétrole figurent à l'annexe 1.

Scénario d'investissement accru

Dans le scénario d'*investissement accru*, la perturbation prolongée de l'offre mondiale de pétrole provoque une augmentation des prix du pétrole brut WTI, qui plafonnent autour de 115 \$ US le baril au deuxième trimestre de 2026. Les prix demeurent élevés pendant une longue période, en raison des contraintes d'approvisionnement persistantes, des risques géopolitiques accrus et d'une lente adaptation de l'offre.

Les prix élevés du pétrole font grimper l'inflation et freinent l'activité mondiale. Néanmoins, en tant qu'exportateur net de pétrole, le Canada profite de termes de l'échange plus avantageux et voit son revenu national augmenter. De plus, dans un contexte où perdurent les risques géopolitiques et l'incertitude au Moyen-Orient, le Canada est perçu comme une source fiable de produits énergétiques, ce qui fait augmenter la demande de pétrole brut canadien. La hausse des prix du pétrole au cours de la période de projection, la demande mondiale soutenue à l'égard d'un approvisionnement énergétique sûr, ainsi que les mesures des pouvoirs publics visant à accélérer les grands projets et à mobiliser de nouveaux investissements privés font croître les investissements dans le secteur pétrolier et gazier et dans d'autres industries, qui génèrent des retombées positives pour l'ensemble de l'économie par l'augmentation de l'emploi et des revenus, ce qui aide à atténuer le ralentissement causé par l'affaiblissement de l'activité mondiale.

Par conséquent, la croissance du PIB réel au Canada est un peu plus élevée, en moyenne, que celle prévue dans l'enquête du mois de mars (graphique 29), de sorte que le niveau du PIB réel devrait être supérieur de 0,4 % au niveau de référence d'ici 2030. À la faveur de la hausse des prix du pétrole, le PIB nominal est supérieur de 37 milliards de dollars par année, en moyenne, par rapport aux prévisions issues de l'enquête (graphique 30).

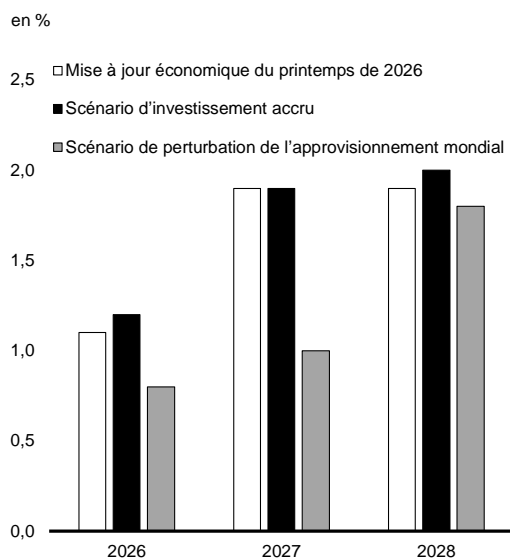
Scénario de perturbation de l'approvisionnement mondial

Dans le scénario de *perturbation de l'approvisionnement mondial*, les exportations qui demeurent limitées à partir du Moyen-Orient et les dommages causés à des infrastructures énergétiques essentielles aggravent les pénuries de produits de base mondiaux qui se répercutent plus largement sur les chaînes d'approvisionnement. Les chaînes d'approvisionnement du monde entier sont mises à rude épreuve, tandis que la hausse des coûts de l'énergie et la perturbation prolongée des expéditions plombent la production et le commerce. La persistance des tarifs d'assurance élevés pour l'expédition et le transport de marchandises fait aussi grimper les prix des produits de base qui doivent obligatoirement emprunter des voies de navigation touchées au Moyen-Orient, ce qui accentue les pressions secondaires sur les coûts.

Ces développements ne font qu'aggraver les pressions inflationnistes dans le monde entier. Les politiques monétaires mondiales sont plus restrictives, tandis que les marchés tablent sur une hausse des risques d'inflation, ce qui contribue à ralentir d'autant plus l'activité mondiale. La montée des tensions géopolitiques contribue aussi à resserrer les conditions de financement, à faire diminuer le prix des actifs ainsi qu'à ébranler la confiance des consommateurs et des entreprises. En plus des droits de douane auxquels elle doit continuellement s'adapter, l'économie canadienne n'est pas épargnée : le PIB réel national est plombé par la baisse de la consommation, des investissements, des exportations et de la productivité. L'incertitude structurelle entourant la demande énergétique future se traduit par des investissements relativement faibles des producteurs d'énergie canadiens, malgré la hausse des prix du pétrole.

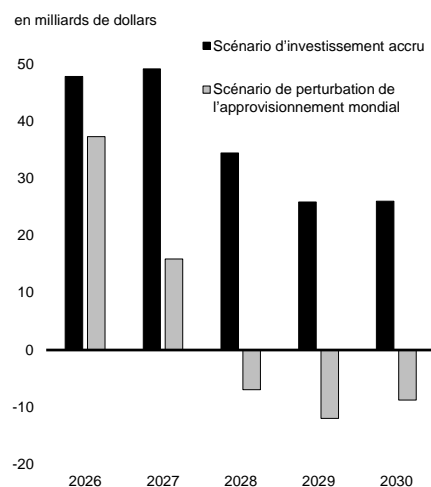
La croissance réelle au Canada s'engage sur une trajectoire plus lente, où le PIB réel devrait être inférieur de 1,3 % au creux prévu pour 2028 dans l'enquête du mois de mars. Le PIB nominal demeure supérieur au niveau de référence pour les deux premières années de l'enquête (de 37 milliards de dollars et de 16 milliards de dollars, respectivement), en raison des effets de la hausse des prix du pétrole sur les termes de l'échange. Toutefois, à mesure que les prix se normalisent, la faiblesse de l'activité économique se répercute sur le niveau du PIB nominal, qui chute de 9 milliards de dollars par année, en moyenne, par rapport au niveau de référence, de 2028 à 2030.

Graphique 29 – Projections de croissance du PIB réel



Sources : Statistique Canada; enquête de mars 2026 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 30 – Écart du PIB nominal par rapport à la Mise à jour économique du printemps de 2026



Sources : Statistique Canada; enquête de mars 2026 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Aperçu de la situation budgétaire

Le Budget de 2025 a marqué un changement stratégique dans la façon dont le gouvernement gère les finances publiques, afin d'axer l'augmentation des dépenses en capital fédérales sur la mobilisation d'investissements, tout en assurant une gestion budgétaire responsable. En prévoyant d'importants investissements dans les infrastructures, l'innovation et le développement des capacités industrielles nationales, le Budget de 2025 a établi un plan clair pour bâtir l'économie la plus forte du G7.

Ce plan budgétaire demeure ancré dans la gestion responsable des finances publiques – pas pour la forme, mais bien pour créer la capacité d'investir dans le dynamisme économique et l'autonomie à long terme du Canada. Conformément à cette approche, les décisions figurant dans la présente Mise à jour économique du printemps sont guidées par les deux cibles budgétaires du gouvernement : équilibrer les dépenses de fonctionnement et les revenus d'ici 2028-2029 et maintenir le ratio du déficit au PIB sur une trajectoire descendante.

De plus, le gouvernement demeure résolu à mettre en œuvre avec rigueur les mesures prévues dans le Budget de 2025 pour accroître l'efficacité, notamment l'**examen exhaustif des dépenses**, qui, conjugué à d'autres mesures annoncées, permettra de réaliser des économies et des revenus totalisant 60 milliards de dollars sur cinq ans. Maintenant que la mise en application de ces mesures est déjà bien avancée, il s'agit désormais de faire porter les efforts sur la réalisation en continu d'examens horizontaux ciblés, en commençant par l'objectif de restreindre les dépenses consacrées aux services de conseillers externes en gestion et dans d'autres domaines. Ces mesures, qui sont difficiles à prendre mais nécessaires, continueront à soutenir l'objectif du gouvernement de moins dépenser afin d'investir plus dans les Canadiens.

Perspectives budgétaires

Bien que l'incertitude demeure élevée, l'économie canadienne s'est montrée résiliente et la hausse des prix du pétrole a amélioré les termes de l'échange. La moyenne des prévisions issues de l'enquête de mars auprès du secteur privé — sur laquelle reposent les projections de cette mise à jour — indique une augmentation de plus de 30 milliards de dollars par année du niveau du PIB nominal de 2025 à 2029 par rapport à ce qui était prévu dans le Budget de 2025. Cette situation, conjuguée aux résultats cumulés depuis le début de l'exercice, se traduit par l'amélioration des perspectives budgétaires, les revenus budgétaires étant plus élevés de 7,2 milliards de dollars annuellement en moyenne par rapport aux projections antérieures. Combinés à la baisse des dépenses projetées, ces résultats se traduisent par une amélioration moyenne du solde budgétaire d'environ 12,1 milliards de dollars annuellement, avant les nouvelles mesures, par rapport au Budget de 2025.

Le coût net des mesures comprises dans la présente Mise à jour économique du printemps s'élève à 37,5 milliards de dollars sur six ans, à compter de 2025-2026, dont une proportion de 45 % sera consacrée à réduire les coûts pour les Canadiens au moyen de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, de mesures visant à augmenter l'offre de logements et de la suspension temporaire de la taxe d'accise fédérale sur le carburant.

En tenant compte de l'évolution de la situation économique et budgétaire, des mesures prévues dans la Mise à jour économique du printemps et des mesures stratégiques prises depuis le Budget de 2025, le déficit projeté, à 2,1 % du PIB pour 2025-2026, devrait désormais s'élever à 66,9 milliards de dollars, soit 11,5 milliards de dollars de moins que celui indiqué dans le Budget de 2025. Le déficit devrait diminuer à 53,2 milliards de dollars, ou à 1,4 % du PIB, d'ici 2030-2031, ce qui respecte la cible budgétaire. De même, le ratio de la dette fédérale au PIB devrait demeurer relativement stable de 2027-2028 à 2030-2031, et de plus d'un point de pourcentage inférieur au ratio prévu dans le Budget de 2025.

Tableau 1 – Évolution de la situation économique et budgétaire et mesures stratégiques
en milliards de dollars

	2024- 2025	Projections					
		2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
Solde budgétaire – Budget de 2025	-36,3	-78,3	-65,4	-63,5	-57,9	-56,6	
Évolution de la situation économique et budgétaire depuis le Budget de 2025		17,7	15,7	10,7	8,6	7,6	
Solde budgétaire avant les mesures stratégiques	-36,3	-60,6	-49,7	-52,8	-49,3	-49,0	-46,4
Mesures stratégiques prises depuis le Budget de 2025		-1,3	-4,4	-4,0	-2,8	-2,4	-2,1
Mise à jour de 2026 (par chapitre)							
1. Bâtir le Canada : Tous pour le Canada		0,0	-2,8	-2,3	-2,0	-1,4	-1,4
2. Des mesures bénéfiques pour les Canadiens : Un Canada pour tous		-4,9	-8,5	-4,1	-3,6	-3,4	-3,2
Total partiel – Mesures de la Mise à jour de 2026		-4,9	-11,3	-6,3	-5,6	-4,8	-4,6
Total – Mesures stratégiques prises depuis le Budget de 2025 et mesures de la Mise à jour de 2026		-6,2	-15,7	-10,3	-8,4	-7,1	-6,8
Solde budgétaire	-36,3	-66,9	-65,3	-63,1	-57,7	-56,2	-53,2
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,2	-2,1	-1,9	-1,8	-1,6	-1,5	-1,4
Dette fédérale (% du PIB)	40,7	41,1	41,5	41,8	41,9	41,8	41,6
Solde budgétaire – Budget de 2025	-36,3	-78,3	-65,4	-63,5	-57,9	-56,6	
<i>Solde budgétaire (% du PIB)</i>	<i>-1,2</i>	<i>-2,5</i>	<i>-2,0</i>	<i>-1,9</i>	<i>-1,6</i>	<i>-1,5</i>	
<i>Dette fédérale (% du PIB)</i>	<i>41,2</i>	<i>42,4</i>	<i>43,1</i>	<i>43,3</i>	<i>43,3</i>	<i>43,1</i>	

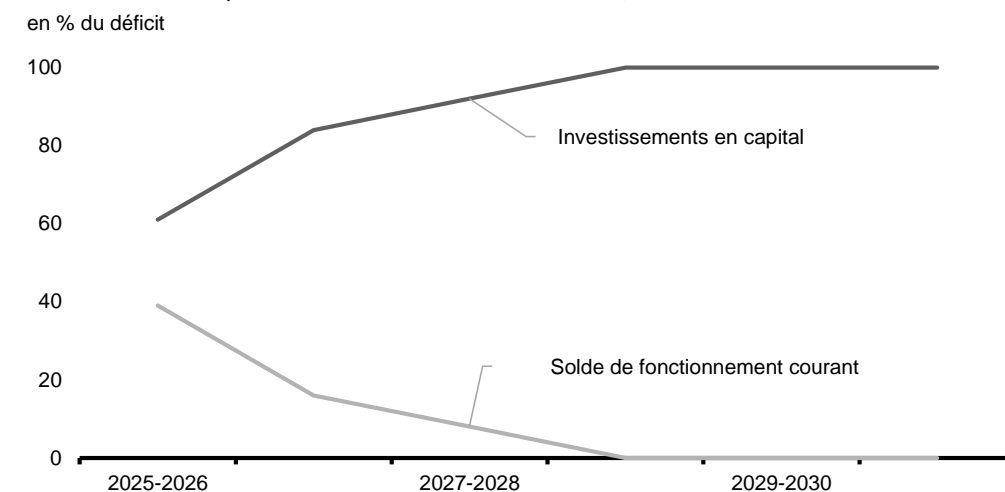
Nota - Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

Aperçu des investissements en capital

La Mise à jour économique du printemps de 2026 poursuit l'accroissement des investissements en capital du gouvernement fédéral, notamment par une somme de 225 millions de dollars sur cinq ans destinée au **Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical** pour moderniser des centres de formation gérés par des syndicats ainsi que des investissements pour appuyer davantage l'offre de logements aux Autochtones. Conformément aux cibles budgétaires du gouvernement, les investissements en capital représenteront la totalité du déficit budgétaire d'ici 2028-2029 (graphique 31). Le gouvernement continuera de fournir un soutien considérable aux Canadiens qui sont aux prises avec des difficultés économiques.

Graphique 31 – Diminuer les dépenses pour investir davantage

Investissements en capital et solde de fonctionnement courant, en % du déficit



Source : Ministère des Finances Canada

Examens horizontaux permanents

Le gouvernement s'est engagé résolument à faire preuve de rigueur budgétaire. Dans le Budget de 2025, il a mis en œuvre les conclusions de l'**examen exhaustif des dépenses** afin de réduire les inefficiences opérationnelles et de réaffecter les ressources aux priorités. Il se concentre maintenant sur les possibilités horizontales qui vont au-delà de la portée individuelle des ministères, notamment les marchés d'approvisionnement fédéraux, les services externes de conseillers en gestion ainsi que les examens thématiques de programmes horizontaux, dont un examen des programmes d'acquisition des compétences et ceux destinés aux jeunes, dans le but d'améliorer les services.

Le gouvernement a récemment lancé l'**examen des marchés du gouvernement fédéral**, dans le cadre duquel les marchés à plus forte valeur font l'objet d'un examen visant à déterminer les réductions de coûts possibles et à trouver d'autres stratégies de tarification. Le gouvernement ne se contentera plus d'obtenir un bon prix, car les Canadiens méritent d'obtenir le meilleur prix. L'établissement des prix des marchés s'appuiera sur les pratiques exemplaires et la comparaison des prix à l'échelle mondiale. Une approche de type « Équipe Canada », combinant le pouvoir d'achat des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, sera mise à profit dans la mesure du possible.

Dans un premier temps, dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement se concentre sur la réduction du recours aux services externes de conseillers en gestion et autres, en s'appuyant davantage sur les talents existants au sein de la fonction publique. Les dépenses totales consacrées aux services de conseillers en gestion et autres se chiffraient à environ 5 milliards de dollars en 2024-2025, tandis que les dépenses totales en services professionnels et spéciaux représentaient environ 23,1 milliards de dollars. Plus particulièrement :

- ✦ Comme il l'a annoncé dans le Budget de 2025, le gouvernement propose, dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, de réduire les dépenses consacrées aux services externes de conseillers en gestion et autres de 20 % sur les trois prochaines années, dans le but de réaliser des économies de 450 millions de dollars en 2027-2028 et de 900 millions de dollars par année à compter de 2028-2029. La mise en œuvre de cette mesure permettra d'appuyer les priorités du gouvernement en matière de défense, tout en renforçant les capacités internes et en accélérant le perfectionnement de compétences au sein de la fonction publique. De plus amples renseignements sur les services professionnels et spéciaux figurent à l'annexe 1.

Les sommes économisées contribueront à l'engagement pris dans le Budget de 2025 de réaliser des économies d'au moins 7,75 milliards de dollars sur trois ans à compter de 2027-2028 et de 3,25 milliards de dollars par la suite en optimisant la productivité du gouvernement.

Les résultats d'autres examens seront présentés dans le Budget de 2026, alors que les examens horizontaux ciblés deviendront un processus permanent et prévisible utilisé pour resserrer la gestion des dépenses.

Analyse des scénarios économiques

L'économie canadienne est demeurée résiliente dans un contexte d'incertitude persistante à l'échelle mondiale. Néanmoins, l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient et la hausse des prix du pétrole ont entraîné des risques considérables à court terme pour les économies du monde entier.

Pour favoriser une planification budgétaire prudente à la lumière des prévisions de l'enquête de mars auprès du secteur privé, tout particulièrement en ce qui concerne l'évolution des prix du pétrole, et pour soumettre ses prévisions de référence à des simulations de crise, le ministère des Finances Canada a élaboré deux scénarios économiques. Dans les deux scénarios, la perturbation prolongée de l'offre mondiale de pétrole provoque une augmentation des prix du pétrole brut WTI, qui plafonnent autour de 115 \$ US le baril au deuxième trimestre de 2026, et les prix du pétrole demeurent plus élevés que les prévisions de l'enquête de mars pendant une longue période, en raison des perturbations persistantes, des risques géopolitiques accrus et d'une lente adaptation de l'offre.

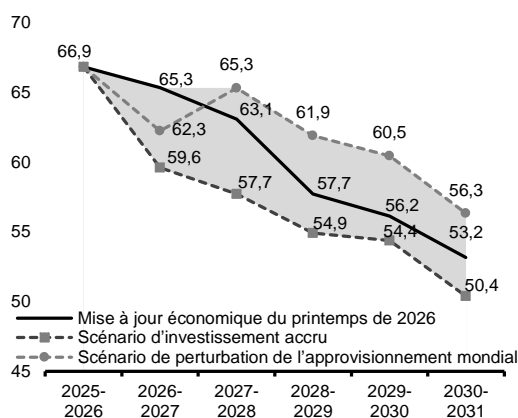
Dans le scénario d'*investissement accru*, l'augmentation de la demande mondiale à l'égard de sources d'énergie sûres et fiables favorise une hausse des investissements au Canada. Dans ce scénario, le solde budgétaire s'améliorerait d'environ 5,7 milliards de dollars en 2026-2027 et de 3,2 milliards de dollars en moyenne durant le reste de la période de projection (graphique 32). Le ratio de la dette fédérale au PIB diminuerait pour atteindre 40,7 % en 2026-2027, puis s'élèverait à 40,9 % en 2030-2031 (graphique 33).

Dans le scénario de *perturbation de l'approvisionnement mondial*, le conflit au Moyen-Orient perturbe les chaînes d'approvisionnement mondiales et mène à un resserrement des conditions financières mondiales, ce qui pèse sur l'activité économique et entraîne une détérioration du solde budgétaire. Dans ce scénario, le déficit diminuerait initialement d'environ 3,1 milliards de dollars en 2026-2027 en raison des revenus accrus découlant de la hausse des prix du pétrole, mais augmenterait ensuite de 3,5 milliards de dollars par année en moyenne durant le reste de la période de projection (graphique 32). Le ratio de la dette fédérale au PIB diminuerait initialement pour atteindre 41,0 % en 2026-2027, mais remonterait à 42,0 % en 2030-2031 (graphique 33).

L'annexe 1 présente plus de renseignements sur les perspectives budgétaires du gouvernement, l'incidence budgétaire des scénarios et la sensibilité des projections budgétaires à la hausse des prix du pétrole.

Graphique 32 – Déficit fédéral selon les scénarios économiques

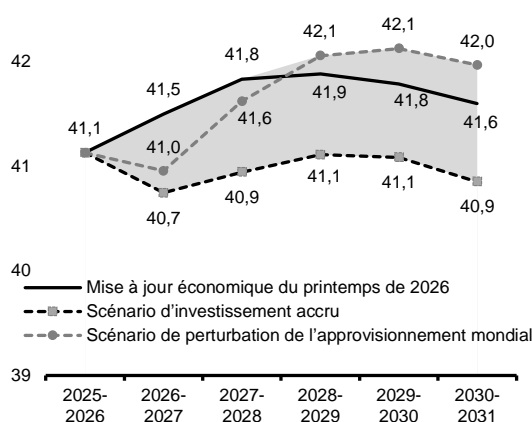
en milliards de dollars
75



Source : Ministère des Finances Canada

Graphique 33 – Ratio de la dette fédérale au PIB selon les scénarios économiques

en % du PIB
43



Source : Ministère des Finances Canada

Préserver la viabilité des finances publiques pour les générations à venir

Alors que l'ancien ordre multilatéral s'affaiblit et que le contexte mondial devient plus fragmenté et incertain, le gouvernement se concentre sur ce qu'il peut contrôler : faire des investissements ciblés qui produiront beaucoup de retombées pour les Canadiens et l'économie, tout en assurant la viabilité des finances publiques.

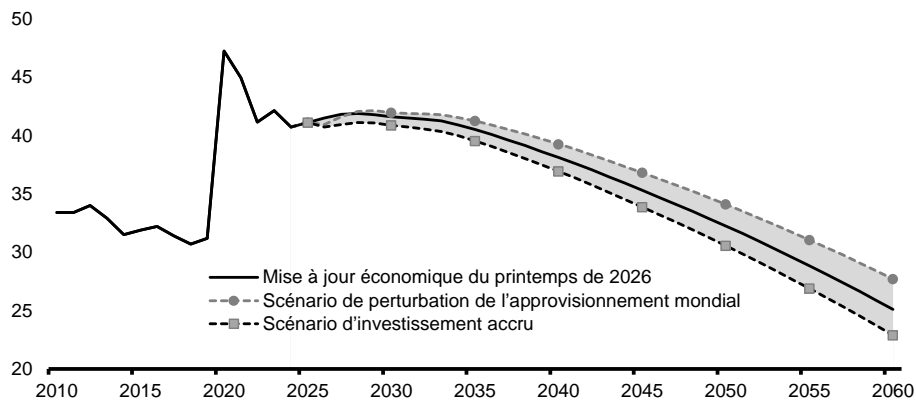
Cette approche est rigoureuse et intentionnelle. Le fait de veiller à ce que les fonds publics soutiennent des mesures à forte portée qui produisent des retombées économiques durables, tout en réduisant les dépenses de fonctionnement du gouvernement, mettra le Canada en bonne position pour maintenir sa capacité économique et financière à long terme.

Le gouvernement propose un plan économique viable sur le plan budgétaire. Les scénarios de modélisation élaborés par le ministère des Finances Canada indiquent que le ratio de la dette fédérale au PIB suivra une trajectoire à la baisse à long terme (graphique 34). Une analyse de sensibilité sur ces projections budgétaires à long terme donne à penser que le ratio de la dette fédérale au PIB diminuerait aussi d'ici la fin de la période de projection dans le cadre du scénario de *perturbation de l'approvisionnement mondial*.

Il est essentiel de préserver la capacité budgétaire pour pouvoir gérer les pressions futures, notamment les récessions, les dépenses additionnelles en matière de défense, le vieillissement de la population, les changements climatiques et la transition vers la carboneutralité.

Graphique 34 – Projections à long terme de la dette fédérale

en % du PIB



Nota – Ces projections à long terme, même si elles se fondent sur des hypothèses raisonnables, ne doivent pas être considérées comme des prévisions. Entre autres, la projection de référence ne tient pas compte de toutes les incidences économiques et budgétaires possibles des changements économiques mondiaux que le Canada devra affronter au cours des prochaines décennies, ni de l'intégralité des retombées positives pouvant être attendues des politiques économiques récentes et futures. Des renseignements détaillés et une analyse de sensibilité concernant ces projections budgétaires à long terme sont présentés à l'annexe 1.

L'avantage financier du Canada

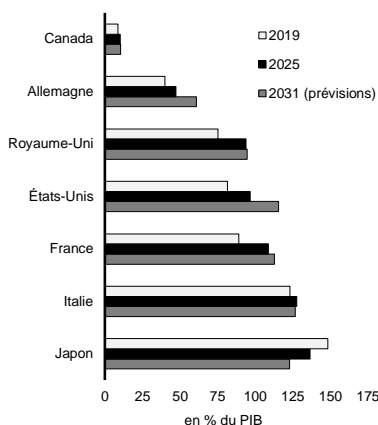
À l'échelle mondiale, l'instabilité géopolitique, les transformations économiques structurelles et l'intensification de la concurrence forcent les gouvernements à repenser leur façon de réagir aux facteurs défavorables et à renforcer la résilience pour l'avenir. Le statu quo n'est pas une option, car l'inaction et les investissements insuffisants se traduisent par d'importantes répercussions, dont un ralentissement de la croissance, une diminution de la compétitivité et un affaiblissement de la sécurité.

Le Canada est en excellente position pour transformer cette période d'incertitude mondiale en des possibilités à l'échelle nationale.

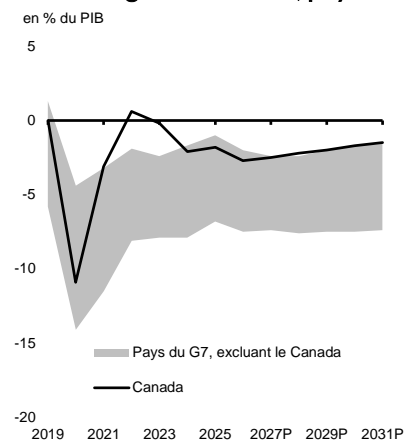
- Le ratio de la dette nette au PIB du pays s'élève à tout juste 10,2 %, comparativement au ratio moyen de 101,8 % des pays du G7 (excluant le Canada) (graphique 35).
- Le fardeau de la dette nette du Canada est plus faible aujourd'hui que dans tout autre pays du G7, et même inférieur au ratio de la dette de ces pays avant la pandémie.
- Le Canada a également l'un des déficits les plus faibles du G7 en proportion de l'économie (graphique 36).

Cet avantage financier donne au gouvernement la capacité et la responsabilité d'agir de manière à bâtir une économie plus forte, pour rendre la vie plus abordable et créer des emplois bien rémunérés au pays et nous permettre de prendre soin les uns des autres et de décider de notre avenir.

Graphique 35 – Dette nette de tous les ordres de gouvernement, pays du G7



Graphique 36 – Solde budgétaire de tous les ordres de gouvernement, pays du G7



Nota – Aux fins de comparaisons internationales, l'expression « tous les ordres de gouvernement » désigne le gouvernement central, les gouvernements infranationaux et les administrations locales, ainsi que les caisses de sécurité sociale d'un pays. Dans le cas du Canada, il s'agit des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux, des administrations locales et des gouvernements autochtones, auxquels s'ajoutent le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.
 Source : FMI, Moniteur des finances publiques, avril 2026

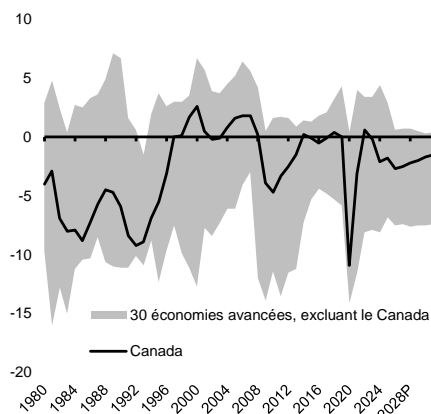
La situation budgétaire du Canada se démarque aussi par rapport à 30 autres économies avancées, en affichant un ratio du déficit au PIB plus bas que la moyenne et l'un des plus bas ratios de la dette nette au PIB du groupe (graphiques 37 et 38).

Le Canada est aussi l'une des deux seules économies du G7, avec l'Allemagne, à maintenir une cote AAA auprès de grandes agences de notation de crédit mondiales. Cette cote AAA assure la confiance des investisseurs et contribue à garder les coûts d'emprunt aussi bas que possible.

Dans un contexte mondial incertain, le gouvernement se concentre sur ce qu'il peut contrôler : produire des retombées économiques durables pour les Canadiens tout en renforçant la rigueur budgétaire, afin que le Canada conserve son avantage financier dans l'avenir.

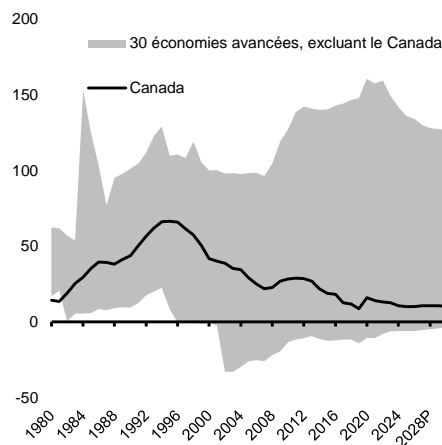
Graphique 37 – Solde budgétaire de tous les ordres de gouvernement, économies avancées

en % du PIB



Graphique 38 – Dette nette de tous les ordres de gouvernement, économies avancées

en % du PIB



Nota – Le dernier point de données correspond à 2031. Aux fins de comparaisons internationales, l'expression « tous les ordres de gouvernement » désigne le gouvernement central, les gouvernements infranationaux et les administrations locales, ainsi que les caisses de sécurité sociale d'un pays. Dans le cas du Canada, il s'agit des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux, des administrations locales et des gouvernements autochtones, auxquels s'ajoutent le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. Les « 30 autres économies avancées » sont les suivantes : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Corée, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse et Taiwan. Pour faciliter la lecture, les points de données sur le solde budgétaire de l'Irlande en 2010 (-32,1) et de l'Islande en 2016 (12,7) ont été exclus du calcul de la plage des autres économies avancées. La Norvège a été exclue du groupe des autres économies avancées en raison de sa position d'actif net élevée (+160,2% du PIB en 2025), qui constitue une valeur statistique aberrante.
Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2026

Chapitre 1

Bâtir le Canada : Tous pour le Canada

Le monde évolue à toute vitesse. La reconfiguration des échanges commerciaux, les tensions géopolitiques et les progrès technologiques rapides touchent la vie des Canadiens et des Canadiennes à un rythme sans précédent. Dans le Budget de 2025, le gouvernement a présenté son audacieux et ambitieux plan de transformation économique pour passer d'une économie comptant sur un seul partenaire commercial à une économie plus forte, autonome et résiliente face aux secousses mondiales.

Nous prenons notre avenir en main en renforçant l'unité de l'économie canadienne, grâce à de nouvelles infrastructures pour mieux relier nos régions, diversifier nos marchés et protéger nos communautés.

La Mise à jour économique du printemps de 2026 annonce d'autres mesures visant à soutenir les investissements, la productivité et la croissance, par exemple :

- Le Canada lance son propre fonds d'investissement souverain, le **Fonds pour un Canada fort**, doté d'un capital de 25 milliards de dollars à court terme destiné à être investi dans les projets et les entreprises qui stimulent la transformation économique du Canada.
- Le Canada rend permanente l'**exonération fiscale pour les fiducies collectives des employés** afin de permettre aux travailleurs de contribuer directement à bâtir un Canada fort.
- Le Canada tiendra le premier **Sommet canadien de l'investissement** en septembre 2026 qui réunira les plus grands investisseurs du monde, y compris des PDG, entrepreneurs et chefs d'entreprise internationaux de premier plan. Il vise à attirer de nouveaux investissements au Canada.
- Le Canada consacre 103,8 millions de dollars pour faire de l'**Agence de l'investissement pour la défense** une entité autonome.
- Un **plan pangouvernemental pour la concurrence** sera lancé dans le but de renforcer la productivité et de faire baisser le coût de la vie en faisant en sorte que la priorité soit donnée à la concurrence dans l'ensemble des politiques du gouvernement fédéral.

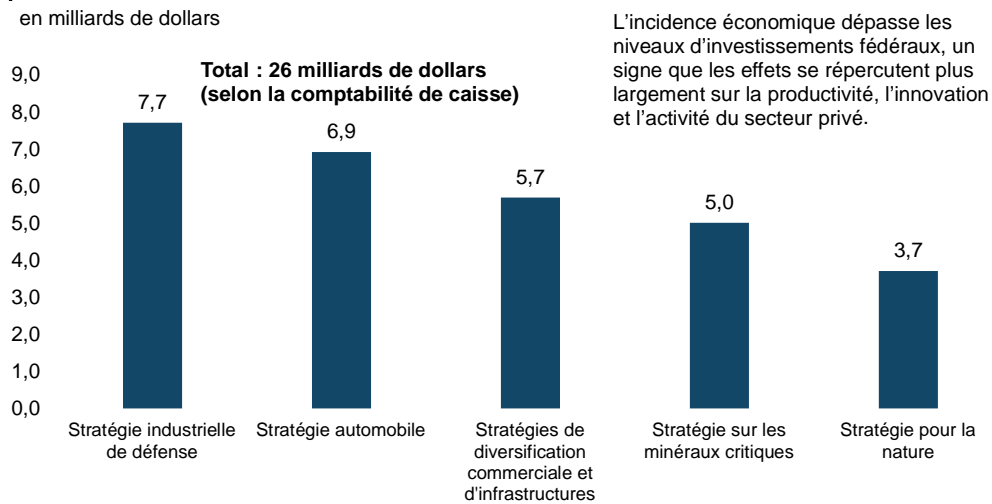
Ces mesures poursuivent sur la lancée de l'ambitieux plan économique que nous sommes déjà en train de mettre en œuvre et qui comprend les volets suivants :

- ✓ Le **Bureau des grands projets** accélère les projets d'intérêt national en leur permettant de cheminer plus vite dans les processus d'examen et d'approbation fédéraux. Les 15 projets annoncés jusqu'ici représentent des investissements en capital de plus de 125 milliards de dollars, et leur construction devrait soutenir plus de 60 000 emplois.
- ✓ La **superdéduction à la productivité** et la bonification des **encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE)** stimuleront encore davantage les investissements. La superdéduction à la productivité devrait produire des retombées pouvant aller jusqu'à 9 milliards de dollars par année au cours des 10 prochaines années, tandis que les incitatifs fiscaux à la RS&DE devraient générer des retombées économiques de 1,2 milliard de dollars par année.
- ✓ De nouveaux programmes d'infrastructures visent à bâtir plus de logements et des communautés plus fortes, notamment grâce au **Fonds pour bâtir des collectivités fortes**, doté d'un capital de 51 milliards de dollars pour stimuler l'investissement dans les infrastructures (infrastructures communautaires, infrastructures en santé, transport collectif), en partenariat avec les provinces et les territoires. Les projets réalisés grâce au Fonds et à l'apport des provinces et territoires soutiendront la création de 42 000 emplois par année en moyenne.
- ✓ La **Stratégie de diversification commerciale** aidera les entreprises canadiennes à étendre leurs activités dans d'autres marchés que les États-Unis, et il sera plus facile pour elles d'acheminer leurs produits grâce à la **Stratégie d'infrastructures commerciales** de 6 milliards de dollars prévue à l'appui. Les investissements réalisés dans les infrastructures de transport facilitant le commerce, par l'intermédiaire du **Fonds pour la diversification des corridors commerciaux** et du **Fonds d'infrastructure pour l'Arctique**, devraient

permettre d'augmenter la productivité et de faire croître le produit intérieur brut (PIB) d'un montant pouvant aller jusqu'à 21 milliards de dollars.

- ✓ La **stratégie automobile** viendra renforcer le secteur canadien de la fabrication automobile et protéger les plus de 500 000 travailleurs qu'il emploie.
- ✓ La **Stratégie d'attraction des talents internationaux et le plan d'action** connexe contribueront à la venue de chercheurs étrangers d'exception dans les universités canadiennes.
- ✓ La **Stratégie pour la nature** vise à assurer la conservation de 30 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2030.
- ✓ La **Stratégie de compétitivité climatique** créera les conditions nécessaires pour faire du Canada un chef de file mondial dans les domaines des technologies propres et de l'énergie propre.

Graphique 1.1 – Les investissements fédéraux dans les stratégies sectorielles totalisent plus de 25 milliards de dollars



Nota – Les montants incluent les investissements existants et les dépenses annoncées dans le Budget de 2025 et dans la présente mise à jour économique du printemps (y compris certaines mesures fiscales) pour la période allant de 2025 à 2031, selon la comptabilité de caisse. Étant donné que certaines initiatives appuient plusieurs stratégies, le total est inférieur à la somme des montants indiqués pour chaque colonne.

Le Canada a toujours été une nation de bâtisseurs. Pour assurer la prospérité, la compétitivité et la souveraineté de notre pays dans l'avenir, nous tâchons de faire du Canada une superpuissance agricole, industrielle, minière et énergétique, et ce, à la fois dans les énergies propres et classiques. Nous améliorons l'efficacité de la réglementation, accroissons la concurrence, bonifions les incitatifs fiscaux aux nouveaux investissements, entre autres mesures, et investissons dans les infrastructures commerciales et les chaînes d'approvisionnement.

1.1 Produire des résultats pour les Canadiens

Le Fonds pour un Canada fort

Le gouvernement a présenté un plan audacieux pour bâtir un Canada plus fort.

Nous investissons dans les fondements d'une prospérité à long terme : une infrastructure moderne qui permet de tisser davantage de liens entre les communautés au pays; une mise en valeur responsable des ressources qui renforce notre économie et améliore la sécurité énergétique; et un appui soutenu aux entreprises innovatrices et aux travailleurs qualifiés qui façonneront l'avenir du Canada.

C'est bien plus qu'un programme économique, c'est un plan d'action d'intérêt national. Bâtir un Canada fort, c'est construire un pont vers un avenir meilleur, un projet à la fois, une entreprise à la fois. Les résultats se

concrétiseront au fil du temps, mais ils représentent des investissements qui produiront des dividendes pour les Canadiens pendant des années – et des générations – à venir.

Bâtir un Canada fort, c'est tisser des liens entre les Canadiens, en permettant par exemple à un Albertain de participer à un projet construit à Terre-Neuve, et vice versa. C'est rassembler les Canadiens autour d'un objectif commun et d'une réussite collective.

Tandis que les Canadiens vont profiter des retombées de ces projets d'intérêt national grâce à de meilleurs emplois, à une croissance économique plus élevée et à une sécurité accrue, le gouvernement est également déterminé à ce qu'ils aient une participation – et une participation équitable – dans les projets eux-mêmes.

Pour ce faire, nous transformons l'équation. Le gouvernement lance le premier fonds d'investissement souverain au Canada, le Fonds pour un Canada fort. Ce fonds veillera à ce que les Canadiens puissent recevoir leur part des gains produits par le programme pour bâtir un Canada fort.

Une mission claire

Conçu pour offrir aux Canadiens une participation directe au programme visant à bâtir le Canada, ce fonds relève du gouvernement canadien et, par conséquent, il appartient à toute la population. Conjointement avec d'autres investisseurs, il financera des entreprises et des projets stratégiques canadiens, dans l'objectif de réaliser des rendements commerciaux qui enrichiront le Canada.

✿ Voici comment fonctionnera le **Fonds pour un Canada fort** :

Une dotation initiale qui est conçue pour fructifier

Pour lancer le Fonds pour un Canada fort, le gouvernement fournira au départ un financement de 25 milliards de dollars sur trois ans, selon la comptabilité de caisse.

Le Fonds augmentera au fil du temps, grâce au rendement qu'il génère et aux autres actifs que le gouvernement pourrait lui affecter.

L'optimisation d'actifs portera sur deux priorités complémentaires : débloquer la pleine valeur de biens fédéraux existants, et affecter ce capital à des investissements qui offriront le potentiel de rendement le plus élevé pour le Canada et pour les Canadiens.

Une stratégie d'investissement axée sur le rendement

Le Fonds pour un Canada fort servira principalement à bâtir le Canada. Des infrastructures à la fabrication de pointe, en passant par le secteur de l'énergie et de l'exploitation minière, le Fonds aura le mandat de produire des rendements comparables à ceux du marché au profit de la population canadienne, et ce, dans l'ensemble de l'économie.

Les entreprises canadiennes de premier plan aideront à bâtir les infrastructures d'énergie, de transport et de télécommunications ainsi que l'économie de demain.

Les investisseurs mondiaux voient de plus en plus le Canada comme un lieu de choix pour de nouveaux investissements majeurs, et le gouvernement s'efforce de faire avancer les projets en question.

À mesure que les entreprises canadiennes et les partenaires internationaux investissent et prospèrent au pays, il est important que les Canadiens aient aussi leur part, afin que tous en ressortent gagnants. C'est pourquoi le Fonds pour un Canada fort et d'autres investisseurs collaboreront sur une base entièrement commerciale.

Il s'agit là d'une nouvelle occasion de prise de participation pour le Canada et la population canadienne, car le Fonds sera axé principalement sur des investissements en capitaux propres.

Le Bureau des grands projets collabore de près avec les promoteurs de projets tout au long du processus d'approbation réglementaire, et le gouvernement évalue les projets qui pourraient être désignés au titre de la *Loi visant à bâtir le Canada*.

Parallèlement, des institutions comme la Banque de l'infrastructure du Canada, Exportation et développement Canada, la Banque de développement du Canada, la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada et divers programmes ministériels jouent déjà un rôle essentiel dans la réalisation des projets à grande échelle et dans le soutien à la croissance des entreprises canadiennes.

Dans tous les secteurs où le gouvernement fédéral est actif, le Fonds pour un Canada fort visera à appuyer ces efforts, en investissant dans ce bassin croissant de projets et d'entreprises aux côtés du secteur privé et uniquement dans le cadre de participations minoritaires, et en générant d'importantes retombées commerciales pour les Canadiens.

Une société d'État indépendante, professionnelle et axée sur le rendement

L'indépendance et la gestion professionnelle garantissent qu'un fonds d'investissement souverain peut prendre des décisions d'investissement à long terme et raisonnables sur le plan économique. Cette structure est largement considérée comme une pratique exemplaire à l'échelle mondiale, car elle renforce la transparence, la crédibilité et le rendement à long terme grâce à une gestion cohérente et experte.

Le Fonds pour un Canada fort sera exploité de façon indépendante du gouvernement. Nous mettrons sur pied une nouvelle société d'État, qui sera dirigée par un chef de la direction ainsi que par un conseil d'administration indépendant composé de membres qualifiés.

Grâce à ce modèle, nous pourrions veiller à ce qu'à court et à long terme, le Fonds reste concentré sur sa mission, soit de soutenir la transformation de l'économie et de créer de la richesse pour les Canadiens et Canadiennes.

Une façon simple pour les Canadiens de participer directement

Nous bâtissons le Canada ensemble. Le Fonds pour un Canada fort est conçu pour nous permettre d'aller encore plus loin. Le gouvernement a l'intention d'offrir aux Canadiens la possibilité de participer directement au Fonds grâce à un nouveau produit d'investissement de détail largement accessible.

Cela signifie que tout Canadien qui le souhaite peut investir une partie de son épargne dans le Fonds pour un Canada fort.

Le gouvernement a l'intention de mener des consultations sur la conception précise de ce produit, mais les Canadiens peuvent s'attendre à ceci :

- Largement accessible aux Canadiens d'un océan à l'autre;
- Achat, détention et transaction simples;
- À mesure que le Fonds pour un Canada fort prospère, les investisseurs peuvent profiter de la hausse, tout en sachant que leur capital initial est protégé.

Lorsque les Canadiens investissent directement dans le Fonds pour un Canada fort, ils contribuent à stimuler sa croissance et à renforcer sa capacité à offrir des avantages concrets dans tout le pays.

Les prochaines étapes

Le gouvernement mettra en place un bureau de transition qui aura pour mandat de tenir des consultations ciblées avec des participants au marché et des organismes de réglementation, en plus de mettre rapidement au point les modalités du Fonds. Plus de précisions seront fournies dans les prochains mois.

Le Fonds pour un Canada fort se joint à un écosystème fédéral de sociétés d'État qui sont vouées à la réussite des entreprises et des projets prometteurs, que ce soit sur le plan national ou au sein de marchés d'exportation dans le monde entier.

- Le gouvernement considère que ces mécanismes de financement doivent être assortis de mandats clairs et ciblés pour avoir une incidence maximale. Il mènera donc un examen exhaustif du mandat de chaque organisme au sein de l'écosystème financier fédéral pour établir des objectifs clairs et éviter tout risque de chevauchement.

Fonds pour un Canada fort

MISSION : Investir dans des entreprises et des projets stratégiques canadiens qui soutiendront la transformation de l'économie du Canada et qui créeront de la richesse pour les Canadiens, tout en leur donnant l'occasion de profiter directement du rendement du Fonds.

Sources de capital



Financement gouvernemental

- Capital de départ



Produit d'investissement de détail

- Donner aux Canadiens la possibilité d'investir dans le Fonds pour profiter du rendement généré par les investissements d'intérêt national



Autres

- Tirer le maximum de la valeur de biens fédéraux



Flux initial des projets d'investissement

- Projets soumis au Bureau des grands projets
- Projets ou entreprises qui ont obtenu d'autres formes de soutien du gouvernement fédéral



Rendement des investissements

- Réinvesti dans d'autres projets
- Versé aux investisseurs individuels
- Redistribué aux contribuables

Politique d'investissement



Segment d'investissement

- Entreprises et projets stratégiques canadiens



Instruments d'investissement

- Participation au capital (p. ex. actions ordinaires, actions privilégiées, participation dans une fiducie ou dans une société de personnes, bons de souscription)



Philosophie d'investissement

- Investir sur un pied d'égalité avec les autres investisseurs

Assurer un avenir meilleur aux aéroports du Canada

Les aéroports sont des biens nationaux vitaux qui soutiennent la compétitivité économique, le commerce, le tourisme et la connectivité régionale au Canada. Pour assurer la stabilité à long terme du secteur aérien canadien, il est essentiel que les aéroports fonctionnent de manière moderne et efficace.

Comme l'indique le Budget de 2025, le gouvernement est déterminé à réformer le réseau aéroportuaire canadien afin de réduire les frais pour les passagers aériens et de placer les aéroports dans une meilleure position pour attirer des investissements privés. Dans ce contexte, depuis le dépôt du Budget, le gouvernement a commencé à se pencher sur des réformes pour moderniser la gouvernance des administrations aéroportuaires, ainsi que sur les possibilités d'actualiser le cadre relatif aux loyers des aéroports et d'accroître la capacité de développement économique et de réinvestissement dans les infrastructures des aéroports.

Le gouvernement analyse aussi des possibilités d'exploiter la valeur des aéroports pour investir dans la croissance à long terme du Canada, notamment par des modes de propriété différents. Cette analyse sera étayée par l'apport des administrations aéroportuaires et d'autres intervenants, dont des compagnies aériennes et des administrations locales.

- De plus, le gouvernement annonce dans la Mise à jour économique du printemps de 2026 qu'il compte présenter une mesure législative pour s'assurer d'obtenir l'information nécessaire pour permettre une évaluation approfondie des réformes qu'il y aurait lieu de réaliser dans le secteur aéroportuaire.

Règlement rapide des plaintes des passagers aériens

Le gouvernement du Canada a adopté le *Règlement sur la protection des passagers aériens* en 2019 afin de fixer des exigences minimales auxquelles les compagnies aériennes doivent se conformer pour protéger les droits des passagers au Canada, notamment en matière d'indemnités. Le Règlement établit un ensemble d'obligations minimales des compagnies aériennes à l'égard des passagers. Toutefois, il existe un important arriéré dans le traitement des plaintes des passagers.

- ✦ Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement annonce son intention de résorber l'arriéré de plaintes relatives au transport aérien en recourant à un organisme tiers neutre spécialisé dans le règlement des différends, selon un modèle qui a fait ses preuves au Royaume-Uni et dans l'Union européenne. Une fois l'arriéré résorbé, le gouvernement entend également mettre en place un cadre réglementaire plus simple et plus efficace, afin que les règles soient plus claires et que les passagers soient indemnisés de manière équitable et plus rapidement lorsque leur transport aérien ne se déroule pas comme prévu.

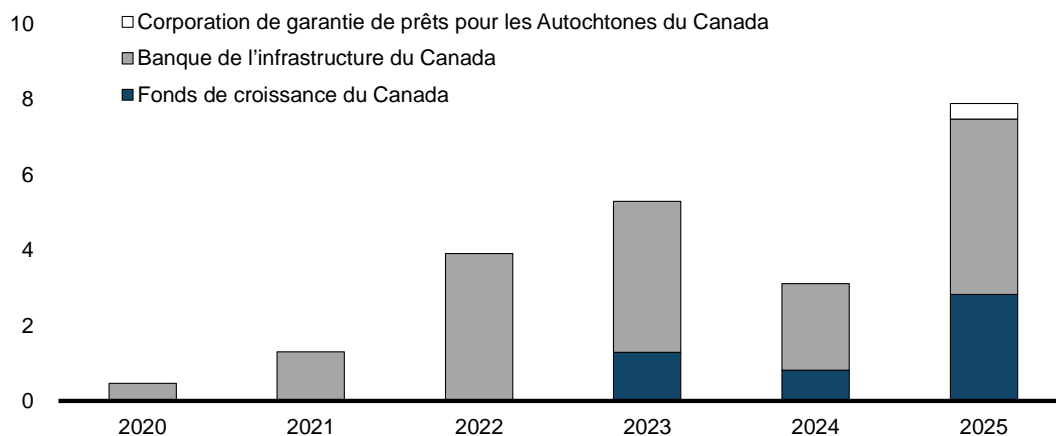
1.2 Bâtir pour favoriser la croissance

Le plan audacieux et ambitieux présenté dans le Budget de 2025 se traduit déjà par des résultats concrets : de grands projets avancent, les formalités administratives diminuent, et les investissements lancés dans les infrastructures bâtiront des communautés plus fortes pour les générations à venir.

Par le passé, le gouvernement a eu recours à des instruments d'investissement ciblés pour faire avancer des objectifs économiques stratégiques. Au moyen de ces instruments de financement, le gouvernement fédéral soutient activement des projets en vue de mobiliser des capitaux privés et de favoriser la croissance dans des secteurs prioritaires. Dans l'ensemble, ce sont plus de 20 milliards de dollars qui ont été investis grâce aux principaux instruments fédéraux de 2020 à 2025 (graphique 1.2) et ont contribué à accroître la capacité de production et la résilience économique dans des secteurs clés au pays.

Graphique 1.2 – Financement de projets accordé annuellement par les instruments de financement du gouvernement fédéral

en milliards de dollars



Nota – Les dépenses imputées selon la comptabilité d'exercice sont incluses dans l'année civile où elles sont constatées (par exemple, en mars d'une année donnée), de sorte que les totaux pour les années civiles sont fournis uniquement à titre indicatif.

Source : Calculs du ministère des Finances Canada

Ces investissements aideront le Canada à saisir des occasions stratégiques, à accroître sa compétitivité à l'échelle mondiale et à bâtir une économie plus forte et résiliente.

La Mise à jour économique du printemps de 2026 poursuit sur cette lancée au moyen d'investissements stratégiques dans des projets et des infrastructures qui favoriseront une croissance, une productivité et des investissements encore plus élevés, pour permettre à la population et aux entreprises canadiennes de profiter de nouvelles occasions et stimuler la croissance économique du Canada.

Faire avancer les projets d'intérêt national grâce au Bureau des grands projets

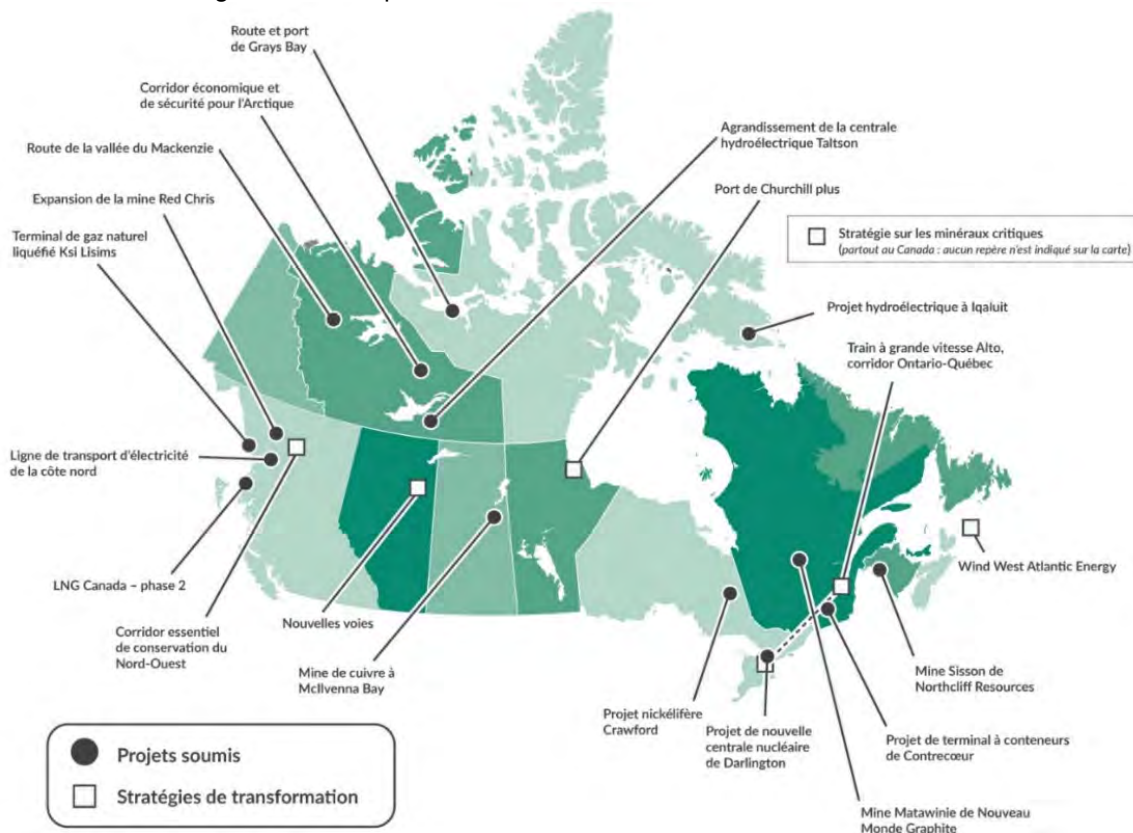
Le **Bureau des grands projets** fait avancer les projets d'intérêt national plus rapidement et de manière plus responsable, pour favoriser l'unité de l'économie canadienne, diversifier nos industries et nos échanges commerciaux et créer des emplois bien rémunérés pour les générations à venir. De concert avec des partenaires, nous libérons le potentiel économique du Canada, dans le respect de nos responsabilités en matière d'environnement ainsi que des droits des peuples autochtones.

Le Bureau des grands projets a annoncé 15 projets, qui représentent des investissements en capital totalisant plus de 125 milliards de dollars, et travaille à six stratégies de transformation. Le 12 mars, le gouvernement a annoncé qu'il soumettait au Bureau des grands projets quatre nouveaux projets issus de l'ancienne stratégie du **Corridor économique et de sécurité de l'Arctique**. Dans un contexte où le Nord canadien subit de profonds changements sous l'effet de pressions géopolitiques croissantes et du réchauffement rapide de l'Arctique, ces projets sont essentiels puisqu'ils renforcent la souveraineté canadienne, la résilience et les possibilités économiques à long terme dans la région. Le 9 avril, moins de sept mois après la soumission au Bureau des grands projets du projet de terminal à conteneurs de Contrecœur du port de Montréal, le premier ministre a annoncé l'inauguration des travaux dans la foulée d'un engagement de financement de 1,16 milliard de dollars de la Banque de l'infrastructure du Canada. Le même jour, le gouvernement a également annoncé un investissement du Fonds de croissance du Canada dans Nouveau Monde Graphite. Le gouvernement continuera de soumettre des projets, ainsi que des projets de financement, de manière continue.

Le Bureau des grands projets atténuera les risques liés aux projets d'intérêt national, afin d'attirer le financement nécessaire à leur réalisation. S'il manque de financement, le gouvernement dispose de capitaux pouvant provenir de la Banque de l'infrastructure du Canada, du Fonds de croissance du Canada, de la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada et d'Exportation et développement Canada. Ces sociétés d'État proposeront des solutions de financement favorisant l'utilisation optimale des deniers publics.

Grands projets d'intérêt national

Les projets soumis à ce jour représentent des investissements en capital de plus de 125 milliards de dollars du secteur privé, du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux



Projets soumis au Bureau des grands projets

15 projets

6 stratégies de transformation

Soutiendront plus de
60 000 emplois

Représentent de nouveaux
investissements de plus de **125 G\$**

Projets	Promoteur	Secteur	Lieu
Projet nickélfère Crawford de la société Canada Nickel	Société Canada Nickel	Exploitation minière	Timmins (Ontario)
Projet de terminal à conteneurs de Contrecoeur	Administration portuaire de Montréal	Industriel	Contrecoeur (Québec)
Nouveau projet nucléaire de Darlington	Ontario Power Generation	Électricité	Bowmanville (Ontario)
Projet hydroélectrique de la Nunavut Nukkiksautiit Corporation	Nunavut Nukkiksautiit Corporation	Électricité	Iqaluit (Nunavut)
Terminal de GNL Ksi Lisims	Western LNG, Nation Nisga'a, Rockies LNG Partners	Énergie	Île Pearse (Colombie-Britannique)
LNG Canada – phase 2	LNG Canada	Énergie	Kitimat (Colombie-Britannique)
Projet de mine de cuivre de Foran à McIlvanna Bay	Foran Mining	Exploitation minière	Centre-est de la Saskatchewan
Ligne de transport d'électricité de la côte nord	B.C. Hydro	Électricité	Nord-ouest de la Colombie-Britannique
Mine Sisson de Northcliff Resources	Northcliff Resources Ltd.	Exploitation minière	Sisson Brook (Nouveau-Brunswick)
Mine de graphite Matawinie de Nouveau Monde Graphite	Nouveau Monde Graphite	Exploitation minière	Saint-Michel-des-Saints (Québec)
Expansion de la mine Red Chris	Newmont Mining et Imperial Metals	Exploitation minière	Nord-ouest de la Colombie-Britannique
Agrandissement de la centrale hydroélectrique Taltson	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	Électricité	Région du Grand lac des Esclaves (Territoires du Nord-Ouest)
Route de la vallée du Mackenzie	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	Transports	De Wrigley à Inuvik (Territoires du Nord-Ouest)
Route et port de Grays Bay	West Kitikmeot Resources Corporation	Transports	Région de Kitikmeot, (Nunavut)
Corridor économique et de sécurité de l'Arctique	Gouvernement Tłı̨chǫ, Première Nation des Dénés et gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	Transports	Province géologique des Esclaves (Territoires du Nord-Ouest)

Stratégies	Secteur	Lieu
Train à grande vitesse Alto	Transports	Corridor Ontario-Québec
Stratégie sur les minéraux critiques	Exploitation minière	Toutes les provinces, sauf l'Île-du-Prince-Édouard
Corridor essentiel de conservation du Nord-Ouest	Électricité, exploitation minière	Nord-ouest de la Colombie-Britannique, Sud du Yukon
Pathways Plus	Énergie	Alberta
Port de Churchill Plus	Transports	Manitoba
Wind West Atlantic Energy	Énergie	Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador

Appliquer l'approche « un projet, une évaluation »

Le gouvernement du Canada poursuit ses efforts pour que chaque projet fasse l'objet d'une seule évaluation, en cherchant à établir des ententes de coopération avec les provinces et territoires. Le 2 juin 2025, les premiers ministres du Canada, des provinces et des territoires ont convenu de « mettre en œuvre d'une manière efficace et effective le principe "un projet, une évaluation" dans le but de réaliser une seule évaluation pour tous les projets ». Un processus d'évaluation efficient réduira la répétition inutile d'activités en vue d'accélérer la réalisation des projets, tout en renforçant avec rigueur la protection de l'environnement.

Les ententes de coopération conclues avec les provinces permettent de mettre à profit la souplesse prévue dans la *Loi sur l'évaluation d'impact*, notamment pour substituer à l'évaluation d'impact un processus harmonisé unique qui tire le maximum de l'expertise aux niveaux provincial et fédéral. Les ententes de coopération peuvent aussi permettre la prise de décisions anticipées en matière d'évaluation, ainsi que la substitution en entier d'un processus provincial qui remplit les exigences fédérales et provinciales à l'évaluation d'impact. Ces ententes ne modifient en rien l'obligation des promoteurs, des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral de consulter pleinement les peuples autochtones dont les droits pourraient être touchés par un projet. Cette collaboration contribuera à accélérer l'évaluation des grands projets, y compris ceux qui sont dans l'intérêt national, et signalera aux investisseurs que tous les ordres de gouvernement au Canada sont déterminés à travailler ensemble pour soutenir le développement, tout en protégeant l'environnement et les droits des Autochtones.

Le gouvernement a entamé les négociations avec les provinces et a déjà obtenu des résultats. En effet, des ententes ont été conclues avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse, un projet d'entente avec Terre-Neuve-et-Labrador a été publié aux fins de consultation publique et d'autres font l'objet de discussions. La Colombie-Britannique avait été, en 2019, la première province à conclure une entente de coopération avec le Canada.

Le gouvernement travaille actuellement à des mesures législatives, réglementaires, opérationnelles et stratégiques pour réduire à deux ans tout au plus le délai de prise de décisions au niveau fédéral à l'égard des grands projets, alors qu'un horizon de cinq ans était visé précédemment. Ces mesures favoriseront la prise de décisions en temps opportun, réduiront les risques pour les promoteurs, rehausseront la confiance des investisseurs et rendront le Canada plus compétitif dans une économie mondiale en évolution rapide.

Élargir le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones

Le **Programme de garantie de prêts pour les Autochtones** donne aux groupes autochtones l'accès au capital dont ils ont besoin pour surmonter des obstacles historiques et devenir des partenaires à part entière de grands projets. Le gouvernement a annoncé dans le Budget de 2025 des améliorations au Programme en vue de soutenir les investisseurs autochtones dans la réalisation de projets portant sur de nouvelles installations (nouvelles constructions) qui produiront des retombées pour les générations à venir, ainsi que pour fournir des garanties de prêts à l'appui du financement par emprunt de projets dirigés par les Autochtones. Ces améliorations font suite à d'autres bonifications du Programme, dont l'enveloppe est notamment passée de 5 milliards à 10 milliards de dollars, tandis que des projets dans des secteurs autres que ceux de l'énergie et des ressources naturelles sont devenus admissibles.

Depuis le dépôt du Budget de 2025, une garantie de prêt a été accordée pour appuyer un investissement réalisé par deux Premières Nations de l'Ontario en vue de prendre une participation de près de 20 % dans la ligne de transport d'électricité d'Hydro One, entre Chatham et Lakeshore. Il s'agit là de la deuxième garantie de prêt accordée dans le cadre du Programme, la première ayant été annoncée en mai 2025 : une garantie de prêt de 400 millions de dollars à l'appui d'un investissement réalisé par 38 Premières Nations de la Colombie-Britannique afin de prendre une participation de 12,5 % dans le réseau de gazoducs Westcoast d'Enbridge.

Privilégier les projets d'intérêt national dans les processus fiscaux

Les entreprises qui envisagent d'effectuer des opérations importantes ont souvent besoin de certitude quant au traitement fiscal avant d'aller de l'avant avec un projet d'envergure. L'Agence du revenu du Canada (ARC) répond à ce besoin en rendant des décisions anticipées ponctuelles et exécutoires en matière d'impôt, ce qui permet aux entreprises de passer aux prochaines étapes en toute confiance. Les décisions en matière d'impôt aident à assurer une application uniforme et prévisible des lois fiscales à l'ensemble des opérations, ce qui favorise la transparence, l'équité et la prise de décisions éclairées.

- ✦ Afin d'appuyer l'objectif du gouvernement consistant à bâtir une économie canadienne forte, la Mise à jour économique du printemps de 2026 annonce que l'ARC accordera la priorité aux demandes de décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu liées à des projets d'intérêt national d'envergure, notamment dans les domaines du logement et des infrastructures, ainsi qu'à des projets d'importance nationale. La priorité sera aussi donnée aux demandes de décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu concernant des investissements qui accroissent la productivité et renforcent des secteurs névralgiques de l'économie canadienne, notamment les initiatives et les projets en matière d'énergie propre qui pourraient profiter de la série de crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre du Canada.

Dans le Budget de 2025, le gouvernement avait réaffirmé son soutien à l'égard des crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre du Canada en augmentant de 146 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, les ressources accordées à l'ARC pour l'administration de ces mesures. Grâce à ce financement supplémentaire, l'ARC devrait accroître le traitement des demandes de plus de 4,5 fois d'ici juillet 2026. Cet investissement ciblé aidera l'ARC à réduire l'arriéré des demandes au cours de 2026 tout en assurant une mise en œuvre de ces crédits dans des délais plus courts à l'avenir.

Accélérer les projets de minéraux critiques

Les minéraux critiques sont essentiels aux technologies et aux industries qui propulsent l'économie moderne et qui rendront notre avenir plus sûr. Ils entrent dans la fabrication d'une vaste gamme de produits essentiels, des téléphones cellulaires jusqu'aux panneaux solaires, en passant par les batteries de véhicules électriques, des appareils médicaux et diverses applications militaires. La demande mondiale de minéraux critiques devrait croître rapidement au cours des 20 prochaines années, et le Canada est bien placé pour continuer à se démarquer comme un chef de file mondial de l'exploitation responsable des minéraux critiques. Alors que la rivalité géopolitique s'intensifie sur la scène mondiale, il est devenu impératif, sur le plan stratégique, de mettre en place des chaînes d'approvisionnement sûres en minéraux critiques. Pour aider à freiner la montée des risques qui planent sur les chaînes d'approvisionnement mondiales en minéraux critiques et pour renforcer notre sécurité économique, le gouvernement agit afin d'assurer la croissance de l'industrie canadienne des minéraux critiques et la résilience des chaînes de valeur avec le concours de partenaires internationaux de confiance.

Le gouvernement du Canada fait avancer des projets de production et de traitement des minéraux critiques partout au pays, grâce à ses mesures ciblées et à ses partenariats. Il met entre autres à profit l'Alliance sur la production de minéraux critiques, une initiative canadienne lancée dans le cadre du G7, pour diversifier la production de minéraux critiques et en garantir l'approvisionnement à l'échelle mondiale. Le tableau qui suit présente un certain nombre de projets liés à la chaîne de valeur en minéraux critiques.

Projets de production et de traitement de minéraux critiques

Projet	Type	Lieu	Investissement fédéral
 Nouveau Monde Graphite – mine de graphite	Mine de graphite	Saint-Michel-des-Saints (Québec)	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 462 millions de dollars de financement par emprunt • Environ 149 millions de dollars de financement par capitaux propres • Annoncé en octobre 2025
 Rio Tinto Fer et Titane – oxyde de scandium	Production commerciale d'oxyde de scandium	Sorel-Tracy (Québec)	<ul style="list-style-type: none"> • 25 millions de dollars selon une structure de redevances similaires à des actions • Annoncé en octobre 2025
 Focus Graphite	Graphite pour la défense et la fabrication de pointe	Baie-Comeau (Québec)	<ul style="list-style-type: none"> • 14,1 millions de dollars • Projet mis en lumière en octobre 2025 dans le cadre de l'Alliance sur la production de minéraux critiques
 Usine de traitement de Frontier Lithium	Usine de traitement du lithium	Thunder Bay (Ontario)	<ul style="list-style-type: none"> • 2,3 millions de dollars • Projet mis en lumière en mars 2026 au congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (PDAC)
 Modernisation du réseau de transport d'électricité en Colombie-Britannique	Capacité de transport d'électricité pour les projets de minéraux critiques	Kamloops (Colombie-Britannique) et nord-ouest de la Colombie-Britannique	<ul style="list-style-type: none"> • 84,0 millions de dollars • Projet mis en lumière en mars 2026 au congrès de la PDAC
 E3 Lithium – projet Clearwater	Programme de démonstration du raffinage du lithium	Olds (Alberta)	<ul style="list-style-type: none"> • 36,5 millions de dollars • Projet mis en lumière en mars 2026 au congrès de la PDAC
 Cyclic Materials	Recyclage des éléments de terres rares	Kingston (Ontario)	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 34,4 millions de dollars de financement par capitaux propres • 9,1 millions de dollars • Projet mis en lumière en mars 2026 au congrès de la PDAC
 Saskatchewan Power Corporation	Raccordement au réseau électrique pour appuyer l'extraction de minéraux critiques	Région du bassin d'Athabasca et Regina (Saskatchewan)	<ul style="list-style-type: none"> • 18,1 millions de dollars • Projet mis en lumière en mars 2026 au congrès de la PDAC

Bonifier le Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone pour y inclure la récupération assistée du pétrole

Le **Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC)** est un crédit d'impôt remboursable qui offre un soutien aux investissements dans les technologies de CUSC.

La mesure dans laquelle le crédit d'impôt pour le CUSC peut s'appliquer à un projet de CUSC admissible et au matériel admissible connexe dépend de l'utilisation finale du dioxyde de carbone (CO₂) capté. À l'heure actuelle, les utilisations admissibles se limitent au stockage géologique dédié et au stockage dans le béton, et excluent la récupération assistée du pétrole.

- ✦ Pour donner suite à l'engagement pris le 27 novembre 2025 dans le Protocole d'accord entre le Canada et l'Alberta, le gouvernement propose, dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, d'ajouter la récupération assistée du pétrole aux utilisations admissibles au titre du crédit d'impôt pour le CUSC.

Les taux du crédit seraient fixés à 30 % pour le matériel de captage direct dans l'air, à 25 % pour tout autre matériel de captage et à 18,75 % pour le matériel de transport, de stockage et d'utilisation. Ces taux tiennent compte des autres sources de revenus possibles pour les projets de CUSC incluant des activités de récupération assistée du pétrole. Comme dans le cas des autres formes d'utilisation du CO₂ qui sont admissibles, il faudrait que les projets de CUSC dans lesquels le carbone capté est utilisé pour la récupération assistée du pétrole permettent de stocker de manière permanente le CO₂ capté.

La récupération assistée du pétrole deviendrait une utilisation admissible à compter du jour du dépôt de la Mise à jour économique du printemps de 2026, sous réserve de la désignation d'une juridiction par la ministre de l'Environnement.

Il est estimé que cette mesure fera augmenter les revenus fédéraux de 395 millions de dollars sur quatre ans à compter de 2027-2028.

Mettre en place les taux de déduction pour amortissement accéléré pour les installations de gaz naturel liquéfié à faibles émissions de carbone

À titre de producteur d'énergie de premier plan à l'échelle mondiale, le Canada soutient les investissements dans le gaz naturel liquéfié (GNL) à faibles émissions de carbone au moyen de mesures fiscales ciblées. Dans le Budget de 2025, il était proposé de rétablir les déductions pour amortissement (DPA) accéléré visant l'équipement admissible de GNL et des immeubles connexes, mais seulement pour les installations de GNL à faibles émissions de carbone.

- ✦ La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose les modalités de mise en œuvre suivantes pour cette mesure :
 - Pour qu'une installation de GNL soit admissible à une DPA accélérée, l'intensité prévue des émissions des activités de liquéfaction sur place, mesurée en tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone par tonne de GNL produit annuellement (t éq CO₂/t GNL), devrait être inférieure ou égale à 0,20 t éq CO₂/t GNL. Le taux de DPA accéléré devrait être de 50 % pour l'équipement de liquéfaction et de 10 % pour les immeubles non résidentiels utilisés dans les installations.

Les installations dont l'intensité prévue des émissions est supérieure à 0,20 t éq CO₂/t GNL ne seraient pas admissibles à cette mesure.

Cette mesure s'appliquerait aux biens acquis à compter du 4 novembre 2025 et avant 2035.

Mettre en place le Fonds pour bâtir des collectivités fortes

Pour bâtir l'avenir que nous voulons, il faut commencer par bâtir les communautés que nous voulons avoir. Dans le Budget de 2025, le gouvernement avait annoncé le lancement du **Fonds pour bâtir des collectivités fortes** afin de revitaliser les infrastructures locales, c'est-à-dire les hôpitaux, les universités et les collèges au service de la population, les routes et les ponts où circulent nos produits et les réseaux d'aqueduc et de transport en commun essentiels à nos villes.

Le Fonds permettra de bâtir de nouvelles infrastructures tout en venant accélérer les travaux et réduire les coûts. Lorsque les collèges et les universités ont des immeubles vieillissants, que les hôpitaux débordent et que les réseaux d'aqueduc ne suffisent plus à la tâche, ce sont les gens et les communautés qui en pâtissent. Le Fonds stimulera l'activité économique, créera de nouvelles carrières dans les métiers spécialisés et donnera aux investisseurs la confiance dont ils ont besoin pour réaliser leurs projets autour d'infrastructures publiques fiables.

Lancé le 7 avril 2026, le Fonds prévoit un investissement de 51 milliards de dollars sur 10 ans à compter de 2026-2027, puis de 3 milliards de dollars par année par la suite.



17,2 G\$

Volet provincial et territorial – 17,2 milliards de dollars sur 10 ans, à compter de 2026-2027

- Une somme de 12,2 milliards de dollars sur 10 ans pour des infrastructures soutenant la construction de logements et l'éducation (p. ex. réseaux d'aqueduc et d'égout, routes, collèges, universités)
- Une somme de 5,0 milliards de dollars sur trois ans pour des infrastructures dans le domaine de la santé (p. ex. hôpitaux)

6,0 G\$

Volet de la prestation directe – 6,0 milliards de dollars sur 10 ans, à compter de 2026-2027

- Soutien pour des projets d'envergure régionale, des rénovations majeures à des immeubles, l'adaptation climatique et d'autres infrastructures communautaires

27,8 G\$

Volet communautaire – 27,8 milliards de dollars sur 10 ans, à compter de 2026-2027, et 3 milliards de dollars par année par la suite

- Soutien pour une large gamme d'infrastructures publiques (p. ex. transport en commun, installations de loisirs, casernes de pompiers et large bande)

Dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral travaille avec les provinces et les territoires à établir des partenariats fructueux au moyen d'ententes bilatérales négociées afin de réduire les coûts de construction de logements.

Les administrations où les redevances d'aménagement sont les plus élevées seront tenus de les diminuer pendant trois ans, moyennant une certaine latitude en ce qui concerne les municipalités où ces redevances ne constituent pas un obstacle. Les autres administrations doivent maintenir les allègements en place relatifs aux redevances d'aménagement (comme les gels ou les reports) et éviter d'instaurer de nouvelles taxes qui limiteraient l'offre de logements. Dans le cadre du partenariat que le gouvernement a conclu avec l'Ontario, décrit dans le chapitre 2, la province a accepté de réduire d'au plus 50 % pendant trois ans les redevances d'aménagement dans ses plus grandes villes où la croissance est la plus rapide et qui, ensemble, représentent environ 80 % de la population de la province.

La vision du gouvernement : l'intelligence artificielle pour tous

Dans la nouvelle **Stratégie nationale sur l'intelligence artificielle (IA)**, nous donnerons suite aux idées présentées par un groupe de travail réunissant 28 experts, ainsi que dans plus de 11 000 communications soumises par la population canadienne au cours des consultations tenues. Les Canadiens veulent une IA sécuritaire et souveraine ainsi que diriger l'adoption de l'IA, de créer de nouvelles possibilités économiques, de renforcer les services publics et d'améliorer la qualité de vie au pays. Nous tenterons d'atteindre ces objectifs à l'aide de la stratégie sur l'IA à venir, qui reposera sur les six piliers suivants :

Pilier 1 – Protéger les Canadiens et préserver notre système démocratique

L'IA ne pourra réaliser son potentiel qu'à la condition que la population canadienne lui fasse confiance. Il faut pour cela des lois modernes sur la protection de la vie privée et la sécurité en ligne, des capacités nationales solides en matière de sécurité de l'IA, ainsi que des systèmes gouvernementaux sécurisés.

Pilier 2 – Donner aux Canadiens les moyens de réussir

Le Canada doit devenir une nation axée sur les compétences en IA, où celle-ci crée de bons emplois pour les Canadiens. L'ensemble de la population devra pour ce faire avoir accès à de la formation et à des programmes d'études sur l'IA, et les voix, les langues et la culture canadiennes devront être représentées et prises en compte.

Pilier 3 – Favoriser l'adoption de l'IA pour garantir une prospérité partagée

L'IA produira des gains si elle est mise à contribution dans l'ensemble de l'économie canadienne et si on développe, pour l'industrie, des technologies de l'IA favorables aux travailleurs. L'IA pour tous aidera à accélérer l'adoption de l'IA par les petites et moyennes entreprises et à transformer la prestation des services publics afin de mieux servir la population canadienne.

Pilier 4 – Bâtir les fondements de l'IA souveraine au Canada

L'IA pour tous appuiera la mise en place d'une infrastructure de calcul souveraine à grande échelle, qui sera résiliente, durable et gérée par le Canada, et accroîtra le bassin exceptionnel de chercheurs et de talents dans le domaine de l'IA au Canada.

Pilier 5 – Favoriser l'expansion de champions canadiens de l'IA

L'IA pour tous soutiendra l'expansion de fleurons canadiens de l'IA en leur donnant accès à du capital de croissance et en faisant du gouvernement un client clé stratégique pour tirer parti de son effet de levier.

Pilier 6 – Établir des partenariats et des alliances fiables dans le monde

Le Canada collaborera avec divers partenaires de confiance afin d'harmoniser les normes, d'investir conjointement dans l'innovation et d'aider les entreprises canadiennes à accéder aux marchés mondiaux, tout en façonnant un écosystème d'IA fondé sur les valeurs démocratiques.

Rendre permanente l'exonération fiscale pour les fiducies collectives des employés

Une **fiducie collective des employés (FCE)** est une forme d'actionnariat du personnel dans laquelle une fiducie détient des actions d'une entreprise au profit des employés. Elle peut être utilisée pour faciliter l'achat d'une entreprise par les employés et offrir une option supplémentaire pour la planification de la relève. Une exonération fiscale temporaire d'une tranche de 10 millions de dollars de gains en capital, en vigueur pour les années d'imposition 2024, 2025 et 2026, avait été instaurée dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023 afin d'encourager la création de ce type de fiducie. Cette exonération avait ensuite été élargie de manière à inclure les ventes aux coopératives de travailleurs, comme il avait été annoncé dans le Budget de 2024.

Les efforts visant à acheter des produits canadiens pour bâtir une plus grande prospérité au pays sont au cœur de la mission de notre gouvernement. Les FCE s'inscrivent dans ces efforts en permettant aux travailleurs canadiens d'acquérir une part de leur entreprise. Dans le contexte des transferts de patrimoine intergénérationnels attendus au cours des prochaines décennies, les FCE aideront les travailleurs à contribuer directement à bâtir un Canada fort.

- ✦ Pour garantir que les entreprises et les travailleurs admissibles profitent des fiducies collectives, la Mise à jour économique du printemps de 2026 propose de rendre permanente l'exonération fiscale accordée à de telles fiducies.

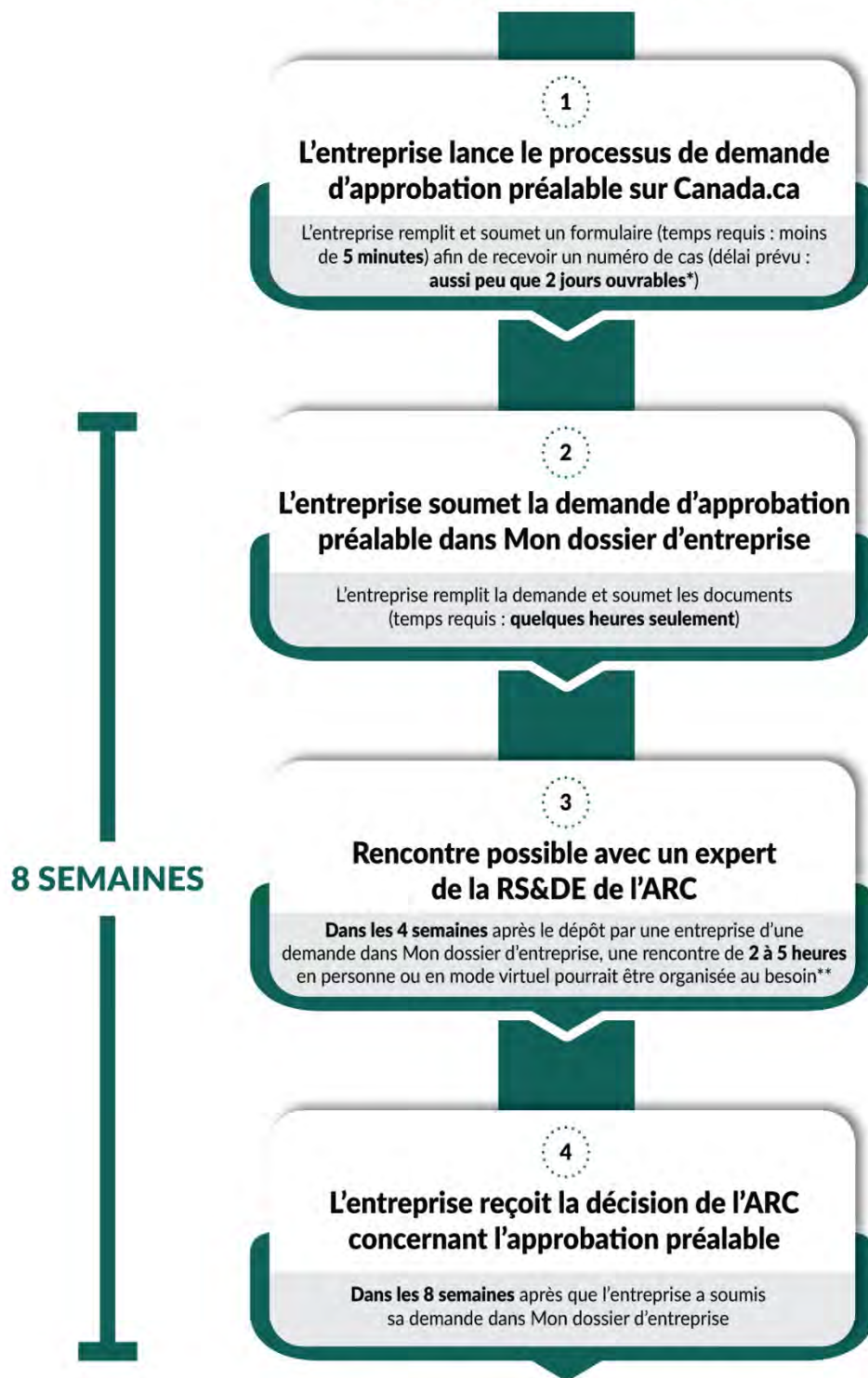
Améliorer l'administration du programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental

Conformément à l'annonce faite dans le Budget de 2025, l'Agence du Revenu du Canada (ARC) a mis en place, le 1^{er} avril 2026, un processus d'approbation préalable facultatif des demandes afin que les entreprises puissent obtenir une approbation technique initiale pour leurs projets de **recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE)** admissibles avant de commencer les travaux ou d'engager des dépenses.

L'ARC a tenu compte de la rétroaction des entreprises et des associations de l'industrie dans la conception du processus d'approbation préalable des demandes. Grâce à ce processus en quatre étapes simples, les entreprises sont informées de la décision quant à leur admissibilité dans un délai de huit semaines. Pour les demandes présentées selon ce processus facultatif et qui exigent un examen des dépenses, le temps de traitement passera de 180 jours à 90 jours, soit moitié moins qu'auparavant.

Ces améliorations témoignent de la volonté du gouvernement de trouver des solutions en collaboration avec les partenaires de l'industrie et de continuer à moderniser l'administration du programme de RS&DE afin de répondre aux besoins des entreprises.

Processus de demande d'approbation préalable pour un projet de RS&DE



*Les demandeurs existants d'approbation pour un projet de RS&DE dont les affaires sont en règle auprès de l'ARC recevraient un numéro de cas dans Mon dossier d'entreprise dans un délai de 2 jours ouvrables, tandis que les nouveaux demandeurs recevraient un appel téléphonique de l'ARC dans un délai de 5 jours ouvrables.

**Une rencontre ne sera peut-être pas nécessaire s'il s'agit d'un demandeur existant d'approbation pour un projet de RS&DE dont les affaires sont en règle auprès de l'ARC. La rencontre est obligatoire pour les nouveaux demandeurs.

1.3 Soutenir les initiatives sectorielles stratégiques

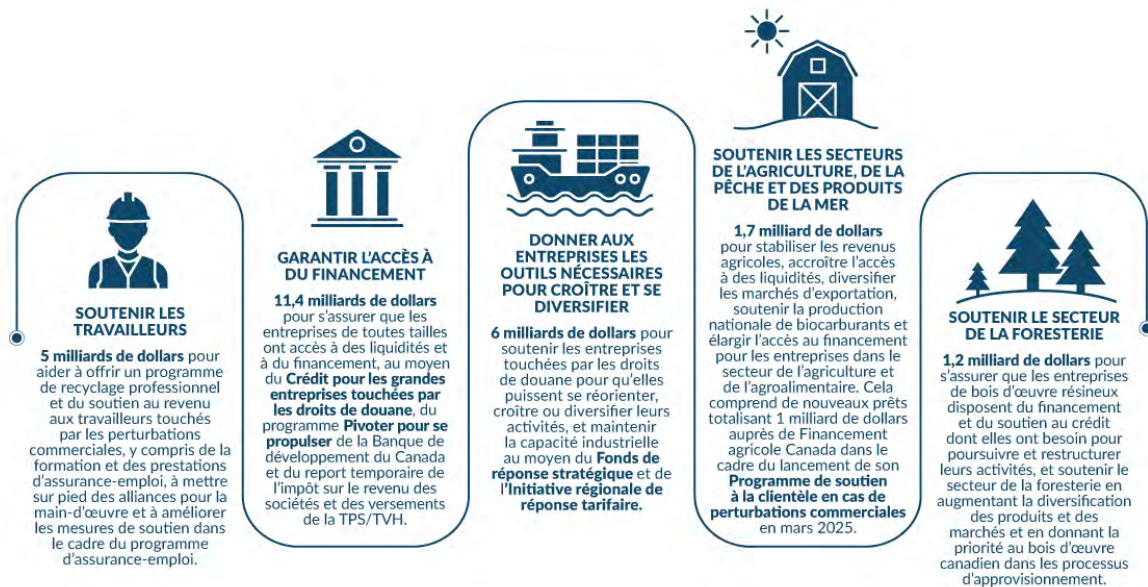
Le contexte commercial mondial évolue rapidement alors que les États-Unis transforment en profondeur l'ensemble de leurs relations commerciales. Les répercussions sont considérables, entraînant des déplacements de la main-d'œuvre, des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, la nécessité pour les entreprises de revoir la provenance des matières premières et des produits qu'elles se procurent, ainsi qu'une incertitude qui freine les investissements.

Afin d'aider les entreprises et les travailleurs à s'adapter et à demeurer compétitifs, le gouvernement a lancé des initiatives de soutien stratégiques, notamment la toute récente stratégie automobile, ainsi que des mesures visant à renforcer les conditions du marché intérieur et à répondre aux besoins en main-d'œuvre. Ensemble, ces mesures devraient renforcer les forces industrielles du Canada, accroître les débouchés et garantir des emplois de qualité partout au pays.

Mesures prises pour soutenir les travailleurs et les entreprises

Chaque annonce de droits de douane est une source d'inquiétude, tant pour les travailleurs qui se demandent ce qu'il adviendra de leur emploi et les familles qui se font du souci pour leur sécurité financière que pour les entreprises et les communautés qui craignent pour leur avenir. Notre ligne de conduite est claire : nous appuierons les travailleurs canadiens, défendrons les industries canadiennes et investirons dans la résilience à long terme.

Plus de 25 milliards de dollars étaient prévus dans le Budget de 2025 pour soutenir les travailleurs et les entreprises touchés par l'imposition de droits de douane par les États-Unis et les perturbations commerciales



Ces mesures permettront aux travailleurs d'acquérir de nouvelles compétences et aux entreprises de réorganiser leur production et de diversifier leurs produits, tout en stimulant la demande intérieure en faveur des entreprises canadiennes. En plus du soutien de 25 milliards de dollars prévu dans le Budget de 2025, le gouvernement a annoncé par la suite une somme supplémentaire de 1,6 milliard de dollars sur six ans, à compter de 2025-2026, à l'intention des travailleurs et des entreprises touchés par les droits de douane et les perturbations commerciales.

Voici un aperçu des mesures annoncées :

Soutien aux travailleurs



Prolongation d'un an des mesures temporaires d'assouplissement du **programme de Travail partagé de l'assurance-emploi**, soit jusqu'en mars 2027. Ces mesures d'assouplissement continueront d'aider les employeurs et les employés à éviter des mises à pied tout en complétant la baisse de revenus par des prestations d'assurance-emploi.



Prolongation de six mois des **mesures temporaires de l'assurance-emploi**, soit jusqu'en octobre 2026, afin que les mesures de soutien au revenu demeurent généreuses pour les travailleurs dont l'emploi est touché par les droits de douane. Voici certaines de ces mesures :

- éliminer la période d'attente d'une semaine pour les prestations de l'assurance-emploi;
- suspendre le traitement des sommes versées au moment de la cessation d'emploi;
- accorder 20 semaines supplémentaires de prestations régulières aux travailleurs de longue date.



Subvention pour le maintien à l'emploi des travailleurs visant à aider les employeurs à soutenir leurs employés participant au programme de Travail partagé afin qu'ils puissent perfectionner leurs compétences et s'adapter à l'évolution des besoins sur le marché du travail. Cette mesure récemment lancée le 17 février 2026 fournit un complément de revenu aux employés qui suivent une formation durant les heures non travaillées.

Soutien aux entreprises



Mesures de réduction temporaire des tarifs de transport de l'acier et du bois d'œuvre, afin de réduire les coûts de transport au pays et d'encourager la consommation de produits canadiens.



Programme de garantie du bois d'œuvre résineux de la Banque de développement du Canada, visant à offrir aux entreprises de bois d'œuvre résineux le financement et le soutien au crédit dont elles ont besoin pour poursuivre et restructurer leurs activités pendant cette période de transformation.



Groupe de travail sur la transformation du secteur forestier canadien, formé par le gouvernement pour qu'il se penche et fasse rapport sur la façon dont l'industrie forestière peut demeurer compétitive à long terme, et lancement d'un service d'orientation à guichet unique pour aider les employeurs et les travailleurs du secteur forestier à s'y retrouver parmi les différents programmes fédéraux et à présenter des demandes pour en bénéficier.



Hausse temporaire de la limite des avances sans intérêt du **Programme de paiements anticipés**, qui passe à 250 000 \$ pour l'année de programme 2026 pour tous les producteurs, à l'exception des producteurs de canola pour lesquels il avait été annoncé en septembre 2025 que la limite passait temporairement à 500 000 \$ pour l'année de programme 2026. Les producteurs paieront ainsi moins d'intérêts tout en ayant accès à plus de liquidités pour assumer les coûts engagés jusqu'à la vente de leurs produits.

Pour aider à atténuer les répercussions du régime tarifaire du Canada sur les producteurs en aval, le gouvernement a établi un **cadre de remise des droits de douane** afin de fournir un allègement tarifaire dans les cas où des intrants ne peuvent être obtenus sur le marché intérieur et pour tenir compte d'autres circonstances exceptionnelles. Le gouvernement continue de privilégier des mesures d'allègement adaptées pour les entreprises admissibles, notamment en ce qui concerne les importations assujetties à ses droits de douane visant la Chine et les États-Unis, à ses contingents tarifaires appliqués à l'acier et à ses droits de douane sur les produits dérivés de l'acier. De plus, une remise horizontale des droits appliqués à titre de mesures de rétorsion tarifaires contre les États-Unis est offerte sur les intrants d'aluminium destinés à la fabrication, à la transformation, à la production agricole et au conditionnement d'aliments et de boissons au Canada, ainsi que pour les intrants d'acier destinés aux secteurs de l'automobile et de l'aérospatiale et à la production de pièces connexes. Tous les importateurs admissibles ont immédiatement accès à cette remise horizontale, sans même avoir à présenter de demande.

Aller de l'avant avec la stratégie automobile

Depuis plus de 100 ans, l'industrie automobile canadienne est un moteur de l'économie nationale, soutenant des centaines de milliers d'emplois bien rémunérés partout au pays. L'industrie automobile canadienne compte parmi les premiers secteurs touchés par les bouleversements dans les échanges mondiaux, car plus de 90 % des véhicules fabriqués au Canada et 60 % des pièces d'automobile fabriquées ici sont actuellement exportés vers les États-Unis.

Le Canada étant une superpuissance énergétique, l'essor des véhicules électriques (VE) et connectés lui donne une occasion exceptionnelle de transformer son industrie automobile. C'est pourquoi le gouvernement a lancé une nouvelle stratégie automobile en février 2026. Ce sont plus de 6,9 milliards de dollars qui ont été annoncés à l'appui du secteur automobile :

1. Stimuler l'investissement dans le secteur automobile



- Jusqu'à 3 milliards de dollars au titre du **Fonds de réponse stratégique**.
- Jusqu'à 100 millions de dollars provenant de l'**Initiative régionale de réponse tarifaire**.
- Accroissement du soutien à la productivité grâce à la **superdéduction à la productivité**.
- Réduction des taux d'imposition pour les fabricants de technologies à zéro émission.

2. Renforcer les objectifs climatiques



- Mise en place de normes plus rigoureuses en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour remplacer la **norme sur la disponibilité des véhicules électriques**.
- Moyens flexibles pour les constructeurs d'automobiles d'atteindre les objectifs climatiques du Canada.

3. Rendre les véhicules électriques abordables et fiables



- Programme pour l'abordabilité des véhicules électriques de 2,3 milliards de dollars.
- Ouverture du portail du programme le 31 mars 2026 pour les VE admissibles achetés ou loués à compter du 16 février 2026.
- Stratégie nationale pour les infrastructures de recharge.
- Investissement de 1,5 milliard de dollars dans le cadre de l'**Initiative d'infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène** de la Banque d'infrastructure du Canada.

4. Protéger les travailleurs du secteur canadien de l'automobile



- Nouvelle **Subvention pour le maintien à l'emploi des travailleurs** afin d'aider les employeurs à maintenir leur personnel en poste.
- Investissements dans le perfectionnement des compétences, par l'intermédiaire d'une **alliance pour la main-d'œuvre** (industrie, syndicats, prestataires de formation).
- Assistance à l'emploi et soutien à la formation professionnelle des travailleurs devant se réorienter, au moyen d'**ententes sur le développement du marché du travail**.

En réponse aux droits de douane persistants et injustifiés imposés par les États-Unis sur nos exportations de véhicules, nous maintiendrons nos contre-mesures tarifaires réciproques afin d'assurer des conditions équitables sur le marché national pour les constructeurs automobiles canadiens.

Le **cadre de remise des droits pour le secteur automobile** du Canada utilise ces contre-mesures tarifaires comme levier en incitant fortement les constructeurs à maintenir leurs niveaux de production automobile au Canada s'ils souhaitent profiter de l'allègement des droits pour les importations de véhicules fabriqués aux États-Unis. En février 2026, le Canada a lancé des consultations publiques, qui sont maintenant terminées, sur les moyens possibles d'améliorer ce cadre pour en faire un outil ciblé fondé sur les résultats pour stimuler davantage la production nationale, attirer de nouveaux investissements et renforcer la compétitivité à long terme du secteur canadien de l'automobile. Comme point de départ, le gouvernement envisage un éventuel système de crédits négociables en fonction de la production des entreprises au Canada.

Le Canada tirera aussi parti de ses accords commerciaux, existants et nouveaux, comme l'accord récemment conclu avec la Chine, pour appuyer de nouveaux investissements dans le secteur, diversifier les marchés d'exportation de l'industrie automobile canadienne et faire du Canada un chef de file mondial dans le domaine des véhicules électriques.

Prolonger l'allègement du droit d'accise sur l'alcool pour soutenir les brasseries, les distilleries et les vineries canadiennes

Le gouvernement reconnaît l'apport important des brasseries, des distilleries et des vineries à l'économie du Canada, notamment par la création d'emplois et la production de produits canadiens de grande qualité. Depuis quelques années, les producteurs sont aux prises avec une hausse des coûts engendrée par l'incertitude économique mondiale, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et l'augmentation du prix des intrants.

Pour aider le secteur à surmonter ces difficultés, le Budget de 2023 avait temporairement plafonné à 2 % le rajustement en fonction de l'inflation des droits d'accise sur la bière, les spiritueux et le vin, à compter du 1er avril 2023. Le 9 mars 2024, le gouvernement a annoncé une prolongation de deux ans de ce plafond ainsi qu'une réduction temporaire de 50 % des taux du droit d'accise sur les 15 000 premiers hectolitres de bière brassée au Canada.

Le 1er avril 2026, le gouvernement a annoncé son intention de prolonger ces deux mesures de deux ans supplémentaires. Ensemble, ces mesures devraient fournir au total un allègement fiscal d'environ 30 millions de dollars jusqu'en 2028, ce qui représente, pour une brasserie artisanale, des économies pouvant atteindre environ 90 000 \$ sur les 15 000 premiers hectolitres brassés en 2026-2027.

Mise à jour sur la politique « Achetez canadien »

Promouvoir les achats canadiens et devenir notre meilleur client sont les deux facettes au cœur de la stratégie du gouvernement visant à bâtir une économie plus résiliente.

Depuis l'entrée en vigueur de la **politique « Achetez canadien »** le 16 décembre 2025, le gouvernement fédéral transforme déjà son utilisation des fonds publics en privilégiant les contenus, les matériaux, les fournisseurs et les travailleurs canadiens. De l'acier à l'aluminium en passant par les produits du bois, l'acquisition par le gouvernement de biens et de services sert d'outil puissant pour soutenir les secteurs clés et renforcer les chaînes d'approvisionnement nationales.

Cette politique fait déjà une différence. Le gouvernement fédéral achète des biens et des services totalisant environ 37 milliards de dollars chaque année. À la mi-avril 2026, quelques mois à peine après sa mise en œuvre, la politique « Achetez canadien » s'était déjà appliquée à un éventail de demandes de soumissions d'une valeur d'environ 3,6 milliards de dollars, qui ont donné lieu jusqu'ici à l'attribution de contrats d'une valeur de 527,9 millions de dollars. Ces marchés concernent notamment l'achat de vaccins pour les partenaires provinciaux et territoriaux, des services de gestion d'installations, l'entretien d'appareils respiratoires et des systèmes de pont de communication pour le ministère de la Défense nationale.

Le gouvernement favorise aussi l'adhésion des provinces, des territoires et des municipalités à la politique « Achetez canadien ». Cette politique s'applique à l'échelle du gouvernement fédéral et à l'ensemble des volets de financement fédéraux, y compris les subventions et les contributions. Par exemple, à Toronto, les nouvelles rames de métro construites pour la ligne 2 comprendront au moins 55 % de contenu canadien, ce qui permettra de soutenir de bons emplois et de renforcer la base industrielle du Canada. Le gouvernement espère élargir cette collaboration et invite tous ses partenaires à soutenir l'achat de produits canadiens, y compris l'industrie et les autres ordres de gouvernement.

Pour poursuivre sur cette lancée, le gouvernement lancera un nouveau **programme d'approvisionnement auprès des PME** plus tard ce printemps afin qu'il soit plus facile pour les entreprises canadiennes de rivaliser avec la concurrence pour décrocher des contrats du gouvernement fédéral, par la modernisation des outils numériques et par la réduction des obstacles.

Mise à jour sur la voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente

Pour bâtir l'économie forte dont le Canada a besoin, le gouvernement reprend les choses en main afin de ramener l'immigration à des niveaux viables tout en veillant à ce qu'elle contribue à l'économie et au tissu social du pays. Les mesures prises récemment pour contrôler les niveaux d'immigration fonctionnent : de janvier à février 2026, par rapport à la même période en 2024, le nombre de demandes d'asile a chuté de 64 % et les arrivées de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants internationaux, de 71 % et de 75 %, respectivement.

Parallèlement, nous attirons et maintenons en poste des personnes hautement qualifiées issues de l'immigration, dont un certain nombre vivent et travaillent déjà au pays et enrichissent la société par leur contribution. Conformément à ce qu'il avait annoncé dans le Budget de 2025, le gouvernement met en œuvre deux initiatives ponctuelles échelonnées sur deux ans :

- Accélérer l'obtention de la résidence permanente pour un total de 33 000 travailleurs temporaires compétents qui travaillent déjà au pays et contribuent à leurs communautés, particulièrement les immigrants en régions rurales.
- Assurer la stabilité voulue aux personnes protégées au Canada en traitant les demandes d'au plus 115 000 personnes reconnues comme ayant besoin de protection par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada ou par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

1.4 Accroître le commerce au Canada et à l'étranger

Afin de bâtir une économie canadienne plus compétitive et diversifiée, il faut élargir les débouchés commerciaux au pays et à l'étranger. Le Canada dispose déjà d'une série de mesures pour promouvoir les investissements au pays.

Pour faciliter la réussite des entreprises et des travailleurs, le gouvernement s'emploie aussi à éliminer les obstacles au commerce à l'intérieur et à l'extérieur du Canada, afin de permettre aux entreprises de prendre de l'expansion et d'être plus compétitives. Le gouvernement prend également des mesures pour réaliser des investissements au profit des générations à venir dans les infrastructures afin d'aider les entreprises à acheminer les biens vers les marchés de manière plus fiable et concurrentielle, tout en stimulant la croissance dans les communautés du Canada.

Favoriser le commerce intérieur au Canada

La croissance du commerce intérieur aura pour effet de stimuler la productivité et de permettre à l'économie canadienne de mieux résister aux perturbations du commerce international. D'après une récente étude du Fonds monétaire international (FMI), l'élimination de l'ensemble des obstacles au commerce intérieur pourrait faire croître le PIB du Canada de près de 7 % à long terme, soit une hausse d'environ 210 milliards de dollars du PIB annuel ou de 5 000 \$ par personne en dollars courants. Bien que le gouvernement soit parvenu à lever certains obstacles au commerce intérieur, des efforts restent à faire de la part de tous les partenaires pour continuer sur cette lancée.

C'est pourquoi le gouvernement fédéral continue d'agir et de collaborer avec les provinces et les territoires pour créer une économie où les entreprises peuvent croître sans obstacle, où les travailleurs sont en mesure de se déplacer facilement et où la population bénéficie d'un coût de la vie plus bas, d'une concurrence accrue et de perspectives plus favorables. Voici les récents progrès réalisés dans le but de favoriser le commerce intérieur :

- ✓ En date de juin 2025, les 53 exceptions fédérales à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) avaient toutes été levées.
- ✓ La *Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada* est désormais en vigueur et contribue à réduire les obstacles au niveau fédéral en exigeant que les organismes de réglementation reconnaissent les exigences provinciales et territoriales comparables – ce qui rend plus facile pour les entreprises de faire du commerce et pour les travailleurs qualifiés de travailler partout au Canada.
- ✓ Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux saluent l'entrée en vigueur du nouveau chapitre sur les services financiers dans l'ALEC, qui accroîtra la transparence et la prévisibilité pour les fournisseurs de services financiers.
- ✓ Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent à améliorer le chapitre 7 de l'ALEC en y intégrant une norme de service de 30 jours et en assouplissant les exigences administratives liées à la mobilité de la main-d'œuvre dans l'ensemble des professions et des métiers réglementés au Canada.
- ✓ Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu de signer l'Accord canadien de reconnaissance mutuelle sur la vente de produits, et d'adhérer à un principe simple : si un bien peut être vendu légalement dans une province ou un territoire, il peut également l'être dans une autre province ou un autre territoire sans faire l'objet de règles ou d'approbations supplémentaires.
- ✓ Lors de la réunion du Comité du commerce intérieur tenue le 30 mars 2026, les provinces et territoires participants ont souligné les progrès réalisés à l'égard de l'entente concernant la vente de boissons alcooliques directement aux consommateurs et indiqué que la priorité continuerait d'être donnée à son entrée en vigueur dans les délais convenus, soit en mai 2026, sous réserve des exigences législatives propres à chaque gouvernement.
- ✓ Le **Réseau des commissaires au commerce intérieur** a été mis sur pied pour aider les entreprises à établir des liens, à solidifier leurs partenariats, à élargir leurs marchés et à renforcer les chaînes d'approvisionnement canadiennes au moyen de missions commerciales intérieures.

Ouvrir de nouveaux marchés et en élargir l'accès

Pour assurer sa prospérité et la résilience de son économie, le Canada doit accroître et diversifier ses exportations. **Grâce à ses 15 accords de libre-échange lui procurant un accès préférentiel à 1,5 milliard de consommateurs dans 51 pays à l'origine de près des deux tiers du PIB mondial**, le Canada est bien placé pour accroître son rayonnement mondial. Pour atteindre son objectif de doubler les exportations outre-mer d'ici 10 ans, le gouvernement suit une approche multidimensionnelle afin de créer de nouvelles occasions grâce à l'élimination des obstacles au commerce.

Le gouvernement a récemment signé plusieurs accords importants, notamment :

- Le partenariat stratégique entre le Canada et la Chine, dans lequel la Chine a convenu de réduire ou de suspendre les droits de douane sur les principales exportations de produits agricoles et de fruits de mer;
- Un nouvel accord de libre-échange avec l'Indonésie.

L'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) a aussi été élargi afin d'inclure le Royaume-Uni.

Le gouvernement est également résolu à conclure de nouveaux accords de libre-échange :

- En mars 2026, le Canada et l'Inde se sont engagés à conclure un accord de libre-échange d'ici la fin de l'année.
- En novembre 2025, le Canada et les Émirats arabes unis ont annoncé leur intention de négocier un accord de libre-échange.
- Le Canada achève les négociations sur un accord de libre-échange avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, a entamé des négociations bilatérales sur un accord de libre-échange avec les Philippines, et a entrepris des discussions exploratoires avec la Thaïlande.

- Le Canada a repris les négociations sur un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur (Argentine, Bolivie, Brésil, Paraguay et Uruguay), en vue de conclure un accord dans les plus brefs délais.

Le Canada cherchera à tirer parti des accords existants, comme le PTPGP et l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. Le gouvernement déploie des efforts considérables auprès de ces partenaires de confiance, notamment en menant des missions commerciales pour attirer de nouveaux investissements au Canada.

Parallèlement à son programme chargé de négociations commerciales, le gouvernement cherche à conclure des partenariats dans des secteurs clés, comme l'énergie, les minéraux critiques, les technologies d'énergie propre, la défense, l'intelligence artificielle et l'agriculture.

Maintenir et améliorer l'accès au marché des États-Unis

Pendant que le Canada cherche à diversifier et à resserrer ses liens commerciaux, le marché des États-Unis demeure une destination de choix pour les exportations canadiennes. Le Canada dispose d'un accord de libre-échange plus avantageux que tout accord conclu par les États-Unis avec un autre partenaire commercial.

Grâce à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), une grande partie des échanges sont exemptés des droits de douane imposés par les États-Unis, de sorte qu'environ 85 % des exportations du Canada continuent d'entrer en franchise de droits aux États-Unis. Toujours en raison de l'ACEUM, le taux de droit moyen appliqué par les États-Unis sur les produits canadiens est de 5,2 % – l'un des plus bas parmi tous leurs grands partenaires commerciaux. En vue de l'examen de l'ACEUM, le gouvernement met tout en œuvre pour obtenir le maintien de conditions prévisibles et favorables au commerce et à l'investissement entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Le gouvernement poursuivra aussi les discussions avec l'administration américaine dans le but d'obtenir le retrait des droits de douane sectoriels toujours imposés par les États-Unis, qui plombent les exportations dans des secteurs clés de l'économie canadienne, notamment l'acier, l'aluminium, l'automobile et la foresterie.

Bâtir des infrastructures favorisant le commerce

Le gouvernement a engagé 6 milliards de dollars dans sa **Stratégie d'infrastructures commerciales** pour aider à atteindre l'objectif ambitieux consistant à doubler les exportations canadiennes vers des pays autres que les États-Unis d'ici 10 ans, ainsi que pour assurer la compétitivité et la réussite des entreprises canadiennes dans l'économie d'aujourd'hui. En appuyant le développement des infrastructures qui relient le Canada aux marchés mondiaux, cet investissement profitera à plusieurs générations en venant créer de bons emplois, ouvrir de nouvelles possibilités pour les travailleurs et les entreprises et renforcer la résilience, la sécurité et la souveraineté du Canada.

Voici certaines des récentes avancées faites par le gouvernement :

- Le **Fonds pour la diversification des corridors commerciaux**, doté d'une enveloppe de 5 milliards de dollars, a été lancé pour soutenir la construction et la modernisation de ports, de chemins de fer, d'aéroports, de ponts et d'autoroutes au Canada. Les biens fabriqués au Canada pourront plus facilement atteindre les marchés étrangers grâce à ce fonds, qui viendra accroître la capacité et l'efficacité des infrastructures de transport favorisant le commerce et consolider la position du Canada comme partenaire commercial de confiance.
- Le **Fonds d'infrastructure pour l'Arctique**, doté d'une enveloppe de 1 milliard de dollars, a été lancé pour soutenir l'aménagement d'infrastructures de transport essentielles de l'Arctique, y compris les aéroports, les ports, les routes praticables en toute saison et les autoroutes, ayant un double usage (civil et militaire). Ces investissements renforceront les communautés nordiques, stimuleront le développement économique et aideront à assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique.
- Le 12 mars, le gouvernement a annoncé que le **Fonds d'infrastructure pour l'Arctique** financerait la modernisation des aéroports de Rankin Inlet et d'Inuvik pour qu'ils puissent accueillir de plus gros aéronefs et ainsi rendre les déplacements plus faciles et abordables tout au long de l'année, tant pour les militaires que pour les civils.

- Les projets nordiques récemment soumis au **Bureau des grands projets** consolideront le réseau de transport toutes saisons dans le Nord, amélioreront la connectivité, diminueront les coûts, faciliteront la mise en valeur des ressources, favoriseront la participation économique des Autochtones et renforceront la souveraineté du Canada dans le Nord et l'Arctique.

Bâtir des chaînes d'approvisionnement plus efficaces et fiables

Des problèmes de longue date dans les chaînes d'approvisionnement du Canada font augmenter les coûts, réduisent la fiabilité et affaiblissent la compétitivité. Le Canada continue d'accuser du retard par rapport à des pays comparables en ce qui concerne ses infrastructures de transport pour favoriser le commerce, et les inefficiences se manifestent particulièrement aux principaux points d'entrée. Pour surmonter ces défis, le gouvernement s'emploiera à renforcer les chaînes d'approvisionnement du Canada en prenant des mesures pour améliorer la planification et la gouvernance des corridors commerciaux, accélérer l'aménagement des infrastructures favorisant le commerce, alléger le fardeau réglementaire des entreprises et moderniser les processus commerciaux.

Accueillir un sommet de l'investissement

Les investissements directs au Canada procurent d'importants capitaux à long terme pour créer des emplois de qualité, stimuler la productivité et faire profiter le pays de nouvelles technologies et compétences. Ces investissements rendent aussi possibles de grands projets, renforcent l'intégration du Canada dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et viennent accroître la compétitivité et la résilience de l'économie canadienne.

Le Canada s'impose déjà comme une destination de choix pour les investissements étrangers, alors que les investissements directs au pays ont atteint leur niveau le plus élevé en près de deux décennies. Pour poursuivre sur cette lancée, le gouvernement s'est fixé l'objectif d'attirer des investissements privés à hauteur de 500 milliards de dollars sur cinq ans.

- La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose de faciliter la tenue en septembre 2026 du tout premier Sommet canadien de l'investissement annoncé le 17 avril. Cet événement mettra en valeur le Canada comme une destination de premier choix où investir et un pôle de confiance pour les capitaux mondiaux, et sera axé en priorité sur les secteurs de l'énergie, des minéraux critiques, de l'intelligence artificielle, de la défense et des infrastructures.

1.5 Stimuler la croissance propre et la conservation

Alors que l'économie mondiale s'engage sur des trajectoires à faibles émissions, il devient essentiel de lutter contre les changements climatiques et de protéger les écosystèmes naturels du Canada pour maintenir à la fois les débouchés économiques et un environnement sain. Le Budget de 2025 a énoncé la **Stratégie de compétitivité climatique** du gouvernement, qui vise à créer les conditions nécessaires pour que le Canada puisse rivaliser efficacement avec la concurrence tout au long de cette transition.

Le gouvernement poursuit sur cette lancée en prenant des initiatives pour faciliter les investissements durables et aider les pays en développement à éliminer progressivement les sources d'énergie produisant beaucoup d'émissions, à adopter des technologies propres et à aménager les infrastructures requises pour renforcer leur résilience en continuant de participer au financement international de la lutte contre les changements climatiques.

En parallèle, la protection de la nature canadienne préserve les fonctions écologiques sur lesquelles repose notre économie, permet de restaurer des habitats et renforce la protection des espèces. Grâce à ces initiatives complémentaires, le gouvernement vise à accroître la prospérité économique tout en contribuant réellement à l'atteinte des objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité.

Encouragements fiscaux destinés aux entreprises pour bâtir une économie propre

Les politiques fédérales procurent un important avantage après impôt pour l'investissement dans l'économie propre



Le Canada offre un cadre concurrentiel à l'échelle internationale

- Les crédits d'impôt à l'investissement (CII) remboursables et la passation en charges, ainsi que le taux d'imposition réduit pour les projets de fabrication visés, peuvent se traduire par un taux effectif marginal d'imposition négatif pour les investissements concernés.



La passation en charges immédiate et l'amortissement accéléré accroissent grandement le taux de rendement

- Déduction complète la première année des dépenses en capital pour le matériel lié à l'énergie propre, les véhicules zéro émission, les biens de fabrication, les brevets, l'infrastructure de réseaux de données et les ordinateurs, ainsi que la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE).
- Possibilité de tripler la déduction la première année pour d'autres immobilisations.
- Mesures offertes pour la plupart jusqu'en 2029 (éliminées graduellement de 2030 à 2033), ce qui crée un horizon d'investissement prévisible à court terme.



Importante aide à l'investissement en capital grâce aux CII remboursables (de 15 % à 60 %)

- CII dans les technologies propres pouvant atteindre 30 % (2023-2034), qui devrait se traduire par un soutien de 13,1 milliards de dollars.
- CII pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone allant de 37,5 % à 60 % (2022-2040), qui devrait se traduire par un soutien de 14,5 milliards de dollars.
- CII pour l'hydrogène propre allant de 15 % à 40 % (2023-2034), qui devrait se traduire par un soutien de 7,0 milliards de dollars.
- CII pour la fabrication de technologies propres pouvant atteindre 30 % (2024-2034), qui devrait se traduire par un soutien de 7,3 milliards de dollars.
- CII pour l'électricité propre pouvant atteindre 15 % (2024-2034), qui devrait se traduire par un soutien de 27,3 milliards de dollars.
- Les entreprises profitent des remboursements prévus quelle que soit la rentabilité de leurs activités à court terme.



Autres mesures fiscales clés qui augmentent le rendement tout au long du cycle de vie

- Réduction des taux d'imposition des sociétés pour la fabrication de technologies à zéro émission : 7,5 % ou 4,5 % selon le cas jusqu'en 2034 (retrait graduel de la mesure à compter de 2032).
- Frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada pouvant être déduits en entier dans l'année où ils sont engagés, reportés indéfiniment ou transférés en faveur d'investisseurs ayant souscrit des actions accréditatives – favorise la formation de capital pour les entreprises en démarrage.
- RS&DE : vaste appui à la recherche-développement grâce à un crédit général de 15 %; crédit remboursable de 35 % pour les sociétés privées et publiques canadiennes admissibles.
- CII dans la région de l'Atlantique de 10 % accordant un soutien régional supplémentaire.

Continuer d'appuyer le financement international de la lutte contre les changements climatiques

Les changements climatiques sont un phénomène planétaire qui exige des solutions mondiales, et tous les pays sont appelés à agir. Le financement international de la lutte contre les changements climatiques est crucial pour permettre aux pays en développement de réduire leurs émissions et de s'adapter aux répercussions grandissantes des changements climatiques. Cette aide renforce la résilience des communautés sur le plan économique et contribue au développement durable.

- ✦ La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose d'accorder 3,0 milliards de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2026-2027, à Affaires mondiales Canada, et 167,9 millions de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2026-2027, à Environnement et Changement climatique Canada pour qu'ils continuent de fournir une aide liée au climat aux pays vulnérables.
- ✦ De plus, la Mise à jour économique du printemps de 2026 propose un apport de 2,0 milliards de dollars en capital versé pour FinDev Canada, ainsi qu'une somme de 732 millions de dollars sur trois ans selon la comptabilité de caisse, à compter de 2028-2029, pour élargir le mécanisme de financement concessionnel de FinDev Canada. Ces mesures aideront à mobiliser des capitaux privés à grande échelle, à l'appui d'entreprises et de projets liés au climat dans les marchés émergents et les économies en développement, notamment parce que chaque dollar en fonds publics investi par le mécanisme de financement concessionnel de FinDev Canada permet d'aller chercher plus de 3 \$ en capitaux privés.

Le gouvernement vise à ce que le Canada accorde aux pays en développement plus de 13 milliards de dollars en aide liée au climat, au total au cours des cinq prochaines années, en incluant les sources existantes de financement pour le climat, comme le soutien fourni par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement et d'Exportation et développement Canada ainsi que du financement privé mobilisé par des ressources publiques.

Accueillir une conférence sur la finance durable

Le gouvernement est déterminé à mobiliser des capitaux publics et privés pour promouvoir l'investissement dans le développement durable, dans le cadre de la transition vers la carboneutralité. Afin de pouvoir désigner avec confiance ce qui constitue un investissement « vert » ou un investissement « de transition » dans les secteurs économiques prioritaires, le gouvernement appuie l'élaboration, par une structure indépendante, de lignes directrices canadiennes sur l'investissement durable (aussi appelées taxonomie).

L'Institut climatique du Canada, en collaboration avec Parcours des entreprises de demain, une initiative menée par des investisseurs, dirige ces travaux, dans le cadre desquels un Conseil de taxonomie indépendant a été formé pour superviser le processus. Des groupes consultatifs seront composés d'experts indépendants, de représentants du milieu universitaire, du secteur financier et de la société civile, de climatologues et de membres de communautés autochtones.

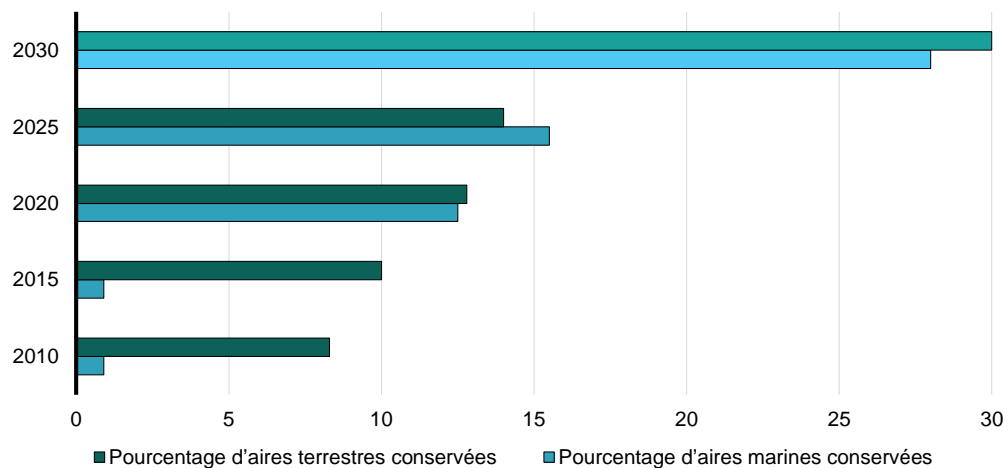
- ✦ La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose d'appuyer la tenue, par l'Institut climatique du Canada, d'une conférence sur la finance durable, au cours de la prochaine année. Cette conférence réunira des intervenants canadiens et étrangers en vue de faire avancer l'établissement de la taxonomie canadienne et de tenir des discussions sur les possibilités d'investissement durable au Canada.

Une force de la nature : la stratégie du Canada pour protéger la nature

Tout en bâtissant un Canada fort, nous veillons à protéger ce qui compte le plus, notamment les terres et les eaux magnifiques dont nous avons hérité. La beauté de l'environnement naturel du Canada est un trésor qui doit être préservé. Le Canada est l'un des pays les plus riches en ressources naturelles de la planète : il abrite 20 % des réserves mondiales d'eau douce, 25 % des milieux humides de la planète, près du quart de la forêt boréale mondiale et le plus long littoral du monde, et sert d'habitat à environ 80 000 espèces.

Tout en faisant croître l'économie, le gouvernement est déterminé à assurer la protection et la conservation du patrimoine naturel du Canada pour les générations à venir.

Graphique 1.3 – La voie que doit suivre le Canada pour atteindre ses cibles de conservation de 30 % d’ici 2030




Nota – Les pourcentages pour 2030 représentent des valeurs attendues présentées dans la stratégie intitulée Une force de la nature : la stratégie du Canada pour protéger la nature, dirigée par Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada et Parcs Canada.

Sources : Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada et Parcs Canada, en fonction de la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.


Dans le cadre d’**Une force de la nature : la stratégie du Canada pour protéger la nature**, le gouvernement entend travailler avec des partenaires d’un océan à l’autre pour respecter l’engagement à conserver 30 % des terres et des eaux du Canada d’ici 2030. À ces fins, un financement de 3,5 milliards de dollars sera accordé sur cinq ans, à compter de 2026-2027, ainsi qu’une somme de 819,9 millions de dollars pour les exercices ultérieurs jusqu’en 2036-2037, avec un amortissement restant de 74,6 millions de dollars, et un financement de 129,3 millions de dollars par année par la suite (3,7 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, 792 millions de dollars pour les exercices ultérieurs jusqu’en 2036-2037, et 129,3 millions de dollars par année par la suite, selon la comptabilité de caisse).

Stratégie pour la nature : principales mesures



CONSERVATION DES AIRES TERRESTRES

1,5 G\$ sur cinq ans, à compter de 2026-2027, avec un amortissement restant de 99,6 M\$, pour atteindre l’objectif de conservation de 30 % des aires terrestres du Canada d’ici 2030.




CONSERVATION DES AIRES MARINES

444,1 M\$ sur cinq ans, à compter de 2026-2027, pour atteindre l’objectif de conservation de 28 % des aires marines du Canada d’ici 2030.



NOUVEAUX PARCS NATIONAUX

152,5 M\$ sur cinq ans, à compter de 2026-2027, 113,7 M\$ pour les exercices ultérieurs jusqu’en 2036-2037, et 16 M\$ par la suite, pour établir deux nouveaux parcs nationaux, lesquels contribueront à l’atteinte des objectifs de conservation terrestre et marine du Canada (à hauteur de 0,45 % chacun).



PROTECTION ET RÉTABLISSEMENT DES ESPÈCES EN PÉRIL

282,8 M\$ sur cinq ans, à compter de 2026-2027, et 46,1 M\$ par la suite, afin de protéger et de rétablir les espèces en péril au Canada.



INITIATIVE DE LA STRATÉGIE RELATIVE AU SAUMON DU PACIFIQUE

412,9 M\$ sur cinq ans, à compter de 2026-2027, pour protéger, conserver et rétablir les populations de saumon du Pacifique en Colombie-Britannique et au Yukon.

Protéger les baleines du Canada

Les océans du Canada sont l'habitat de plus de 30 espèces de baleines qui jouent un rôle essentiel dans la santé de nos océans et qui revêtent une grande importance culturelle pour bien des communautés autochtones et côtières. Depuis 2018, dans le cadre de programmes comme l'**Initiative de protection des baleines** et le **Plan de protection des océans**, le gouvernement du Canada a réalisé des investissements substantiels pour appuyer les efforts de rétablissement et atténuer l'incidence des principales menaces pesant sur la baleine noire de l'Atlantique Nord, le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent, l'épaulard résident du sud et d'autres baleines en voie de disparition. En plus de la **Stratégie pour la nature** récemment annoncée :

- ✦ La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose d'accorder 160,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, avec un amortissement restant de 3 millions de dollars, à Pêches et Océans Canada et à Transports Canada afin qu'ils poursuivent leurs efforts de protection des baleines du Canada et de leurs habitats sur toutes les côtes.
- ✦ Compte tenu de la possibilité d'un trafic maritime accru sur la côte Ouest alors que le Canada entreprend sa **Stratégie de diversification commerciale**, la Mise à jour économique du printemps de 2026 propose d'accorder également un financement supplémentaire de 91,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, avec un amortissement restant de 3,7 millions de dollars, et de 16,5 millions de dollars par année par la suite à Transports Canada, à Pêches et Océans Canada et à la Garde côtière canadienne pour mettre en œuvre un programme régional de surveillance et de gestion du bruit et pour contrer d'autres menaces à la population de l'épaulard résident du sud, qui est en voie de disparition. De cette somme, 20,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, et 4,2 millions de dollars par année par la suite proviendront de ressources existantes.

En mars 2026, le gouvernement a également publié au préalable des modifications au *Règlement sur les mammifères marins* pris en application de la *Loi sur les pêches*. Le gouvernement a l'intention d'augmenter à 1 000 mètres la distance d'approche des épaulards résidents du sud par les bateaux, comparativement à 200 mètres actuellement, afin de contrer les menaces que présentent les perturbations physiques et acoustiques causées par le trafic maritime.

Un réseau électrique plus solide pour alimenter un Canada fort

Pour assurer le dynamisme de son économie à long terme, il est essentiel que le Canada dispose d'une alimentation fiable en électricité propre et abordable. L'électricité compte actuellement pour 20 % de la consommation finale d'énergie au pays, une part qui devrait doubler dans les décennies à venir sous l'effet de l'électrification d'industries et de l'application à large échelle de nouvelles technologies. Le domaine de l'électricité dans son ensemble (production, transport et distribution, stockage, utilisation finale) s'impose de plus en plus comme un important moteur de l'innovation et de la productivité.

Pour soutenir le rythme de cette croissance, il faudra des investissements considérables. Malgré les importants investissements déjà faits par les provinces et les territoires, l'ampleur et la cadence de la hausse de la demande exigent une action soutenue et concertée pour que les réseaux d'électricité du Canada soient agrandis à temps pour demeurer fiables et maintenir la compétitivité internationale de notre pays.

Pour éclairer ses efforts, le gouvernement du Canada diffusera bientôt un document de consultation sollicitant des avis sur les façons dont il pourrait collaborer avec les provinces, les territoires, les partenaires autochtones et d'autres parties intéressées afin d'appuyer l'expansion et la modernisation des réseaux d'électricité au pays et favoriser le raccordement de ceux-ci.

Le secteur nucléaire constitue un atout stratégique pour le Canada, à la fois pour assurer sa compétitivité économique à long terme et un avenir fondé sur une électricité propre. L'énergie nucléaire offre le potentiel d'être utilisée à plus grande échelle pour contribuer à répondre aux impératifs d'électrification en fournissant une énergie de base fiable et sans émission qui renforcera la résilience des réseaux d'électricité à mesure que la demande augmente. Outre son rôle dans l'approvisionnement en électricité, le secteur canadien du nucléaire représente une industrie à forte valeur ajoutée qui soutient des priorités nationales, qu'il s'agisse d'accroître la R-D de pointe au Canada, de diversifier les relations commerciales du Canada ou de renforcer le rôle du Canada à titre de puissance moyenne. Étant donné l'importance de l'énergie nucléaire pour le réseau électrique et l'économie du Canada, le gouvernement du Canada lancera bientôt une **stratégie sur l'énergie nucléaire**, qui présentera une position claire et concertée au niveau fédéral sur le développement futur de ce secteur.

1.6 Défendre notre souveraineté

Le monde devient de plus en plus complexe et divisé. Les principes sur lesquels la défense et la sécurité du Canada ont reposé durant des décennies sont ébranlés. Nous faisons face à des menaces nombreuses et qui ne cessent de croître, qu'il s'agisse d'incursions dans l'Arctique canadien ou de cyberattaques. La nature même de la guerre change rapidement, sous l'effet de la prolifération des drones, des systèmes autonomes et des armes en orbite. Nous savons que le monde a changé et que le Canada doit s'adapter.

Dans ce contexte, le Canada doit renforcer ses capacités souveraines dans des secteurs essentiels et intensifier sa coopération avec des partenaires de confiance pour préserver sa sécurité et sa résilience. Il doit notamment effectuer un réinvestissement générationnel pour rebâtir et réarmer les Forces armées canadiennes. Ces investissements seront guidés par la toute première **Stratégie industrielle de défense** du Canada, qui contribuera à accroître l'autonomie stratégique et les retombées économiques au pays grâce à un processus d'approvisionnement plus rapide et transparent dirigé par la nouvelle **Agence de l'investissement pour la défense**.

Défendre la souveraineté du Canada, c'est aussi honorer ceux et celles qui, par leurs sacrifices, ont contribué à défendre notre population, nos valeurs et notre pays. Notre gouvernement s'engage à travailler avec le Fonds du Souvenir pour garantir que le Champ d'honneur national à Pointe-Claire, au Québec, demeure un lieu de repos digne et respectueux pour les vétérans et leurs familles, et pour préserver l'héritage militaire du Canada pour les générations à venir. Cet engagement illustre notre responsabilité continue de rendre hommage aux personnes qui ont servi.

En poursuivant la mise en œuvre de son **Plan frontalier** de 1,3 milliard de dollars, le gouvernement continuera également à remplir son engagement d'améliorer la sécurité frontalière et d'assurer la sécurité de la population canadienne.

La Mise à jour économique du printemps de 2026 fait le point sur le plan ambitieux du gouvernement, tout en proposant de nouvelles mesures ciblées pour mieux préserver la souveraineté et la sécurité du Canada.

Respecter nos engagements envers l'OTAN en matière de dépenses de défense

En mars 2026, **l'OTAN a confirmé que le Canada avait atteint l'objectif consistant à consacrer 2 % de son PIB aux dépenses de défense**, et ce, cinq ans plus tôt que l'avait prévu le gouvernement précédent et pour la première fois depuis la chute du mur de Berlin. En 2025-2026, notre gouvernement a investi plus de 63 milliards de dollars dans la défense du Canada, ce qui constitue la plus forte augmentation annuelle des investissements dans la défense depuis des générations, dans le cadre d'un plan ambitieux visant à réinvestir pour rebâtir et réarmer les Forces armées canadiennes.

Le Canada apporte des contributions essentielles à la défense du territoire de l'Alliance. Il dirige la brigade multinationale en Lettonie sur le flanc oriental de l'OTAN et fait des investissements sans précédent dans la surveillance, les communications, le commandement et le contrôle, ainsi que dans sa présence dans l'Arctique et le Nord.

Fort de ces progrès et des investissements générationnels annoncés dans le Budget de 2025, le Canada est sur la bonne voie d'investir 5 % de son PIB dans le secteur de la défense d'ici 2035, conformément à l'engagement en matière d'investissements de défense convenu à l'OTAN.

Ce que 2 % signifient pour le Canada

Présence accrue des Forces armées canadiennes dans le monde



- Accroissement du soutien militaire à l'Ukraine
- Élargissement des engagements internationaux du Canada en matière de défense

Protection de l'Arctique



- Promotion des carrefours de soutien opérationnel dans le Nord pour assurer la présence et la capacité d'intervention des Forces armées canadiennes
- Amélioration de l'infrastructure des bases nordiques

Investissements dans de nouvelles capacités militaires et les fondements de la défense



- Amélioration de l'état de préparation de la flotte et de l'équipement et construction de logements pour les membres des Forces armées canadiennes
- Acquisition d'avions à long rayon d'action pour l'Aviation royale canadienne destinés à la détection et à la surveillance de sous-marins et de navires
- Construction de destroyers de la classe Fleuves et rivières pour fournir des navires de guerre modernes
- Fourniture à l'Armée canadienne de fusils modernes

Soutien pour les hommes et les femmes qui servent dans les Forces armées canadiennes



- Hausses salariales pour tous les membres des Forces armées canadiennes : il s'agira des plus fortes augmentations de salaire depuis une génération
- Lancement de la **solde du service militaire** qui sera expressément rattachée aux années de service, pour que les chèques de paie tiennent compte des années passées en uniforme

Renforcement de l'économie et de l'industrie de la défense du Canada



- Effet catalyseur sur l'investissement au Canada et le développement des industries canadiennes, de l'aérospatiale à l'IA.
- Intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes d'approvisionnement de la défense

Stratégie industrielle de défense

Pour préserver la souveraineté du Canada, accroître la prospérité et renforcer notre autonomie stratégique, le gouvernement du Canada doit changer la façon dont il investit dans la défense. Le processus d'approvisionnement du Canada dans le domaine de la défense se caractérise depuis longtemps par sa complexité, sa lenteur et un recours excessif à des fournisseurs étrangers, ce qui limite la croissance de l'industrie canadienne de la défense. En conséquence, nos travailleurs et nos entreprises ont moins de possibilités, l'industrie nationale est privée de la demande nécessaire pour se développer et, surtout, les femmes et les hommes de nos Forces armées ne disposent pas du matériel dont ils ont besoin pour défendre notre souveraineté et celle de nos Alliés.

En février 2026, le gouvernement a lancé la nouvelle **Stratégie industrielle de défense**, une approche pangouvernementale qui vise à transformer l'industrie de la défense au Canada. Cette stratégie donne la priorité aux fournisseurs et aux matériaux canadiens, prévoit des investissements dans l'innovation et la commercialisation au pays et rationalise l'approvisionnement afin d'assurer aux entreprises des perspectives de demande stables et prévisibles. Ainsi, des secteurs comme ceux de l'aérospatiale et de la cybersécurité au Canada seront en mesure d'accroître leurs activités afin d'augmenter leurs ventes au pays et auprès de partenaires de confiance à l'étranger, ce qui créera des emplois bien rémunérés pour la population canadienne partout au pays.

La Stratégie industrielle de défense permet à l'industrie canadienne de tirer parti d'investissements de portée historique dans la défense et crée d'importantes retombées économiques pour des années à venir. Au cours des 10 prochaines années, la Stratégie industrielle de défense vise à augmenter de 50 % nos exportations dans le secteur de la défense, tout en portant à 70 % la part des acquisitions en matière de défense faites auprès

d'entreprises canadiennes, ce qui devrait entraîner un changement marqué dans la taille de l'industrie canadienne de la défense.

Investissements pour la défense dans tout le Canada

Nord et Arctique

- Emplacements d'opérations avancés à Yellowknife, à Inuvik et à Iqaluit et à la base d'opérations déployée de Goose Bay
- Nouveaux carrefours et nœuds de soutien opérationnel dans le Nord
- Amélioration d'aéroports de l'Arctique, notamment modernisation de l'aéroport de Rankin Inlet, réfection du revêtement de sa piste et mise à niveau de l'aéroport d'Inuvik

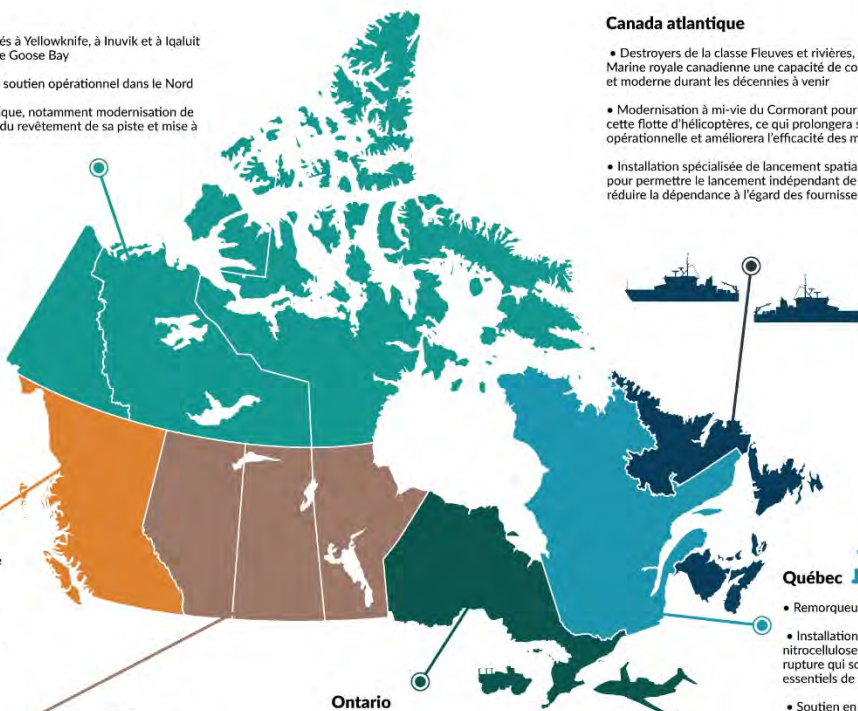


Colombie-Britannique

- Maintenance et soutien d'aéronefs de recherche et sauvetage à voilure fixe
- Expertise avancée pour un projet de surveillance spatiale
- Navires de soutien interarmées pour soutenir et ravitailler la Marine royale canadienne

Centre et Prairies

- Projet de formation du personnel navigant de l'avenir, un nouveau programme de formation global et adapté pour l'Aviation royale canadienne qui comprend des avions-écoles et des simulateurs
- Ajout et réfection d'infrastructures pour soutenir l'arrivée de chasseurs à réaction et renforcer la capacité du Canada à utiliser sa puissance aérienne pour défendre l'Amérique du Nord pendant les décennies à venir



Canada atlantique

- Destroyers de la classe Fleuves et rivières, pour fournir à la Marine royale canadienne une capacité de combat avancée et moderne durant les décennies à venir
- Modernisation à mi-vie du Cormorant pour mettre à niveau cette flotte d'hélicoptères, ce qui prolongera sa durée de vie opérationnelle et améliorera l'efficacité des missions
- Installation spécialisée de lancement spatial au Canada pour permettre le lancement indépendant de satellites et réduire la dépendance à l'égard des fournisseurs étrangers



Québec

- Remorqueurs modernes

- Installations de production de nitrocellulose et de projectiles de rupture qui sont des composants essentiels de l'artillerie

- Soutien en service assurant la disponibilité opérationnelle à long terme de la nouvelle flotte d'avions ravitailleurs Husky

- Brise-glaces polaires pour la Garde côtière canadienne afin d'augmenter la présence du Canada dans l'Arctique qui change rapidement.

Ontario

- Avion Global 6500 construit au Canada pour transport officiel de dignitaires, évacuations aéromédicales et missions humanitaires
- Nouvelle installation de fabrication pouvant produire des obus métalliques destinés à des projectiles d'artillerie plus modernes et efficaces
- Systèmes de fusils d'assaut dans le cadre du projet de fusil d'assaut modulaire canadien
- Assemblage de camions logistiques modernisés pour l'Armée canadienne afin d'améliorer la mobilité à l'appui des opérations

La stratégie contribuera à doter les Forces armées canadiennes des outils et de l'équipement dont elles ont besoin pour assurer la sécurité du Canada. Elle rehaussera l'état de fonctionnement de la flotte maritime à 75 %, celui de la flotte terrestre à 80 %, et celui de la flotte aérospatiale à 85 % afin de renforcer la défense canadienne.

Agence de l'investissement pour la défense

L'Agence de l'investissement pour la défense (AID) est au cœur de la Stratégie industrielle de défense. L'Agence est chargée de rééquiper nos militaires et de produire des avantages économiques pour le Canada grâce aux investissements du gouvernement de portée historique dans le secteur de la défense. L'AID a été créée pour accélérer le calendrier d'approvisionnement dans le domaine de la défense, mettre à contribution ces achats pour renforcer la base industrielle de défense et attirer des investissements dans l'industrie de la défense du Canada, pour concourir ainsi à la croissance de l'économie canadienne.

L'AID a été établie en octobre 2025, à titre d'organisme de service spécial, au sein de Services publics et Approvisionnement Canada. L'Agence fait avancer rapidement de grands projets d'approvisionnement liés à la défense, comme le projet de radar transhorizon dans l'Arctique et le programme de sous-marins canadiens de patrouille, afin d'appuyer les Forces armées canadiennes et la Garde côtière canadienne dans tous les théâtres d'opérations : dans les airs, sur terre, en mer et dans le cyberspace.

Le gouvernement a l'intention de faire de l'AID une entité autonome, afin qu'elle puisse mieux remplir son important mandat.

- ✳ La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose d'affecter 103,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, et 22,3 millions de dollars par année par la suite, pour assurer l'établissement et le fonctionnement de l'AID à titre d'entité autonome.
- ✳ La Mise à jour économique du printemps de 2026 annonce également l'intention du gouvernement de présenter un projet de loi qui établira l'AID à titre d'entité autonome, ainsi que d'apporter des modifications législatives à la *Loi sur la production de défense* qui conféreront à l'AID des pouvoirs élargis.

Renforcer le soutien du Canada à l'Ukraine

Le Canada demeure un partenaire inébranlable de l'Ukraine dans ses efforts pour défendre sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance contre l'invasion illégale et à grande échelle que mène la Russie dans ce pays depuis maintenant plus de quatre ans. Notre sécurité et notre prospérité collectives ne peuvent que bénéficier d'une Ukraine sûre, stable et en paix qui est résiliente face à l'agression russe.

Le Canada renforce les capacités militaires de l'Ukraine grâce à un appui opérationnel soutenu. Lancée en 2014 à la suite de la première invasion par la Russie, l'**opération UNIFIER** a permis aux Forces armées canadiennes (FAC) de former plus de 47 000 membres des forces armées ukrainiennes sur un éventail de compétences militaires de bases et avancées, y compris la formation en soins médicaux tactiques, le génie de combat, et les compétences et l'éducation en matière de leadership.

En février 2026, le gouvernement a annoncé le renouvellement de l'opération UNIFIER pour trois années de plus, à compter de 2026-2027. Le mandat renouvelé prévoit une augmentation du personnel des FAC qui participe à cette opération; le Canada aura ainsi plus de la latitude pour s'adapter encore mieux aux besoins opérationnels changeants de l'Ukraine et y répondre.

- ✳ La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose d'affecter 2,0 milliards de dollars sur trois ans selon la comptabilité de caisse, à compter de 2026-2027 au ministère de la Défense nationale, au Centre de la sécurité des télécommunications, à Affaires mondiales Canada et au Service canadien du renseignement de sécurité pour appuyer l'opération UNIFIER.

1.7 Favoriser la productivité et l'abordabilité grâce à la concurrence

Pour stimuler la croissance économique et faire baisser le coût de la vie pour la population canadienne, le gouvernement doit veiller à ce que tout le potentiel de l'économie nationale soit utilisé. Une concurrence plus forte pousse les entreprises à devenir plus productives et les incite à innover, à adopter de nouvelles technologies et à mener leurs activités de façon plus efficace. Au fil du temps, ces gains de productivité se traduisent par une baisse des coûts, un plus grand choix, de meilleurs salaires, de même que des biens et des services de meilleure qualité pour la population.

Plan pangouvernemental pour la concurrence

Le manque de concurrence freine la croissance de la productivité et a une incidence directe sur le coût de la vie. Pour rendre le coût de la vie plus abordable à long terme, il est impératif de renforcer la concurrence dans toute l'économie canadienne. Pour poursuivre sur la lancée de récentes initiatives et des efforts en cours pour accroître la concurrence :

- ✳ La Mise à jour économique du printemps de 2026 annonce que le gouvernement entend lancer un **plan pangouvernemental pour la concurrence** pour veiller à ce que la priorité soit accordée à la concurrence dans l'ensemble des politiques du gouvernement fédéral.

Ce plan viserait à faire en sorte que les politiques existantes et à venir à l'échelle du gouvernement fédéral favorisent en priorité la concurrence et qu'elles limitent, dans la mesure du possible, les répercussions négatives sur la concurrence qui peuvent, souvent par inadvertance, résulter de politiques gouvernementales. Le plan mettra l'accent sur l'élimination des politiques gouvernementales inefficaces qui nuisent à la concurrence en raison de la réglementation, de l'approvisionnement et du soutien industriel. Le ministre des Finances et du Revenu national fournira de plus amples renseignements sur cette initiative au cours des prochains mois.

Feuille de route sur la concurrence en télécommunications

Dans le monde actuel, l'Internet et la téléphonie cellulaire sont un élément essentiel de la vie de tous les jours, mais ces services demeurent souvent peu concurrentiels et abordables pour les Canadiens.

Le gouvernement va adopter une **feuille de route sur la concurrence en télécommunications**, afin d'assurer une démarche d'ensemble à l'échelle nationale pour renforcer la concurrence dans ce secteur et produire des résultats concrets pour les consommateurs canadiens. Cette feuille de route accorde la priorité aux Canadiens au moyen des mesures qui amélioreront le choix, la transparence, les prix et les réseaux.

Certains volets de la feuille de route sont déjà en cours. Peu après les élections en 2025, notre gouvernement a maintenu la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) sur l'accès aux marchés Internet de gros, qui oblige les principaux acteurs à donner à leurs concurrents l'accès à leur réseau de fibres optiques jusqu'au domicile. En 2026, l'établissement des taux définitifs pour l'accès des concurrents devrait aider ces derniers à pénétrer rapidement de nouveaux marchés et à offrir des choix de service Internet plus abordables.

Les récentes modifications apportées à la *Loi sur les télécommunications* exigent également de la transparence dans les contrats et permettent aux gens de renouveler ou de changer plus facilement leurs forfaits de service Internet résidentiel, de téléphonie résidentielle et de téléphonie cellulaire, et de profiter de tarifs plus avantageux. Les nouvelles règles à cet effet ont été annoncées par le CRTC en mars et en avril 2026.

La feuille de route comporte de nombreuses mesures gouvernementales en cours et à venir, notamment la publication de frais d'itinérance de référence, l'adoption d'une approche d'« excavation unique » à l'égard des projets d'intérêt national, comme le prévoyait le Budget de 2025, ainsi que la poursuite des efforts à l'appui de nouvelles technologies satellitaires. Une fois qu'elle sera annoncée, les Canadiens pourront aisément en voir les résultats et suivre les initiatives à court terme. Plus de renseignements sur la feuille de route seront fournis au cours des prochains mois.

Un secteur financier robuste

L'accroissement de la concurrence, de l'innovation et de l'efficacité dans le secteur des services financiers se traduit par un plus large éventail de choix pour les consommateurs, des produits de qualité supérieure et des services financiers plus abordables. Dans les prochains mois, le gouvernement continuera de faire avancer des initiatives visant à favoriser la concurrence et à réduire les coûts des services financiers, pour aider les Canadiens à garder plus d'argent dans leurs poches.

Réduire les coûts des services financiers pour les Canadiens

Initiatives récentes du gouvernement



12 mars 2026 – Plafonnement des frais d'insuffisance de fonds

Grâce au nouveau règlement qui plafonne à 10 \$ les frais d'insuffisance de fonds (qui étaient habituellement de 45 \$ à 50 \$), les consommateurs devraient économiser plus de 600 millions de dollars annuellement.



Règlement concernant les transferts de comptes de placement

Le gouvernement compte publier dans les prochaines semaines, aux fins de consultations, un projet de règlement en vue d'interdire aux institutions financières sous réglementation fédérale d'imposer des frais de transfert de comptes de placement (qui représentent actuellement 150 \$ en moyenne par transfert), ainsi que pour réduire le délai de transfert de ces comptes.



Rapport sur les frais bancaires

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada a été chargée de préparer un rapport sur la structure, le montant et la transparence des frais facturés par les banques.



Services bancaires axés sur les consommateurs

Les modifications visant à achever la *Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs* ont été adoptées, ce qui donnera aux consommateurs un plus grand contrôle sur leurs finances personnelles.



Comptes bancaires à frais modiques et sans frais

Un nouvel engagement de l'industrie, visant à moderniser l'offre de comptes bancaires à frais modiques et sans frais, est maintenant en vigueur.

Maintenant que la *Loi sur les cryptomonnaies stables* a été adoptée :

- ✦ La Mise à jour économique du printemps de 2026 annonce que le gouvernement entend consulter les institutions financières sous réglementation fédérale pour mieux comprendre les différents facteurs liés à l'expansion de leurs activités dans ce domaine et leur utilisation éventuelle des cryptomonnaies stables et autres actifs convertis en jetons et pour déterminer s'il faut clarifier davantage la réglementation. En complément, des discussions ciblées seraient tenues avec l'industrie, les organismes de réglementation et les provinces et territoires. Ces discussions porteraient avant tout sur les moyens de soutenir l'innovation tout en préservant l'intégrité du cadre de réglementation et en maintenant la stabilité financière et la protection des consommateurs, y compris en cas d'insolvabilité d'un émetteur de cryptomonnaies stables.
- ✦ À mesure que ces travaux progresseront, le gouvernement compte faire connaître les prochaines mesures qu'il prendra, y compris dans le contexte du Budget de 2026, pour éclairer l'élaboration des politiques sur les cryptomonnaies stables.

Le gouvernement demeure engagé envers l'avenir du système de paiement en temps réel du Canada. Ce système, dont le lancement est prévu en 2026, est l'un des piliers du programme de modernisation et servira de puissant moteur de productivité et de croissance économique au pays. Cette infrastructure nationale des paiements est essentielle et exercera un effet catalyseur sur la concurrence, ce qui rendra le secteur financier plus dynamique et inclusif. Le gouvernement continuera de collaborer avec toutes les parties prenantes afin d'assurer le développement accéléré des futures capacités du système. Le gouvernement fait aussi progresser la modernisation des paiements en renforçant la supervision des fournisseurs de services de paiement et en élargissant leur accès aux systèmes de paiement nationaux.

Enfin, le gouvernement a l'intention de mettre en œuvre des changements visant à donner plus de souplesse aux institutions financières sous réglementation fédérale pour la réalisation d'investissements qui favoriseront des services financiers novateurs et profiteront à l'économie dans son ensemble.

- ✦ Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement annonce qu'il proposera un règlement ce printemps pour permettre aux institutions financières sous réglementation fédérale de réaliser un plus large éventail d'investissements afin d'améliorer les services financiers.
- ✦ Pour soutenir ce règlement, le gouvernement propose de modifier la *Loi sur les banques* afin que l'examen des risques pour la sécurité nationale posés par les investissements dans des entreprises canadiennes effectués par les banques étrangères et leurs filiales concorde avec la façon dont les autres investissements étrangers au Canada sont évalués.

Genre et diversité – Les retombées en bref

Pour bâtir un Canada fort, il faut des investissements visant à protéger la nature et l'apport aux efforts mondiaux de financement de la lutte contre les changements climatiques afin d'aider les pays vulnérables à s'attaquer à ceux-ci.

- **La mesure consistant à continuer d'appuyer le financement international de la lutte contre les changements climatiques** bénéficiera aux populations des pays en développement en contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant leur préparation aux effets des changements climatiques, comme les inondations, les sécheresses et les vagues de chaleur. Les changements climatiques touchent de manière disproportionnée les groupes marginalisés et vulnérables, y compris les femmes et les filles et les communautés rurales. Par exemple, lors de phénomènes météorologiques extrêmes, les femmes et les enfants ont 14 fois plus de risques de mourir que les hommes, en partie parce qu'ils ont un accès plus limité à l'information et aux ressources. Le soutien au financement de la lutte contre les changements climatiques devrait profiter tout particulièrement à ces populations.
- Les investissements importants en faveur de la **stratégie du Canada pour protéger la nature** profiteront à toute la population canadienne en contribuant à protéger plus de terres et d'eaux d'ici 2030, à préserver les espèces en péril, à atténuer les menaces qui pèsent sur la biodiversité et à soutenir la résilience climatique. Ces mesures devraient profiter aux peuples autochtones, notamment grâce à l'expansion du programme des Gardiens Autochtones, ainsi qu'aux personnes qui travaillent dans le domaine de la conservation, et avoir des retombées positives à long terme pour les jeunes et les générations futures.

Chapitre 1

Bâtir le Canada : Tous pour le Canada

en millions de dollars

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
1.1 Produire des résultats pour la population canadienne	0	2	2	2	1	1	6
Le Fonds pour un Canada fort – Bureau de transition	0	2	2	2	1	1	6
1.2 Bâtir pour favoriser la croissance	0	10	20	-45	-55	-60	-130
Bonifier le Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone pour y inclure la récupération assistée du pétrole*	0	0	-10	-75	-115	-195	-395
Mettre en place les taux de déduction pour amortissement accéléré pour les installations de gaz naturel liquéfié à faibles émissions de carbone*	0	0	50	120	160	310	640
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	0	-50	-120	-155	-255	-580
Rendre permanente l'exonération fiscale pour les fiducies collectives des employés	0	10	30	30	55	80	205
1.3 Soutenir les initiatives sectorielles stratégiques	26	1 545	812	424	538	586	3 932
Mesures prises pour soutenir les travailleurs et les entreprises – Soutien aux travailleurs ¹	26	893	396	14	0	0	1 327
Mesures prises pour soutenir les travailleurs et les entreprises – Soutien aux entreprises ²	0	192	8	8	8	8	224
Aller de l'avant avec la stratégie automobile – Programme pour l'abordabilité des VE ^{3*}	0	450	387	391	519	567	2 314
Prolonger l'allègement du droit d'accise sur l'alcool pour soutenir les brasseries, les distilleries et les vineries canadiennes ⁴	0	11	22	11	11	11	66
1.4 Accroître le commerce au Canada et à l'étranger	0	11	0	0	0	0	11
Accueillir un sommet de l'investissement ⁵	0	11	0	0	0	0	11
1.5 Stimuler la croissance propre et la conservation	0	708	671	759	852	818	3 808
Continuer d'appuyer le financement international de la lutte contre les changements climatiques	0	537	475	546	543	527	2 628
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-200	-200	-200	-260	-260	-1 120
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-353	-253	-203	-129	-77	-1 015
Une force de la nature – Patrimoine naturel bonifié ^{6*}	0	280	302	306	300	298	1 485
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-17	-121	-135	-80	-108	-462
Une force de la nature – Objectifs de conservation marine ^{6*}	0	89	89	89	89	89	444
Une force de la nature – Nouveaux parcs nationaux ^{6*}	0	32	35	16	53	16	152
Une force de la nature – Protection et rétablissement des espèces en péril ^{6*}	0	57	57	56	56	56	283
Une force de la nature – Initiative de la Stratégie pour le saumon du Pacifique ⁶	0	83	83	83	83	83	413
Une force de la nature – Autres mesures ^{6*}	0	159	156	154	149	149	768
Protéger les baleines du Canada*	0	45	53	51	53	50	252
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-4	-4	-4	-4	-4	-21
1.6 Défendre notre souveraineté	0	519	723	768	35	29	2 074
Agence de l'investissement pour la défense	0	30	30	30	30	30	150
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-8	-8	-8	-8	-8	-39
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-3	-2	-2	0	0	-8
Renforcer le soutien du Canada à l'Ukraine – Opération UNIFIER*	0	499	703	748	13	7	1 970
Investissements supplémentaires – Bâtir le Canada : Tous pour le Canada	0	13	45	69	28	28	183

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Programme pour l'abordabilité des VE et passation en charges immédiate*	0	-3	-4	0	0	0	-7
Modification proposée au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> , à compter du 16 février 2026, de manière à désigner le Programme d'abordabilité des véhicules électriques comme programme visé au paragraphe 1102(26). Par conséquent, les entreprises ne seront pas autorisées à demander la remise au titre du Programme et la passation en charges immédiate pour un même véhicule électrique, conformément au traitement fiscal appliqué dans le cadre de l'ancien programme iVZE.							
Soutenir le Centre Harbourfront ⁷	0	12	12	7	7	7	43
Financement proposé à Patrimoine canadien pour qu'il continue à soutenir le fonctionnement du Centre Harbourfront et qu'il lui accorde un financement limité pour des travaux de réparation afin que le Centre continue à offrir des programmes artistiques, culturels, éducatifs et récréatifs.							
Enquêtes de sauvegarde du TCCE	0	4	0	0	0	0	5
Financement proposé au Tribunal canadien du commerce extérieur pour qu'il mène des enquêtes de sauvegarde concernant les importations de légumes en conserve et surgelés ainsi que les produits de bois.							
Présenter le projet de loi visant à assurer la tenue d'élections libres et robustes ⁸	0	2	2	2	2	2	11
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-4	-4	-4	-4	-4	-18
Financement proposé à Élections Canada pour qu'il gère les modifications ciblées et prioritaires à la <i>Loi électorale du Canada</i> , afin de renforcer les élections fédérales canadiennes ainsi que les acteurs électoraux et de les protéger contre les menaces en constante évolution.							
Élargir le Mécanisme de réponse rapide ⁹	0	3	7	7	7	7	32
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-3	-7	-7	-7	-7	-32
Financement proposé à Affaires mondiales Canada pour élargir le Mécanisme de réponse rapide , qui vise à identifier et à contrer la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères contre le Canada. Les sommes proviendraient des niveaux de référence du ministère de la Défense nationale.							
Fournir les services de l'ASFC au Port de Québec ^{10*}	0	1	2	7	7	7	23
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-1	0	-3	-3	-3	-11
Financement proposé à l'Agence des services frontaliers du Canada afin qu'elle fournisse des services au Port de Québec pour assurer la sûreté et la sécurité des frontières tout en favorisant le commerce.							
Renforcer l'intégrité des centres de surveillance de l'immigration	0	0	119	119	0	0	238
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	0	-88	-66	0	0	-153
Financement proposé à l'Agence des services frontaliers du Canada pour qu'elle embauche, dans les centres de surveillance de l'immigration, des gardiens ayant suivi une meilleure formation en sécurité, et renforce ainsi l'intégrité du système d'immigration.							
Rendre plus sûrs les établissements correctionnels fédéraux sécurisés*	0	1	6	7	19	19	52
Financement proposé à Service correctionnel Canada et à l'Agence des services frontaliers du Canada pour qu'ils mettent à l'essai des technologies visant à empêcher les communications non autorisées et la livraison de produits de contrebande dans les établissements correctionnels et les centres de surveillance de l'immigration, afin d'assurer la sécurité et de renforcer la sécurité institutionnelle.							
Chapitre 1 – Incidence budgétaire nette	26	2 807	2 273	1 977	1 399	1 401	9 883
<i>Dont, investissement en capital :</i>	0	3	-1	-48	-75	-110	-230

¹ Les mesures prises pour soutenir les travailleurs et les entreprises – Soutien aux travailleurs ont été annoncées le 26 novembre 2025, le 11 mars 2026 et le 20 mars 2026.

² Les mesures prises pour soutenir les travailleurs et les entreprises – Soutien aux entreprises ont été annoncées le 26 novembre 2025 et le 1^{er} avril 2026.

³ La mesure Aller de l'avant avec la stratégie automobile – Programme pour l'abordabilité des VE a été annoncée le 5 février 2026.

⁴ La mesure Prolonger l'allègement du droit d'accise sur l'alcool pour soutenir les brasseries, les distilleries et les vineries canadiennes a été annoncée le 1^{er} avril 2026.

⁵ La mesure Accueillir un sommet de l'investissement a été annoncée le 17 avril 2026.

⁶ La mesure Une force de la nature – La stratégie du Canada pour protéger la nature a été annoncée le 31 mars 2026.

⁷ La mesure Soutenir le Centre Harbourfront a été annoncée le 31 mars 2026.

⁸ La mesure Présenter le projet de loi visant à assurer la tenue d'élections libres et robustes a été annoncée le 26 mars 2026.

⁹ La mesure Élargir le Mécanisme de réponse rapide a été annoncée le 26 mars 2026.

¹⁰ La fourniture des services de l'ASFC au Port de Québec a été annoncée le 24 avril 2026.

* La mesure comprend un financement classé comme un investissement en capital.

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.

Chapitre 2

Des mesures bénéfiques pour les Canadiens : Un Canada pour tous

L'évolution rapide du contexte mondial est une source d'incertitude pour les familles et les entreprises canadiennes. En réponse, le nouveau gouvernement du Canada se concentre sur ce que nous pouvons contrôler : bâtir une économie forte afin de rendre la vie plus abordable pour les Canadiens et les Canadiennes.

Les travailleurs qualifiés seront au cœur de notre plan. Au fil de notre histoire, ils ont été les piliers de l'économie canadienne et des pionniers de la construction de logements, de routes et de ponts. Aujourd'hui, nous nous tournons une fois de plus vers eux pour renforcer notre économie. C'est pourquoi le gouvernement prend des mesures pour améliorer et accélérer la formation aux métiers spécialisés et la formation des apprentis, mobiliser les talents plus tôt, soutenir les apprentis durant leur formation et jusqu'à l'obtention du diplôme ou du certificat, et garantir que le Canada dispose des travailleurs dont il a besoin pour bâtir un avenir sûr et souverain.

À l'heure actuelle, la population canadienne subit aussi la pression du coût de la vie au quotidien. C'est pourquoi le gouvernement veille à protéger les programmes sociaux essentiels qui donnent aux Canadiens des chances d'améliorer leur situation : garde d'enfants, soins dentaires et assurance médicaments.

La Mise à jour économique du printemps de 2026 présente le plan du gouvernement pour réduire le coût de la vie et améliorer la situation de tous les Canadiens. Nous dynamisons le secteur du logement et renforçons la concurrence au Canada, afin que les Canadiens bénéficient de davantage de certitude, de sécurité et de prospérité, aujourd'hui et demain.

Voici quelques exemples des nouvelles initiatives du gouvernement :

- Lancer **Une Équipe Canada forte** visant à recruter, à former et à embaucher de 80 000 à 100 000 nouveaux travailleurs des métiers spécialisés désignés Sceau rouge d'ici 2030-2031 en vue d'offrir aux jeunes Canadiens un parcours rémunéré vers des emplois dans la construction de logements et de grandes infrastructures, et la réalisation de projets en matière de défense, à grande vitesse et à grande échelle.
- Créer l'**Agence contre les crimes financiers**, et en faire un organisme de premier ordre qui adoptera une méthode consistant à suivre la piste de l'argent pour enquêter sur des crimes financiers graves et complexes, recouvrer les produits de la criminalité et tenir les criminels responsables de leurs actes.
- Investir dans les programmes et les services qui garantissent que les Canadiens se sentent en sécurité, soutenus et à même de participer pleinement à la vie de leur communauté.
- Investir 755 millions de dollars pour élargir l'accès au sport, afin de permettre aux Canadiens d'établir des relations enrichissantes au sein de leur communauté et de tirer pleinement parti des infrastructures existantes et nouvelles, et pour soutenir les athlètes d'élite canadiens.
- Consacrer près de 1 milliard de dollars à la réparation et à l'entretien des ports pour petits bateaux, qui sont des infrastructures essentielles pour les communautés côtières et la pêche commerciale.
- Faciliter l'accès au **Crédit d'impôt pour personnes handicapées** en simplifiant le processus de demande pour les personnes ayant certains troubles médicaux de longue durée.
- Investir près de 4,3 milliards de dollars pour soutenir l'épanouissement de communautés autochtones en santé.

Nous donnons un coup de pouce aux gens qui en ont le plus besoin, tout en jetant les bases d'une prospérité à long terme. À la suite des mesures que le gouvernement a récemment prises :

- ✓ Plus de 12 millions de Canadiens auront accès à des centaines de dollars de plus dans leur compte en banque grâce à l'**Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels**.
- ✓ Les Canadiens économiseront 10 cents le litre sur l'essence ordinaire et 4 cents le litre sur le combustible diesel grâce à la suspension temporaire de la taxe d'accise fédérale sur l'essence et le combustible diesel.
- ✓ Les familles ayant deux enfants économisent 800 \$ par année en épicerie grâce au **Programme national d'alimentation scolaire**, qui a été rendu permanent.
- ✓ 22 millions de Canadiens profiteront de la réduction d'impôt pour la classe moyenne, qui permettra aux familles à deux revenus de disposer de 840 \$ de plus par année.
- ✓ Les droits de péage que doivent payer les Canadiens qui empruntent le pont de la Confédération sont passés de 50 \$ à 20 \$, tandis que les tarifs des traversiers du Canada atlantique ont baissé de 50 %.

2.1 Soutenir les travailleurs et les jeunes

Les travailleurs et les travailleuses du Canada bâtissent un pays fort, notamment en contribuant aux grands projets d'infrastructures et à la construction de nouveaux logements un peu partout au pays. Le gouvernement est déterminé à soutenir un marché du travail dynamique où chacun a sa place.

Les jeunes, tout particulièrement, se heurtent à de réelles difficultés pour bâtir leur carrière et avancer. Nombreux sont ceux qui tentent de trouver un équilibre entre le coût de la vie courante et leurs grands objectifs de vie, comme le financement d'études postsecondaires et l'épargne pour une première habitation. Au même moment, il n'est pas toujours facile pour eux de trouver un premier bon emploi : le taux de chômage chez les jeunes atteignait 13,8 % en mars 2026, et bon nombre de nouveaux diplômés peinent encore à se tailler une place sur le marché du travail.

C'est pourquoi le gouvernement renforce le **Programme canadien d'aide financière aux étudiants**, afin de rendre les études postsecondaires plus accessibles et d'aider à atténuer la pression financière subie par les étudiants et les nouveaux diplômés.

Le gouvernement accroît aussi l'accès à des possibilités d'expérience pratique de travail et de formation en cours d'emploi afin que les jeunes puissent acquérir les compétences dont ils ont besoin pour entrer avec confiance sur le marché du travail. Dans le Budget de 2025, il avait été annoncé que le gouvernement appuierait 175 000 jeunes en 2026-2027 au moyen de possibilités d'emploi et d'apprentissage en milieu de travail, dans le cadre du **programme Emplois d'été Canada**, de la **Stratégie emploi et compétences jeunesse** (une stratégie horizontale) et du **Programme de stages pratiques pour étudiants**.

À l'avenir, pour répondre aux besoins du Canada en matière de logements, d'infrastructures et de défense, il faudra faire appel à une nouvelle génération de travailleurs des métiers spécialisés. **Une Équipe Canada forte** propose une approche globale visant à recruter, à former et à embaucher de 80 000 à 100 000 nouveaux travailleurs des métiers spécialisés désignés Sceau rouge d'ici 2030-2031 afin de mettre en place des parcours clairs et rémunérés qui permettent aux jeunes Canadiens d'accéder à des emplois de qualité, tout en renforçant la main-d'œuvre future du Canada.

Une Équipe Canada forte

Les travailleurs qualifiés ont toujours été les moteurs de l'économie canadienne. Tout au long de notre histoire, ils ont joué un rôle de premier plan dans la construction de logements, de routes et de ponts.

Dans le cadre d'**Une Équipe Canada forte**, nous agissons rapidement et à grande échelle, dans l'ensemble du pays, pour construire des logements, réaliser de grands projets et assurer l'état de préparation de la défense. Il faut cependant plus que du bois, de l'acier et des capitaux pour réaliser de tels projets. Il nous faut des travailleurs qualifiés. Le Canada a besoin d'eux plus que jamais.

Le défi

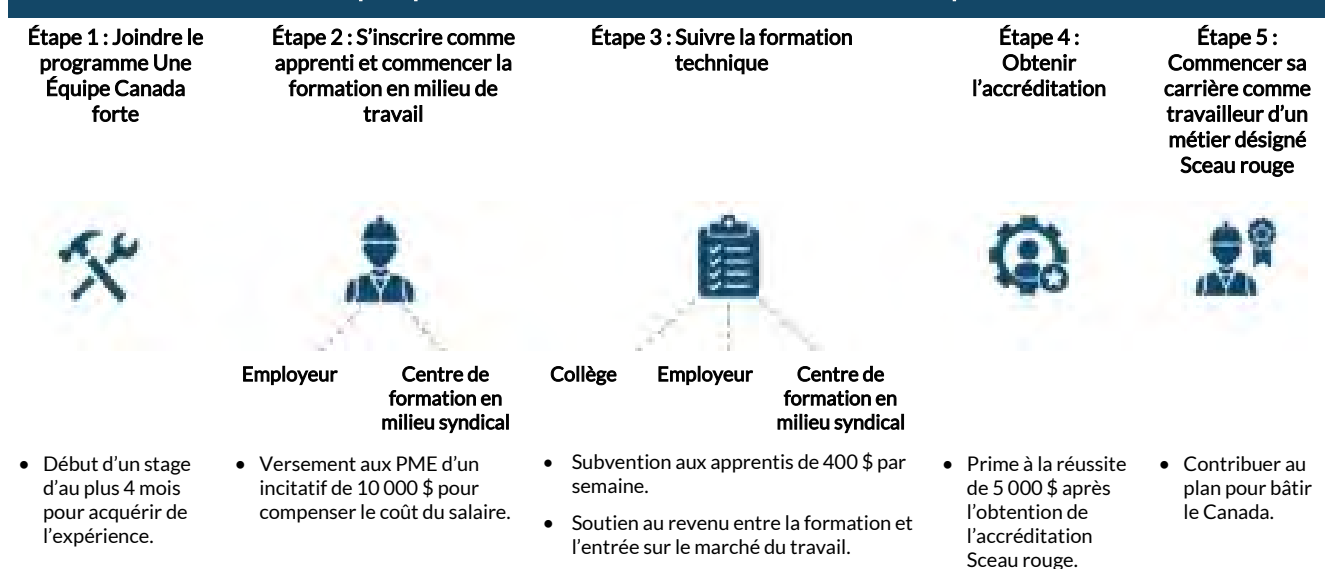
Nous devons agir rapidement pour recruter et former les travailleurs dont nous avons besoin : à cause des départs à la retraite et de la croissance économique, le Canada aura besoin de **plus de 1,4 million de travailleurs de métiers supplémentaires d'ici 2033**, et l'ampleur des investissements dans les projets de logements et d'infrastructure viendra accroître la demande. Les besoins sont urgents, mais les taux d'achèvement sont faibles, notamment en raison des longs processus de formation et de la pression sur les finances des apprentis. En 2024, plus de 100 000 nouveaux apprentis étaient enregistrés, mais à peine quelque 34 000 d'entre eux ont terminé leur apprentissage. Si nous ne faisons rien, **le Canada fera face à un manque à gagner de plus de 20 000 travailleurs de métiers spécialisés par année**.

Les jeunes Canadiens qui choisissent ces métiers sont trop peu nombreux et se détournent ainsi d'emplois bien rémunérés offrant une sécurité financière à long terme. Pour que davantage de jeunes tirent parti des bons emplois qui découleront du plan pour bâtir le Canada, nous devons adopter une nouvelle approche.

Notre objectif est clair : lancer le programme **Une Équipe Canada forte**, qui offrira aux jeunes Canadiens un parcours direct et rémunéré vers des emplois qui contribuent à bâtir le Canada. Nous agissons sur plusieurs fronts pour recruter, former et embaucher de 80 000 à 100 000 nouveaux travailleurs des métiers désignés Sceau rouge qui permettront de répondre, d'ici 2030-2031, aux besoins du Canada en matière de logements, d'infrastructures, de mise en valeur des ressources et de défense.

Il est indispensable d'avoir des travailleurs qualifiés pour appuyer les investissements historiques d'intérêt national que nous effectuons afin d'assurer un avenir prospère au Canada. Nous investissons d'importantes sommes dans la réalisation de projets. Il s'impose tout autant de faire des investissements d'envergure en soutien aux jeunes travailleurs qui feront en sorte que ces projets soient exécutés dans les délais voulus, pour que le Canada ait ce qu'il faut pour prospérer.

Notre plan pour commencer une carrière dans un métier spécialisé



Les Forces armées canadiennes offriront de nouveaux parcours vers des métiers spécialisés :

Formation pratique pour les cadets et les rangers juniors canadiens.
Formations entièrement payées dans les métiers spécialisés pour les jeunes Canadiens se joignant à la Première réserve des Forces armées canadiennes.

Un processus rapide et simple (qui prend la moitié moins de temps en tout)

Nous adoptons une nouvelle approche

De nombreux Canadiens sont **conscients de la valeur d'une carrière dans les métiers spécialisés**. Mais l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat peut s'avérer longue et difficile. Les places dans les programmes les plus prisés sont souvent limitées. Les employeurs ne sont pas toujours disposés à prendre le risque d'embaucher un apprenti en première année. S'y retrouver parmi tous les programmes gouvernementaux et les aides financières prend du temps et peut être décourageant, et de nombreux apprentis ont du mal à joindre les deux bouts pendant leur formation, d'autant plus que le coût de la vie a augmenté.

Une Équipe Canada forte prévoit :

- ✓ **Du soutien de bout en bout** : Nous accompagnerons les jeunes à chaque étape du processus de recrutement, de formation et d'embauche. Depuis leur premier intérêt pour les métiers spécialisés, en passant par l'apprentissage, jusqu'à l'obtention de l'accréditation Sceau rouge, nous serons à leurs côtés pour leur apporter tout le soutien dont ils ont besoin. Leur réussite, c'est aussi celle du Canada.
- ✓ **Des résultats plus rapides** : Le parcours menant à l'accréditation Sceau rouge sera accéléré et simplifié. Nous voulons que les jeunes soient prêts à entrer sur le marché du travail dès que possible : notre objectif est de réduire de 50 % la durée du parcours menant à l'accréditation.
- ✓ **Une grande portée** : Une multitude de petits gestes isolés ne nous permettra pas d'obtenir des résultats. Le Canada doit se fixer de nouveaux objectifs ambitieux pour les apprentis. Voilà pourquoi nous sommes prêts à investir jusqu'à 6 milliards de dollars sur cinq ans dans l'initiative Une Équipe Canada forte.
- ✓ **Une approche sur plusieurs fronts** : La formation dont les travailleurs ont besoin ne peut être offerte en un seul endroit. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, les partenaires autochtones, les employeurs, les syndicats et les Forces armées canadiennes afin d'assurer une formation rapide et de grande qualité, ainsi que des taux de réussite élevés dans les programmes d'apprentissage.

Notre plan permettra d'éliminer les goulots d'étranglement tout au long du parcours des travailleurs :

Le recrutement

Nous avons besoin de plus de Canadiens prêts à s'engager à bâtir le Canada, et nous souhaitons qu'ils franchissent ce premier pas le plus tôt possible.

- ✦ La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose d'accorder 2,0 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, et 262 millions de dollars par année par la suite, afin d'augmenter le nombre de jeunes prêts à relever le défi d'une carrière prometteuse dans les métiers spécialisés. Le programme Une Équipe Canada forte offrira un moyen simple et efficace de découvrir les métiers, de s'y lancer et d'entrer en contact avec des employeurs.

Les jeunes feront d'abord des stages rémunérés qui les mèneront directement à des apprentissages enregistrés; ils toucheront un revenu, acquerront de l'expérience et contribueront immédiatement à de grands projets de logements, d'infrastructures et de défense. Les petites et moyennes entreprises recevront en outre de l'aide pour embaucher de nouveaux apprentis, ce qui leur permettra de gagner du temps et facilitera le processus de jumelage.

- ✦ Le **programme Une Équipe Canada forte** permettra aux jeunes de 15 à 30 ans d'occuper un emploi lié à un métier, qui est rémunéré et de niveau d'entrée, puis de se diriger vers l'apprentissage.
- ✦ Le **Service d'apprentissage pour bâtir le Canada** aidera les employeurs à embaucher, à former et à maintenir en poste des apprentis grâce à des subventions salariales pouvant atteindre 10 000 \$ pour la première année de salaire, jumellera les apprentis à des possibilités d'emploi et fournira du soutien et de l'orientation concrète.

La formation

Des systèmes de formation sont nécessaires pour former adéquatement le plus rapidement possible une main-d'œuvre en croissance.

- ✦ Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, il est proposé de consacrer 331 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, et 18 millions de dollars par année par la suite, pour dynamiser et moderniser la formation des apprentis, afin qu'ils deviennent plus rapidement des travailleurs de métiers désignés Sceau rouge. Nous allons étendre et accélérer deux parcours de formation possibles : un dirigé par des syndicats et l'autre, par des employeurs.
- ✦ Nous avons également l'intention de travailler avec les provinces et les territoires pour renforcer la main-d'œuvre et les systèmes de formation.

Nous reconnaissons ainsi qu'un seul parcours ne suffit pas pour obtenir assez rapidement les résultats attendus.

Pour y parvenir, nous investirons dans ce qui suit :

- ✦ La **modernisation du programme du Sceau rouge** afin de réduire les délais pour obtenir une accréditation, et d'accroître l'uniformité à l'échelle nationale, notamment en mettant en place des examens en ligne, des carnets numériques et des justificatifs de connexion sûrs, de même qu'en créant un seul numéro national d'apprenti enregistré;
- ✦ L'**élargissement du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical** afin que les centres de formation relevant des syndicats puissent rénover leurs installations, accroître leur capacité et investir dans l'achat d'équipement moderne;

L'embauche

Nous voulons que les jeunes Canadiens puissent profiter des avantages de bâtir le Canada en obtenant leur premier emploi désigné Sceau rouge.

- ✦ La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose d'accorder 3,4 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, et 468 millions de dollars par année par la suite, pour relever les défis susceptibles d'empêcher les apprentis de mener à bien leur formation et d'accéder à un emploi permanent. Nous demanderons aussi aux employeurs (en particulier ceux qui reçoivent d'importants investissements du gouvernement fédéral) de faire leur part dans le recrutement et le maintien en poste de travailleurs des métiers.
 - **Éliminer les obstacles financiers des apprentis pendant leur formation – subvention à la formation d'apprentissage** – Fournir aux apprentis un supplément de revenu de 400 \$ par semaine pendant qu'ils suivent leur formation en classe obligatoire. Au total, la subvention pourrait représenter 16 000 \$ par apprenti, qui s'ajouterait aux prestations d'assurance-emploi.
 - **Récompenser la réussite et accélérer l'obtention d'une accréditation avec des primes à la réussite et un soutien continu** – Augmenter les taux de réussite en versant une prime unique de 5 000 \$ aux apprentis qui obtiennent une accréditation Sceau rouge et accorder du soutien au revenu aux personnes qui ne commencent pas à travailler dès la fin de leur formation.

Ouvrir de nouvelles voies vers les métiers spécialisés grâce aux Forces armées canadiennes

Tout comme nous nous efforçons de bâtir le Canada, nous devons être prêts à le défendre. Les Forces armées canadiennes (FAC) ont également besoin d'une main-d'œuvre qualifiée pour les épauler dans cette mission cruciale.

- ✦ La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose un financement de 250 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, et 45 millions de dollars par année par la suite, pour renforcer les capacités de formation aux métiers spécialisés au Canada grâce aux FAC.

Nous offrirons un soutien de bout en bout aux cadets et aux rangers juniors canadiens qui souhaitent apprendre un métier, depuis la formation jusqu'à l'accréditation. Pour accélérer la formation, nous mettrons à l'essai un nouveau parcours propre aux FAC que pourront suivre les Canadiens pour terminer leur apprentissage tout en apportant une contribution directe aux opérations des FAC et à l'état de préparation à la défense.

- ✦ Familiariser tôt les jeunes avec les métiers par l'amélioration des **programmes pour les cadets et rangers juniors canadiens** – Nous étendrons la formation pratique au moyen des programmes pour les cadets et rangers juniors canadiens, en améliorant, par exemple, les programmes d'emploi d'été et en établissant des liens plus nets avec les parcours d'apprentissage d'un métier de la Réserve. Des partenariats seront établis avec l'organisation Du régiment aux bâtiments ainsi qu'avec des collègues et des universités, afin d'aider les participants à passer directement à des apprentissages et d'ainsi orienter les jeunes prometteurs vers des métiers spécialisés.
- ✦ **Programme pilote d'acquisition d'expérience dans les métiers de la Réserve** – Nous mettrons à l'essai un nouveau parcours propre aux FAC pour attirer les Canadiens dans la Première réserve. Les participants au programme pourront suivre une formation aux métiers entièrement payée, et auront accès à des expériences de travail à temps partiel et rémunérées dans le cadre de projets liés à la résilience et aux infrastructures critiques. Ils devront s'engager à effectuer une période de service dans la Réserve en échange d'une formation subventionnée, l'objectif étant de renforcer à la fois la main-d'œuvre qualifiée et la capacité de défense du Canada.

Prolonger le soutien de l'assurance-emploi accordé aux travailleurs saisonniers

Au Canada, de nombreux secteurs, y compris l'agriculture, la pêche, la foresterie et le tourisme, dépendent largement des travailleurs saisonniers pour composer avec les contraintes liées aux conditions météorologiques, aux cycles naturels et à la fluctuation de la demande. L'**assurance-emploi** procure un soutien au revenu temporaire à ces travailleurs pendant les périodes creuses où ils n'ont plus de travail saisonnier, afin de leur offrir une stabilité financière et de leur permettre de rester dans leur communauté. Ce soutien profite aussi aux employeurs et aux économies régionales en assurant le retour des travailleurs expérimentés la saison suivante, ce qui permet aux industries de fonctionner efficacement et de favoriser l'activité économique dans de nombreuses régions rurales et côtières à travers le Canada.

Pour éliminer les lacunes en ce qui a trait au soutien de l'assurance-emploi entre les saisons dans certaines régions, des règles temporaires ont été mises en place en 2018 afin d'offrir jusqu'à cinq semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance-emploi, pour un maximum de 45 semaines, aux travailleurs saisonniers admissibles de 13 régions économiques. Ce soutien prend fin en octobre 2026.

- ✦ Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement annonce son intention de prolonger cette mesure pour les travailleurs saisonniers des 13 régions ciblées jusqu'en octobre 2028. Le coût de cette mesure est estimé à 356,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027.

Réduire la dette de prêts d'études des jeunes Canadiens

Les pressions financières subies par les jeunes Canadiens peuvent retarder l'atteinte de grands objectifs de vie comme l'achat d'une habitation, le lancement d'une entreprise ou l'accumulation d'épargne à long terme. En réduisant les obstacles financiers excessifs auxquels se heurtent les jeunes, nous leur donnons les moyens de participer pleinement au marché du travail, de s'engager sur la voie de l'innovation et de l'entrepreneuriat et de contribuer à la croissance économique du Canada à long terme.

Depuis le 31 décembre 2025, le gouvernement a élargi le **programme d'exonération de remboursement de prêts d'études canadiens** au-delà des médecins et des infirmières pour inclure un éventail de professionnels de la santé et des services sociaux qui travaillent dans des communautés rurales et éloignées. Ce programme permet aux professionnels admissibles d'obtenir une exonération de remboursement de leurs prêts d'études fédéraux, ce qui réduit le niveau d'endettement des jeunes Canadiens.

Les prêts d'études fédéraux sont aussi sans intérêt depuis le 1er avril 2023, ce qui permettra à l'emprunteur étudiant moyen d'économiser 350 \$ en 2026. De plus, les étudiants peuvent attendre jusqu'à six mois après l'obtention de leur diplôme ou de leur certificat pour entamer le remboursement du principal de leurs prêts. Ceux

qui éprouvent des difficultés financières peuvent avoir recours au **Programme d'aide au remboursement** pour suspendre le remboursement jusqu'à ce qu'ils gagnent au moins 40 000 \$ par année.

Bonifier les bourses et les prêts d'études

Le gouvernement fédéral soutient environ 730 000 étudiants de niveau postsecondaire chaque année, en moyenne, à l'aide de bourses immédiates et de prêts sans intérêt d'une valeur approximative de 7 milliards de dollars, permettant aux jeunes Canadiens de faire des études postsecondaires, peu importe leur parcours.

Malgré l'appui important qu'apporte le gouvernement au moyen de l'aide financière aux études, bon nombre d'étudiants ont tout de même besoin d'un soutien financier supplémentaire.

Comme il a été annoncé le 23 mars 2026, le gouvernement maintiendra pendant une année de plus l'augmentation des **bourses canadiennes pour étudiants à temps plein**, qui sont passées de 3 000 \$ à 4 200 \$ par année, ainsi que des **prêts d'études canadiens sans intérêt**, qui sont passés de 210 \$ à 300 \$ par semaine. Le coût total des bourses et les prêts d'études bonifiés pour l'année scolaire 2026-2027 est estimé à 1,1 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027.

Les bourses pour les étudiants à temps partiel, en situation de handicap ou ayant des personnes à charge seront également augmentées proportionnellement. Le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ne participent pas au programme fédéral, mais peuvent recevoir du financement pour offrir un soutien comparable.

Tableau 2.1 – Bonification des bourses d'études canadiennes et des prêts d'études canadiens, de 2014 à 2026

	Montant maximal en 2014	Montant maximal en 2019	Montant maximal en 2026
Prêts d'études canadiens (par semaine)	210 \$	210 \$	300 \$
Bourses d'études canadiennes			
Étudiants à temps plein	2 000 \$	3 000 \$	4 200 \$
Étudiants à temps partiel	1 200 \$	1 800 \$	2 520 \$
Étudiants avec personne à charge (temps plein)	1 600 \$ (par personne à charge)	1 600 \$ (par personne à charge)	2 240 \$ (par personne à charge)
Étudiants avec personne à charge (temps partiel)	1 920 \$	1 920 \$	2 688 \$
Étudiants en situation de handicap	2 000 \$	2 000 \$	2 800 \$

Bonifier la déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre pour les gens de métier

Le gouvernement reconnaît le rôle essentiel des travailleurs des métiers spécialisés pour bâtir l'avenir du Canada. Il est aussi conscient que certains travailleurs de la construction doivent assumer des coûts élevés pour se déplacer afin d'aller occuper des emplois temporaires.

- ✦ Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement propose de bonifier la **déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre pour les gens de métier**, en faisant passer de 4 000 \$ à 10 000 \$ le montant maximal annuel des dépenses pouvant être déduites, qui sera indexé à l'inflation, et de modifier la distance minimale admissible des réinstallations de 150 kilomètres à 120 kilomètres, à compter de l'année d'imposition 2026.

Aider les travailleurs et les entreprises en réduisant les cotisations au Régime de pensions du Canada

Le **Régime de pensions du Canada** (RPC) est une pierre angulaire du système de revenu de retraite au pays qui fournit un revenu de retraite stable et prévisible à des millions de personnes. Le gouvernement fédéral et ses partenaires provinciaux gèrent conjointement le RPC, et toutes les décisions sont guidées par des examens actuariels réguliers qui assurent la viabilité à long terme du régime.

Le 32^e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada, qui a été déposé au Parlement le 8 décembre 2025, indiquait que le taux de cotisation minimal du RPC de base, soit le taux minimal requis pour maintenir le RPC au cours des 75 prochaines années, était inférieur d'au moins 69 points de base au taux prévu par la loi.

Beaucoup de Canadiens qui travaillent fort sont confrontés à des pressions liées à l'abordabilité, alors que le coût des biens essentiels, du logement et des dépenses quotidiennes reste élevé. À la lumière de ces difficultés, les ministres des Finances du Canada ont unanimement convenu au début du mois de réduire le taux de cotisation au RPC dans le cadre de l'examen triennal du RPC 2025-2027. Cette mesure permettra aux Canadiens de garder plus d'argent dans leurs poches tout en préservant la viabilité à long terme du régime.

- ✦ Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement annonce qu'il a l'intention d'apporter des modifications au RPC pour réduire le taux de cotisation au RPC de base de 9,9 % à 9,5 %, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Ce changement permettrait de conserver un coussin financier prudent qui protégerait le RPC contre tout risque économique et démographique futur, tout en offrant un allègement notable des cotisations. Une réduction de 40 points de base du RPC se traduirait par des économies annuelles de quelque 133 \$ pour un employé gagnant 70 000 \$ par année, et des économies équivalentes pour l'employeur.

Compte tenu des quelque 16 millions de cotisants au pays, cette mesure réduirait le total des cotisations de plus de 3 milliards de dollars par an. Ils pourront ainsi recevoir une part plus importante de leur paie, tout en assurant la viabilité à long terme du RPC et en maintenant l'équité entre les générations. Et, fait également important, on peut réaliser cette mesure sans détérioration de la situation budgétaire des gouvernements, puisque le RPC est financé intégralement à même ses propres sources de revenus, et que son actif et son passif n'ont aucune répercussion sur l'état financier des administrations fédérale et provinciales.

2.2 Faire baisser le coût de l'épicerie et des produits essentiels

Pour beaucoup trop de personnes au pays, le panier d'épicerie et les produits de première nécessité coûtent trop cher depuis trop longtemps. La pandémie a provoqué un pic d'inflation à l'échelle mondiale, qui a fait grimper le coût du panier d'épicerie et des produits essentiels. Les prix des aliments ont augmenté plus vite que l'inflation globale sous l'effet des chocs causés dans les chaînes d'approvisionnement mondiales par l'imposition de droits de douane, des phénomènes météorologiques liés aux changements climatiques et des perturbations géopolitiques.

L'un des points forts du Canada, c'est l'esprit d'entraide qui y règne. Nous croyons que notre économie est la plus forte lorsqu'elle profite à tous.

C'est pourquoi nous avons pris des mesures pour rendre le panier d'épicerie et d'autres produits essentiels plus abordables à court terme et, en parallèle, favoriser la sécurité alimentaire et soutenir l'innovation dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Rendre les produits de première nécessité plus abordables grâce à l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels

Pour soutenir les personnes les plus touchées par la hausse des prix des aliments, le gouvernement fédéral a annoncé, en janvier 2026, la nouvelle **Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels** afin d'aider plus de 12 millions de Canadiens à se procurer les produits de première nécessité dont ils ont besoin au quotidien.

L'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels remplacera le Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) et fournira une aide supplémentaire de 11,7 milliards de dollars sur six ans, grâce :

- ✓ au **versement d'un supplément unique, le 5 juin**, correspondant à 50 % du montant annuel du crédit pour la TPS en 2025-2026. Cette mesure apportera une aide de 3,1 milliards de dollars aux particuliers et aux familles qui reçoivent le crédit pour la TPS;
- ✓ à l'augmentation de 25 % des versements du crédit pour la TPS pendant cinq ans, à compter de juillet 2026. Cette hausse représente une aide supplémentaire de 8,6 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, y compris pour 500 000 nouveaux particuliers et ménages.

Ensemble, ces mesures feront en sorte qu'une famille de quatre personnes recevra jusqu'à 1 890 \$ cette année, et environ 1 400 \$ par an pendant les quatre années suivantes. Une personne seule recevra pour sa part jusqu'à 950 \$ cette année, et environ 700 \$ par an pendant les quatre années suivantes.

L'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels sera versée chaque trimestre et s'ajoutera à d'autres prestations comme l'Allocation canadienne pour enfants, la Prestation canadienne pour les personnes handicapées et le Supplément de revenu garanti.

Parallèlement à cette prestation, le gouvernement a annoncé une gamme d'autres mesures qui contribueront à faire baisser les coûts pour la population canadienne, notamment les suivantes :

- ✓ Réserver 500 millions de dollars du **Fonds de réponse stratégique** pour aider les entreprises à absorber les coûts attribuables aux perturbations dans les chaînes d'approvisionnement.
- ✓ Créer un **fonds pour la sécurité alimentaire** de 150 millions de dollars dans le cadre de l'**Initiative régionale de réponse tarifaire** pour les petites et moyennes entreprises.
- ✓ Instaurer la passation en charges immédiate pour les serres (41 millions de dollars sur six ans) en vue de faire augmenter l'approvisionnement au pays et l'investissement dans la production alimentaire.
- ✓ Attribuer 20 millions de dollars au **Fonds des infrastructures alimentaires locales** pour appuyer les banques alimentaires et autres organismes nationaux, régionaux et locaux afin qu'ils puissent offrir davantage d'aliments nutritifs aux familles dans le besoin.
- ✓ Élaborer une **stratégie nationale de sécurité alimentaire** qui étaye la production alimentaire au pays et améliore l'accès à des aliments nutritifs à prix abordable; elle comportera des mesures qui encourageront l'affichage du prix unitaire et appuieront les travaux du Bureau de la concurrence.

Accroître la sécurité alimentaire dans le Nord

De nombreuses personnes qui vivent dans le Nord et dans des communautés autochtones isolées ressentent les effets de l'insécurité alimentaire et d'un coût de la vie élevé. En février 2026, le gouvernement a investi dans le **Fonds des initiatives pour les communautés nordiques isolées** et dans le **programme de contribution au commerce de détail de Nutrition Nord Canada** afin d'améliorer la sécurité alimentaire et de rendre les aliments plus abordables dans le Nord :

- Grâce à un financement supplémentaire de 6,3 millions de dollars en 2026-2027, le Fonds des initiatives pour les communautés nordiques isolées pourra continuer de soutenir les systèmes locaux et autochtones de production d'aliments, notamment des entreprises agroalimentaires novatrices du Nord, qui contribuent à la sécurité alimentaire dans les régions nordiques.
- Un financement supplémentaire de 30 millions de dollars en 2026-2027 accordé au programme de contribution au commerce de détail de Nutrition Nord Canada aidera à rendre plus abordables les aliments nutritifs et les biens essentiels dans 124 communautés nordiques isolées, par le paiement des frais de livraison.

Le gouvernement reste déterminé à travailler avec des partenaires inuits et autochtones du Nord en vue d'apporter des réformes à Nutrition Nord Canada pour que ce programme réponde mieux aux besoins découlant du coût élevé de la vie dans de nombreuses communautés inuites et du Nord.

Accroître la sécurité alimentaire

La hausse du prix des aliments est une préoccupation majeure des Canadiens et exerce une forte pression sur les ménages. C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé à élaborer une **stratégie nationale de sécurité alimentaire** pour faciliter l'accès à des aliments nutritifs et abordables, et renforcer la résilience du Canada et sa capacité à répondre aux besoins de la population. De plus amples renseignements sur cette stratégie seront publics au cours des prochains mois.

- ✦ Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement propose ce qui suit :
 - Apporter des modifications à la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* et à la *Loi sur les produits antiparasitaires* pour tenir compte de la sécurité alimentaire et du coût des produits alimentaires.
 - Accorder un financement de 24 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2027-2028, et de 9 millions de dollars par année par la suite, pour permettre à Santé Canada d'élargir sa capacité d'analyse économique et d'optimiser les processus d'examen des produits antiparasitaires. Ces coûts seraient intégralement recouverts par l'entremise de droits annuels.

Favoriser l'innovation à grande échelle dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien

Pour faire baisser les prix des aliments, il faut aussi saisir les nombreuses occasions de croissance et d'investissement qu'offre le secteur agricole et agroalimentaire canadien. Dans le but de renforcer la capacité d'innovation du secteur, Financement agricole Canada a annoncé en mai 2025 un investissement de 2 milliards de dollars d'ici 2030 pour stimuler l'innovation dans l'agriculture de pointe et l'industrie alimentaire au Canada.

De plus, en février 2026, Financement agricole Canada a annoncé avoir obtenu des engagements d'une vingtaine d'organisations, dont la RBC et Northleaf Capital Partners, en vue d'investir, d'ici 2030, jusqu'à 5 milliards de dollars en capital à l'appui de l'innovation dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Combinés, les investissements prévus pourraient représenter 7 milliards de dollars en nouveaux capitaux d'ici 2030, qui contribueront à la croissance du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Suspendre temporairement la taxe d'accise fédérale sur le carburant

Les conflits mondiaux et les perturbations persistantes dans les chaînes d'approvisionnement au Moyen-Orient ont entraîné une hausse du prix du carburant partout dans le monde, y compris au Canada. Pour aider la population canadienne à faire face à l'augmentation des prix du carburant, le gouvernement fédéral a annoncé une suspension temporaire de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, le combustible diesel et les carburants d'aviation.

À compter du 20 avril 2026 et jusqu'à la fête du Travail inclusivement, le 7 septembre 2026, la taxe d'accise fédérale sera réduite à zéro cent le litre. Cette mesure devrait réduire la facture des Canadiens à la pompe à essence de 10 cents le litre sur l'essence ordinaire et de 4 cents le litre sur le combustible diesel. Elle devrait réduire les coûts pour les camionneurs et autres entreprises, ainsi que pour les familles qui parcourront le Canada cet été.

On prévoit que cette mesure procurera un allègement de plus de 2,4 milliards de dollars en 2026-2027. Le 8 septembre 2026, le taux de la taxe d'accise fédérale reviendra à 10 cents le litre pour l'essence et l'essence d'aviation sans plomb, et à 4 cents le litre pour le combustible diesel et le carburant d'aviation.

2.3 Rendre le logement plus abordable

L'un des grands objectifs du nouveau gouvernement du Canada consiste à faire en sorte que les Canadiens puissent se loger à un coût plus abordable. Grâce aux mesures prises au niveau fédéral, l'écart entre l'offre et la demande de logements commence à se résorber, particulièrement sur les marchés locatifs, notamment dans les grandes villes. À Toronto, le loyer mensuel moyen demandé pour un appartement d'une chambre a diminué de 210 \$ depuis deux ans. À Vancouver, les loyers mensuels ont baissé de 320 \$ pendant la même période.

Même si la situation s'est quelque peu améliorée sur le plan de l'accès à la propriété, des difficultés subsistent. Il faut bâtir plus de logements, plus rapidement, et travailler ensemble pour y parvenir. Pour ce faire, nous nous attaquons aux problèmes sous-jacents qui font grimper les coûts de construction et ralentissent les travaux.

En septembre dernier, le gouvernement a lancé **Maisons Canada**, une agence fédérale chargée de construire des logements abordables à grande échelle. Elle aide à lutter contre l'itinérance en construisant des logements de transition et des logements avec services de soutien, en collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités, les communautés autochtones et les communautés marginalisées. L'agence bâtit des logements

communautaires et très abordables pour les ménages à faible revenu, et elle s'associe à des promoteurs privés pour construire des logements abordables destinés à la classe moyenne canadienne.

Maisons Canada transforme la collaboration entre les secteurs public et privé et met l'accent sur des méthodes de construction modernes, afin de stimuler la création d'une nouvelle industrie canadienne du logement. L'agence met à contribution des terrains publics, offre des incitatifs financiers flexibles, mobilise des capitaux privés, facilite la conclusion d'importantes transactions de portefeuille et s'associe à des fabricants de pointe pour construire les logements dont les Canadiens ont besoin.

En complément d'un ensemble complet de mesures fédérales en matière de logement, représentant plus de 140 milliards de dollars en dépenses et en revenus fiscaux non perçus au cours des cinq prochaines années, **Maisons Canada** fournit un soutien ciblé pour répondre rapidement aux besoins variés en logement à l'échelle du pays. Ces initiatives comprennent des mesures fiscales pour réduire les coûts de construction et stimuler la productivité du secteur, ainsi que des mesures visant à réduire les coûts de financement et à favoriser la construction de logements de type intermédiaire, dont il manque actuellement. De plus vastes efforts sont aussi déployés pour s'attaquer aux obstacles réglementaires et exercer un effet catalyseur en vue de moderniser et de rendre plus performant le secteur de la construction résidentielle. À ces mesures s'ajoutent d'autres investissements fédéraux dans des infrastructures pour faciliter la construction de logements.

Dans le but de réduire les coûts et d'accroître l'offre de logements, le gouvernement a éliminé la TPS à l'achat d'une première habitation neuve et travaille avec les provinces et les territoires à mettre en œuvre des mesures supplémentaires dans l'ensemble du pays, notamment pour réduire les redevances d'aménagement sur la construction de nouveaux logements.

Faciliter la construction résidentielle

Alors que les coûts de construction continuent d'augmenter et que le secteur de la construction résidentielle fait face à des défis en matière de productivité et de main-d'œuvre, il est de plus en plus coûteux de construire des logements aux prix que les Canadiens peuvent se permettre. Le nouveau gouvernement du Canada s'emploie à changer cette situation.

Pour poursuivre sur la lancée de récentes initiatives, dont la somme de 1,7 milliard de dollars prévue dans le projet de loi visant à améliorer l'offre de logements, le gouvernement propose d'autres mesures pour accélérer les projets de construction résidentielle et bâtir davantage de logements qui correspondent aux types d'habitations que veulent les Canadiens, tout en s'attaquant aux obstacles réglementaires et en améliorant la productivité afin de réduire les coûts de construction.

Innover la construction résidentielle

- ✦ Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement propose d'accorder 41,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, au Conseil national de recherches Canada, au Conseil canadien des normes et à Innovation, Sciences et Développement économique Canada, pour :
 - o moderniser et rendre plus efficace le cadre de réglementation, en collaboration avec les provinces et territoires, en mettant à jour les codes modèles nationaux et en simplifiant la réglementation pour réduire les points de friction, rendre le marché plus abordable, établir une filière plus claire et prévisible pour les logements préfabriqués et raccourcir les délais des projets. Cette mesure comprend l'élimination des inspections redondantes en usine ou sur place, la mise en place d'un processus d'approbation fondé sur le rendement pour les systèmes modulaires ou à panneaux, et l'amélioration de l'uniformité de l'interprétation des exigences du Code national du bâtiment;
 - o renforcer les capacités d'innovation dans le secteur de la construction résidentielle, en s'appuyant sur la recherche-développement des secteurs public et privé, et en aidant les entreprises à adopter des technologies et des pratiques modernes de construction qui permettent d'améliorer la productivité et de réduire les coûts. Cette mesure comprend l'accélération des processus d'examen et d'approbation des produits de construction novateurs et préfabriqués, l'élargissement de la portée des codes afin de procurer une plus grande souplesse quant aux différentes méthodes de construction (p. ex. le bois d'ingénierie), et le renforcement de l'analyse des modifications qu'on propose d'apporter aux codes et aux normes du bâtiment afin de mieux évaluer l'incidence des coûts cumulatifs sur l'abordabilité du logement;

- o améliorer la réactivité des marchés du logement au Canada en collaboration avec les intervenants, en modernisant la manière dont les données sur le logement sont recueillies, suivies, surveillées et communiquées partout au pays.

Le gouvernement explore également diverses façons de moderniser les produits hypothécaires conformément aux pratiques exemplaires adoptées dans d'autres pays du G7, afin d'améliorer l'accès à la propriété et à des logements abordables pour tous les Canadiens.

Faciliter la construction résidentielle

La construction d'un plus grand nombre de maisons en rangée, notamment superposées, ou de plus petits immeubles d'appartements de faible hauteur, permet de faire un meilleur usage des terrains déjà aménagés et des infrastructures existantes, tout en offrant des options de logement accessibles dans des quartiers établis. Toutefois, malgré les récentes réformes du zonage municipal dans de grandes villes canadiennes visant à densifier en douceur des quartiers, les constructeurs ont encore de la difficulté à obtenir du financement à des taux permettant de rendre ces petits projets viables.

Le gouvernement prend des mesures pour contribuer à réduire les coûts de financement pour la construction d'immeubles résidentiels comptant jusqu'à huit logements.

- ✦ Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement annonce qu'il compte :
 - o modifier les règles de l'assurance hypothécaire de manière à permettre aux assureurs hypothécaires du secteur privé d'offrir une assurance prêt hypothécaire pour des bâtiments à logements multiples comptant de cinq à huit logements, afin de stimuler la concurrence et d'élargir l'éventail de choix des prêteurs;
 - o modifier les règles de l'assurance hypothécaire de manière à donner plus de latitude aux assureurs hypothécaires pour offrir des produits aux emprunteurs qui construisent des bâtiments comptant trois ou quatre logements, afin d'accroître l'offre de financement pour des logements de type intermédiaire, qui font actuellement défaut, comme des triplex et des quadruplex – une importante mesure pour accroître l'offre de logements et atténuer la pénurie de logements au pays.

Le gouvernement tiendra une période de consultation de 30 jours sur ces mesures et fournira de plus amples renseignements par la suite.

Le gouvernement prend également des mesures pour appuyer les activités en cours de construction de logements, car tout ralentissement pourrait avoir des répercussions négatives plus tard sur l'offre nécessaire pour faire contrepoids aux pressions liées à l'abordabilité.

- ✦ Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement propose d'accélérer le versement de prêts à faible coût d'une valeur de plus de 7 milliards de dollars, au titre du **Programme de prêts pour la construction d'appartements**, pour accélérer la construction d'au plus 16 500 logements locatifs.
- ✦ De plus, le gouvernement compte mener des consultations sur d'autres mesures supplémentaires de financement pour stimuler l'offre continue de davantage d'habitations occupées par leurs propriétaires préalablement au Budget de 2026.

Tous ces changements débloqueront du financement pour davantage de logements, notamment le chaînon manquant des logements de type intermédiaire, pour ainsi accroître substantiellement l'offre de logements à louer ou à acheter partout au pays. Il s'agit d'une grande avancée dans la recherche de solutions à la crise du logement. Le gouvernement se réjouit à l'idée de travailler en partenariat avec les provinces et les territoires pour faire avancer des solutions collectives dans le cadre du fédéralisme coopératif.

Fournir du soutien au logement

Enfin, parallèlement à ses efforts visant à faciliter l'accès au logement pour tous les Canadiens, notamment grâce à des mesures pour favoriser une augmentation de l'offre sur toute la gamme, le gouvernement continuera à s'assurer que les personnes les plus vulnérables reçoivent du soutien. C'est pourquoi il a annoncé le 1^{er} avril 2026 qu'il prolonge d'un an l'**Initiative de lutte contre l'itinérance hors refuge et les campements**. Pour ce faire, il affectera une somme de 125 millions de dollars en 2026-2027 à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada. Le gouvernement prévoit aussi, dans les ententes bilatérales sur le logement avec les territoires, des modalités

accordant la souplesse voulue pour que les victimes de violence fondée sur le genre puissent avoir accès à un endroit sûr où vivre.

Prolonger le délai de grâce du Régime d'accession à la propriété

Le gouvernement réalise que le coût de la vie continue d'engendrer de grandes difficultés pour bien des personnes qui viennent d'acheter leur première habitation ou qui prévoient de le faire, et qu'il leur serait avantageux d'avoir accès à plus de liquidités.

- ✦ Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement propose de prolonger le délai de grâce pendant lequel les propriétaires ne sont pas tenus de commencer à rembourser les fonds qu'ils ont retirés de leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dans le cadre du **Régime d'accession à la propriété**, en faisant passer ce délai de deux ans à cinq ans pour les participants qui auront effectué leur premier retrait entre 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2028. Cette prolongation du délai de grâce s'applique déjà aux retraits effectués entre 2022 et 2025.

Cette mesure permettra d'alléger d'au plus 4 000 \$ par année (soit 1/15 de 60 000 \$) le fardeau financier de chaque participant pendant les trois années où il n'aura pas à commencer à rembourser les montants retirés de son REER.

Rendre l'accès à la propriété plus abordable pour les acheteurs d'une première habitation

Pour baisser les coûts pour de nombreux Canadiens et favoriser la construction de nouveaux logements, le gouvernement du Canada a éliminé la TPS à l'achat d'une première habitation neuve d'une valeur maximale de 1 million de dollars et réduit la TPS pour les acheteurs d'une première habitation neuve dont la valeur se situe entre 1 million et 1,5 million de dollars. Cette mesure permettra aux gens d'économiser jusqu'à 50 000 \$ et s'applique généralement aux acheteurs d'une première habitation qui remplissent les critères d'admissibilité et qui ont conclu un contrat d'achat d'une habitation neuve, à compter du 20 mars 2025 et avant 2031.

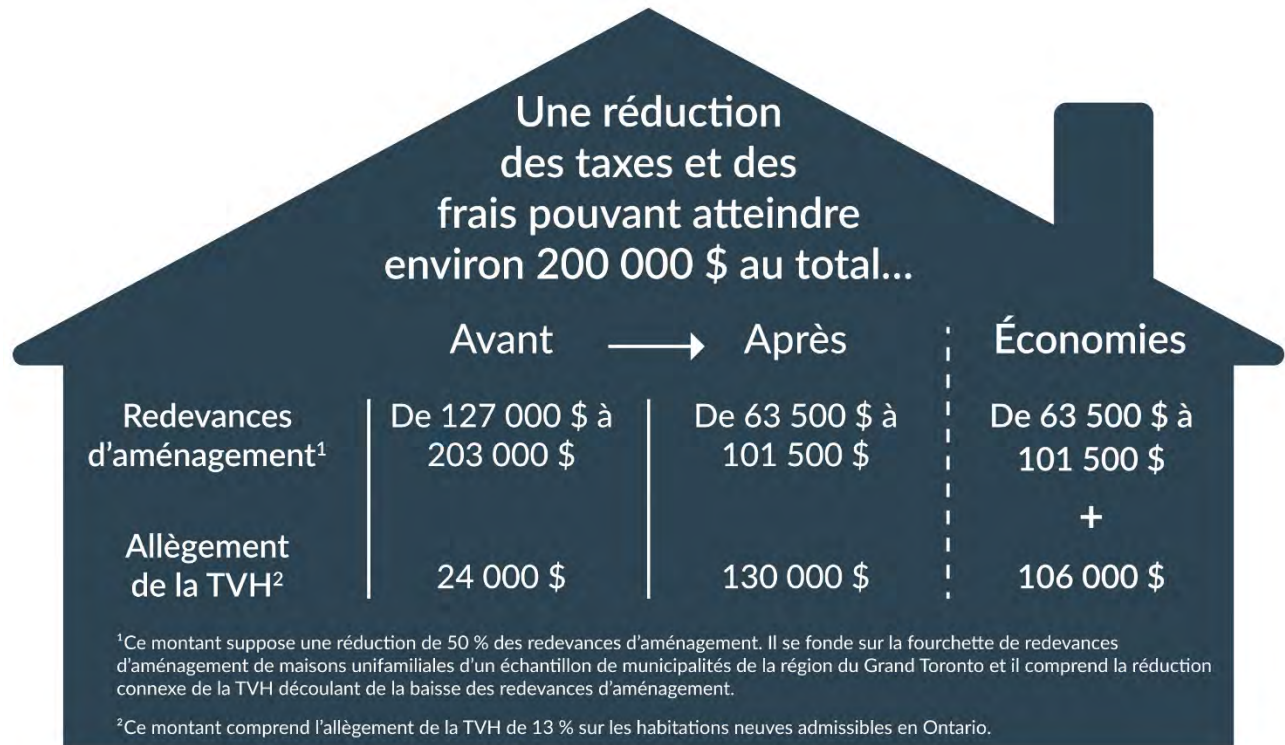
Collaborer avec les provinces et les territoires pour améliorer l'offre de logements

Le 26 mars 2026, le gouvernement a déposé le projet de loi C-26, *Loi autorisant certains paiements sur le Trésor pour améliorer l'offre de logements*. Celui-ci vise à accorder immédiatement 1,7 milliard de dollars aux provinces et aux territoires pour qu'ils prennent des mesures en vue d'accroître l'offre de logements au Canada, y compris par la réduction des redevances d'aménagement sur la construction de nouveaux logements et des investissements supplémentaires dans les programmes provinciaux et territoriaux existants pour stimuler la construction de logements.

Le 30 mars 2026, le Canada et l'Ontario ont annoncé un partenariat qui contribuera à réduire les coûts et les obstacles liés à la construction, et à accélérer l'achèvement de travaux d'infrastructures et de construction de milliers de nouveaux logements. La *Loi autorisant certains paiements sur le Trésor pour améliorer l'offre de logements* rendra possible, en partie, l'augmentation de l'offre de logements au titre de cet accord.

Dans le cadre du partenariat du gouvernement avec l'Ontario, la province réduira jusqu'à 50 % pendant trois ans les redevances d'aménagement dans ses grandes villes où la croissance est la plus rapide, et où se trouve environ 80 % de la population ontarienne. Grâce au soutien financier du gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Ontario a aussi annoncé le 25 mars 2026 qu'il entend offrir un allègement intégral de la taxe de vente harmonisée (TVH) de 13 % en Ontario pour les acheteurs admissibles d'une habitation neuve d'une valeur maximale de 1 million de dollars et fournir un allègement partiel de la TVH pour les habitations dont la valeur se situe entre 1 et 1,85 million de dollars, dans le cas des contrats de vente admissibles conclus entre le 1^{er} avril 2026 et le 31 mars 2027. Le nouveau partenariat entre le Canada et l'Ontario se traduira par des économies allant jusqu'à environ 200 000 \$ en taxes et frais pour une habitation neuve en Ontario.

Réduction des taxes et des frais pour une habitation neuve en Ontario



Progrès réalisés depuis le lancement de Maisons Canada

Depuis sa création en septembre 2025, l'agence **Maisons Canada** a suscité un grand intérêt. Des propositions ont été reçues d'un peu partout au pays concernant des projets de milliers de logements. Depuis son lancement, l'agence s'est engagée à soutenir la construction de milliers de nouveaux logements dans le cadre de partenariats avec la Ville d'Ottawa et les gouvernements de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique, du Nunavut et du Québec, de même que dans six propriétés fédérales où les mises en chantier devraient être entamées en 2026.

Dans ces projets et ceux qui suivront, Maisons Canada accorde la priorité à l'utilisation de méthodes de construction modernes et de matériaux de construction canadiens, afin qu'un virage s'opère dans les modes de construction et la demande de produits canadiens.

Maisons Canada aide aussi à préserver le parc de logements abordables existant grâce au **Fonds canadien de protection des loyers**, qui sera lancé ce printemps. Le Fonds met en commun des investissements publics et privés dans le but de protéger le parc de logements abordables au Canada, et il devrait soutenir l'acquisition de milliers de logements au cours des cinq prochaines années.



Soutien continu à la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique

L'accès à un logement sûr et abordable est nécessaire en vue d'améliorer les résultats sur le plan social et en matière de santé dans les communautés autochtones et du Nord. Afin de surmonter les défis particuliers que connaissent les Autochtones vivant dans les régions urbaines, rurales et nordiques pour se trouver du logement abordable et convenable, le Budget de 2022 avait annoncé une somme de 300 millions de dollars pour une **Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique**, bonifiée par un financement supplémentaire de 4 milliards de dollars dans le cadre du Budget de 2023.

- ✦ Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement propose de poursuivre ces travaux en réalignant des investissements antérieurs afin de mieux soutenir l'offre de logements aux Autochtones, en réattribuant 2,8 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027 à Maisons Canada, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, à Services aux Autochtones Canada et à Logement, Infrastructure et Collectivités Canada. Cette approche permettra de mieux harmoniser le soutien offert au logement des Autochtones dans le contexte actuel du logement.

2.4 Protéger les communautés

Les Canadiens devraient se sentir en sécurité en tout temps, que ce soit à la maison, à l'école, au travail ou dans leurs lieux de culte. Dans sa Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement s'appuie sur les investissements historiques dans les capacités d'application de la loi proposés dans le Budget de 2025 en présentant de nouvelles mesures pour lutter contre la fraude et adopter une approche consistant à suivre la piste de l'argent. Elles viseront à contrer et à démanteler les réseaux de crime organisé et les réseaux criminels internationaux qui menacent la sûreté et la sécurité des communautés, et qui dépouillent les Canadiens de l'argent qu'ils ont durement gagné.

La fraude ciblant les consommateurs continue à la fois de prendre de l'ampleur et de se complexifier à mesure que les fraudeurs exploitent les avancées technologiques pour cibler les Canadiens. Selon le Centre antifraude du Canada, les Canadiens ont déclaré avoir perdu plus de 704 millions de dollars en raison de fraudes en 2025, ce qui porte les pertes déclarées depuis 2022 à plus de 2,4 milliards de dollars.

Comme on estime que seulement 5 à 10 % des incidents frauduleux ciblant les consommateurs sont signalés, l'ampleur réelle du problème est probablement beaucoup plus élevée. Ces tendances soulignent l'urgence de renforcer les mesures de protection et les garde-fous pour mieux prévenir la fraude et faire en sorte qu'elle touche moins les Canadiens, en particulier les personnes vulnérables comme les personnes âgées, qui sont disproportionnellement prises pour cible.

L'exploitation du système financier dans le but de recycler les produits illicites soutient et perpétue les crimes, tels que la fraude, le vol et l'extorsion, qui dépouillent directement les Canadiens de leur argent, tout en stimulant le commerce des drogues, les gangs et la violence qui mettent en péril la sécurité de nos communautés.

Le gouvernement du Canada prend des mesures audacieuses pour contrer ces menaces, protéger la population et veiller à ce que le crime ne paie pas. Entre autres, nous mettrons en place le tout premier organisme canadien chargé d'enquêter sur les crimes financiers complexes et de recouvrer les produits illicites que les criminels en tirent. Nous allons aussi protéger les gens de l'exploitation à laquelle peuvent se livrer des entreprises de services monétaires à des fins criminelles, et faciliter la communication en temps opportun de renseignements financiers pour lutter contre l'extorsion.

Le nouveau gouvernement travaille aussi à l'élaboration de la toute première **Stratégie nationale antifraude** à l'échelle du gouvernement du Canada, qui vise à mettre en place une approche multisectorielle robuste pour lutter contre la fraude à toutes les étapes du continuum, de la prévention et de la détection à la perturbation et à l'intervention.

Afin de protéger la population canadienne contre l'exploitation financière, qui insécurise les gens et les prive de leur indépendance, le gouvernement prend des mesures immédiates en unissant ses efforts avec ceux des partenaires locaux et de l'industrie en vue d'établir un code de conduite qui protégera mieux la population canadienne.

Mettre en place l'Agence contre les crimes financiers

La lutte contre les crimes financiers complexes exige l'intervention de spécialistes pouvant identifier, retrouver et saisir les fonds illicites en vue de perturber et de démanteler les réseaux criminels organisés impliqués, entre autres, dans le trafic de stupéfiants, l'extorsion et la fraude, qui menacent la sécurité de nos communautés et l'intégrité du système financier canadien. Le 27 avril 2026, le gouvernement a présenté un projet de loi en vue de mettre sur pied l'**Agence contre les crimes financiers** et ainsi de remplir l'engagement qu'il a pris dans le Budget de 2025 d'établir cette nouvelle agence à titre de principal organisme de lutte contre les crimes financiers au Canada.

L'Agence contre les crimes financiers sera un organisme autonome qui relèvera du ministre des Finances et qui sera doté de pouvoirs policiers et d'une direction civile.

L'Agence se caractérise notamment par :

- un mandat pour enquêter sur les crimes financiers graves et complexes, comme le blanchiment d'argent, les cas importants de fraude et les crimes majeurs sur les marchés des capitaux, et pour recouvrer les produits de la criminalité;
- la capacité de mener ses propres enquêtes et en étroite collaboration avec les partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et internationaux responsables de l'application de la loi;
- la capacité d'attirer et de maintenir en poste du personnel très spécialisé, et d'assurer son perfectionnement, à l'appui des enquêtes suivant la piste de l'argent sur la base du renseignement, notamment des enquêteurs civils et policiers, des spécialistes du renseignement criminel et des renseignements financiers, et des experts du recouvrement des avoirs, qui seront appuyés par des procureurs attitrés et spécialisés;
- un siège dans la région de la capitale nationale, avec le pouvoir d'établir des bureaux régionaux.

Le gouvernement est déterminé à fournir à l'Agence contre les crimes financiers les ressources dont elle aura besoin pour remplir son mandat ambitieux.

- ✦ Pour mettre en place cette nouvelle agence à titre de principal organisme de lutte contre les crimes financiers au Canada, la Mise à jour économique du printemps de 2026 propose d'accorder le financement suivant :
 - 352,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, avec un amortissement restant de 57,8 millions de dollars, et 82,1 millions de dollars par année par la suite à l'Agence contre les crimes financiers.
 - 46,2 millions de dollars sur cinq ans et 11,5 millions de dollars par année par la suite au Service des poursuites pénales du Canada.
 - 19,6 millions de dollars sur cinq ans et 1,5 million de dollars par année par la suite au ministère des Finances Canada.

- ✦ La Mise à jour économique du printemps de 2026 annonce aussi que le gouvernement entend charger le ministre de la Justice d'examiner de nouvelles réformes possibles de la justice pénale en vue d'appuyer les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes financiers complexes.

Nous créons ainsi comme promis une agence de premier ordre, qui dispose du personnel, des ressources, du mandat et des outils législatifs dont elle a besoin pour s'attaquer aux crimes financiers poussés, ce qui permettra de protéger la population canadienne en facilitant la détection et le démantèlement de structures de financement illicite complexes qui alimentent la criminalité partout au Canada.

Protéger les entreprises de services monétaires contre les activités illicites

Les entreprises de services monétaires (ESM) contribuent grandement à stimuler la concurrence dans le secteur financier en fournissant des services qui accroissent l'inclusion financière (transferts de fonds, change de devises, paiements numériques, etc.). Toutefois, des criminels cherchent de plus en plus à utiliser à mauvais escient ce type d'entreprise pour blanchir de l'argent, financer des activités terroristes, contourner des sanctions et dépouiller les gens de leurs économies durement acquises. Rien qu'en mars 2026, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a révoqué l'inscription de 84 ESM.

- ✦ Pour appuyer les efforts de CANAFE et protéger la population canadienne contre ces crimes, le gouvernement propose, dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, de lutter contre l'utilisation des ESM à des fins criminelles en prenant les mesures suivantes :
 - Attribuer un nouveau pouvoir au ministre pour lui permettre de donner une directive afin de protéger la sécurité nationale, en plus de l'intégrité du système financier canadien.
 - Accroître la capacité de CANAFE de refuser ou de révoquer l'inscription d'ESM.
 - Prévenir la réinscription des ESM non conformes.
 - Accroître le nombre de vérifications des casiers judiciaires dans le cas des ESM.
 - Communiquer à CANAFE des renseignements exacts et à jour sur le moment où une ESM s'est lancée en affaires et les services qu'elle fournit, pour lui permettre de mieux comprendre les risques liés aux ESM.
- ✦ Pour protéger la population en éliminant l'un des principaux moyens utilisés par les fraudeurs pour escroquer les gens, ainsi que par les criminels pour réintégrer dans le système les produits en espèces de leurs crimes, la Mise à jour économique du printemps de 2026 propose l'interdiction des guichets automatiques de cryptomonnaie.

Grâce à ces mesures, les Canadiens pourront toujours profiter des services des ESM, y compris pour se procurer des monnaies virtuelles dans leurs locaux, tandis que les ESM seront mieux protégées contre les activités illicites.

Suivre la trace de l'argent pour lutter contre l'extorsion

L'obtention en temps opportun de renseignements financiers exacts est un outil de première ligne pour les organisations des forces de l'ordre qui luttent contre les cas d'extorsion, dont la recrudescence menace la sécurité de nos communautés et les moyens de subsistance de propriétaires de petites entreprises partout au Canada.

En février, le ministre des Finances et du Revenu national a demandé à CANAFE d'accorder en priorité des ressources à la lutte contre l'extorsion. À cette fin, CANAFE a :

- lancé un **partenariat de lutte contre l'extorsion** avec les institutions financières, le gouvernement et les organismes d'application de la loi afin d'améliorer l'échange de renseignements et la mise en commun de pratiques exemplaires pour lutter contre l'extorsion;
- désigné des agents de liaison spécialisés pour aider les organismes locaux d'application de la loi à utiliser efficacement les renseignements financiers dans les régions les plus touchées;
- fourni en temps opportun des renseignements stratégiques, ciblés et utiles pour aider les institutions financières à détecter des activités de blanchiment des produits de l'extorsion.

- ✦ La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose l'affectation d'un nouveau financement de 17,9 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, afin que CANAFE dispose des ressources dont il a besoin pour faire porter en priorité ses efforts sur la détection, la dissuasion et l'interruption du financement illicite qui soutient et perpétue les activités d'extorsion et le trafic du fentanyl au Canada, ainsi que pour faire avancer sa feuille de route en matière de technologie et d'intelligence artificielle.

Mise à jour sur la Stratégie nationale antifraude

Dans le Budget de 2025, le gouvernement a annoncé qu'il entendait protéger la population canadienne contre la fraude au moyen d'une **Stratégie nationale antifraude** qui fera intervenir l'ensemble du gouvernement en vue de faire progresser les efforts de lutte contre la fraude dans l'ensemble des secteurs des finances et des télécommunications ainsi que des plateformes numériques.

Dans un premier temps, le gouvernement a inclus dans la *Loi sur les banques* de nouvelles mesures de protection des consommateurs contre la fraude, qui entreront en vigueur à l'issue d'un processus réglementaire qui devrait être achevé d'ici la fin de 2026.

Pour établir la Stratégie nationale antifraude, le ministère des Finances Canada a réuni un groupe de travail interministériel où sont représentés 11 autres ministères et organismes fédéraux.

Le 30 mars, le gouvernement a lancé des consultations publiques sur la Stratégie nationale antifraude. Ces consultations visent à recueillir des commentaires sur trois mesures initiales qui pourraient être prises pour faire avancer la Stratégie, soit : sensibiliser davantage le public au sujet de la fraude, renforcer la capacité des organismes d'application de la loi à lutter contre la fraude et mettre en place un **cadre antifraude multisectoriel** complet. Ce cadre rehausserait les exigences à l'égard des pratiques commerciales des banques, des fournisseurs de services de télécommunications et des plateformes numériques, y compris les médias sociaux, afin qu'ils prennent des mesures pour prévenir et détecter les fraudes et intervenir dans ces situations.

La démarche proposée dans ces consultations s'appuie sur des initiatives de lutte contre la fraude qui ont donné de bons résultats ailleurs et intègre la rétroaction reçue jusqu'ici de la part d'acteurs clés, notamment la Coalition canadienne antifraude, qui est menée par l'industrie.

Dans les prochains mois, le gouvernement présentera d'autres mesures visant à faire avancer les efforts de lutte contre la fraude au Canada et à mieux protéger la population canadienne.

Mise à jour sur le Code de conduite pour la prévention de l'exploitation financière

Le secteur financier canadien joue un rôle essentiel en détectant les signes avant-coureurs d'exploitation financière et en aidant les personnes, en particulier les femmes, qui en font l'objet à obtenir concrètement du soutien, en toute sécurité. Depuis que le gouvernement a annoncé son intention d'établir à l'intention des banques un **Code de conduite pour la prévention de l'exploitation financière**, de vastes consultations ont été tenues avec les parties prenantes. Ces discussions ont fait intervenir des personnes, notamment des femmes, ayant vécu ce type de situation, des fournisseurs de services de première ligne, des banques, des défenseurs des droits des consommateurs, ainsi que des spécialistes de la violence fondée sur le genre et de la protection des aînés contre l'exploitation financière.

Les avis exprimés ont fait ressortir la nécessité de protocoles clairs dans les banques, d'une meilleure formation du personnel, de processus plus rigoureux de renvoi aux paliers supérieurs, en plus de mesures de protection de l'autonomie et des renseignements personnels des clients. On a aussi souligné l'importance de procédures uniformes entre les banques, mais qui laissent néanmoins la latitude voulue pour répondre aux besoins de chaque personne.

À la lumière de la rétroaction reçue, le gouvernement en est à entamer des discussions officielles avec les partenaires de l'industrie sur les éléments centraux du Code. La prochaine phase mettra l'accent sur la collaboration en vue de renforcer la sécurité et l'indépendance financières de tous les Canadiens, afin de leur garantir un avenir plus sûr.

Investir dans la sécurité communautaire

Le **Programme pour la sécurité communautaire du Canada** aide les gens à se sentir plus en sécurité dans leur communauté, y compris dans divers endroits comme les lieux de culte, les écoles et les centres communautaires. Compte tenu de la forte hausse du nombre de crimes haineux déclarés par la police ces dernières années, dont des incidents islamophobes et antisémites et des crimes haineux visant les communautés LGBTQ, il est nécessaire de continuer à renforcer le soutien à cet égard afin que les communautés à risque puissent faire face à l'évolution des menaces qui planent sur leur sécurité.

- ✦ Pour contribuer à remédier à l'augmentation des crimes haineux, la Mise à jour économique du printemps de 2026 propose d'accorder 75 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, à Sécurité publique Canada pour le Programme pour la sécurité communautaire du Canada. Grâce à ce financement additionnel, le programme pourra continuer d'aider les organisations admissibles à apporter des améliorations sur le plan de la sécurité physique et à favoriser des communautés plus sûres et inclusives.

2.5 Donner plus de pouvoir aux Canadiens

Le monde est plus complexe et divisé qu'avant. Chacun le ressent au quotidien. Mais les Canadiens ne sont jamais restés les bras croisés dans l'expectative d'un monde idéal. De tout temps, le Canada a été bâti par le travail acharné de gens qui sont toujours prêts à donner un coup de main dans les moments cruciaux et qui prennent soin les uns des autres. C'est ce qui est encore exigé de nous à l'heure actuelle.

Des collectivités fortes d'un océan à l'autre sont essentielles à la réalisation de notre plan visant à bâtir le Canada à la hauteur de nos promesses. Nous prenons résolument des mesures tangibles qui s'inscrivent dans un effort concerté afin que les collectivités de tout le pays demeurent des endroits sûrs et accueillants où vivre, étudier, travailler, se divertir et pratiquer sa religion. Pour ce faire, nous comptons entre autres renforcer le journalisme local afin que les gens demeurent informés de ce qui se passe près de chez eux et continuent de participer activement au sein de leur communauté. Nous entendons aussi investir dans les ports pour petits bateaux qui soutiennent les moyens de subsistance dans les régions côtières. Un nouvel élan sera également donné à l'écosystème du sport au Canada. Par ailleurs, nous veillerons à accroître l'accessibilité afin de favoriser la pleine participation des personnes en situation de handicap à la vie communautaire, ainsi qu'à prendre des mesures visant à assurer des communautés autochtones dynamiques et en santé.

Investir dans le sport – Des terrains de jeux au podium

Le Canada est une nation sportive. Qu'il s'agisse des Jeux du Nord, de crosse, de hockey sur glace, de soccer, de basket-ball ou de parasport, les communautés aiment se rassembler pour aller encourager leurs amis et leurs voisins. Nos athlètes nous unissent. Ils sont une source d'inspiration et ils exhibent les mêmes qualités qui nous distinguent en tant que Canadiens : la détermination, le cran, l'esprit d'équipe.

Le sport nous met au défi en nous poussant à donner le meilleur de nous-mêmes. Il tisse des liens et bâtit des amitiés pour la vie. Il nous enseigne le respect et montre à nos enfants que tout est possible. Nos origines, nos aptitudes ou notre âge n'ont pas d'importance, car chacun a sa place dans le sport. Les expériences que nous partageons sur le terrain, sur le court ou sur la patinoire favorisent l'inclusion, le respect mutuel et les liens sociaux, pour bâtir véritablement un Canada fort.

Le sport est bon pour la santé et pour notre bien-être, mais il est également bon pour l'économie. Le système sportif appuie plus de 100 000 emplois partout au pays et dans nos communautés.

Nous faisons un investissement de portée historique dans le sport et dans nos athlètes. Il permettra d'accroître la participation au sport, d'envoyer davantage de Canadiens au podium et d'attirer plus de manifestations sportives de calibre mondial au Canada.

- ✦ La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose un financement de 755 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, et de 118 millions de dollars par année par la suite, à Patrimoine Canada pour appuyer le système sportif au pays afin de réaliser ce qui suit :
 - **Accueillir des événements sportifs et rivaliser avec les meilleurs** : 50 millions de dollars sur cinq ans pour organiser davantage de manifestations sportives de calibre mondial au Canada. Le financement portera sur des projets pour les générations futures qui auront des retombées durables, au-delà de l'événement lui-même. Les installations qui seront construites ou modernisées pour accueillir ces grandes manifestations sportives continueront à servir les communautés, renforceront la participation des populations qui habitent à proximité et stimuleront les systèmes sportifs locaux pendant bien des années.
 - **Aider nos athlètes à exceller au plus haut niveau** : 45 millions de dollars sur cinq ans et 8 millions de dollars par année par la suite, pour aider nos athlètes à s'entraîner, à participer aux compétitions, et à se distinguer. Ce financement portera notamment sur des services qui favorisent la santé mentale, et il sera lié à des mesures et des cadres robustes de sécurité dans le sport. Ces activités renforceront le système sportif et donneront suite à certaines des constatations soulevées dans le rapport final de la Commission sur l'avenir du sport au Canada, tandis que le gouvernement poursuit l'étude de tous ses appels à l'action.
 - **Encourager une participation accrue des Canadiens au sport** : 660 millions de dollars sur cinq ans et 110 millions de dollars par année par la suite aux Associations sportives nationales, ce qui augmentera un financement qui est resté pratiquement inchangé depuis 2005. Elles pourront ainsi investir dans un système sportif robuste et sécuritaire, et encourager la participation des enfants et des jeunes partout au pays. Nous souhaitons voir des infrastructures communautaires, nouvelles et existantes – comme le centre communautaire et parc d'Embleton à Burlington (Ontario) qui recevra un investissement de 64 millions de dollars du **Fonds pour bâtir des collectivités fortes** – qui seront pleinement utilisées et dont une nouvelle génération d'athlètes profitera. Nous demanderons aux Associations sportives nationales de collaborer avec des partenaires du secteur privé qui partagent un but commun, celui d'accroître la participation des Canadiens au sport. Et nous attendons de ces associations qu'elles apportent des modifications à leurs programmes afin qu'elles investissent dans le sport à tous les niveaux.

Pour bâtir un Canada fort, il faut un système sportif fort. Nous mettons nos athlètes à l'honneur pour qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes et qu'ils jouent pour gagner, que ce soit sur le terrain de jeux ou sur le podium.

Réparer et entretenir les ports pour petits bateaux

Les ports pour petits bateaux sont des points de liaison essentiels et des structures vitales pour de petites communautés auxquelles ils ouvrent des liens maritimes indispensables, notamment pour le transport et la pêche, en plus d'offrir des possibilités dans les domaines des loisirs et de l'aquaculture. Ces ports constituent des infrastructures essentielles qui sont au cœur de nombreuses communautés côtières, où vivent plus de cinq millions de Canadiens. Également, pour plusieurs communautés autochtones, ces infrastructures jouent un rôle fondamental en aidant celles-ci à exercer leurs droits ancestraux ou issus de traités.

Les ports pour petits bateaux sont aussi essentiels à l'industrie de la pêche commerciale, qui génèrent des milliards de dollars en débarquements de poissons chaque année. Ces ports soutiennent 45 000 emplois dans l'industrie du poisson et des fruits de mer, de même que plusieurs milliers d'emplois supplémentaires dans des industries connexes.

Le Canada compte près de 950 ports évalués à environ 7,1 milliards de dollars, et le nouveau gouvernement du Canada est résolu à réparer et à entretenir les ports pour petits bateaux afin de protéger les communautés côtières et d'assurer leur essor.

- ✦ La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose d'accorder 957,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, selon la comptabilité de caisse, à Pêches et Océans Canada pour le **Programme des ports pour petits bateaux**. Cet investissement représente une augmentation de plus de 35 % par année par rapport à la moyenne sur dix ans et procure la stabilité financière nécessaire pour effectuer les réparations. Cette somme s'ajoute au budget annuel du programme du Ministère d'environ 90 millions de dollars par année. La ministre des Pêches annoncera les prochaines étapes à cet égard.

Donner plus de pouvoirs aux communautés autochtones

Dans le contexte de l'engagement pris par le gouvernement en faveur de la réconciliation, il est essentiel de soutenir la prestation de services et de mesures de soutien qui sont sous la conduite des Autochtones et ancrés dans leurs cultures particulières. Cela fait en sorte que les services essentiels comme l'éducation, les services à la famille, les services sociaux et la gouvernance communautaire répondent aux besoins des familles, des communautés et des peuples autochtones. Ces services sont essentiels en vue de favoriser un fort sentiment d'identité et d'appartenance, et ils appuient la croissance et la réussite à long terme des peuples autochtones.

- Conformément à cet engagement, le gouvernement a déjà annoncé les mesures suivantes :
 - 359 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, pour appuyer la collecte de données et les programmes de soutien des capacités autochtones et en matière de gouvernance permettant aux Premières Nations de fournir efficacement des services à même les communautés. Ce financement permettra aux Premières Nations de maintenir les fonctions indispensables à la prestation des services essentiels et de participer activement à l'économie canadienne, tout en assumant leurs responsabilités envers la communauté et en s'adaptant à la croissance démographique.
 - 168 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-27, pour soutenir les **Programmes urbains pour les peuples autochtones**, afin que les centres d'amitié de tout le Canada puissent continuer de fournir une aide et des services essentiels pour les membres des communautés.
 - 592 millions de dollars sur neuf ans, à compter de 2025-2026, pour la prestation, dans le cadre du **Programme d'aide à la vie autonome**, de services de soutien social aux personnes ayant une maladie chronique ou un handicap qui vivent dans les réserves, afin qu'elles puissent conserver leur indépendance et participer à la vie de leur communauté.
- Pour s'assurer que les membres et les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont la possibilité de se développer et de réaliser tout leur potentiel, la Mise à jour économique du printemps de 2026 propose d'accorder les sommes suivantes à Services aux Autochtones Canada :
 - 601 millions de dollars en 2026-2027 pour soutenir un enseignement primaire et secondaire de qualité adapté à la culture dans les réserves, qui répond aux besoins des jeunes des Premières Nations afin qu'ils puissent participer à part entière à la main-d'œuvre qualifiée du Canada.
 - 700 millions de dollars sur six ans, à compter de 2025-2026, pour continuer d'aider les communautés autochtones à mettre en place leurs propres mesures de protection de l'enfance et des familles, par l'exercice des pouvoirs que leur confère la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.

Des communautés autochtones en santé

La santé est un important indicateur d'une économie prospère et un facteur essentiel de la capacité d'une personne à vivre pleinement sa vie. Les peuples autochtones partout au Canada devraient bénéficier d'un accès sûr et équitable à des soins de santé adaptés à leurs besoins particuliers. Le gouvernement a à cœur de faire progresser la réconciliation pour aider les communautés autochtones à obtenir de meilleurs résultats en matière de santé en modernisant la prestation des services et en s'assurant que les personnes qui y habitent ont accès aux produits et services de santé dont elles ont besoin pour mener une vie épanouissante et participer activement à leur communauté.

- Le gouvernement a déjà annoncé les mesures suivantes :
 - Investir 27 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, pour la poursuite de la collaboration avec l'Inuit Tapiriit Kanatami à l'égard de la prise de mesures concrètes en vue d'éradiquer la tuberculose dans l'Inuit Nunangat d'ici 2030.
 - Investir 630 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2026-2027, afin de maintenir des services de bien-être mental adaptés à la culture et tenant compte des traumatismes subis par les peuples autochtones, y compris la poursuite du soutien à des lignes d'écoute téléphonique d'urgence et des programmes de bien-être mental dirigés par des Autochtones qui appuient les services communautaires fondés sur la culture et les cérémonies.

- o Investir 400 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, pour le maintien de l'accès des Premières Nations à des services de soins de santé primaires de grande qualité (personnel infirmier, infirmières praticiennes, ambulanciers paramédicaux, etc.) en milieu rural et dans les communautés éloignées dans les réserves.
- ✦ Afin de garantir des soins de santé de grande qualité et adaptés à la culture, qui répondent aux besoins particuliers des personnes, des familles et des communautés autochtones, la Mise à jour économique du printemps de 2026 propose d'accorder ce qui suit à Services aux Autochtones Canada :
 - o 794 millions de dollars en 2026-2027 pour soutenir le **Programme des services de santé non assurés**, qui couvre un éventail de produits et de services de santé pour les Premières Nations et les Inuits, dont les déplacements pour des raisons médicales, les produits pharmaceutiques et les services de counseling en santé mentale.

Faciliter l'accès au Crédit d'impôt pour personnes handicapées

Le **Crédit d'impôt pour personnes handicapées** procure un important allègement fiscal aux personnes en situation de handicap et aux membres de leur famille qui subviennent à leurs besoins. L'admissibilité à ce crédit d'impôt constitue l'un des principaux critères à remplir pour avoir droit à d'autres mesures de soutien, notamment la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, la Prestation pour enfants handicapés, le Régime enregistré d'épargne-invalidité, ainsi que la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et le Bon canadien pour l'épargne-invalidité.

Chaque année, de plus en plus de Canadiens demandent le Crédit d'impôt pour personnes handicapées, mais, pour bien des gens, des obstacles subsistent pour ce qui est du processus de demande du crédit d'impôt. Le gouvernement est résolu à aider les personnes en situation de handicap et leur famille à accéder à toutes les mesures d'aide dont elles ont besoin. Les professionnels de la santé sont tenus d'attester l'incapacité d'une personne et ses répercussions sur les activités courantes de la vie quotidienne afin de garantir une application cohérente et équitable des critères d'admissibilité au crédit, mais cela alourdit leur fardeau administratif.

- ✦ Dans le but de faciliter la demande du Crédit d'impôt pour personnes handicapées et de réduire la paperasserie pour les professionnels de la santé, la Mise à jour économique du printemps de 2026 propose ce qui suit :
 - o Le processus de demande sera simplifié pour les personnes ayant un diagnostic formel de certains troubles médicaux de longue durée. Sur la base de son expérience dans le traitement des demandes, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a déterminé que ces troubles médicaux, qui figurent dans l'annexe *Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires*, répondent aux critères relatifs aux répercussions liées au handicap pour l'octroi du crédit. Cette proposition ne modifierait pas les critères relatifs au handicap requis pour bénéficier du crédit, et l'ARC conserverait le droit de demander des renseignements supplémentaires afin de vérifier que ces critères sont bien remplis. Cette mesure s'appliquerait à compter de l'année d'imposition 2026.
 - o Les podiatres seront ajoutés à la liste des professionnels de la santé pouvant attester de l'admissibilité au Crédit d'impôt pour personnes handicapées (pour un certain type de déficience), et on élargira aussi les types de déficience dont pourront attester les physiothérapeutes, les orthophonistes et les ergothérapeutes, selon ce qui relève de leur formation et de l'exercice de leur profession. Cette mesure s'appliquera aux attestations d'admissibilité au Crédit d'impôt pour personnes handicapées émises après 2026 pour l'année d'imposition 2027 et les années d'imposition suivantes.
 - o Les tuteurs et curateurs publics des provinces et des territoires seront habilités à attester de l'admissibilité au Crédit d'impôt pour personnes handicapées des adultes sous leur tutelle pour des questions relatives à l'administration des biens et ayant un certificat d'incapacité valide sur la base d'une évaluation de leur déficience mentale effectuée par un professionnel de la santé. Cette mesure s'appliquerait à compter de l'année d'imposition 2026.

Ces changements devraient donner lieu à un allègement fiscal au titre du Crédit d'impôt pour personnes handicapées et à une hausse des versements de prestations fédérales (comme la Prestation canadienne pour les personnes handicapées et la Prestation pour enfants handicapés) totalisant 345 millions de dollars sur six ans, et 86 millions de dollars par année par la suite, à compter de 2025-2026.

- ✦ Afin que les demandes soient traitées avec exactitude et dans les meilleurs délais, la Mise à jour économique du printemps de 2026 propose aussi d'accorder 42,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, à l'ARC pour administrer ces changements.

Des règles fiscales modernes pour les organismes de bienfaisance

Les incitatifs fiscaux mis en place par le gouvernement du Canada pour encourager les dons de bienfaisance visent à mobiliser des capitaux privés au service des besoins publics, en créant un environnement favorable aux donateurs et en soutenant l'abordabilité, la protection sociale et nos communautés partout au pays. Le gouvernement reconnaît que le secteur de la bienfaisance et les organismes non gouvernementaux constituent un moteur important de l'économie canadienne, créent des emplois bien rémunérés et renforcent le filet de sécurité sociale.

- ✦ Misant sur les progrès réalisés en matière de technologie et de numérisation, le gouvernement entreprendra un exercice de modernisation du cadre s'appliquant au secteur des organismes de bienfaisance en 2026-2027. Il mènera d'abord des consultations auprès des principaux intervenants et des organismes concernés afin de recueillir leur rétroaction et de s'aligner sur les pratiques exemplaires adoptées par les autres pays du G7.

Élargir le Crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne

Le gouvernement reconnaît l'importance du journalisme local. En particulier, le journalisme de radiotélévision forme un élément essentiel du tissu social. Dans notre système démocratique, il est crucial de soutenir le travail primordial qu'accomplissent les journalistes pour bien informer le public et obtenir que les responsables rendent des comptes, spécialement durant une période d'incertitude à l'échelle mondiale. Le gouvernement du Canada a à cœur de soutenir le journalisme local fondé sur des faits, dont profitent les communautés partout au pays.

- ✦ Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement annonce son intention de solliciter l'avis de la population et des intervenants sur la possibilité d'élargir le **Crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne** à la production de nouvelles audio et audiovisuelles. Plus de détails sur le processus de consultation seront publiés sur le site Web du ministère des Finances Canada.

Aider les Canadiens à produire leur déclaration de revenus dans leur communauté

La **subvention du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI)** aide les organismes locaux à tenir des comptoirs d'impôts gratuits où des bénévoles préparent des déclarations de revenus et de prestations pour des personnes qui ont un revenu modeste et une situation fiscale simple. Ces comptoirs d'impôts représentent une ressource de confiance au sein des communautés et contribuent à ce que les gens obtiennent les prestations, les crédits et les remboursements auxquels ils ont droit. Ce programme complète les efforts menés par le gouvernement pour automatiser le versement des prestations fédérales pour les personnes à faible revenu.

En 2025, le PCBMI a fourni un soutien à plus de 3 500 organismes, qui ont mobilisé quelque 20 000 bénévoles ayant aidé à produire près de 1,1 million de déclarations, lesquelles ont donné lieu à presque 2,6 milliards de dollars en remboursements, crédits et versements de prestations du gouvernement fédéral. Environ 17 % des déclarations produites grâce au PCBMI en 2025 concernaient des personnes qui n'avaient pas fait de déclaration les années précédentes et dont l'intégration dans le régime de l'impôt leur a permis d'obtenir des prestations et des crédits auxquels elles avaient droit.

Le 3 février 2026, le secrétaire d'État (ARC et Institutions financières) a annoncé que la subvention du PCBMI sera renouvelée pour les trois prochaines années.

- ✦ La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose d'accorder 18,7 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, à l'ARC aux fins du renouvellement et de l'élargissement de la subvention du PCBMI.

Genre et diversité – Les retombées en bref

Pour aider la population canadienne, le gouvernement s'emploie à atténuer les pressions liées au coût de la vie et à rendre les communautés plus sûres, inclusives et résilientes. Pour ce faire, il prend entre autres des mesures pour soutenir des programmes et services cruciaux pour les peuples autochtones, promouvoir la participation au sport, renforcer la protection contre la fraude financière, aider les communautés à risque d'être visées par des crimes haineux et faciliter l'administration de l'impôt.

- Destinée aux personnes et aux familles à revenu faible ou modeste, l'**Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels** aidera plus de 12 millions de Canadiens partout au pays. Ce soutien supplémentaire pour répondre à des besoins essentiels au quotidien bénéficiera particulièrement aux personnes seules, aux mères seules, aux Autochtones et aux personnes en situation de handicap, dont les revenus sont plus susceptibles d'être faibles. On estime que plus des trois quarts de ce soutien supplémentaire iront à des personnes seules (ayant des enfants ou non), dont environ le tiers à des femmes seules sans enfant et le cinquième à des mères seules. Plus de la moitié des aînés recevront une aide supplémentaire, y compris les trois quarts des aînés vivant seuls.
- Le **soutien au programme de contribution au commerce de détail de Nutrition Nord Canada** cible 124 communautés isolées, en majorité autochtones. Par comparaison avec la moyenne nationale (22,9 %), la part de la population faisant partie de ménages vivant de l'insécurité alimentaire est beaucoup plus élevée dans le Nord canadien (62,6 % au Nunavut et 27,6 % dans les Territoires du Nord-Ouest), alors que les familles autochtones sont deux fois plus susceptibles que les familles non autochtones de connaître l'insécurité alimentaire. Cette mesure profitera majoritairement aux groupes qui risquent le plus d'éprouver de l'insécurité alimentaire, comme les femmes, les enfants, les ménages monoparentaux, les personnes en situation de handicap et les aînés.
- La **Stratégie nationale antifraude** aidera à protéger tous les Canadiens, particulièrement les personnes âgées, qui sont le plus souvent la cible d'escroqueries téléphoniques, ainsi que les jeunes, qui font face à des risques croissants sur les plateformes numériques. En 2025, les pertes déclarées en raison de la fraude totalisaient 704 millions de dollars, un montant qui n'est probablement pas représentatif de l'ampleur réelle du phénomène puisqu'on estime qu'à peine 5 à 10 % des fraudes sont signalées.
- Le **maintien du soutien au Programme pour la sécurité communautaire du Canada** contribuera à ce que les communautés plus à risque de faire l'objet de crimes haineux se sentent appuyées et en sécurité, quelle que soit leur identité, leur religion ou leur origine. En 2024, 4 882 incidents liés à des crimes haineux ont été déclarés par la police, dont 49 % ciblaient l'origine ethnique des victimes et 27 % la religion. Cette mesure profitera à toute la population canadienne en permettant de renforcer la sécurité des lieux de rassemblement, comme les lieux de culte, les écoles, les refuges et les centres communautaires.
- La **mesure visant à investir dans le sport, des terrains de jeux au podium**, contribuera à accroître la participation de groupes sous-représentés et profitera directement aux femmes et aux filles, aux membres de ménages à faible revenu, aux Autochtones, aux personnes noires et racisées, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap. Le financement accordé aidera aussi les athlètes de haut niveau, qui sont plus susceptibles d'être jeunes (moins de 35 ans) et à faible revenu.
- La **mesure visant à réparer et entretenir les ports pour petits bateaux** viendra en aide à diverses communautés côtières et rurales où vivent plus de cinq millions de personnes au pays. Le financement accordé profitera directement aux pêcheurs commerciaux, les principaux utilisateurs des ports, qui sont surtout des hommes. Le financement prévu bénéficiera aussi aux Autochtones, qui représentent 16 % de la main-d'œuvre dans l'industrie des pêches. De plus, les fonds serviront à renforcer des infrastructures essentielles dans des régions où une forte proportion des utilisateurs sont des Autochtones, y compris de nombreuses communautés autochtones.
- Les **mesures visant à donner plus de pouvoirs aux communautés autochtones** profiteront aux peuples autochtones en leur permettant de mieux faire valoir leur vision des choses et de disposer de plus de données pour améliorer l'accès aux services de soutien et autres. Le financement soutiendra la poursuite de programmes et d'initiatives en cours et renforcera la capacité des communautés de planifier l'offre de services et d'en assurer la prestation, ce qui contribuera à améliorer les résultats sur le plan social et en matière de santé pour les peuples autochtones.

- La **facilitation de l'accès au Crédit d'impôt pour personnes handicapées** bénéficierait aux personnes ayant une invalidité grave ou prolongée (un groupe où sont surreprésentées les personnes à faible revenu et âgées de 65 ans ou plus) et aux membres de leur famille qui subviennent à leurs besoins. Certains obstacles font qu'il peut être difficile de s'y retrouver dans le processus de demande ou d'avoir accès à un professionnel de la santé pouvant attester de leur admissibilité au crédit d'impôt, ce qui peut empêcher ces personnes d'obtenir les mesures de soutien auxquelles elles ont droit. Les personnes en âge de travailler qui font partie d'un ménage à revenu faible ou modeste et qui ont une invalidité grave ou prolongée, dont une plus grande proportion vit dans la pauvreté comparativement aux personnes sans handicap, de même que les familles ayant un enfant gravement handicapé pourraient aussi profiter de l'accès à des mesures de soutien rattachées au crédit d'impôt, telles que la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, la Prestation pour enfants handicapés et le régime enregistré d'épargne-invalidité (y compris les subventions et les bons fédéraux).
- Le **renouvellement de la subvention du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt** permettrait de soutenir les organismes qui tiennent des comptoirs d'impôts pour aider des personnes et des familles à revenu faible ou modeste à préparer leurs déclarations de revenus, gratuitement. Les nouveaux arrivants au Canada, les Autochtones, les populations rurales, les personnes en situation de handicap, les personnes qui produisent leur première déclaration et les aînés profiteront tout particulièrement de cette mesure, puisque ces groupes sont plus susceptibles de se heurter à des obstacles dans la production de leur déclaration de revenus, que ce soit en raison d'une maîtrise insuffisante du français ou de l'anglais, d'une méfiance à l'égard du gouvernement, de leur emplacement géographique (p. ex. éloignement des comptoirs d'information fiscale ou des comptables, manque de temps pour faire le trajet) ou d'un manque de connaissance des outils numériques ou des programmes et comptoirs d'information fiscale.

Chapitre 2

Des mesures bénéfiques pour les Canadiens : Un Canada pour tous

en millions de dollars

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
2.1 Soutenir les travailleurs et les jeunes	0	1 887	1 221	1 376	1 287	1 174	6 945
Une Équipe Canada forte	0	802	1 223	1 338	1 339	1 280	5 982
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-41	-53	-53	-59	-45	-250
<i>Moins : Revenus prévus</i>	0	-75	-45	-45	-45	-45	-255
Prolonger le soutien de l'assurance-emploi accordé aux travailleurs saisonniers	0	3	121	159	72	2	356
Bonifier les bourses et les prêts d'études ¹	0	1 197	-25	-24	-21	-19	1 107
Bonifier la déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre pour les gens de métier	0	1	1	1	1	1	5
2.2 Faire baisser le coût de l'épicerie et des produits essentiels	3 136	3 801	1 785	1 800	1 840	1 890	14 252
Rendre les produits de première nécessité plus abordables grâce à l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels ^{2*}	3 136	1 355	1 785	1 800	1 840	1 890	11 806
Accroître la sécurité alimentaire dans le Nord ³	0	36	0	0	0	0	36
Accroître la sécurité alimentaire	0	0	1	5	9	9	24
<i>Moins : Coûts devant être recouverts</i>	0	0	-1	-5	-9	-9	-24
Suspendre temporairement la taxe d'accise fédérale sur le carburant ⁴	0	2 410	0	0	0	0	2 410
2.3 Rendre le logement plus abordable	1 695	93	238	290	198	145	2 659
Faciliter la construction résidentielle ^{5*}	-19	154	62	108	120	91	516
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-125	0	0	0	-30	-155

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Prolonger le délai de grâce du Régime d'accèsion à la propriété	0	0	0	7	15	20	42
Collaborer avec les provinces et les territoires pour améliorer l'offre de logements ⁶	1 713	0	0	0	0	0	1 713
Soutien continu à la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique*	0	413	594	594	587	587	2 776
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-349	-419	-419	-523	-524	-2 233
2.4 Protéger les communautés	0	65	100	117	117	112	511
Mettre en place l'Agence contre les crimes financiers*	0	41	76	100	102	100	418
Suivre la trace de l'argent pour lutter contre l'extorsion	0	5	6	5	3	0	18
Investir dans la sécurité communautaire	0	19	19	12	12	12	75
2.5 Donner plus de pouvoir aux Canadiens	57	2 475	1 147	610	592	577	5 459
Investir dans le sport – Des terrains de jeux au podium	0	129	149	159	159	159	755
Réparer et entretenir les ports pour petits bateaux*	0	9	42	47	52	57	208
Donner plus de pouvoirs aux communautés autochtones ^{7*}	75	1 315	666	392	375	291	3 114
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	-25	-214	-193	-167	-172	-105	-875
Des communautés autochtones en santé ⁸	0	1 194	400	85	85	85	1 851
Faciliter l'accès au Crédit d'impôt pour personnes handicapées	6	30	61	76	86	86	345
Faciliter l'accès au Crédit d'impôt pour personnes handicapées – Administration par l'ARC	0	8	14	11	7	3	43
Aider les Canadiens à produire leur déclaration de revenus dans leur communauté	0	5	7	7	0	0	19
Investissements supplémentaires – Des mesures bénéfiques pour les Canadiens : Un Canada pour tous	0	171	-432	-617	-670	-695	-2 241
Appuyer la Coupe du monde masculine de la FIFA en 2026	0	146	0	0	0	0	146
Financement proposé à Sécurité publique et à Investir au Canada pour soutenir les activités liées à la sécurité de la Coupe du monde masculine de la FIFA et tirer parti de l'événement pour promouvoir les investissements.							
Améliorer les services offerts à la population canadienne	0	205	184	27	27	30	473
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	0	-5	-5	-5	-5	-22
Financement proposé à EDSC afin de soutenir les opérations quotidiennes de la nouvelle plateforme de la Sécurité de la vieillesse et d'accroître la capacité de traitement de la Sécurité de la vieillesse, pour veiller à ce que les personnes âgées reçoivent des prestations exactes et en temps opportun, ainsi que pour l'ARC afin qu'elle conserve l'effectif d'agents nécessaire dans ses centres d'appels et mette en place une nouvelle plateforme téléphonique qui permettra aux Canadiens de communiquer plus facilement avec l'ARC pour des questions liées aux prestations et aux impôts.							
Rendre les produits de première nécessité plus abordables grâce à l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels – Administration par l'ARC	0	3	2	2	0	0	8
Crédit d'impôt pour les préposés aux services de soutien à la personne – Administration par l'ARC*	0	4	4	4	0	0	13

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Remboursement de la TPS/TVH pour les acheteurs d'une première habitation – Administration par l'ARC	0	30	20	18	0	0	68
Financement proposé à l'ARC pour administrer les mesures fiscales précédentes.							
Paiement à titre gracieux aux Territoires du Nord-Ouest	0	2	0	0	0	0	2
Paiement à titre gracieux unique proposé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest afin de compenser les réductions de paiement au titre de la formule de financement des territoires en raison de revenus de ressources naturelles comptabilisés mais non générés, obligeant le territoire à déclarer des revenus nets négatifs non admissibles au programme de la formule de financement des territoires.							
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi prévus pour des mesures comprises dans la Mise à jour économique du printemps de 2026	0	-220	-637	-663	-692	-719	-2 930
Comprend les revenus tirés des cotisations d' assurance-emploi prévus pour les mesures suivantes : Mesures prises pour soutenir les travailleurs et les entreprises, Soutien aux travailleurs (section 1.3), Prolonger le soutien de l'assurance-emploi offert aux travailleurs saisonniers (section 2.1), une partie d'Une Équipe Canada forte (section 2.1), et une partie de Protection des prix et du volume pour les biens immobiliers fédéraux (tableau A1.15).							
Chapitre 2 – Incidence budgétaire nette	4 887	8 494	4 060	3 577	3 364	3 203	27 585
<i>Dont les investissements en capital :</i>	1	104	334	345	254	212	1 250

¹ Bonifier les bourses et les prêts – mesure annoncée le 23 mars 2026.

² Rendre les produits de première nécessité plus abordables grâce à l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels – mesure annoncée le 26 janvier 2026. Les montants comprennent la passation en charges immédiate pour les serres et le financement consacré au Fonds des infrastructures alimentaires locales.

³ Accroître la sécurité alimentaire dans le Nord – mesure annoncée le 19 février 2026.

⁴ Suspendre temporairement la taxe d'accise fédérale sur le carburant – mesure annoncée le 14 avril 2026.

⁵ Apporter du soutien sous la forme de mesures liées au logement comme Faciliter la construction résidentielle – mesure annoncée le 1^{er} avril 2026.

⁶ Collaborer avec les provinces et les territoires pour améliorer l'offre de logements – mesure annoncée le 26 mars 2026.

⁷ Donner plus de pouvoirs aux communautés autochtones – mesure partiellement annoncée le 27 mars 2026.

⁸ Des communautés autochtones en santé – mesure partiellement annoncée le 27 mars 2026.

* Mesure incluant du financement classé comme un investissement en capital.

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.

Annexe 1

Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires

Projections économiques

Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification économique et budgétaire sur la moyenne des prévisions réalisées par le secteur privé, ce qui renforce l'objectivité et la transparence, et confère une indépendance aux prévisions gouvernementales.

Le ministère des Finances Canada effectue périodiquement des enquêtes auprès de prévisionnistes du secteur privé afin de recueillir leur opinion sur les perspectives économiques. Dans un environnement tributaire des récentes politiques commerciales américaines et de la situation géopolitique, ces perspectives ne cessent d'évoluer. Les prévisions économiques présentées dans cette section sont fondées sur une enquête réalisée en mars 2026.

Des économistes de 11 institutions du secteur privé ont participé à l'enquête de mars :

- BMO Marchés des capitaux;
- Marchés mondiaux CIBC;
- Desjardins;
- Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.;
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne;
- Banque Nationale Marchés financiers;
- Banque Royale du Canada;
- Banque Scotia;
- Signal49 Research (anciennement Le Conference Board du Canada);
- Groupe Financier Banque TD;
- Université de Toronto (programme d'analyse politique et économique).

L'économie mondiale ainsi que l'économie canadienne ont poursuivi leur croissance au cours de la dernière année. Cependant, les risques qui pèsent sur les perspectives se sont accentués. La hausse sans précédent des droits de douane américains transforme le commerce mondial et affecte la confiance, les investissements et la croissance. Le conflit qui sévit depuis peu au Moyen-Orient aggrave ces risques en provoquant une augmentation des prix du pétrole, qui à son tour devrait entraîner une hausse de l'inflation et des coûts pour les ménages et les entreprises. Les pressions exercées sur les chaînes d'approvisionnement, l'incertitude accrue et un resserrement des conditions financières pourraient peser encore davantage sur la croissance mondiale. En même temps, le Canada pourra tirer profit d'une amélioration des termes de l'échange et pourrait bénéficier d'une demande mondiale accrue pour un approvisionnement énergétique sûr et fiable.

Dans l'enquête du mois de mars, les prévisionnistes du secteur privé ont tenu compte des plus récentes mesures à l'égard des droits de douane, de l'évolution des politiques commerciales et de leurs attentes à l'égard d'éventuelles diminutions des droits de douane. Les économistes s'attendent dans l'ensemble à ce que les droits de douane imposés par les États-Unis à leurs partenaires commerciaux, y compris le Canada, soient maintenus au cours de la période de projection, et à ce qu'il n'y ait pas de retour à des échanges commerciaux mondiaux ouverts et à faibles droits de douane. Ils prévoient que l'incertitude sur le plan commercial restera élevée, affectant les investissements des entreprises et la confiance des ménages. Ils s'attendent tout de même à voir le début d'une atténuation en 2027.

Les prévisionnistes du secteur privé ont également tenu compte des premières répercussions du conflit au Moyen-Orient en incluant dans leurs hypothèses la hausse des prix du pétrole à court terme, et par conséquent l'inflation des prix à la consommation (IPC) et l'inflation du produit intérieur brut (PIB) (tableau A1.1). Dans l'ensemble, ils ne prévoyaient pas de répercussions importantes sur le PIB réel ou le taux de chômage à ce stade-ci, car ils estiment que le conflit sera relativement de courte durée et que les prix du pétrole devraient commencer à se stabiliser au cours de la deuxième moitié de l'année.

Des risques exceptionnellement élevés pèsent sur les perspectives. Afin d'assurer une planification économique et budgétaire prudente, le ministère des Finances Canada a élaboré des scénarios pour évaluer les effets de ces risques sur les perspectives économiques et budgétaires (voir la section sur l'Analyse des scénarios économiques).

Le tableau A1.2 présente une comparaison des prévisions de croissance du PIB réel tirées de l'enquête de mars par rapport à celles d'autres institutions.

Dans la foulée d'une croissance instable du PIB réel au cours des derniers trimestres, l'économie canadienne devrait connaître une croissance modérée d'environ 1,4 % au premier trimestre. On s'attend à ce que les exportations demeurent au ralenti, les droits de douane américains continuant à peser sur la demande d'acier, d'aluminium, de cuivre, de bois d'œuvre et de véhicules automobiles produits au Canada. À court terme, la demande intérieure reste modérée, car les entreprises continuent à ajuster leurs investissements en fonction de l'incertitude qui règne, tandis que les ménages font preuve de prudence. Néanmoins, la consommation devrait être le principal moteur de la croissance à court terme, les ménages étant soutenus par l'amélioration des bilans et le fléchissement antérieur des taux d'intérêt. La croissance du PIB réel devrait progresser peu à peu en 2026, soutenue par la stabilisation des exportations et une reprise de la demande intérieure.

Dans l'ensemble, les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que le PIB réel progresse de 1,1 % en 2026 pour atteindre 1,9 % en 2027 et par la suite, alors que l'économie s'adapte au nouveau contexte commercial. Ces chiffres sont légèrement inférieurs aux perspectives énoncées dans le Budget de 2025, qui étaient de 1,2 % pour 2026 et de 2,0 % par la suite. On ne s'attend pas à ce que le PIB réel reprenne la progression qu'il avait avant l'imposition des droits de douane, mais plutôt à ce qu'il reste inférieur de 1,6 % jusqu'en 2029, par rapport aux perspectives présentées dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, qui a précédé l'imposition de ces droits.

Le taux de chômage devrait s'établir en moyenne à 6,5 % en 2026, en baisse par rapport au taux de 6,8 % prévu dans le Budget de 2025. Il devrait continuer à diminuer pour atteindre 6,0 % d'ici 2029, tel qu'il a été prévu dans le Budget de 2025.

En raison du conflit au Moyen-Orient, les économistes du secteur privé ont revu à la hausse de façon considérable leurs prévisions des prix du pétrole brut. Selon eux, le prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) devrait atteindre en moyenne 80 \$ US le baril au deuxième trimestre de cette année, soit 15 \$ US de plus que prévu dans le Budget de 2025. Le prix du pétrole devrait atteindre en moyenne 73 \$ US le baril en 2026, comparativement à 65 \$ US le baril dans les prévisions du Budget de 2025. Il devrait ensuite baisser à 66 \$ US le baril en 2027, conformément aux prévisions du Budget de 2025.

La hausse des prix du pétrole devrait exercer des pressions sur l'inflation de l'IPC, qui devrait atteindre 2,5 % en 2026 (par rapport au taux de 2,0 % indiqué dans le Budget de 2025). Le taux d'inflation devrait par la suite subir un ralentissement pour atteindre 1,9 % en 2027, puis se stabiliser à 2,0 % à partir de 2028, conformément au taux prévu dans le Budget de 2025.

Selon les résultats de l'enquête, la Banque du Canada devrait maintenir son taux directeur à 2,25 % tout au long de 2026, puis celui-ci connaîtra une augmentation graduelle à partir du début de 2027 à mesure que l'économie se raffermirait. Les taux d'intérêt à court terme devraient atteindre 2,7 % d'ici 2028, soit un sommet légèrement plus élevé que celui indiqué dans le Budget de 2025. Ils devraient par la suite s'établir à 2,6 % d'ici 2029, tel qu'il a été prévu dans le Budget de 2025.

On s'attend à ce que le taux des obligations du gouvernement à dix ans augmente, soit d'une moyenne de 3,4 % en 2026 à 3,6 % en 2027, puis à 3,7 % à compter de 2028 et par la suite, ce qui représente une hausse par rapport aux attentes du Budget de 2025. L'augmentation des rendements à long terme au cours de la prévision indique que des besoins d'emprunt souverain plus importants sont attendus à l'échelle mondiale, en particulier aux États-Unis et en Europe.

Aux États-Unis, ce sont les investissements dans l'intelligence artificielle et une forte consommation, appuyés en partie par la vigueur des marchés boursiers, qui stimulent la croissance. Bien que la croissance du PIB réel aux États-Unis ait été révisée à la hausse et établie à 2,4 % en 2026 (par rapport à 1,6 % antérieurement), cela ne s'est pas traduit par un renforcement des prévisions de croissance à court terme pour le Canada. Les économistes prévoient que la croissance américaine s'établira à 2,0 % en 2027 et par la suite, tel qu'il a été prévu dans le Budget de 2025.

Les économistes du secteur privé s'attendaient à ce que le dollar canadien atteigne en moyenne 73,7 cents américains, puis qu'il grimpe progressivement à 75,8 cents américains d'ici 2029, soit une estimation inférieure d'un cent et demi à celle du Budget de 2025. Cette appréciation limitée à court terme du dollar canadien, malgré la hausse des prix du pétrole brut WTI, indique probablement que le dollar américain se maintiendra à la hausse, compte tenu de l'incertitude géopolitique accrue.

Les économistes avaient revu à la hausse leurs perspectives quant à l'inflation du PIB en 2026 à 2,8 %, par rapport à 1,8 % dans le Budget de 2025, en raison de la montée des prix du pétrole et de l'inflation au pays à court terme. Une fois les prix du pétrole et l'inflation de retour à la normale, ils s'attendaient à ce que l'inflation du PIB atteigne en moyenne 1,8 % en 2027 et 1,9 % en 2028, soit une baisse par rapport au taux de 2,0 % prévu pour ces deux années dans le Budget de 2025.

Sous l'effet de résultats supérieurs aux prévisions au cours de la deuxième moitié de 2025 et de perspectives plus élevées à l'égard de l'inflation du PIB à court terme en raison des répercussions du conflit au Moyen-Orient, le PIB nominal devrait dépasser les prévisions figurant dans le Budget de 2025, de 46 milliards de dollars en 2026 et de 34 milliards de dollars en 2027. De 2026 à 2029, l'enquête de mars prévoit en moyenne un montant supérieur d'environ 35 milliards de dollars par an.

Les prévisionnistes de l'enquête sont d'avis que les perspectives sont assorties d'un risque élevé. D'une part, les tensions commerciales persistantes pourraient peser plus lourdement sur les investissements des entreprises et les dépenses des ménages. Tout conflit prolongé au Moyen-Orient pourrait également entraîner une hausse accrue des prix du pétrole, perturber les chaînes d'approvisionnement, et exercer une influence négative sur la croissance et les emplois ainsi que des pressions inflationnistes accrues.

Cela dit, des retombées positives soutenues découlant des récentes initiatives gouvernementales pourraient appuyer la croissance davantage que prévu. Le Canada pourrait également profiter plus substantiellement des termes de l'échange favorables découlant de la hausse des prix du pétrole, sous l'effet de facteurs qui ne sont pas entièrement intégrés aux prévisions du secteur privé. À titre d'exportateur net d'énergie, et de fournisseur fiable dans un contexte d'incertitude géopolitique élevée, le Canada pourrait constater une demande accrue pour un approvisionnement en énergie sûr, qui pourrait du coup stimuler une hausse des revenus, des investissements et de l'activité dans les régions productrices d'énergie.

L'incidence budgétaire globale du conflit au Moyen-Orient dépendra principalement de sa durée et de son intensité, notamment le temps pendant lequel les prix du pétrole resteront élevés, ses répercussions sur la croissance mondiale et l'évolution des taux d'intérêt. L'encadré ci-dessous illustre la sensibilité des résultats économiques et budgétaires aux fluctuations des prix du pétrole.

Tableau A1.1

Moyenne des prévisions économiques du secteur privé
en pourcentage, sauf indication contraire

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2029
Croissance du PIB réel¹							
Budget de 2025	1,6	1,2	2,0	1,9	2,0	-	1,7
Mise à jour économique du printemps de 2026	1,7	1,1	1,9	1,9	1,9	1,8	1,7
Inflation du PIB¹							
Budget de 2025	2,3	1,8	2,0	2,0	2,0	-	2,0
Mise à jour économique du printemps de 2026	2,6	2,8	1,8	1,9	2,0	2,0	2,2
Croissance du PIB nominal¹							
Budget de 2025	3,9	3,0	4,1	4,0	4,0	-	3,8
Mise à jour économique du printemps de 2026	4,3	4,0	3,7	3,8	3,9	3,8	3,9
PIB nominal (en milliards de dollars)¹							
Budget de 2025	3,229	3,326	3,461	3,599	3,743	-	
Mise à jour économique du printemps de 2026	3,243	3,372	3,496	3,630	3,772	3,917	
Écart entre la Mise à jour économique de 2026 et le Budget de 2025	15	46	34	30	29	-	31
Taux des bons du Trésor à 3 mois							
Budget de 2025	2,6	2,3	2,5	2,6	2,6	-	2,5
Mise à jour économique du printemps de 2026	2,6	2,2	2,5	2,7	2,6	2,6	2,5
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans							
Budget de 2025	3,3	3,4	3,5	3,6	3,6	-	3,4
Mise à jour économique du printemps de 2026	3,2	3,4	3,6	3,7	3,7	3,7	3,5
Taux de change (cents US/\$ CAN)							
Budget de 2025	72,2	75,1	76,4	77,0	77,4	-	75,6
Mise à jour économique du printemps de 2026	71,5	73,7	75,4	75,5	75,8	76,0	74,4
Taux de chômage							
Budget de 2025	7,0	6,8	6,4	6,1	6,0	-	6,4
Mise à jour économique du printemps de 2026	6,9	6,5	6,2	6,1	6,0	5,9	6,3
Inflation de l'indice des prix à la consommation							
Budget de 2025	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	-	2,0
Mise à jour économique du printemps de 2026	2,1	2,5	1,9	2,0	2,0	2,0	2,1
Croissance du PIB réel des États-Unis							
Budget de 2025	1,6	1,6	2,0	2,0	2,0	-	1,8
Mise à jour économique du printemps de 2026	2,2	2,4	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$ US/baril)							
Budget de 2025	66	65	67	69	71	-	68
Mise à jour économique du printemps de 2026	65	73	66	66	69	70	68

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne des prévisions indiquée peut ne pas correspondre à la moyenne des années correspondantes. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les prévisions du Budget de 2025 ont été redressées en fonction des révisions historiques apportées au Système de comptabilité nationale du Canada, lesquelles ont été publiées avec les Comptes nationaux du quatrième trimestre de 2025, le 27 février 2026.

Sources : Statistique Canada; pour le Budget de 2025, enquête d'août 2025 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé, rajustée en fonction des résultats réels des Comptes nationaux du deuxième trimestre de 2025, publiés le 29 août 2025; pour la Mise à jour économique du printemps de 2026, enquête de mars 2026 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Tableau A1.2

Comparaison des prévisions concernant la croissance du PIB réel
en pourcentage

	2026	2027	2028	2029	2030
Mise à jour économique du printemps de 2026	1,1	1,9	1,9	1,9	1,8
Banque du Canada	1,1	1,5	-	-	-
Fonds monétaire international (FMI)	1,5	1,9	1,7	1,7	1,7
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	1,2	1,7	-	-	-
Directeur parlementaire du budget (DPB)	1,3	1,8	1,8	1,7	1,7

Sources : Pour la Mise à jour économique du printemps de 2026, voir le tableau A1.1; Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, mars 2026; Perspectives économiques et financières du DPB, septembre 2025; FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2026; Banque du Canada, Rapport sur la politique monétaire, janvier 2026

Sensibilité de l'incidence économique et budgétaire à la hausse du prix du pétrole

Les changements aux prix mondiaux du pétrole peuvent avoir d'importantes répercussions sur l'économie et les finances publiques du Canada. Le secteur du pétrole et du gaz fait partie intégrante de l'économie canadienne et représente environ 5 % du PIB, 10 % des investissements des entreprises et 13 % des exportations.

En tant que pays exportateur net d'énergie, le Canada tire profit de toute hausse des prix du pétrole, grâce à une amélioration des termes de l'échange qui produisent une hausse du revenu national. Bien que la part que représentent le pétrole et le gaz dans l'économie ait baissé depuis 2014, le secteur est encore suffisamment important pour que toute augmentation des prix entraîne des gains matériels de revenus. Ces gains se traduisent principalement par une hausse des bénéfices et des investissements dans le secteur de l'énergie, par des revenus accrus pour l'État, et par des retombées pour les salaires et l'emploi, particulièrement dans les régions productrices d'énergie.

Parallèlement, une hausse des prix du pétrole cause également des vents contraires sur le plan économique. Elle entraîne des coûts plus élevés pour les ménages et les entreprises, en raison de la hausse des prix de l'essence et de l'énergie. Elle a également tendance à faire apprécier le dollar canadien, ce qui peut réduire la demande des exportations non énergétiques. Par conséquent, bien que le PIB nominal et les revenus augmentent, l'effet net sur le PIB réel est plus modéré et peut en fait être inégal à court terme.

Pour illustrer la sensibilité de l'économie canadienne aux changements des prix du pétrole, le ministère des Finances Canada a souvent recours à des règles de pouce basées sur des modèles :

- **Incidence économique** : l'incidence économique est plus forte lorsqu'on prévoit une hausse persistante plutôt que temporaire des prix du pétrole, car elle peut influencer considérablement sur les décisions liées aux investissements, à l'embauche et à la consommation. Par exemple, une hausse de 10 % du prix du pétrole WTI qui persiste (soit d'environ 6,50 \$ US le baril par rapport au niveau du début de 2026) accroît le PIB nominal de quelque 0,5 % la première année et 0,6 % la deuxième année, soit environ de 18 milliards de dollars et de 22 milliards de dollars, respectivement. En revanche, si la hausse des prix du pétrole WTI est temporaire et ne dure que deux trimestres, les répercussions sur le PIB nominal sont d'environ 9 milliards de dollars la première année et de seulement 1 milliard de dollars la deuxième année.
- **Incidence budgétaire fédérale** : lorsque la hausse des prix du pétrole perdure, les revenus fédéraux augmentent d'environ 3,5 milliards de dollars d'ici la deuxième année, principalement en raison des impôts plus élevés sur les entreprises et les particuliers. Cette hausse est contrebalancée en partie par une augmentation d'environ 1,5 milliard de dollars des dépenses, notamment les frais de la dette publique et l'indexation des programmes comme la Sécurité de la vieillesse. Le solde budgétaire fédéral net s'améliore d'environ 2,0 milliards de dollars. Si la hausse des prix du pétrole ne dure que deux trimestres, l'incidence sur le solde budgétaire n'est que de la moitié de celle d'une hausse qui perdure au cours de la première année, soit 1,1 milliard de dollars, et elle est insignifiante l'année suivante.

Estimation de l'incidence d'une hausse de 10 % des prix du pétrole WTI

	Persistante		Temporaire	
	Première année	Deuxième année	Première année	Deuxième année
Niveau du PIB nominal (en %)	0,5	0,6	0,3	0,0
Niveau du PIB nominal (en milliards de dollars)	18	22	9	1
Niveau du PIB réel (en %)	0,1	0,1	0,0	0,0
Revenus fédéraux (en milliards de dollars)	2,6	3,5	1,4	0,0
Solde budgétaire fédéral (en milliards de dollars)	2,0	2,0	1,1	0,1

Nota - Les estimations sont arrondies.

Bien que ces règles de pouce soient instructives, elles simplifient des relations complexes. Elles représentent des estimations ponctuelles, et les répercussions peuvent être non linéaires, selon l'ampleur, la durée et la nature des fluctuations des prix. Les effets réels sur l'activité économique et les résultats fiscaux dépendent de plusieurs facteurs clés :

- **Ampleur de la hausse des prix** : lorsqu'il s'agit de changements modérés des prix du pétrole, les répercussions économiques sont généralement proportionnelles. Toutefois, des hausses importantes peuvent entraîner des répercussions plus fortes et moins prévisibles, car les réactions comportementales, les attentes liées aux prix et les canaux de confiance peuvent amplifier l'incidence générale.
- **Sources de la hausse de prix** : l'incidence économique varie selon que la hausse du prix du pétrole est attribuable à l'offre ou à la demande. Les hausses des prix attribuables à l'offre vont généralement ralentir la croissance mondiale et s'assortissent d'un resserrement des conditions financières, ce qui freine les gains du PIB réel canadien malgré un revenu nominal plus élevé. En revanche, des hausses de prix attribuables à la demande qui témoignent d'une activité économique plus vigoureuse peuvent avoir un effet positif plus fort, car elle appuie les exportations de produits énergétiques comme celles des produits non énergétiques, et elle encourage des investissements plus soutenus. À titre d'exemple, une hausse persistante de 10 % du pétrole WTI provoquée par un resserrement des conditions de l'offre augmente le PIB réel au pays d'un peu moins de 0,1 % la première année, par rapport à environ 0,4 % lorsque le choc est attribuable à une demande accrue.
- **Incertitude** : les effets d'une hausse des prix du pétrole sur les investissements au pays et le regain d'activité générale pourraient s'avérer plus faibles que ce qu'ils ont été avant le choc des prix du pétrole de 2015, en raison d'un approvisionnement mondial suffisant avant le conflit et de l'incertitude concernant la demande à l'avenir. De plus, étant donné que les investissements dans le secteur canadien du pétrole et du gaz devraient demeurer modestes et que le choc pétrolier actuel comporte un plus grand facteur de risque, il se pourrait que la réaction du dollar canadien face à la hausse des prix du pétrole soit réduite ou retardée par rapport aux prévisions des modèles. À moyen terme, une demande accrue pour un approvisionnement sûr et un meilleur accès aux marchés pourraient favoriser des investissements supplémentaires dans le secteur canadien du pétrole et du gaz.

Les effets combinés dissimulent d'importantes inégalités en matière de distribution. Les gains sont concentrés dans les régions productrices d'énergie, tandis que les coûts énergétiques plus élevés pèsent plus largement sur les ménages et les industries à forte intensité énergétique. Ces estimations se fondent sur des relations observées par le passé et sur l'analyse modélisée, et elles peuvent donc varier, compte tenu du contexte économique en général (consulter la section sur l'Analyse des scénarios économiques).

Projections budgétaires

Les perspectives budgétaires présentées dans la Mise à jour économique du printemps sont fondées sur les projections économiques issues de l'enquête de mars 2026 menée auprès des prévisionnistes du secteur privé, qui sont présentées à la section précédente.

Les projections présentées dans la présente annexe sont conformes aux conventions comptables du gouvernement du Canada ainsi qu'aux Comptes publics du Canada et aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. De plus, la Mise à jour économique comporte une section portant sur les perspectives relatives aux investissements en capital, où l'on indique que les données présentées sont conformes au *Cadre de budgétisation des investissements en capital* du gouvernement, dont les détails sont fournis à l'annexe 2 du Budget de 2025.

Changements dans les projections budgétaires depuis le Budget de 2025

La présente section porte sur l'évolution des perspectives budgétaires depuis le Budget de 2025. Le tableau A1.3 présente une vue d'ensemble de toutes les sources de variation du solde budgétaire projeté. Les tableaux suivants fournissent des renseignements au sujet des perspectives relatives aux investissements en capital et au solde de fonctionnement courant (tableaux A1.4 et A1.5), ainsi que l'évolution du contexte économique et budgétaire, notamment les résultats financiers depuis le début de l'année (tableau A1.6).

Dans l'ensemble, les projections de la Mise à jour économique du printemps suggèrent que le gouvernement est sur la bonne voie pour atteindre ses deux cibles budgétaires annoncées dans le Budget de 2025. Même si les risques restent élevés, la résilience économique qui s'est avérée meilleure que prévu a amélioré les perspectives à court terme; on prévoit maintenant que le déficit de 2025-2026 sera de 66,9 milliards de dollars, ce qui est inférieur de 11,5 milliards de dollars au montant projeté dans le Budget de 2025, soit 2,1 % du PIB. On s'attend à ce que le déficit baisse à 53,2 milliards de dollars, ou 1,4 % du PIB d'ici 2030-2031, conformément à l'engagement de maintenir à la baisse le ratio du déficit au PIB. De plus, le ratio de la dette fédérale au PIB devrait rester relativement stable de 2027-2028 à 2030-2031, et être inférieur de plus d'un point entier de pourcentage à ce qui était projeté dans le Budget de 2025.

Tableau A1.3

Évolution du contexte économique et budgétaire, et mesures stratégiques prises depuis le Budget de 2025

en milliards de dollars

	2024- 2025	Projections					
		2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
Solde budgétaire – Budget de 2025	-36,3	-78,3	-65,4	-63,5	-57,9	-56,6	
Évolution économique et budgétaire depuis le Budget de 2025		17,7	15,7	10,7	8,6	7,6	
Solde budgétaire avant les mesures stratégiques	-36,3	-60,6	-49,7	-52,8	-49,3	-49,0	-46,4
Mesures stratégiques prises depuis le dépôt du Budget de 2025		-1,3	-4,4	-4,0	-2,8	-2,4	-2,1
Mise à jour économique du printemps de 2026 (par chapitre)							
1. Bâtir un Canada : Tous pour le Canada		0,0	-2,8	-2,3	-2,0	-1,4	-1,4
2. Des mesures bénéfiques pour les Canadiens : Un Canada pour tous		-4,9	-8,5	-4,1	-3,6	-3,4	-3,2
Total partiel – Mesures de la Mise à jour économique du printemps de 2026		-4,9	-11,3	-6,3	-5,6	-4,8	-4,6
Total – Mesures stratégiques et mesures de la Mise à jour économique du printemps de 2026		-6,2	-15,7	-10,3	-8,4	-7,1	-6,8
Solde budgétaire	-36,3	-66,9	-65,3	-63,1	-57,7	-56,2	-53,2
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,2	-2,1	-1,9	-1,8	-1,6	-1,5	-1,4
Dette fédérale (% du PIB)	40,7	41,1	41,5	41,8	41,9	41,8	41,6
Solde budgétaire – Budget de 2025	-36,3	-78,3	-65,4	-63,5	-57,9	-56,6	
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,6	-2,5	-2,0	-1,9	-1,6	-1,5	
Dette fédérale (% du PIB)	41,2	42,4	43,1	43,3	43,3	43,1	

Nota – Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

Perspectives concernant les investissements en capital

Dans le *Cadre de budgétisation des investissements en capital*, expliqué en détail dans le Budget de 2025, le gouvernement accorde la priorité aux dépenses visant la formation de capital. Il cherche également à mobiliser les investissements du secteur privé pour assurer la croissance à long terme. Ce cadre établit une méthode systématique pour uniformiser le classement des dépenses, y compris les dépenses fiscales, qui contribuent soit à la formation de capital (investissements en capital), soit aux dépenses de fonctionnement courantes.

Comme l'indique le tableau A1.4 ci-dessous, les investissements en capital devraient augmenter de près de 20 milliards de dollars au cours de la période de projection, passant de 40,5 milliards de dollars en 2025-2026 à 59,3 milliards de dollars en 2030-2031. Comparativement au Budget de 2025, les investissements en capital devraient être légèrement plus faibles à court terme, principalement en raison des projections révisées des crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre, mais plus élevés à compter de 2029-2030. Compte tenu des nouvelles mesures figurant dans la présente Mise à jour économique du printemps, les investissements en capital de 2025-2026 à 2030-2031 totaliseront 331,9 milliards de dollars selon la comptabilité d'exercice et 511,9 milliards de dollars selon la comptabilité de caisse. Des prévisions détaillées des investissements en capital figurent au tableau A1.16.

Tableau A1.4
Évolution des investissements en capital depuis le Budget de 2025
en milliards de dollars

	Projections					
	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
Investissements en capital prévus dans le Budget de 2025	45,4	56,7	58,0	59,6	59,6	
Incidence des projections actualisées	-5,2	-2,1	-0,5	-1,4	0,8	
Incidence des nouvelles mesures prises depuis le Budget de 2025	0,4	0,3	0,4	0,3	0,2	0,1
Investissements en capital prévus dans la Mise à jour économique de 2026	40,5	54,9	57,9	58,6	60,6	59,3
Investissements en capital prévus dans la Mise à jour économique de 2026 (comptabilité de caisse)	66,2	86,4	89,8	90,1	89,1	90,3

Comme l'indique le tableau A1.5, de 2028-2029 à 2030-2031, les revenus projetés devraient largement compenser les dépenses de fonctionnement courantes et répondre ainsi à la cible budgétaire, qui est d'équilibrer les dépenses de fonctionnement courantes et les revenus.

Tableau A1.5
Solde de fonctionnement courant
en milliards de dollars

	Projections					
	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
A. Total des dépenses, y compris les pertes actuarielles nettes	578,3	595,0	609,9	623,7	645,9	666,9
B. Investissements en capital (dépenses)	34,0	47,4	51,2	51,6	53,8	54,2
C. Dépenses de fonctionnement courantes (A moins B)	544,3	547,6	558,7	572,0	592,2	612,7
D. Revenus budgétaires	511,5	529,6	546,8	565,9	589,8	613,7
E. Investissements en capital (revenus)	6,5	7,5	6,7	7,0	6,8	5,2
F. Solde de fonctionnement courant (D plus E moins C)	-26,4	-10,5	-5,2	0,9	4,5	6,1

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis le Budget de 2025

Le tableau A1.6 montre dans quelle mesure la variation du solde budgétaire depuis le Budget de 2025 est attribuable à l'évolution de la situation économique et budgétaire. Il ne tient pas compte des mesures stratégiques prises depuis le Budget de 2025.

Tableau A1.6

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis le Budget de 2025

en milliards de dollars

	Projections				
	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Évolution de la situation économique et budgétaire, par composante¹					
Variation des revenus budgétaires					
(1.1) Impôt sur le revenu	6,8	10,0	8,2	8,2	9,7
(1.2) Taxes et droits d'accise	-1,2	-0,4	-1,8	-2,2	-2,4
(1.3) Cotisations d'assurance-emploi	0,4	0,3	0,1	0,3	0,4
(1.4) Autres revenus ²	1,0	-0,8	-0,4	0,1	-0,4
(1) Total – Revenus budgétaires	7,0	9,1	6,1	6,4	7,3
Variation des charges de programmes					
(2.1) Principaux transferts aux particuliers	1,4	-0,3	-0,6	-0,5	-0,1
(2.2) Principaux transferts aux autres provinces, territoires et municipalités	0,0	-0,6	0,0	-0,1	0,1
(2.3a) Charges de programmes directes : reclassement ³	6,7	0,0	0,0	0,0	0,0
(2.3b) Charges de programmes directes : autres changements ⁴	7,5	6,1	4,4	2,1	-0,8
(2) Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	15,6	5,3	3,8	1,5	-0,7
(3.1) Frais de la dette publique					
	1,6	1,3	0,4	-0,2	0,4
(3.2a) Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets) : reclassement ³					
	-6,7	0,0	0,0	0,0	0,0
(3.2b) Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets) : autres changements					
	0,1	0,1	0,4	0,8	0,6
(3) Total des charges	10,7	6,6	4,7	2,2	0,3
(4) Total – Évolution de la situation économique et budgétaire	17,7	15,7	10,7	8,6	7,6

¹ Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

² Aux fins du présent tableau seulement, les autres revenus comprennent le Pilier Deux et le système de tarification fondé sur le rendement.

³ Le Budget de 2025 comprenait un amortissement accéléré associé aux modifications des régimes d'avantages sociaux futurs du personnel à titre de charges de programmes directes. Ces charges ont été reclassées comme des pertes actuarielles nettes et n'ont pas d'incidence sur le solde budgétaire.

⁴ Aux fins du présent tableau seulement, ce montant comprend le retour des produits issus de la tarification de la pollution à retourner aux Canadiens.

Par rapport au Budget de 2025, les projections des revenus budgétaires ont été révisées à la hausse de 7,2 milliards de dollars en moyenne par année de 2025-2026 à 2029-2030, en raison d'une augmentation des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Cette progression a été neutralisée en partie par la baisse des revenus tirés de la taxe sur les produits et services (TPS) prévus.

- Les rentrées d'impôt sur le revenu ont fait l'objet d'une révision à la hausse de 8,6 milliards de dollars en moyenne par année, au cours de la période de projection. Cette vigueur s'explique principalement par une hausse de l'impôt sur le revenu à la fois des particuliers et des sociétés plus importante que prévu. Ce redressement repose tant sur les résultats cumulés depuis le début de l'exercice que sur une croissance plus forte attendue du PIB nominal. Plus précisément, le tout est attribuable aux revenus accrus du secteur financier et à la résilience du marché du travail.
- Les taxes et droits d'accise ont été révisés à la baisse pour 2025-2026 et le reste de la période de projection, compte tenu d'une croissance faible des revenus tirés de la TPS et des droits d'accise attribuable à une réduction des perspectives à l'égard de la consommation taxable. Cette baisse a été neutralisée en partie par les contre-mesures prises en réponse aux droits de douane imposés par les États-Unis au début de la période de projection.
- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi devraient être plus élevés pour toute la période de projection, du fait de la croissance de la rémunération assurable.

- Les autres revenus ont été revus à la hausse en 2025-2026, en raison d'une augmentation attendue des bénéfices nets des sociétés d'État entreprises, du revenu net des opérations de change et du rendement des investissements. Ils seront cependant contrebalancés en partie par d'autres revenus de programmes inférieurs aux projections. Au cours du reste de la période de projection, on prévoit que les autres revenus seront inférieurs à ceux prévus dans le Budget de 2025. Cela est principalement attribuable aux autres revenus de programmes moins grands, notamment la baisse des revenus provenant du pétrole extracôtier, qui sont compensés en partie par une augmentation attendue des revenus des sociétés d'État entreprises.

Les projections du total des charges ont baissé en 2025-2026 comparativement au Budget de 2025, et elles sont attribuables à une baisse des frais de la dette publique et des dépenses de programmes prévus, notamment les principaux transferts aux particuliers et les charges de programmes directes. En 2025-2026, certaines dépenses ont fait l'objet d'un reclassement pour correspondre à la manière dont elles figureront dans les Comptes publics du Canada de 2026. Ce changement réaffecte certains coûts des charges de programmes directes aux pertes actuarielles nettes (ou gains actuariels nets). Il ne touche pas le montant total des dépenses projetées ou le solde budgétaire général. Par rapport au Budget de 2025, les perspectives concernant les charges de programmes ont diminué en moyenne de 2,5 milliards de dollars par année de 2026-2027 à 2029-2030.

- On prévoit que les principaux transferts aux particuliers diminueront en 2025-2026 comparativement au Budget de 2025, en raison d'une baisse des prestations projetées d'assurance-emploi attribuable à des projections plus modestes du taux de chômage. Pour le reste de la période de projection, les principaux transferts aux particuliers devraient augmenter, en partie à cause d'une hausse des prestations d'assurance-emploi sous l'effet de salaires plus élevés qui entraînent une augmentation des prestations hebdomadaires moyennes. L'inflation projetée de l'IPC appuie également une hausse des prestations indexées, notamment l'Allocation canadienne pour enfants et les prestations aux personnes âgées; ces dernières sont compensées certaines années par une augmentation plus lente du nombre de bénéficiaires, conformément aux résultats de 2025-2026 qui sont disponibles.
- Les principaux transferts aux provinces, aux territoires et aux municipalités ont augmenté en raison d'une hausse prévue du PIB nominal, qui entraîne une révision à la hausse du Transfert canadien pour la santé et la péréquation durant les dernières années de la période de projection. Elle sera compensée en partie par un abattement d'impôt du Québec plus élevé que prévu. Il y a également une hausse en 2026-2027, car la somme de 695 millions de dollars pour le financement futur du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants a été déplacée vers cette année. Cette mesure appuie la prolongation de l'accord bilatéral avec l'Ontario qui avait été annoncé en décembre 2025.
- Les charges de programmes directes ont diminué de 14,2 milliards de dollars en 2025-2026, ce qui comprend un montant de 6,7 milliards de dollars découlant du reclassement dans les pertes actuarielles nettes susmentionné, qui est présenté au tableau A1.6. Les autres changements représentent les résultats cumulatifs de l'exercice 2025-2026, les provisions révisées pour passifs liés aux catastrophes naturelles et la modification des échéanciers et des calendriers de production de programmes tels que les crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre et le soutien accordé à la production de batteries de véhicules électriques. Les charges de programmes directes sont inférieures en moyenne de 2026-2027 à 2029-2030, du fait de la révision de l'échéancier et des dépenses associées à des mesures annoncées précédemment, compensée partiellement par une révision des estimations des coûts liés aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés, de la provision pour créances douteuses sur les impôts à recevoir et des passifs environnementaux.

Les frais de la dette publique ont diminué en 2025-2026 et 2026-2027, du fait des taux d'intérêt effectifs moyens plus bas et d'une amélioration du solde budgétaire. Cette situation évoluera à partir de 2027-2028, en raison de la hausse des taux d'intérêt moyens, laquelle neutralise en grande partie la diminution des besoins d'emprunt cumulatifs pour le reste de la période de projection.

Les pertes actuarielles nettes, qui représentent l'amortissement des variations de la valeur des obligations accumulées du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs du personnel et des actifs des fonds de pension, augmentent en 2025-2026, principalement en raison du reclassement de certaines dépenses issues des charges de programmes directes. De 2026-2027 à 2029-2030, les pertes actuarielles nettes devraient généralement baisser, en fonction des hypothèses actuarielles mises à jour.

État sommaire des opérations

Tableau A1.7

État sommaire des opérations

en milliards de dollars

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Projections			
				2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
Revenus budgétaires	511,0	511,5	529,6	546,8	565,9	589,8	613,7
Charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	489,9	512,8	536,1	543,9	555,9	575,4	591,6
Frais de la dette publique	53,4	54,0	58,7	65,7	71,6	75,7	80,9
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes	543,3	566,8	594,8	609,6	627,5	651,1	672,5
Solde budgétaire avant les pertes actuarielles nettes	-32,3	-55,3	-65,2	-62,8	-61,6	-61,3	-58,8
Pertes actuarielles nettes	-4,0	-11,6	-0,1	-0,4	3,9	5,2	5,6
Solde budgétaire dans la Mise à jour de 2026	-36,3	-66,9	-65,3	-63,1	-57,7	-56,2	-53,2
Situation financière							
Total des passifs	2 182,3	2 329,0	2 480,8	2 646,9	2 804,9	2 930,8	3 046,7
Actifs financiers	788,8	856,0	924,8	1 007,6	1 088,6	1 141,5	1 184,0
Dette nette	1 393,6	1 473,0	1 556,0	1 639,3	1 716,3	1 789,3	1 826,7
Actifs non financiers	127,1	139,1	156,8	177,0	196,2	213,1	233,3
Dette fédérale¹	1 266,5	1 333,9	1 399,3	1 462,4	1 520,1	1 576,3	1 629,4
% du PIB							
Revenus budgétaires	16,4	15,8	15,7	15,6	15,6	15,6	15,7
Charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	15,8	15,8	15,9	15,6	15,3	15,3	15,1
Frais de la dette publique	1,7	1,7	1,7	1,9	2,0	2,0	2,1
Solde budgétaire	-1,2	-2,1	-1,9	-1,8	-1,6	-1,5	-1,4
Dette fédérale	40,7	41,1	41,5	41,8	41,9	41,8	41,6

¹ Le niveau projeté de la dette fédérale pour 2025-2026 comprend une estimation d'autres gains globaux de 1,8 milliard de dollars pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, et une estimation de 2,4 milliards de dollars pour les pertes nettes de réévaluation sur divers instruments financiers, dont les accords de swap et les contrats de change à terme.

Perspectives concernant les revenus budgétaires

Le tableau A1.8 donne un aperçu des revenus budgétaires projetés par composante principale du cadre financier.

Tableau A1.8

Perspectives concernant les revenus en milliards de dollars

	2024- 2025	Projections					
		2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
Revenus d'impôt sur le revenu							
Impôt sur le revenu des particuliers	234,3	240,0	251,6	262,1	273,7	285,1	297,0
Impôt sur le revenu des sociétés	97,0	101,5	99,7	99,1	99,1	103,1	106,6
Impôt sur le revenu des non-résidents	13,5	14,1	14,3	14,6	14,9	15,1	15,3
Total	344,8	355,6	365,7	375,8	387,6	403,3	418,9
Revenus tirés des taxes et des droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	52,5	50,0	53,4	54,6	56,2	58,6	61,2
Droits de douane à l'importation	6,3	10,1	8,3	7,3	7,5	7,7	8,0
Autres taxes et droits d'accise	13,1	13,2	10,9	13,4	13,5	13,6	13,7
Total	71,9	73,3	72,6	75,3	77,2	79,9	82,9
Autres taxes	0,0	0,0	2,7	1,9	2,1	2,1	2,1
Total – Revenus fiscaux	416,7	428,8	441,0	453,0	466,9	485,3	503,9
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	31,5	32,6	33,9	35,4	36,8	38,3	39,8
Autres revenus							
Sociétés d'État entreprises	8,0	12,0	14,5	16,7	19,3	21,5	23,8
Autres programmes ¹	47,9	31,5	33,7	34,9	36,0	37,5	38,7
Revenu net des opérations de change et du rendement des investissements	6,8	6,5	6,7	6,8	7,0	7,3	7,5
Total	62,7	50,0	54,8	58,5	62,3	66,3	70,0
Total – Revenus budgétaires	511,0	511,5	529,6	546,8	565,9	589,8	613,7
% du PIB							
Total – Revenus fiscaux	13,4	13,2	13,1	13,0	12,9	12,9	12,9
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Autres revenus	2,0	1,5	1,6	1,7	1,7	1,8	1,8
Total – Revenus budgétaires	16,4	15,8	15,7	15,6	15,6	15,6	15,7

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les autres programmes comprennent les produits issus de la tarification de la pollution à retourner aux Canadiens.

Revenus d'impôt sur le revenu

Selon les projections, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devraient augmenter de 2,4 % pour s'établir à 240 milliards de dollars en 2025-2026. La faiblesse prévue de l'augmentation des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers découle principalement de mesures comme l'annulation de l'augmentation proposée du taux d'inclusion des gains en capital et la baisse du taux le plus bas d'imposition du revenu des particuliers. Pour le reste de la période de projection, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devraient augmenter en moyenne de 4,4 % par année, conformément à la hausse prévue des salaires et traitements.

En 2025-2026, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient augmenter pour atteindre 101,5 milliards de dollars, en raison de bénéfices soutenus, observés particulièrement dans le secteur financier. On s'attend à ce qu'il y ait un ralentissement de 2026-2027 à 2028-2029, en partie sous l'effet des mesures budgétaires, comme la mise en œuvre de l'incitatif à l'investissement accéléré, avant de remonter de 4,0 % en 2029-2030, un retour à la tendance historique à long terme.

L'impôt sur le revenu payé par les non-résidents sur le revenu de source canadienne, notamment les dividendes et les paiements d'intérêts, devrait augmenter de 3,9 % et atteindre 14,1 milliards de dollars en 2025-2026, ce qui témoigne de la résilience du marché boursier. Au cours du reste de la période de projection, la croissance des

retrées d'impôt sur le revenu des non-résidents devrait s'établir à 1,7 % en moyenne par année, ce qui cadre avec le ralentissement des paiements d'intérêts et de dividendes aux non-résidents.

Revenus tirés des taxes et des droits d'accise

Les revenus tirés de la TPS devraient baisser de 4,8 % et atteindre 50,0 milliards de dollars en 2025-2026, du fait de la diminution des revenus et de la nouvelle Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels. Pendant le reste de la période de projection, les revenus tirés de la TPS devraient augmenter de 4,1 % en moyenne par année, conformément à la croissance projetée de la consommation taxable.

Les droits de douane à l'importation devraient connaître une hausse importante de 61,4 % et atteindre 10,1 milliards de dollars en 2025-2026. Cette croissance est principalement attribuable à des revenus plus élevés que prévu au début de l'exercice, du fait de l'application de contre-mesures en réponse aux droits de douane américains. Les prévisions quant aux revenus tirés de celles-ci ne tiennent pas compte des remises estimatives ni des autres allègements (p. ex. Programme de report des droits). Les projections actuelles se fondent sur l'application des contre-mesures jusqu'à la fin de 2026-2027. Comme ces droits de douane sont sensibles à d'éventuels changements aux politiques commerciales, les prévisions de revenus pourraient varier encore plus.

Les autres taxes et droits d'accise devraient augmenter de 0,4 % pour s'établir à 13,2 milliards de dollars en 2025-2026. Cette hausse tient compte d'une croissance modérée des ventes de carburant et de la baisse des ventes de tabac, en partie contrebalancées par d'autres composantes des taxes d'accise, notamment le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. En 2026-2027, ces revenus devraient diminuer de 17,4 % et s'établir à 10,9 milliards de dollars, en raison de l'allègement temporaire de la taxe d'accise fédérale sur l'essence et le combustible diesel, en réponse à la hausse des prix du pétrole attribuable au conflit au Moyen-Orient. Au cours du reste de la période de projection, les revenus tirés des autres taxes et droits d'accise devraient remonter et atteindre 13,7 milliards de dollars d'ici 2030-2031.

Les autres taxes comprennent les revenus provenant de l'impôt minimal mondial, Pilier Deux, adopté par les membres du Cadre inclusif de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et du G20 en octobre 2021. Les revenus tirés de ces taxes devraient être de 2,7 milliards de dollars en 2026-2027 et ils englobent les revenus réalisés depuis la date de mise en œuvre de janvier 2024 jusqu'à 2026-2027. Ils devraient ensuite revenir à une moyenne annuelle de 2,0 milliards de dollars, de 2027-2028 à 2030-2031.

Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi

Les revenus de cotisations d'assurance-emploi devraient augmenter de 3,4 % en 2025-2026, soutenus par la vigueur de la main-d'œuvre. Pour le reste de la période de projection, les revenus découlant des cotisations devraient croître de 4,0 % en moyenne par année, du fait de la croissance constante de la rémunération assurable et de la tendance quant à la participation au marché du travail prise en compte dans les perspectives économiques.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi¹ est influencé non seulement par des moteurs économiques, mais aussi par les mesures stratégiques adoptées pour soutenir la main-d'œuvre, telles que les mesures liées à Une Équipe Canada forte, le prolongement des mesures temporaires et des mesures relatives au travail partagé, le soutien offert aux travailleurs saisonniers et la Subvention pour le maintien à l'emploi des travailleurs (détaillés aux chapitres 1 et 2). Ces mesures devraient entraîner des coûts supplémentaires de 3,7 milliards de dollars sur cinq ans, ce qui exercera des pressions à la hausse sur le taux de cotisation à l'assurance-emploi et aura une incidence sur la vitesse à laquelle le Compte parviendra à l'équilibre.

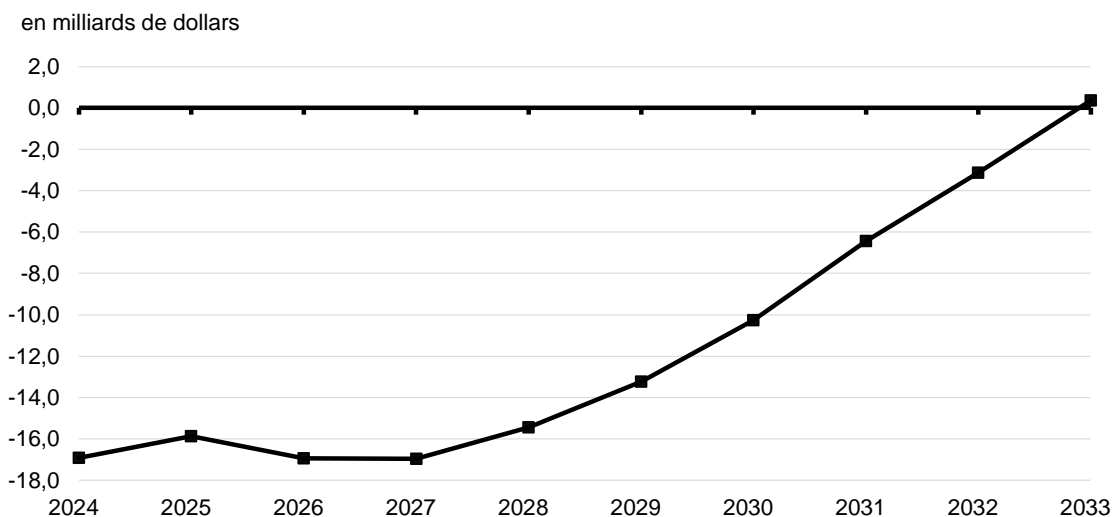
Le Compte des opérations de l'assurance-emploi devrait afficher un excédent annuel à compter de 2028-2029 et atteindre un solde cumulatif en 2033, signifiant ainsi que les revenus tirés des cotisations et les dépenses seront sur un pied d'égalité.

Compte tenu des conditions économiques actuelles sous-jacentes, et des charges et revenus cumulatifs liés à l'assurance-emploi, les perspectives prévoient un taux de cotisation de 1,64 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable en 2027 (par rapport à 1,63 \$ en 2026). Le taux de cotisation réel pour 2027 sera fixé par

¹ Le Compte des opérations de l'assurance-emploi fait partie du Trésor. En conséquence, les charges et les revenus liés à l'assurance-emploi qui sont respectivement imputés ou crédités à ce compte, conformément à la Loi sur l'assurance-emploi, sont consolidés avec ceux du gouvernement et ont une incidence sur le solde budgétaire. Par souci d'uniformité avec le taux de cotisation à l'assurance-emploi, qui est établi en fonction de l'année civile en vue d'assurer l'équilibre du Compte au fil du temps, les soldes annuels et cumulatifs du Compte sont également présentés en fonction de l'année civile.

la Commission de l'assurance-emploi d'après les recommandations et les projections du Bureau de l'actuaire en chef, à l'aide du mécanisme d'établissement du taux d'équilibre sur 7 ans.

Graphique A1.1 – Solde cumulé du Compte des opérations de l'assurance-emploi



Autres revenus

Les autres revenus comptent trois volets généraux :

- Les **revenus des sociétés d'État entreprises** devraient progresser de 49,7 % pour s'établir à 12,0 milliards de dollars en 2025-2026, principalement en raison des bénéfices nets de la Banque du Canada qui seront plus élevés que prévu et des revenus d'intérêts que le gouvernement du Canada tire des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) qui augmenteront. Pour le reste de la période de projection, la croissance devrait être en moyenne de 14,6 % par année, portée par les bénéfices nets des sociétés d'État entreprises, de même que par les revenus d'intérêt des OHC qui seront cependant contrebalancés en partie par les pertes prévues de Postes Canada.
- Les **autres revenus de programmes** regroupent les produits provenant du cadre fédéral sur la tarification de la pollution aux fins de présentation seulement, puisque la redevance sur les combustibles a été éliminée le 1^{er} avril 2025, afin de tenir compte de la valeur résiduelle du système fédéral de tarification fondé sur le rendement. Principalement en raison de l'élimination de la redevance sur les combustibles, les autres revenus de programmes devraient diminuer de 34,3 % pour s'établir à 31,5 milliards de dollars en 2025-2026. Les autres revenus de programmes devraient également baisser à cause d'une diminution des revenus d'intérêts et de pénalités découlant des taux d'intérêt plus faibles, et de l'élimination des intérêts et des pénalités dans le cadre de l'allègement fiscal et du soutien donnés aux entreprises touchées par les droits de douane. Pour le reste de la période de projection, la croissance devrait atteindre 4,2 % en moyenne par année.
- Les **revenus nets tirés des opérations de change et du rendement des investissements**, qui proviennent principalement du rendement des réserves officielles détenues dans le Compte du fonds des changes, sont incertains et sensibles aux variations des taux de change et des taux d'intérêt à l'étranger. Les actifs du Compte du fonds des changes sont principalement investis dans des titres de créance d'États souverains et de leurs organismes. Ils sont détenus pour aider à contrôler et à protéger la valeur externe du dollar canadien et pour fournir une source de liquidités au gouvernement, au besoin. Les revenus nets tirés des opérations de change et du rendement des investissements devraient diminuer en 2025-2026, en raison principalement des faibles taux d'intérêt à court terme et de la baisse du rendement des actifs détenus dans le Compte, qui seront contrebalancés en partie par des pertes nettes moins élevées sur les ventes de titres détenus dans le Compte. Au cours du reste de la période de projection, ces revenus devraient augmenter en moyenne de 2,9 % par an.

Surtaxes du Canada en réponse à l'imposition de droits de douane américains sur les produits canadiens

Une somme de 9,7 milliards de dollars en revenus bruts a été perçue relativement aux contre-mesures que le Canada a imposées en réponse aux droits de douane américains. Une somme totale de 5,5 milliards de dollars, tirée des revenus, sert à atténuer l'incidence des contre-mesures sur l'économie canadienne. Les revenus nets perçus s'élèvent à 4,3 milliards de dollars, mais pourraient être révisés.

Les projections des revenus supposent que ces contre-mesures resteront en vigueur au cours de l'exercice 2026-2027. L'application continue des contre-mesures dépend du résultat des discussions avec les États-Unis visant à résoudre l'enjeu des droits de douane imposés par ce pays sur les exportations canadiennes d'acier, d'aluminium et de véhicules automobiles.

Surtaxes du Canada sur certains produits importés de Chine

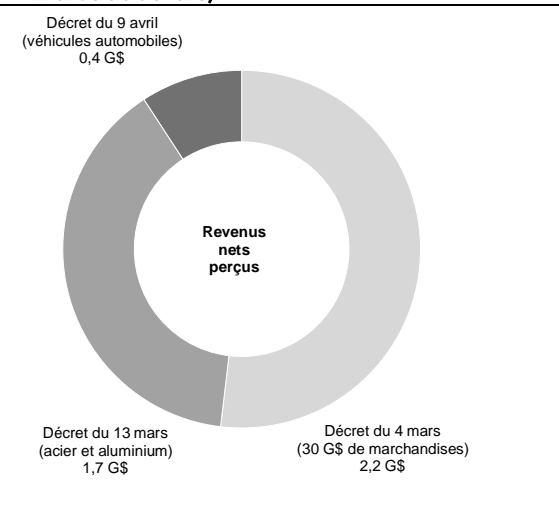
Une somme de 374 millions de dollars en revenus bruts a été perçue relativement au Décret imposant une surtaxe à la Chine. Une somme totale de 203 millions de dollars, tirée des revenus, sert à atténuer l'incidence sur l'économie canadienne. Les revenus nets perçus s'élèvent à 171 millions de dollars, mais pourraient être révisés.

Dans le cadre d'un nouveau partenariat stratégique avec la Chine, le Canada permettra l'entrée sur son marché de 49 000 véhicules électriques (VE) fabriqués en Chine, qui seront soumis au traitement tarifaire de la nation la plus favorisée, soit un taux de 6,1 %. Par conséquent, la surtaxe de 100 % imposée sur les VE chinois a été abrogée à compter du 1^{er} mars 2026.

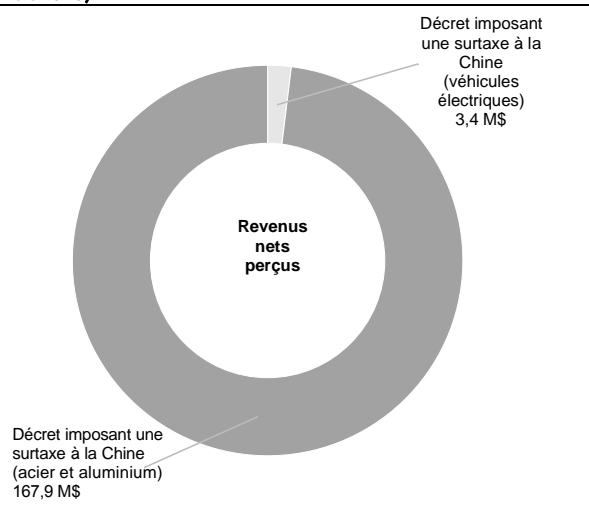
De plus, le *Décret de remise de la surtaxe de la Chine* a été modifié de manière à accorder d'autres remises de surtaxe sur des biens provenant de Chine, en raison de pénuries temporaires et continues qui touchent certaines entreprises, et à accorder une nouvelle remise sur certains produits. Ces modifications prolongent l'exonération des produits visés jusqu'au 31 décembre 2026.

Les données figurant aux graphiques A1.2 et A1.3 ci-dessous montrent les revenus nets perçus au 17 avril 2026. À mesure que sont traitées les demandes supplémentaires de remise pour ces surtaxes, le montant total des mesures d'allègement augmentera, ce qui entraînera une baisse des revenus nets perçus.

Graphique A1.2 – Revenus nets perçus relativement aux contre-mesures imposées aux États-Unis (en milliards de dollars)



Graphique A1.3 – Revenus nets perçus relativement au Décret imposant une surtaxe à la Chine (en millions de dollars)



Nota – Les revenus nets sont ceux qui ont été perçus depuis l'entrée en vigueur de la surtaxe jusqu'au 17 avril 2026, et ils pourraient être révisés. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Perspectives concernant les charges

Le tableau A1.9 donne un aperçu des projections concernant le total des charges par grande catégorie.

Tableau A1.9

Perspectives concernant les charges

en milliards de dollars

	Projections						
	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux personnes âgées	80,3	83,0	89,3	94,3	99,0	103,8	108,5
Prestations d'assurance-emploi	24,9	29,0	32,7	32,1	32,9	34,2	35,1
Allocation canadienne pour enfants	28,6	30,2	31,2	32,1	32,8	33,5	34,2
Soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs ¹	-2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	131,6	142,2	153,3	158,6	164,7	171,5	177,8
Principaux transferts aux provinces, territoires et municipalités							
Transfert canadien en matière de santé	52,1	54,7	57,4	60,3	62,6	65,0	67,5
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	16,9	17,4	17,9	18,5	19,0	19,6	20,2
Péréquation	25,3	26,2	27,2	28,2	29,3	30,4	31,6
Formule de financement des territoires	5,2	5,5	5,8	6,3	6,6	6,8	7,0
Accords sur la santé avec les provinces et les territoires	4,3	4,3	4,3	3,1	2,5	2,5	2,5
Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	6,6	7,9	8,6	8,0	8,2	8,5	8,1
Fonds pour bâtir des collectivités fortes – volet communautaire	2,4	2,5	2,5	2,6	2,6	2,7	2,8
Autres arrangements fiscaux ²	-7,6	-7,6	-8,2	-8,5	-8,9	-9,3	-9,7
Total	105,1	110,8	115,6	118,4	122,0	126,2	130,0
Produits issus de la tarification de la pollution retournés aux Canadiens	15,6	4,9	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
Charges de programmes directes							
Autres paiements de transfert	107,1	113,7	121,5	122,6	120,2	124,9	126,6
Autres charges de programmes directes	130,5	141,1	145,6	144,1	149,0	152,8	157,2
Total	237,6	254,7	267,1	266,7	269,2	277,7	283,8
Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	489,9	512,8	536,1	543,9	555,9	575,4	591,6
Frais de la dette publique	53,4	54,0	58,7	65,7	71,6	75,7	80,9
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes	543,3	566,8	594,8	609,6	627,5	651,1	672,5
Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	4,0	11,6	0,1	0,4	-3,9	-5,2	-5,6
Total des charges	547,3	578,3	595,0	609,9	623,7	645,9	666,9
% du PIB							
Principaux transferts aux particuliers	4,2	4,4	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Principaux transferts aux provinces, territoires et municipalités	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,3	3,3
Charges de programmes directes	7,6	7,9	7,9	7,6	7,4	7,4	7,2
Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	15,8	15,8	15,9	15,6	15,3	15,3	15,1
Total des charges	17,6	17,8	17,6	17,4	17,2	17,1	17,0

Nota - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Un soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs avait été versé pendant la pandémie dans le cadre de la Prestation canadienne d'urgence, de la Prestation canadienne pour la relance économique et de la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement. Ces programmes temporaires ont pris fin depuis, et le montant de 0,2 milliard de dollars prévu en 2025-2026 correspond principalement à la réévaluation des prestations versées en trop. Il figure dans les autres paiements de transfert, conformément à la présentation prévue dans les Comptes publics de 2026.

² Les autres arrangements fiscaux comprennent l'abattement du Québec (montants compensatoires correspondant au transfert historique de points fiscaux et à la réduction en conséquence de l'impôt fédéral perçu pour le recouvrement des allocations aux jeunes et les paiements de remplacement pour les programmes permanents), les subventions législatives et les paiements liés au transfert des revenus nets découlant de la participation aux bénéfices nets d'Hibernia et de la participation accessoire aux bénéfices nets à Terre-Neuve-et-Labrador.

Principaux transferts aux particuliers

Les principaux transferts aux particuliers devraient passer de 142,2 milliards de dollars en 2025-2026 à 177,8 milliards de dollars en 2030-2031 :

- Les **prestations aux personnes âgées** devraient atteindre 83,0 milliards de dollars en 2025-2026, ce qui représente une hausse de 3,4 %. Au cours du reste de la période de projection, la croissance devrait être de 5,5 % en moyenne par année. La hausse des prestations aux personnes âgées est attribuable à la croissance de la population de personnes âgées et à l'inflation projetée des prix à la consommation, sur laquelle les prestations sont pleinement indexées.
- En 2025-2026, les **prestations d'assurance-emploi** devraient progresser de 16,6 % et s'établir à 29,0 milliards de dollars, ce qui s'explique par un taux de chômage plus élevé en 2025. Pendant le reste de la période de projection, les prestations d'assurance-emploi devraient augmenter en moyenne de 3,9 % par année, une hausse principalement attribuable à la vigueur des salaires qui entraînent des prestations hebdomadaires moyennes plus élevées, et à une croissance soutenue des emplois qui entraîne une augmentation des demandeurs potentiels.
- Les paiements au titre de l'**Allocation canadienne pour enfants** devraient afficher une hausse de 5,8 % et s'élever à 30,2 milliards de dollars en 2025-2026, principalement en raison de l'indexation des prestations en fonction de l'inflation des prix à la consommation. Les paiements devraient augmenter de 2,5 % en moyenne par année pendant le reste de la période de projection.

Principaux transferts aux provinces, territoires et municipalités

Les principaux transferts aux provinces, territoires et municipalités devraient passer de 110,8 milliards de dollars en 2025-2026 à 130,0 milliards de dollars en 2030-2031 :

- Le **Transfert canadien en matière de santé (TCS)** devrait augmenter pour passer de 54,7 milliards de dollars en 2025-2026 à 67,5 milliards de dollars en 2030-2031, en raison de l'augmentation annuelle garantie du TCS d'au moins 5 % pendant cinq ans (en vigueur de 2023-2024 à 2027-2028). Par la suite, le TCS augmentera en fonction d'une moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal, un accroissement d'au moins 3 % par année du financement étant garanti.
- Le **Transfert canadien en matière de programmes sociaux** augmentera et passera ainsi de 17,4 milliards de dollars en 2025-2026 à 20,2 milliards de dollars en 2030-2031, conformément aux hausses prévues par la loi de 3 % par année.
- Les **paiements de péréquation** sont indexés à la moyenne triennale de la croissance du PIB nominal et devraient augmenter de 3,9 % en moyenne par année, pour passer de 26,2 milliards de dollars en 2025-2026 à 31,6 milliards de dollars en 2030-2031.
- Les **paiements au titre de la formule de financement des territoires** devraient augmenter de 5,0 % en moyenne par année de 2025-2026 à 2030-2031, en raison de la croissance des dépenses provinciales et locales qui sont les principales composantes de la formule.
- Les **transferts au titre des accords sur la santé avec les provinces et les territoires** devraient demeurer stables, à 4,3 milliards de dollars par année de 2025-2026 à 2026-2027, ce qui comprend 2,5 milliards de dollars par année pour les ententes bilatérales sur mesure, 1,2 milliard de dollars par année pour les transferts à l'appui des services de soins à domicile, de soins communautaires, de soins en santé mentale et de lutte contre les dépendances, qui arriveront à échéance après 2026-2027. Un montant de 600 millions de dollars par année en transferts relatifs aux soins de longue durée arrivera à échéance après 2027-2028.
- Les **paiements de transfert au titre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants** (système pancanadien d'AGJE) devraient passer de 7,9 milliards de dollars en 2025-2026 à 8,1 milliards de dollars en 2030-2031. Cela comprend les deux dernières années de financement du Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, qui a versé 625 millions de dollars sur quatre ans (en vigueur de 2023-2024 à 2026-2027), ainsi que le renouvellement des ententes du système pancanadien d'AGJE à compter de 2026-2027.

- Le **Fonds pour bâtir des collectivités fortes – volet communautaire**, qui s'appelait auparavant le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, devrait passer de 2,5 milliards de dollars en 2025-2026 à 2,8 milliards de dollars en 2030-2031. L'augmentation du Fonds est fixée à 2 % par année, en tranches de 100 millions de dollars.
- Les **paiements au titre des autres arrangements fiscaux** devraient réduire les transferts de 7,6 milliards de dollars en 2025-2026, puis de 9,7 milliards de dollars par année d'ici 2030-2031 en raison de l'abattement du Québec. Cette baisse reflète la valeur du transfert historique de points d'impôt au Québec dans les années 1960 et 1970, ce qui entraîne une réduction proportionnelle des transferts en espèces à la province.

Retour des produits issus de la tarification de la pollution aux Canadiens

Le gouvernement a supprimé la redevance fédérale sur les combustibles depuis le 1^{er} avril 2025, mais le système fédéral de tarification fondé sur le rendement demeure en place. Tous les produits directs provenant du système fédéral de tarification de la pollution sont retournés, au fil du temps, dans la province ou le territoire où ils ont été perçus. Par conséquent, les mécanismes de retour des produits de la redevance sur les combustibles pour les ménages (la Remise canadienne sur le carbone pour les particuliers), les petites et moyennes entreprises, les agriculteurs et les gouvernements autochtones dans les provinces où cette redevance était perçue sont en cours d'élimination. Le montant des produits retournés devrait diminuer et passer de 15,6 milliards de dollars en 2024-2025 à 4,9 milliards de dollars en 2025-2026, en raison des paiements résiduels de ces volets et des produits du système fédéral de tarification fondé sur le rendement retournés. À compter de 2026-2027, ces montants ne représenteront que le maintien du système fédéral de tarification fondé sur le rendement.

Charges de programmes directes

Les charges de programmes directes comprennent les autres paiements de transfert gérés par les ministères, ainsi que d'autres charges de programmes directes. L'augmentation des charges de programmes directes de 2025-2026 à 2030-2031 est stimulée de façon disproportionnée par les investissements indiqués dans le *Cadre de budgétisation des investissements en capital*, qui s'accroissent plus rapidement que les dépenses quotidiennes. La hausse des dépenses d'investissement en capital, dont la plupart sont des charges de programmes directes, est en moyenne de 9,7 %, tandis que la hausse des charges de programmes directes, exclusion faite des investissements en capital, est en moyenne inférieure à 1 %. Au total, de 2025-2026 à 2030-2031, la croissance moyenne des charges de programmes directes devrait être de 2,2 %.

Les autres paiements de transfert administrés par les ministères devraient augmenter et passer de 113,7 milliards de dollars en 2025-2026 à 126,6 milliards de dollars en 2030-2031. L'augmentation prévue tient compte d'une bonne partie des programmes indiqués dans le *Cadre de budgétisation des investissements en capital*, par exemple le soutien accordé à la fabrication de batteries de véhicules électriques, les crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre, et les investissements dans l'infrastructure publique.

Les autres charges de programmes directes, ainsi que la provision pour créances fiscales douteuses, font partie des coûts des activités de plus d'une centaine de ministères, d'organismes et de sociétés d'État. Il est prévu que ces charges augmentent et passent de 141,1 milliards de dollars en 2025-2026 à 157,2 milliards de dollars en 2030-2031. Cette croissance sera modérée par les économies progressives réalisées à compter de 2026-2027 dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses. La croissance prévue au cours des années subséquentes reflète l'initiative de réinvestissement pour rebâtir et réarmer les Forces armées canadiennes, ainsi que les investissements indiqués dans le *Cadre de budgétisation des investissements en capital*, notamment les charges d'amortissement des immobilisations et les dépenses de la Banque de l'infrastructure du Canada.

Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique devraient passer de 54,0 milliards de dollars en 2025-2026 à 80,9 milliards de dollars en 2030-2031, en raison de l'accroissement prévu de l'encours de la dette et des taux d'intérêt plus élevés. Exprimés en pourcentage du PIB, les frais de la dette publique devraient passer de 1,7 % en 2025-2026 à 2,1 % en 2030-2031.

Pertes actuarielles nettes

Les pertes actuarielles nettes, qui représentent les variations de la valeur des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs du personnel, devraient baisser au cours de la plupart des années de la période de projection. Elles devraient évoluer d'une perte de 11,6 milliards de dollars en 2025-2026 à un gain net prévu de 5,6 milliards de dollars en 2030-2031. Ces chiffres sont attribuables aux modifications annoncées dans le Budget de 2025 et apportées aux régimes en 2025-2026, qui ont eu pour effet de devancer l'amortissement des pertes actuarielles à cette année, la fin de la période d'amortissement de certaines pertes actuarielles nettes d'exercices précédents, ainsi que des gains prévus au cours de la période de projection résultant de taux d'intérêt plus élevés que ceux qui ont servi au calcul de la valeur actualisée des obligations. Toute prévision de ces pertes actuarielles nettes, y compris les gains attendus durant les dernières années de la période de projection, est incertaine et peut varier en fonction des projections des futurs taux d'intérêt. Afin d'isoler l'incidence de ces mesures des tendances sous-jacentes des dépenses publiques, on présente les charges avant et après les pertes actuarielles nettes dans le tableau A1.9, et la même méthodologie a été suivie pour le solde budgétaire dans le tableau A1.7.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont de possibles obligations qui découlent de transactions ou d'événements passés et qui pourraient donner lieu à un paiement. En voici les principaux éléments :

- Il y a de l'incertitude quant à l'existence d'une obligation
- Un événement futur permettra de résoudre l'incertitude, à savoir si le gouvernement doit de l'argent
- Cet événement futur échappe au contrôle du gouvernement

Les passifs éventuels du gouvernement comprennent les revendications, y compris les causes en instance et imminentes et autres réclamations, les revendications particulières et les revendications territoriales globales, les garanties fournies par le gouvernement, les cotisations fiscales faisant l'objet d'un appel, le capital rachetable détenu dans des organisations internationales et les programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires.

Le gouvernement fédéral comptabilise les passifs éventuels conformément aux normes comptables du secteur public canadien, afin de présenter un portrait complet, transparent et exact de la situation financière du gouvernement, fondé sur les renseignements disponibles.

Au 31 mars 2025, le gouvernement avait comptabilisé une provision, ou passif, de 54,7 milliards de dollars pour ce qui est des passifs éventuels.

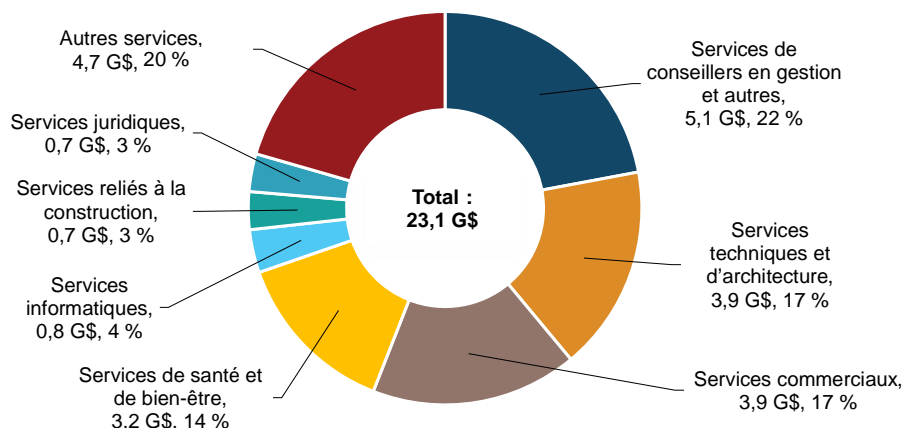
Services professionnels et spéciaux au gouvernement du Canada

Conformément à l'annonce faite dans la présente Mise à jour économique du printemps, le gouvernement réduira de 20 % les dépenses consacrées aux services externes de conseillers en gestion et autres au cours des trois prochaines années.

Les services de conseillers en gestion constituent un plus petit volet de dépenses liées aux services professionnels. Combinés avec les autres services de conseil faisant partie des dépenses liées aux services professionnels (p. ex. formation et conseils en technologies de l'information), le gouvernement a dépensé environ 5 milliards de dollars pour des services de conseillers en gestion et autres en 2024-2025. Les dépenses nettes liées aux services professionnels et spéciaux se sont chiffrées à 23,1 milliards de dollars en 2024-2025.

Les autres services professionnels et spéciaux comprennent les dépenses liées à la défense (p. ex. conception structurale aux fins de la réalisation de grands projets), la prestation de services essentiels (p. ex. les soins de santé pour les anciens combattants et les Forces armées canadiennes, et la transmission de renseignements sur la santé et les services de traitement des demandes au titre du Programme des services de santé non assurés de Services aux Autochtones Canada) et les services internes au sein du gouvernement (p. ex. les conseils juridiques offerts par le ministère de la Justice à d'autres ministères).

Graphique A1.4 – Principales composantes des dépenses liées aux services professionnels et spéciaux en 2024-2025



Nota - Les chiffres représentent la somme totale dépensée par les ministères et les organismes et comprennent les dépenses internes et externes. Le volet « Services de conseillers en gestion et autres » comprend les services professionnels liés aux services consultatifs et techniques, le soutien en technologies de l'information, les conseils techniques et scientifiques, ainsi que la formation. Le volet « Autres services » comprend les services de protection et de sécurité, d'enseignement, de science, de recherche, d'interprétation et de traduction, ainsi que d'autres plus petites catégories de services professionnels.

Sources : Système central de gestion des rapports financiers; Services publics et Approvisionnement Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Ressources ou besoins financiers

Les ressources ou besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds du gouvernement. En revanche, le solde budgétaire est présenté selon la comptabilité d'exercice intégrale, les revenus du gouvernement étant constatés au moment où ils sont réalisés et les charges, au moment où elles sont engagées, peu importe le moment où surviennent les rentrées ou les sorties de fonds.

Le tableau A1.10 présente le rapprochement des deux mesures, à commencer par le solde budgétaire. Les opérations non budgétaires indiquées dans le tableau reflètent la contre-passation de certains revenus et charges inclus dans le solde budgétaire qui n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie de l'exercice, comme l'amortissement des actifs non financiers. Elles comprennent aussi l'ajout de modifications dans les soldes d'actif et de passif qui n'ont aucune incidence au cours d'un exercice, mais qui entraînent des rentrées ou des sorties de fonds,

comme le paiement des comptes créditeurs. L'augmentation d'un passif ou la diminution d'un actif représente une ressource financière, tandis que la diminution d'un passif ou l'augmentation d'un actif représente un besoin financier. La somme du solde budgétaire et des changements dans les soldes des actifs et des passifs indiqués dans les opérations non budgétaires est égale aux ressources financières nettes (+) ou aux besoins financiers nets (-).

Tableau A1.10

Solde budgétaire, opérations non budgétaires et ressources ou besoins financiers

en milliards de dollars

	2024- 2025	Projections					
		2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
Solde budgétaire	-36,3	-66,9	-65,3	-63,1	-57,7	-56,2	-53,2
Opérations non budgétaires							
Régimes de retraite et autres comptes	9,1	13,5	10,1	10,5	4,7	-0,4	-3,2
Actifs non financiers	-10,5	-12,0	-17,7	-20,2	-19,3	-16,9	-20,2
Prêts, placements et avances							
Sociétés d'État entreprises	-61,1	-54,9	-59,5	-64,6	-64,7	-31,4	-20,9
Autres	-6,6	-9,4	-8,3	-7,3	-4,2	-7,9	-7,8
Total	-67,7	-64,3	-67,8	-71,8	-69,0	-39,3	-28,7
Autres opérations							
Créditeurs, débiteurs, charges à payer, produits à recevoir et provisions	-14,6	24,0	7,3	0,8	-2,5	-6,4	-5,8
Opérations de change et produits dérivés	-10,0	0,3	0,0	-5,1	-5,3	-5,4	-5,4
Total	-24,6	24,3	7,3	-4,3	-7,8	-11,9	-11,2
Total - Opérations non budgétaires	-93,7	-38,5	-68,1	-85,9	-91,3	-68,4	-63,2
Ressources ou besoins financiers	-130,0	-105,3	-133,4	-149,0	-149,0	-124,6	-116,4

Comme l'illustre le tableau A1.10, des besoins financiers sont projetés chaque année au cours de la période de projection, en raison des besoins financiers associés aux déficits budgétaires projetés, ainsi que des besoins prévus liés aux activités non budgétaires.

Des ressources financières annuelles sont prévues au titre des régimes de retraite et autres comptes jusqu'en 2028-2029, suivies des besoins projetés pour les années ultérieures. Les régimes de retraite et autres comptes comprennent les activités des régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux et de ceux des juges de nomination fédérale et des parlementaires, ainsi que divers autres régimes d'avantages sociaux futurs du personnel : soins de santé, soins dentaires, prestations d'invalidité et autres avantages à l'intention des vétérans et d'autres bénéficiaires. L'indication de ressources financières pour les régimes de retraite et autres comptes correspond à la différence entre les charges au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux non monétaires comptabilisés dans le solde budgétaire, par exemple l'amortissement des pertes actuarielles nettes et l'augmentation des avantages sociaux acquis par le personnel au cours d'un exercice, et les sorties de fonds annuelles pour les paiements des avantages sociaux.

Les besoins financiers au titre des actifs non financiers représentent essentiellement la différence entre les sorties de fonds pour l'acquisition de nouvelles immobilisations corporelles et l'amortissement des immobilisations qui sont prises en compte dans le solde budgétaire. Ils comprennent également l'aliénation des immobilisations corporelles, ainsi que les variations des stocks et des charges payées d'avance. Des besoins financiers sont projetés chaque année au cours de la période de projection, en raison de la croissance nette prévue des actifs non financiers.

Les prêts, placements et avances comprennent la participation au capital du gouvernement dans les sociétés d'État entreprises, y compris la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Exportation et développement Canada, la Banque de développement du Canada et Financement agricole Canada, les prêts aux sociétés d'État entreprises pour financer leurs activités, et les achats annuels d'Obligations hypothécaires du Canada émises par la Société canadienne d'hypothèques et de logement jusqu'à un montant pouvant atteindre 30 milliards de dollars. Ils comprennent aussi les prêts, placements et avances aux administrations nationales et provinciales, aux organismes internationaux et au titre de programmes gouvernementaux.

En général, les prêts, placements et avances devraient générer des revenus supplémentaires pour le gouvernement sous forme d'intérêts ou de bénéfices nets supplémentaires des sociétés d'État entreprises, lesquels compensent en partie les frais de la dette associés aux besoins en emprunts. Les projections du solde budgétaire tiennent compte de ces revenus.

Les autres opérations comprennent le versement des remboursements d'impôt, le paiement des comptes créditeurs, la perception des impôts et des comptes débiteurs, la conversion à la comptabilité de caisse d'autres éléments pris en compte dans le solde budgétaire selon la méthode de la comptabilité d'exercice, ainsi que les opérations de change et les produits dérivés. Les sources financières prévues en 2025-2026 dépendent de plusieurs facteurs, notamment une hausse nette prévue des passifs éventuels ainsi qu'une augmentation des sommes à payer aux contribuables (c.-à-d. charges ou rajustements de revenus non payés au cours de l'exercice). Les besoins en trésorerie nets projetés pour les autres opérations pendant les dernières années de la période de projection dénotent principalement les variations des comptes créditeurs et débiteurs, ainsi que l'augmentation prévue des réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement détenues dans le Compte du fonds des changes.

Analyse des scénarios économiques

Compte tenu de l'évolution de la conjoncture économique mondiale et à l'imposition de nouveaux droits de douane, l'économie canadienne a jusqu'à maintenant fait preuve de résilience. Les entreprises s'adaptent en diversifiant leurs fournisseurs et leurs marchés, et elles améliorent ainsi la résilience des chaînes d'approvisionnement. L'enquête de mars 2026 auprès d'économistes du secteur privé indique que l'incertitude qui entoure la politique commerciale restera élevée, mais qu'elle devrait s'atténuer quelque peu à compter de 2027. Les prévisionnistes ne s'attendent toutefois pas à un retour à des échanges commerciaux à l'échelle mondiale largement ouverts et assortis de faibles droits de douane.

En tant que nation commerçante, le Canada est particulièrement vulnérable à l'incertitude économique mondiale. À l'heure actuelle, les risques géopolitiques sont élevés, ce qui ajoute beaucoup d'incertitude aux perspectives mondiales. Le conflit au Moyen-Orient a causé une forte hausse des prix du pétrole et a perturbé la production, les exportations et la capacité de raffinage du pétrole brut. Bien que les prévisionnistes s'attendent à un conflit relativement court accompagné d'une flambée principalement temporaire des prix du pétrole, l'avenir reste très incertain. Les prix actuels et les prix implicites des contrats à terme du pétrole WTI sont tous deux supérieurs aux projections à l'égard du pétrole WTI figurant dans l'enquête de mars.

En tant qu'exportateur net de pétrole, le Canada pourra bénéficier d'une amélioration des termes de l'échange et d'une hausse potentielle des investissements. Par exemple, si les prix à terme du pétrole WTI suivaient les cours sur les marchés à terme actuels et s'établissaient en moyenne autour de 80 \$ US le baril en 2026, comparativement aux 73 \$ US prévus dans l'enquête de mars, le PIB nominal serait supérieur d'environ 17 milliards de dollars, et le solde budgétaire fédéral augmenterait de 1,9 milliard de dollars. Cependant, l'incidence nette sur la croissance réelle dépendra de l'envergure et de la durée de l'augmentation des prix du pétrole. Cette incertitude n'affecte pas que les marchés de l'énergie. Les retombées sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et les réseaux de transport pourraient freiner l'activité mondiale, plus particulièrement si les perturbations se répercutent sur les flux commerciaux non énergétiques et entraînent une hausse des coûts en raison d'un acheminement moins efficace. Tout conflit qui perdure pourrait également mener à une réévaluation soudaine des risques d'inflation et entraîner un resserrement des conditions financières en raison d'une hausse des taux d'intérêt.

Le ministère des Finances Canada a élaboré deux scénarios économiques pour appuyer une planification budgétaire prudente et évaluer les risques selon les prévisions de l'enquête de mars concernant une hausse des prix du pétrole (tableau A1.11).

Scénario d'investissement accru

Selon le *scénario d'investissement accru*, le conflit au Moyen-Orient se traduit par une réduction prolongée de l'approvisionnement mondial en pétrole, en raison de dommages causés aux infrastructures pétrolières et d'arrêts de production. Les prix du pétrole WTI atteignent une moyenne de 115 \$ US le baril au deuxième trimestre de 2026. On prévoit que les prix diminueront progressivement par la suite, mais resteront élevés pour le reste de la période de projection, car le conflit aura des effets durables sur les conditions d'approvisionnement en pétrole et les risques géopolitiques dans la région.

La montée soudaine et prolongée des prix du pétrole contribue à une hausse de l'inflation et des taux d'intérêt dans le monde. La demande pour les exportations canadiennes baisse en raison du resserrement des conditions financières et de l'affaiblissement du pouvoir d'achat des ménages qui pèsent sur l'activité économique mondiale. Ces facteurs accentuent les défis que doivent relever les principaux secteurs domestiques d'exportation qui ont déjà été mis à rude épreuve par l'imposition des droits de douane.

Malgré ces défis, le Canada bénéficie d'une amélioration des termes de l'échange qui accroît le revenu national. Dans un premier temps, le secteur de l'énergie profite de l'augmentation des revenus, mais celle-ci s'étend progressivement à l'ensemble de l'économie grâce à la hausse des profits et des salaires. Le Canada est perçu comme un fournisseur stable et fiable d'énergie dans un contexte de risques géopolitiques élevés, ce qui favorise une demande accrue de ses exportations. La hausse des prix du pétrole et l'accroissement de la demande pour le pétrole brut canadien, conjugués aux efforts stratégiques visant à accélérer les grands projets et à catalyser de nouveaux investissements privés, contribuent à stimuler les investissements dans le secteur pétrolier et gazier et d'autres secteurs, en plus de générer des retombées positives sur l'ensemble de l'économie, ce qui aide à atténuer les répercussions économiques négatives de l'affaiblissement de la demande mondiale.

Dans un contexte de prix du pétrole plus élevés, le PIB nominal est supérieur de 37 milliards de dollars en moyenne par année de 2026 à 2030, comparativement aux prévisions de l'enquête de mars.

- Le PIB réel du Canada connaît une croissance modeste pendant la période de projection, qui est de 1,8 % en moyenne de 2026 à 2030, par rapport à 1,7 % dans l'enquête de mars. Compte tenu des effets de la hausse des investissements des entreprises sur la capacité de production de l'économie, le niveau du PIB réel est supérieur d'environ 0,4 % à celui prévu d'ici 2030 dans l'enquête.
- Le taux de chômage recule un peu plus rapidement et s'établit à 6,1 % en moyenne au cours de la même période (comparativement à un taux de 6,2 % dans l'enquête).
- La hausse des prix du pétrole a une incidence directe sur l'essence et les autres carburants à base de pétrole. L'inflation de l'IPC global grimpe à 2,9 % avant de retomber à 2,0 % en 2027. En comparaison, l'inflation de l'IPC dans l'enquête atteint 2,5 % en 2026 pour s'établir à 1,9 % en 2027.
- Avec des pressions à la hausse sur l'inflation fondamentale contenues dans l'ensemble, la politique monétaire est un peu plus restrictive au cours de la période de projection par rapport à l'enquête de mars. En moyenne, en 2026 et 2027, le taux des bons du Trésor à trois mois est de 2,3 % et de 2,6 % respectivement, par rapport aux taux de 2,2 % et 2,5 % figurant dans l'enquête.
- L'inflation du PIB est considérablement plus élevée en raison de la hausse des prix du pétrole et atteint 4,2 % en 2026, comparativement au taux de 2,8 % figurant dans l'enquête.

Scénario de perturbation de l'approvisionnement mondial

Le *scénario de perturbation de l'approvisionnement mondial* suppose que la hausse des prix du pétrole mentionnée dans le *scénario d'investissement accru* est exacerbée par des perturbations mondiales généralisées, en raison des contraintes continues à l'exportation au Moyen-Orient et des dommages causés aux infrastructures énergétiques.

La hausse des coûts de l'énergie a un effet domino sur les chaînes d'approvisionnement et augmente les coûts au-delà des secteurs à forte intensité énergétique. Le coût accru du carburant et le réacheminement des flux commerciaux amènent une hausse des frais d'expédition et d'assurance du fret, ce qui augmente le prix des produits touchés, comme les produits chimiques, les métaux et les engrais, et pèse sur la production et le commerce mondial. Bien que les perturbations aux chaînes d'approvisionnement s'accroissent, elles sont cependant moins graves qu'elles ne l'étaient pendant la pandémie.

Comparativement au *scénario d'investissement accru*, les pressions inflationnistes deviennent plus généralisées et se répercutent tant sur les produits énergétiques que sur les produits non énergétiques, et se transmettent éventuellement aux prix à la consommation. La politique monétaire est plus restrictive dans le monde entier, tandis que les préoccupations des marchés à l'égard de l'inflation entraînent une hausse des primes de terme, ce qui freine davantage l'activité mondiale. Cette situation, jumelée à l'incertitude géopolitique qui demeure, mine la confiance des entreprises et des consommateurs, entraîne une baisse de la valeur des actifs et nuit aux décisions liées à la consommation et aux investissements.

En raison de ces pressions, il est plus difficile et plus coûteux pour les entreprises canadiennes de s'adapter aux droits de douane et de renforcer les chaînes d'approvisionnement, ce qui nuit donc grandement aux exportations, à la consommation, aux investissements et à la productivité. La réponse des investissements provenant des producteurs d'énergie canadiens s'avère également plus modérée par rapport à celle du *scénario d'investissement accru*, malgré la hausse des prix du pétrole, compte tenu de l'incertitude importante, notamment en ce qui a trait à toute demande future en énergie.

Ce scénario entraîne une période prolongée de faible croissance économique et de chômage accru. Malgré cela, le PIB nominal se maintient à un niveau supérieur par rapport à ce qui était prévu pour les deux premières années dans l'enquête de mars (respectivement 37 milliards de dollars et 16 milliards de dollars), en raison des effets de la hausse des prix du pétrole sur les termes de l'échange. Cependant, à mesure que les prix se normalisent, la baisse de l'activité économique réelle pèse sur le niveau du PIB nominal, qui est inférieur, en moyenne, de 9 milliards de dollars par année par rapport aux prévisions de l'enquête de mars pour la période de 2028 à 2030. Dans l'ensemble, au cours de la période de projection, le PIB nominal est supérieur en moyenne de 5 milliards de dollars par année par rapport aux prévisions de l'enquête, ce qui est nettement inférieur aux prévisions du *scénario d'investissement accru*.

- La croissance réelle du PIB canadien est plus faible en 2026 et 2027, du fait des pressions sur les coûts qui pèsent sur l'activité économique. La croissance réelle est de 0,8 % en 2026 et de 1,0 % en 2027, comparativement à 1,1 % et 1,9 % dans l'enquête de mars. D'ici 2030, le niveau du PIB réel est d'environ 0,8 % plus bas que le niveau prévu dans l'enquête.
- Le taux de chômage demeure plus élevé par rapport aux perspectives de l'enquête, et il atteint 6,8 % en moyenne en 2026 et en 2027 (par rapport à 6,5 % et 6,2 % dans l'enquête).
- L'inflation est plus généralisée et persistante; elle va au-delà des éléments liés à l'énergie et s'étend à l'inflation fondamentale. L'inflation de l'IPC global grimpe à 3,1 % en 2026 et 2,3 % en 2027, comparativement à 2,5 % et 1,9 % respectivement dans l'enquête.
- L'inflation persistante exerce des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt à court terme, mais son effet est neutralisé en partie par la faiblesse de la demande. Les taux d'intérêt à court terme augmentent plus rapidement que prévu dans l'enquête de mars pour atteindre 2,5 % en moyenne en 2026 et 2,8 % en 2027, par rapport à 2,2 % et 2,5 % respectivement selon l'enquête.
- De 2026 à 2030, l'inflation du PIB dépasse en moyenne les prévisions de l'enquête de mars, alors que l'amélioration des termes de l'échange est accentuée par une inflation nationale plus forte et plus persistante. L'inflation du PIB atteint 4,3 % en 2026 et 2,0 % en 2027, comparativement à 2,8 % et 1,8 % dans l'enquête.

Tableau A1.11

Scénarios économiques du ministère des Finances Canada

en pourcentage, sauf indication contraire

	2026	2027	2028	2029	2030	2026-2030
Croissance du PIB réel						
Mise à jour économique du printemps de 2026	1,1	1,9	1,9	1,9	1,8	1,7
Scénario d'investissement accru	1,2	1,9	2,0	2,0	1,9	1,8
Scénario de perturbation de l'approvisionnement mondial	0,8	1,0	1,8	2,2	2,1	1,6
Inflation du PIB						
Mise à jour économique du printemps de 2026	2,8	1,8	1,9	2,0	2,0	2,1
Scénario d'investissement accru	4,2	1,7	1,3	1,6	1,9	2,1
Scénario de perturbation de l'approvisionnement mondial	4,3	2,0	1,4	1,5	1,9	2,2
Croissance du PIB nominal						
Mise à jour économique du printemps de 2026	4,0	3,7	3,8	3,9	3,8	3,8
Scénario d'investissement accru	5,5	3,6	3,4	3,7	3,8	4,0
Scénario de perturbation de l'approvisionnement mondial	5,1	3,0	3,2	3,8	3,9	3,8
PIB nominal (en milliards de dollars)						
Mise à jour économique du printemps de 2026	3,372	3,496	3,630	3,772	3,917	
Scénario d'investissement accru	3,420	3,545	3,664	3,798	3,944	
Scénario de perturbation de l'approvisionnement mondial	3,409	3,512	3,623	3,760	3,908	
Écart entre le scénario d'investissement accru et la Mise à jour économique du printemps de 2026	48	49	34	26	26	37
Écart entre le scénario de perturbation de l'approvisionnement mondial et la Mise à jour économique du printemps de 2026	37	16	-7	-12	-9	5
Taux des bons du Trésor à 3 mois						
Mise à jour économique du printemps de 2026	2,2	2,5	2,7	2,6	2,6	2,5
Scénario d'investissement accru	2,3	2,6	2,8	2,8	2,7	2,6
Scénario de perturbation de l'approvisionnement mondial	2,5	2,8	2,6	2,5	2,6	2,6
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans						
Mise à jour économique du printemps de 2026	3,4	3,6	3,7	3,7	3,7	3,6
Scénario d'investissement accru	3,5	3,9	4,0	3,9	3,8	3,8
Scénario de perturbation de l'approvisionnement mondial	3,8	4,1	4,1	4,0	3,9	4,0
Taux de chômage						
Mise à jour économique du printemps de 2026	6,5	6,2	6,1	6,0	5,9	6,2
Scénario d'investissement accru	6,5	6,1	6,0	5,9	5,9	6,1
Scénario de perturbation de l'approvisionnement mondial	6,8	6,8	6,6	6,2	6,1	6,5
Inflation de l'indice des prix à la consommation						
Mise à jour économique du printemps de 2026	2,5	1,9	2,0	2,0	2,0	2,1
Scénario d'investissement accru	2,9	2,0	1,8	1,9	2,0	2,1
Scénario de perturbation de l'approvisionnement mondial	3,1	2,3	1,9	1,8	2,0	2,2
Croissance du PIB réel des États-Unis						
Mise à jour économique du printemps de 2026	2,4	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1
Scénario d'investissement accru	2,1	1,6	2,3	2,3	2,1	2,1
Scénario de perturbation de l'approvisionnement mondial	2,1	1,3	2,0	2,3	2,1	2,0
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$ US/baril)						
Mise à jour économique du printemps de 2026	73	66	66	69	70	69
Scénario d'investissement accru	95	82	75	72	72	79
Scénario de perturbation de l'approvisionnement mondial	95	82	75	72	72	79

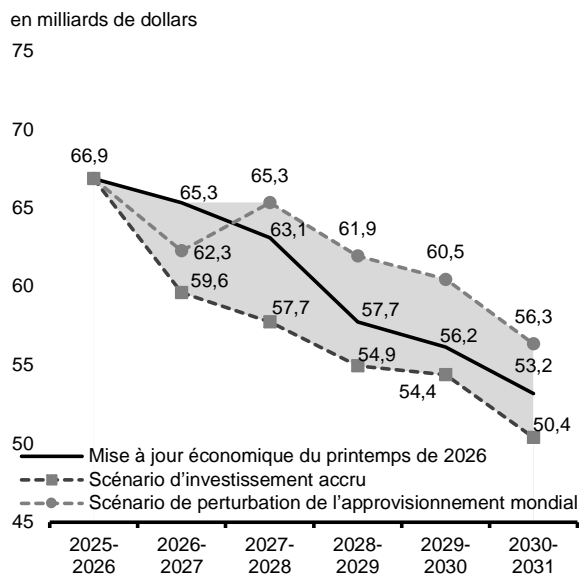
Nota - Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne des prévisions indiquée peut ne pas correspondre à la moyenne des années correspondantes. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Statistique Canada; enquête de mars 2026 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Répercussions budgétaires des scénarios économiques

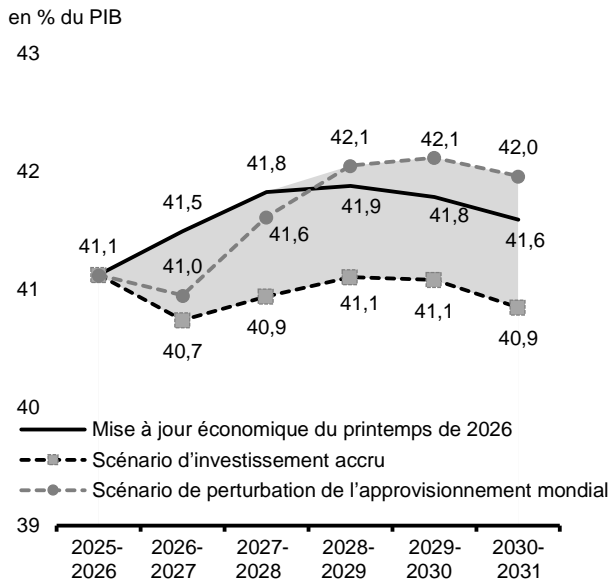
Les graphiques A1.5 et A1.6 ci-dessous illustrent les éventuelles répercussions des scénarios économiques sur le déficit fédéral et le ratio de la dette fédérale au PIB projetés.

Graphique A1.5 – Déficit fédéral selon les scénarios économiques



Source : Calculs du ministère des Finances Canada

Graphique A1.6 – Ratio de la dette fédérale au PIB selon les scénarios économiques



Source : Calculs du ministère des Finances Canada

Incidence budgétaire du scénario d'investissement accru

Dans le *scénario d'investissement accru*, le solde budgétaire augmenterait de 5,7 milliards de dollars en 2026-2027 et de 3,2 milliards de dollars en moyenne par année au cours du reste de la période de projection. Compte tenu de perspectives plus favorables quant au PIB nominal, les revenus seraient révisés à la hausse de 7,0 milliards de dollars en 2026-2027, et de 5,5 milliards de dollars en moyenne par année pour le reste de la période de projection. Dans la foulée de la légère hausse des taux d'intérêt et de l'inflation de l'IPC à court terme, les frais de la dette publique et des charges de programmes seraient révisés à la hausse de 1,2 milliard de dollars en 2026-2027, et de 2,3 milliards de dollars en moyenne par année pour le reste de la période de projection.

Compte tenu de la croissance plus forte du PIB nominal, le ratio de la dette fédérale au PIB baisserait à 40,7 % en 2026-2027, puis remonterait pour atteindre 40,9 % en 2030-2031.

Incidence budgétaire du scénario de perturbation de l'approvisionnement mondial

Dans le *scénario de perturbation de l'approvisionnement mondial*, le déficit s'améliorerait d'environ 3,1 milliards de dollars en 2026-2027, mais subirait par la suite une détérioration d'environ 3,5 milliards de dollars par année pour le reste de la période de projection. Les revenus devraient augmenter de 5,9 milliards de dollars en 2026-2027, puis de 1,5 milliard de dollars en moyenne par année pour le reste de la période de projection. Compte tenu d'un taux d'inflation généralisé qui se maintient et de taux d'intérêt plus élevés, les dépenses devraient augmenter de 2,8 milliards de dollars en 2026-2027, puis de 5,0 milliards de dollars en moyenne par année pour le reste de la période de projection.

Selon ce scénario, le ratio de la dette fédérale au PIB baisserait à 41,0 % en 2026-2027, puis remonterait pour atteindre 42,0 % en 2030-2031.

Projections de la dette à long terme

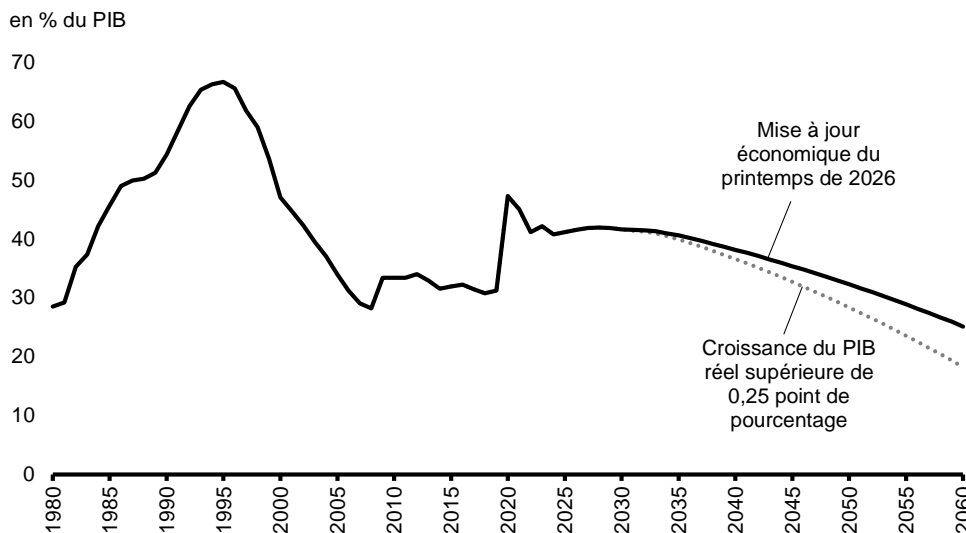
Le fait de maintenir le ratio de la dette fédérale au PIB sur une trajectoire stable ou à la baisse à long terme permettra de veiller à ce que les générations futures ne soient pas indûment accablées par la dette et à ce qu'une marge de manœuvre budgétaire suffisante subsiste pour faire face aux nouvelles pressions, aux défis et aux risques d'ordre financier.

Les projections budgétaires et économiques à long terme peuvent aider à évaluer si la trajectoire actuelle de la politique budgétaire est viable ou s'il convient d'y apporter des modifications. Ces simulations ne sont pas des prévisions ou des prédictions, elles servent d'indicateurs utiles pour ce qui est de la manière dont les variables économiques et financières peuvent interagir selon un ensemble donné de conditions et d'hypothèses.

Faisant fond sur les prévisions de la Mise à jour économique du printemps de 2026, qui sont prolongées à l'aide d'un ensemble d'hypothèses raisonnables décrites ci-après, les projections budgétaires de référence à long terme indiquent encore un ratio de la dette fédérale au PIB à la baisse au cours de la période de projection à long terme (graphique A1.7).

Les projections à long terme peuvent également indiquer que la viabilité financière ne repose pas seulement sur la saine gestion des finances publiques, mais également sur des mesures économiques vigoureuses et des investissements qui favorisent la croissance à long terme, tels que ceux qui ont été mis en œuvre par le gouvernement au cours de la dernière année. À titre d'exemple, une analyse de sensibilité suggère qu'une croissance économique annuelle moyenne qui s'améliore de 0,25 point de pourcentage à long terme placerait le ratio de la dette fédérale au PIB sur une trajectoire à la baisse nettement plus prononcée.

Graphique A1.7 – Projections à long terme de la dette fédérale



Nota – Selon le scénario de croissance économique plus élevée, la croissance du PIB réel devrait dépasser le niveau de référence de 0,25 point de pourcentage chaque année, à compter de 2031, année qui représente le début de la période de projection à long terme.
Sources : Statistique Canada; ministère des Finances Canada

En empêchant la hausse du ratio de la dette fédérale au PIB à long terme, on contribue à conserver la capacité budgétaire suffisante pour gérer adéquatement toute pression financière future dont on n'a pas tenu compte dans la projection de référence à long terme, notamment celles découlant de récessions, de dépenses supplémentaires en matière de défense, des changements climatiques et de la transition vers la carboneutralité.

Pour élaborer les projections économiques à long terme, les prévisions économiques à moyen terme (de 2026 à 2030) présentées dans la Mise à jour économique du printemps de 2026 sont prolongées jusqu'en 2060, au moyen du modèle de projection économique à long terme du ministère des Finances Canada. Dans ce modèle, la croissance annuelle du PIB réel dépend de la croissance de la productivité du travail (0,9 % par année), qui est étalonnée sur la moyenne historique de 2000 à 2025, et de la croissance de l'offre de main-d'œuvre (0,6 % en moyenne par année), qui est fondée sur les projections démographiques produites par Statistique Canada et sur des projections concernant le taux de participation à la population active et la moyenne des heures travaillées,

obtenues au moyen de modèles économétriques élaborés par le Ministère. Selon l'hypothèse où l'inflation du PIB se maintiendrait à 2 % par année, le PIB nominal devrait augmenter en moyenne de 3,5 % par année de 2031 à 2060 (tableau A1.12).

Tableau A1.12

Projections de croissance du PIB (scénario de référence, taux de croissance annuels moyens)

en pourcentage, sauf indication contraire

	2000-2025	2026-2030	2031-2060
Croissance du PIB réel	2,1	1,7	1,5
Apports (en points de pourcentage) :			
Croissance de l'offre de main-d'œuvre	1,3	0,4	0,6
Population en âge de travailler	1,5	0,7	0,7
Taux de participation à la population active	0,0	-0,3	-0,1
Taux de chômage	0,0	0,2	0,0
Moyenne des heures travaillées	-0,2	-0,2	-0,1
Croissance de la productivité du travail	0,9	1,3	0,9
Croissance du PIB nominal	4,7	3,8	3,5

Nota - Les apports ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Statistique Canada; enquête de mars 2026 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Les projections de la dette fédérale à long terme sont obtenues au moyen d'un modèle comptable dans lequel chacune des catégories de revenus et de charges est modélisée en fonction de ses variables démographiques et économiques sous-jacentes, les interrelations étant définies par une combinaison de politiques gouvernementales actuelles et d'hypothèses. Voici les principales hypothèses qui sous-tendent les projections de 2031-2032 à 2060-2061 :

- Tous les revenus fiscaux et les charges de programmes directes augmentent globalement selon le PIB nominal, à l'exception de certaines mesures qui ne seront plus offertes après une date fixée, tels que les crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre, qui sont incorporés en fonction de leurs coûts projetés.
- Le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et la péréquation augmentent selon leurs facteurs de progression respectifs établis par la loi. Les autres principaux transferts aux provinces, territoires et municipalités augmentent en fonction de leurs facteurs respectifs comme le PIB nominal, les populations ciblées, l'inflation et les dispositions prévues dans les lois ou les ententes en vigueur.
- Les prestations aux personnes âgées et l'Allocation canadienne pour enfants augmentent en fonction des populations cibles et sont indexées à l'inflation. Les prestations d'assurance-emploi croissent en fonction du nombre de prestataires et de la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne. Le taux de cotisation à l'assurance-emploi croît conformément aux modalités actuelles du programme.
- Le taux d'intérêt effectif sur la dette de marché fédérale devrait augmenter graduellement d'environ 3,2 % en 2030-2031 à 3,5 % en 2060-2061.

Comme pour toute projection qui s'étend sur plusieurs décennies, les projections du ratio de la dette fédérale au PIB à long terme comportent un degré élevé d'incertitude et peuvent varier selon les hypothèses utilisées.

L'analyse de sensibilité permet d'illustrer comment les modifications des principales hypothèses peuvent influencer sur le ratio du déficit au PIB et le ratio de la dette fédérale au PIB à la fin de la période de projection à long terme (tableaux A1.13 et A1.14).

Tableau A1.13

Description des hypothèses de rechange¹

Hypothèse de rechange moins scénario de référence

	Scénario de référence ²	Valeur élevée	Valeur faible
Démographie			
Taux de fécondité (moyenne de naissances par femme)	1,3 naissance	+0,5 naissance	-0,5 naissance
Immigration (% de la population)	0,9	+0,25 p.p.	-0,25 p.p.
Espérance de vie à 65 ans	23 ans	+3 ans	-3 ans
Économie			
Taux total de participation à la population active (%)	63,6	+2,0 p.p.	-2,0 p.p.
Moyenne des heures travaillées par semaine (heures)	32,4	+1,0 heure	-1,0 heure
Taux de chômage (%)	5,9	+1,0 p.p.	-1,0 p.p.
Productivité du travail (%)	0,9	+0,25 p.p.	-0,25 p.p.
Taux d'intérêt (%)	3,3	+1,0 p.p.	-1,0 p.p.

Nota – p.p. = point de pourcentage.

¹ Ces hypothèses de rechange sont appliquées à compter de 2031, sauf pour les changements concernant l'espérance de vie, qui sont appliqués graduellement sur toute la période de projection.² Le scénario de référence correspond à la moyenne de la période entre 2031 et 2060.

Tableau A1.14

Solde budgétaire et dette en 2060-2061 selon les hypothèses de rechange

en pourcentage du PIB

	Scénario de référence		Valeur élevée		Valeur faible	
	Solde budgétaire	Dette	Solde budgétaire	Dette	Solde budgétaire	Dette
Démographie						
Taux de fécondité	-0,1	25,1	-0,2	28,3	0,0	21,7
Immigration	-0,1	25,1	0,4	18,1	-0,7	33,9
Espérance de vie à 65 ans	-0,1	25,1	-0,6	29,5	0,2	21,5
Économie						
Taux total de participation à la population active	-0,1	25,1	0,2	20,1	-0,4	31,0
Moyenne des heures travaillées par semaine	-0,1	25,1	0,2	20,2	-0,4	30,9
Taux de chômage	-0,1	25,1	-0,2	26,9	0,0	23,4
Productivité du travail	-0,1	25,1	0,4	18,1	-0,7	32,9
Taux d'intérêt	-0,1	25,1	-0,9	36,8	0,5	16,0

Mesures stratégiques prises depuis le dépôt du Budget de 2025

Dans un souci de transparence, le tableau A1.15 présente la liste de toutes les mesures stratégiques prises depuis le Budget de 2025 pour veiller à ce que la population canadienne soit toujours bien servie par les programmes sur lesquels elle compte et à ce que les activités du gouvernement se poursuivent de manière efficiente. Ces mesures comprennent également des renouvellements de financement à durée limitée à l'appui des programmes pour lesquels les autorisations arrivent à échéance. En ce qui concerne ces programmes, les renouvellements à durée limitée découlent des décisions prises jusqu'à présent et ne désignent pas un financement à long terme ou un financement de base permanent. Ils ne déterminent pas non plus si un programme peut être financé à nouveau dans l'avenir.

Tableau A1.15

Mesures stratégiques prises depuis le dépôt du Budget de 2025

en millions de dollars

Nota :

1. Les points de suspension (...) indiquent qu'il n'y a aucun rajustement aux niveaux de financement existants (c'est-à-dire qu'aucun financement supplémentaire n'est proposé ou qu'aucune réduction du financement n'est proposée) ou qu'il n'y a aucune incidence sur le financement (par exemple, un événement ponctuel ou un nouveau programme qui débutera à un exercice ultérieur).
2. Un trait d'union (-) indique que la possibilité d'une nouvelle prolongation sera considérée ultérieurement.
3. Un zéro suivi d'un astérisque (0*) indique un montant de moins de 0,5 million de dollars, lequel est arrondi à zéro dans ce tableau.
4. Les mesures qui comprennent du financement classé comme un investissement en capital sont marquées d'un astérisque (*).
5. La somme des chiffres peut ne pas correspondre au total indiqué.
6. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté sous celui-ci.

	Ministère	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Transport, infrastructure et environnement		16	1 277	353	323	262	256
Prolonger le soutien aux services de traversiers de l'Est et à Marine Atlantique S.C.C.	TC, MAI	16	139	167	173	173	173
Prolonger le soutien au Système d'information sur le commerce et le transport	TC	4	4	4	4	4
Prolonger le soutien aux activités et à la surveillance des ponts de propriété fédérale	SPFL, APWD, LICC	31	70	61	4	4
Prolonger le soutien au Bureau d'information sur les zones de conflit établi dans le cadre de l'Initiative sur la sécurité aérienne	TC	2	2	2	2	2
Prolonger le soutien à la réglementation des technologies aéronautiques de pointe	TC	13	13	13	14	14
Prolonger le soutien aux activités de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien*	ACSTA	734	0*	0*	0*	0*
Prolonger le soutien aux activités de l'Office des transports du Canada	OTC	26	26	-	-	-
Prolonger le soutien à la sécurité et à la cybersécurité des véhicules connectés et automatisés	TC	23	23	24	25	22
Prolonger le soutien à l'application de règlements sur les émissions de GES des véhicules*	ECCC	5	5	5	5	5
Prolonger le soutien au Programme de normes pour des infrastructures résilientes	CCN	4	4	7	7	7
Prolonger le soutien aux activités de VIA Rail	VIA Rail	262	-	-	-	-
Prolonger le soutien aux installations portuaires de Transports Canada	TC	7	7	6	-	-
Prolonger le soutien à la cartographie des risques de feux de forêt*	RNCan	6	6	6	6	6
Prolonger le soutien au programme national de gestion des feux de forêt*	PC	9	9	9	9	9
Prolonger le soutien à l'amélioration de la résilience aux inondations	SP	5	-	-	-	-
Prolonger le soutien aux principales activités de la Régie de l'énergie du Canada	REC	8	8	8	8	8
<i>Moins : Coûts à recouvrer</i>		-8	-8	-8	-8	-8
Prolonger le soutien à la participation aux projets et aux politiques sur l'énergie et les ressources naturelles au sein de la fédération	RNCan	3	3	3	3	-
Prolonger le soutien à la cybersécurité et à la résilience du secteur énergétique canadien	RNCan	2	2	2	2	2
Prolonger le soutien à la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques	CNRC	9	6	6	6

	Ministère	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Soutien aux entreprises et à l'innovation			103	166	75	68	68
Prolonger le soutien au Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	CRSNG	33	33	33	33	33
Prolonger le soutien à Laboratoires Canada	SPAC	8	27	26	26	26
Prolonger le soutien à CodeCan	ISDE	15	15	-	-	-
Prolonger le soutien au Programme de développement du Nord de l'Ontario	FedNor	5	5	5	5	5
Prolonger le soutien à l'Initiative régionale pour l'innovation en construction résidentielle pour le Nord de l'Ontario*	FedNor	1	1	1	1	1
Prolonger le soutien au Bureau de gestion des projets nordiques	CanNor	1	1	1	1	1
Soutien à Kap Paper ¹ (nouveau)	FedNor	14	-	-	-	-	-
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	RNCAN	-14	-	-	-	-	-
Report de fonds pour le Programme d'innovation forestière ²	RNCAN	37	-	-	-	-	-
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		-37	-	-	-	-	-
Prolonger le soutien pour le Laboratoire de données sur les entreprises	ISDE	1	1	1	1
Prolonger le soutien au Réseau de santé CAN	ISDE	8	9	7	-	-
Prolonger le soutien pour l'initiative Femmes d'affaires en commerce international	AMC	2	-	-	-	-
Prolonger le soutien pour la mesure visant à améliorer les possibilités d'approvisionnement pour les entreprises canadiennes	SPAC	26	18	-	-	-
Prolonger le soutien à l'Initiative Familles branchées (accès abordable)	ISDE	0*	0*	0*	0*
Prolonger le soutien au Programme de technologies propres en agriculture*	AAC	54	-	-	-
Prolonger le soutien à Savoir polaire Canada	POLAIRE	4	-	-	-	-
Sécurité publique, défense et le Canada dans le monde		71	623	309	294	125	105
Prolonger le soutien au Programme des coûts extraordinaires des services de police dans la capitale nationale	SP	3	3	3	3	3
Prolonger le soutien aux services de police autochtones	SP	3	3	3	-	-
Prolonger le soutien aux services de police fédéraux ¹	GRC	27
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		-7
Prolonger le soutien pour la lutte contre la conduite avec facultés affaiblies par la drogue	ASFC, GRC	7
Prolonger le soutien au Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires ¹	SP	55	55	55	-	-
Prolonger le soutien pour la lutte contre la violence fondée sur le sexe à l'aide des systèmes de justice pénale et de droit de la famille	JUS	21	21	21	21	21
Accroître le soutien pour la lutte contre la violence fondée sur le sexe*	GRC	5	5	5	5	5
Prolonger le soutien pour les réformes du Programme de suspension du casier	SP	6	6	-	-	-
Prolonger l'aide au soutien juridique pour les communautés racisées	JUS	4	4	-	-	-

	Ministère	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Prolonger le soutien aux Centres de justice communautaires	JUS	6	6	6	-	-
Prolonger le soutien au Programme de subvention commémoratif pour les premiers répondants	SP	29	29	29	-	-
Prolonger le soutien au Programme canadien de certification en cybersécurité	SPAC, CCN	5	6	6	6	6
Prolonger le soutien pour la réponse aux examens liés à la sécurité nationale	ASFC, SCRS, JUS, SP, GRC	12	10	10	10	10
Prolonger le soutien pour la lutte contre l'ingérence étrangère*	GRC	17	17	17	17	17
Prolonger le soutien au Programme antidrone*	GRC	9	9	9	9	9
Renforcer la plateforme de défense pour stimuler l'écosystème de défense et de sécurité du Canada (nouveau) ¹	BDC	51	46	40	36	31	10
Soutien du Canada à l'Ukraine -Aide militaire	MDN	300	-	-	-	-
Prolonger le soutien pour la mise en œuvre de la loi relative aux chaînes d'approvisionnement	SP	3	-	-	-	-
Prolonger le soutien au Programme de main-d'œuvre humanitaire	SP	36	36	36	-	-
Prolonger le soutien pour la défense de l'industrie canadienne du bois d'œuvre résineux	AMC	31	31	31	-	-
Prolonger le soutien à CanExport : Programme de soutien à la propriété intellectuelle	AMC	2	2	2	2
Prolonger le soutien à la Stratégie d'exportation créative	PCH	19	19	19	19	19
Prolonger le soutien au Fonds d'attraction de congrès internationaux ¹	DC	5	5	5	-	-
Renforcer la réponse du Canada à la politique commerciale (nouveau)	FIN	2	2	2	2	2
Immigration, culture et communautés			189	423	279	276	88
Prolonger le soutien du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées	EDSC	65	65	65	65
Prolonger le soutien du Fonds pour l'accessibilité*	EDSC	5	5	-	-	-
Prolonger le soutien du mécanisme national de surveillance des droits des personnes handicapées	CCDP	1
Prolonger le soutien du Réseau d'échange de connaissances sur l'autisme et/ou la déficience intellectuelle (AIDE Canada)	ASPC	2	-	-	-	-
Prolonger le soutien de la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme	PCH	33	33	-	-	-
Prolonger le soutien du Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme	EDSC	3	3	-	-	-
Prolonger le soutien des musées nationaux du Canada et de la Commission des champs de bataille nationaux*	MCDP, MCH, MCIQ, MCN, MBAC, CCBN	17	0*	0*	0*	0*
Prolonger le soutien de l'offre d'un toit aux personnes ayant demandé l'asile	IRCC	188	188	188	-
Prolonger le soutien du Programme de soutien aux travailleurs migrants	EDSC	20	-	-	-	-
Prolonger le soutien des services d'établissement pour les nouveaux arrivants victimes de violence fondée sur le genre	IRCC	0*	0*	-	-	-
Prolonger le soutien du Programme des travailleurs étrangers temporaires	EDSC	88	88	-	-	-

	Ministère	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Prolonger le soutien de la mise en œuvre du permis de travail AG pour l'agriculture et la transformation du poisson	IRCC	1	-	-	-
Prolonger le soutien de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels	BAC	15	22	22	22
Prolonger le soutien de l'Initiative de citoyenneté numérique	PCH	4	4	-	-
Financement pour les refuges d'urgence de la ville de Toronto ¹ (nouveau)	IRCC	63	-	-	-	-	-
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	RNCan	-63	-	-	-	-	-
Carothèque numérique canadienne (nouveau)	RNCan	...	20	20	-	-	-
Réconciliation avec les peuples autochtones		749	1 060	179	114	106	106
Prolonger le soutien au Programme pour la prévention de la violence familiale	SAC	...	13	13	13	13	13
Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations ¹	SAC	0*	11	66	59	58	58
Prolonger le soutien au principe de Jordan ^{1*}	SAC	...	778	-	-	-	-
Prolonger le soutien à l'Initiative : Les enfants inuits d'abord ¹	SAC	...	115	-	-	-	-
Prolonger le soutien aux jeunes autochtones	RCAANC	...	1	-	-	-	-
Prolonger le soutien à l'initiative pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées	SPPC	...	8	8	8	8	8
Prolonger le soutien aux FFADA – Cercle national des familles et des survivantes	RCAANC	...	1	1	1	-	-
Prolonger le soutien destiné à remédier aux séquelles laissées par les pensionnats indiens	RCAANC	...	59	59	-	-	-
Prolonger le soutien aux activités d'intervention et de rétablissement en matière de gestion des urgences dans les réserves*	SAC	749	-	-	-	-	-
Prolonger le soutien au Centre Dechinta pour la recherche et l'apprentissage	RCAANC	...	3	-	-	-	-
Prolonger le soutien aux relations financières avec les Premières Nations	SAC	...	6	6	6	6	6
Prolonger le soutien pour les ajouts aux réserves	SAC	...	11	-	-	-	-
Prolonger le soutien à la cartographie des inondations survenues dans les réserves	RCAANC	...	6	6	6	-	-
Prolonger le soutien au registre pour la gouvernance des terres des Premières Nations	RCAANC	...	0*	-	-	-	-
Prolonger le soutien à la recherche sur les revendications particulières par les Premières Nations	RCAANC	...	4	-	-	-	-
Prolonger le soutien au Bureau des partenariats avec les Autochtones et au programme Partenariats pour les ressources naturelles autochtones	RNCan	21	21	21	21
Prolonger le soutien aux négociations en vertu de l'article 35	RCAANC	...	40	-	-	-	-
Prolonger le soutien financier pour les négociations avec les Premières Nations	RCAANC	...	5	-	-	-	-
Santé et sécurité			364	539	302	215	216
Prolonger le soutien à la protection des Canadiens contre les menaces à la santé publique*	ASPC	197	198	199	199
Prolonger le soutien à la salubrité alimentaire	ACIA, SC	...	16	16	16	16	16
Prolonger le soutien à la préparation à la peste porcine africaine et à la prévention de cette maladie	ACIA, ASFC	...	7	7	7	-	-
Prolonger le soutien à la prévention de l'encéphalopathie spongiforme bovine	ACIA, SC, ASPC	...	24	24	24	-	-

	Ministère	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Prolonger le soutien à la prévention de la gale verruqueuse de la pomme de terre	ACIA	6	6	6	-	-
Prolonger le soutien au Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques*	ACIA, MPO, ECCC	12	12	12	1	1
Prolonger le soutien au Fonds central d'intervention d'urgence*	ACIA	27	27	27	0*	0*
Prolonger le soutien à la protection des Canadiens contre les produits chimiques nocifs*	ECCC, SC	95	104	0*	0*	0*
Prolonger le soutien à la Commission de la santé mentale du Canada	SC	13	12	-	-
Prolonger le soutien au Programme canadien de sport sécuritaire ¹	PCH	4	-	-	-	-
Prolonger le soutien à la promotion d'un environnement sportif plus sécuritaire ¹	PCH	8	8	-	-	-
Prolonger le soutien au Programme d'assistance en cas d'incidents liés à la vaccination ¹	ASPC	27	-	-	-	-
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>		-9	-	-	-	-
Prolonger le soutien à la gestion du Régime canadien de soins dentaires	SC	149	126	-	-	-
Gouvernement efficace et équité fiscale		226	1 322	995	929	867	876
Prolonger le soutien aux activités du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	CPVP	3	3	3	3	3
Prolonger le soutien aux activités du Bureau du défenseur fédéral du logement	CCDP	2	2	-	-	-
Prolonger le soutien aux activités du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	SCDATA	5	5	5	5	5
Prolonger le soutien à l'administration du compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété	ARC	25	-	-	-	-
Prolonger le soutien à l'administration des ententes de la justice	JUS	2	2	2	2	2
Prolonger le soutien à l'administration d'un mécanisme proactif d'équité salariale dans l'ensemble du gouvernement fédéral	SCT	5	5	-	-	-
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>		-1	-1	-	-	-
Capacité d'appoint au Centre des services de paye pour la mise en œuvre de l'examen exhaustif des dépenses	SPAC	36
Obligations pour les régimes d'avantages sociaux des employés du secteur public fédéral ³	SCT	848	646	646	646	646
Prolonger le soutien à la gestion des pensions d'invalidité	GRC	18	18	18	-	-
Prolonger le soutien aux opérations infonuagiques par Statistique Canada	StatCan	39	39	39	-	-
Prolonger le soutien aux établissements correctionnels fédéraux ¹	SCC	159	206	79	16	16	16
Prolonger le soutien aux capacités en matière de technologie de l'information*	SCRS	17	19	21	23	25
Appui aux Opérations du Cap-Breton dans la gestion des responsabilités héritées	SPAC	0*	0*	0*	0*	4
Protection des prix et du volume pour les biens immobiliers fédéraux ¹	SPAC, EDSC	1	32	102	100	99	97
<i>Moins : Fonds du compte du RPC (EDSC)</i>		-1	-	-	-	-
Rajustements d'Anciens Combattants Canada pour les variations des coûts non discrétionnaires ¹	ACC	0*	4	-	-	-	-
Rajustements d'Affaires mondiales Canada pour les variations des coûts non discrétionnaires ¹	AMC	65	62	62	62	62	62

	Ministère	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Frais d'affranchissement et coûts des services bancaires du gouvernement	SPAC	10	-	7	-	-
Prolonger le soutien à la capacité et à la maintenance du système de prestations d'urgence	ARC	5	5	-	-	-
Prolonger le soutien à l'Agence canadienne des crimes financiers	FIN	1	1	-	-	-
Prolonger le soutien aux services bancaires axés sur les consommateurs	FIN	1	1	1	1
Prolonger le soutien à l'examen du cadre législatif régissant le secteur financier	FIN	0*	2	2	2
Limites et taux prescrits des avantages relatifs aux frais d'utilisation d'un véhicule automobile en 2026 ¹	—	5	8	8	9	14
Surtaxes et remises		-142	-658	-638	-638	-638	-638
Décret imposant une surtaxe sur l'importation de certains produits de l'acier – Contingents tarifaires appliqués à l'acier ⁴	—	-79	-73	-	-	-	-
<i>Remises et autres exonérations de droits attendues</i>		57	52	-	-	-	-
Décret imposant une surtaxe sur les marchandises dérivées de l'acier ⁵	—	-352	-1 410	-1 410	-1 410	-1 410	-1 410
<i>Remises et autres exonérations de droits attendues</i>		233	932	932	932	932	932
Importations de véhicules électriques de la Chine ⁶	—	-160	-160	-160	-160	-160
<i>Répercussions financières de mesures ne pouvant être annoncées⁷</i>		398	103	1 655	1 164	1 082	1 071
Incidence budgétaire nette – Total des mesures stratégiques prises depuis le Budget de 2025		1 317	4 382	3 980	2 843	2 363	2 147
<i>Dont, investissement en capital :</i>		359	191	67	15	17	17

¹ Mesure annoncée précédemment ou incluse dans le Budget supplémentaire des dépenses (C), 2025-2026.

² Le profil de financement a été révisé à 37 millions de dollars en 2026-2027.

³ Financement pour couvrir les coûts payés par l'employeur pour les programmes d'assurance du personnel, notamment les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance invalidité.

⁴ Mis en œuvre le 27 juin 2025 et modifié le 1^{er} août 2025 et le 26 décembre 2025.

⁵ Annoncé le 26 novembre 2025 et mis en œuvre le 26 décembre 2025.

⁶ Les surtaxes sur les importations de véhicules électriques de la Chine ont été abrogées le 1^{er} mars 2026.

⁷ L'incidence budgétaire nette des mesures qui n'ont pas été annoncées est présentée de manière agrégée. Elle comprendrait des provisions pour des décisions prévues du Cabinet qui n'ont pas encore été prises (y compris le recours à de telles provisions provenant de mises à jour ou de budgets antérieurs) et pour des décisions de financement liées aux questions de sécurité nationale, de sensibilité de données commerciales, de négociation, de négociations contractuelles et de litiges.

Glossaire des titres abrégés

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
ACC	Anciens Combattants Canada
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
ACSTA	Administration canadienne de la sûreté du transport aérien
AMC	Affaires mondiales Canada
APWD	Autorité du pont Windsor-Détroit
ARC	Agence du revenu du Canada
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
ASPC	Agence de la santé publique du Canada
BAC	Bibliothèque et Archives Canada
BDC	Banque de développement du Canada
CanNor	Agence canadienne de développement économique du Nord
CCBN	Commission des champs de bataille nationaux
CCDP	Commission canadienne des droits de la personne
CCN	Conseil canadien des normes
CNRC	Conseil national de recherches du Canada
CPVP	Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
DC	Destination Canada
EDSC	Emploi et Développement social Canada
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
Élections	Bureau du directeur général des élections du Canada Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario
FedNor	
FIN	Ministère des Finances Canada
GRC	Gendarmerie royale du Canada
IAC	Investir au Canada
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
ISDE	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
JUS	Ministère de la Justice
LICC	Logement, Infrastructures et Collectivités Canada
MAI	Marine Atlantique S.C.C.
MBAC	Musée des beaux-arts du Canada
MDN	Ministère de la Défense nationale
MPO	Pêches et Océans Canada
MCDP	Musée canadien pour les droits de la personne
MCH	Musée canadien de l'histoire
MCIQ	Musée canadien de l'immigration du Quai 21
MCN	Musée canadien de la nature
OTC	Office des transports du Canada
PC	Parcs Canada
PCH	Patrimoine canadien
Polaire	Savoir polaire Canada
REC	Régie de l'énergie du Canada

RCAANC	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
RNCan	Ressources naturelles Canada
SAC	Services aux Autochtones Canada
SC	Santé Canada
SCDATA	Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs
SCC	Service correctionnel Canada
SCRS	Service canadien du renseignement de sécurité
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
SP	Sécurité publique
SPAC	Services publics et Approvisionnement Canada
SPFL	Société des ponts fédéraux Limitée
SPPC	Service des poursuites pénales du Canada
StatCan	Statistique Canada
TC	Transports Canada
TCCE	Tribunal canadien du commerce extérieur
VIA Rail	VIA Rail

Perspectives concernant les investissements en capital (détaillées)

Le tableau A1.16 présente plus en détail les prévisions concernant les investissements en capital majeurs, selon le *Cadre de budgétisation des investissements en capital*. Un résumé des définitions et des catégories du cadre est fourni ci-après par souci de commodité. Ces prévisions sont fondées sur les renseignements transmis par les autres ministères et les estimations du ministère des Finances Canada.

Cadre de budgétisation des investissements en capital – Résumé des définitions et des catégories

Objectif : Classer les investissements fédéraux favorisant la formation de capital d'une manière uniforme et transparente afin d'améliorer la prise de décisions, la comparabilité dans l'ensemble des programmes et l'harmonisation avec les objectifs économiques à long terme.

L'objectif est de mettre l'accent sur les investissements en capital qui répondent aux deux critères suivants :

- **Conditionnalité** – lorsque le bénéficiaire du financement est tenu d'investir dans la formation de capital pour profiter de l'avantage.
- **Lien clair** – lorsque les dépenses favorisent ou permettent des investissements en capital dans des secteurs ou des projets identifiables.

Six catégories de mesures fédérales sont considérées comme des investissements en capital :



Transferts en capital

Transferts à d'autres ordres de gouvernement et à des organisations qui sont expressément destinés à être investis par le bénéficiaire dans des infrastructures ou des actifs productifs.



Incitatifs fiscaux axés sur le capital

Dépenses fiscales qui encouragent la nouvelle formation de capital.



Amortissement des immobilisations fédérales

Dépenses comptabilisées afin de répartir le coût des immobilisations détenues ou contrôlées par le gouvernement fédéral sur leur durée de vie utile.



Recherche et développement dans le secteur privé

Financement direct ou incitatifs fiscaux pour des activités de recherche et développement qui permettent la commercialisation ou l'expansion et qui augmentent la capacité de production.



Soutien pour débloquer des investissements en immobilisation du secteur privé à grande échelle

Accords contractuels avec les promoteurs de projets prévoyant des subventions d'exploitation exceptionnelles et importantes, destinées à débloquer de manière progressive les investissements en immobilisations à grande échelle du secteur privé.



Mesures pour augmenter le parc de logements

Mesures visant à accélérer l'offre de nouveaux logements.

Tableau A1.16 Détails des investissements en capital
en milliards de dollars

	Projections					
	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
Transferts en capital	17,4	24,5	26,5	24,3	22,5	19,6
Fonds pour bâtir des collectivités fortes ¹						
Scénario de référence	-	2,5	2,6	2,6	2,7	2,8
Budget de 2025	-	2,3	2,7	3,2	2,3	2,2
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada						
Scénario de référence	2,8	3,7	3,9	3,5	3,2	2,1
Budget de 2025	-	-	-0,3	-1,2	1,5	-
Stratégie d'infrastructures commerciales (Budget de 2025)	-	0,7	1,1	1,3	1,0	1,0
Autres investissements dans les infrastructures provinciales, territoriales et municipales ²						
Scénario de référence	6,1	5,0	6,4	6,5	5,9	6,7
Budget de 2025	0,1	-0,1	-0,2	-0,5	-0,3	-0,8
Mise à jour économique du printemps de 2026	-	-0,1	-	-	-	-
Infrastructures communautaires autochtones						
Scénario de référence	3,8	2,8	2,3	1,4	1,3	1,3
Budget de 2025	-	0,7	0,7	0,7	-	-
Mise à jour économique du printemps de 2026	0,4	0,3	0,1	-	-	-
Fondation canadienne pour l'innovation						
Scénario de référence	0,5	0,5	0,7	0,6	0,5	0,5
Budget de 2025	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Fonds de réponse stratégique ³						
Scénario de référence	1,8	2,2	2,1	1,9	1,4	1,5
Budget de 2025	-0,7	0,7	1,5	1,5	1,2	0,5
Autres transferts en capital offerts au secteur privé						
Scénario de référence	2,1	1,9	1,5	1,3	0,5	0,5
Budget de 2025	0,1	0,1	0,2	0,3	0,2	0,2
Mise à jour économique du printemps de 2026	-	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
Défense (Budget de 2025)	0,1	0,6	0,7	0,8	0,6	0,9
Financement pour le codéveloppement du train à grande vitesse						
Scénario de référence	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-
Budget de 2025	0,3	0,5	0,3	0,2	0,1	0,1
Incitatifs fiscaux axés sur le capital	4,8	7,9	8,6	9,6	10,4	10,1
Crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre						
Scénario de référence	0,4	2,9	4,5	5,3	6,2	7,4
Budget de 2025	-	-	-	-	-	0,5
Mise à jour économique du printemps de 2026	-	-	0,0	-0,1	-0,1	-0,2
Incitatif à l'investissement accéléré et autres mesures de déduction pour amortissement accéléré ^{4,5}						
Scénario de référence	2,7	3,1	2,4	2,4	2,3	0,3
Budget de 2025	0,0	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Mise à jour économique du printemps de 2026	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Crédit d'impôt pour film et vidéo	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1
Autres incitatifs fiscaux axés sur le capital ^{4,6}						
Scénario de référence	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
Budget de 2025	0,1	0,1	0,0	-	-	-
Amortissement des immobilisations fédérales	6,6	7,4	8,3	10,2	12,6	13,6
Charges d'amortissement des immobilisations						
Scénario de référence	6,6	7,3	8,1	9,7	11,4	11,9
Budget de 2025	0,0	0,0	0,2	0,5	1,0	1,6
Mise à jour économique du printemps de 2026	-	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Recherche et développement dans le secteur privé	5,9	6,0	6,2	6,2	6,4	6,4
Programme d'aide à la recherche industrielle						
Scénario de référence	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3
Budget de 2025	0,0	0,1	0,1	-	-	-
Encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental ⁴						

	Projections					
	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Scénario de référence	5,3	5,3	5,5	5,8	6,0	6,0
Budget de 2025	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Soutien pour débloquer des investissements en immobilisation du secteur privé à grande échelle	0,1	1,3	2,2	2,6	3,0	3,7
Soutien accordé à la fabrication de batteries ⁴	0,1	1,3	2,2	2,6	3,0	3,7
Mesures pour augmenter le parc de logements	5,8	7,7	6,1	5,6	5,8	5,9
Maisons Canada (Budget de 2025)	-	1,1	1,3	1,4	1,6	1,7
Fonds pour le logement abordable						
Scénario de référence	1,2	1,2	0,6	0,0	0,0	0,0
Budget de 2025	-	-	-	0,0	0,0	0,0
Fonds pour accélérer la construction de logements	1,1	1,1	0,1	-	-	-
Programme de prêts pour la construction d'appartements						
Scénario de référence	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3
Mise à jour économique du printemps de 2026	-	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Mesures fiscales – logements locatifs et multigénérationnels ^{4,7}	1,1	1,6	1,9	2,1	2,3	2,7
Logement des Autochtones						
Scénario de référence	1,9	2,1	1,4	1,3	1,1	1,1
Mise à jour économique du printemps de 2026 ⁸	-	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1
Autres programmes						
Scénario de référence	0,4	0,6	0,5	0,3	0,4	0,1
Budget de 2025	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1
Mise à jour économique du printemps de 2026	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des investissements en capitaux	40,5	54,9	57,9	58,6	60,6	59,3
Scénario de référence	40,2	47,6	48,8	49,7	50,8	50,8
Budget de 2025	0,0	7,0	8,7	8,6	9,7	8,4
Mise à jour économique du printemps de 2026	0,4	0,3	0,4	0,3	0,2	0,1
Total des investissements en capitaux (comptabilité de caisse)⁹	66,2	86,4	89,8	90,1	89,1	90,3

Nota :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les montants compris entre -50 millions de dollars et 50 millions de dollars sont arrondis à 0,0 dans ce tableau.

Les mesures qui comportent des charges d'amortissement des immobilisations sont désormais consolidées dans la catégorie de l'amortissement des immobilisations fédérales.

¹ Le Fonds pour bâtir des collectivités fortes était inclus dans la catégorie « Investir dans les infrastructures pour les générations à venir » du tableau A2.2 du Budget de 2025.

² Les montants comprennent des programmes qui ont été reclassés comme un investissement en capital depuis le Budget de 2025, notamment le Fonds national des corridors commerciaux et le projet de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic. Ils comprennent aussi les dépenses du Fonds pour le développement des communautés en 2025-2026.

³ Les montants comprennent les investissements qui ont été déclarés dans le cadre du Fonds d'innovation stratégique du scénario de référence du Budget de 2025 et de la mesure du Budget de 2025, intitulée « Protéger nos travailleurs et transformer les industries stratégiques du Canada - Donner aux entreprises les outils nécessaires pour croître et se diversifier ».

⁴ Le coût financier comprend une estimation des pertes de revenus liées à l'impôt sur le revenu.

⁵ Les montants comprennent la mesure du Budget de 2025 intitulée « Superdéduction à la productivité ».

⁶ Les montants comprennent la mesure du Budget de 2025 intitulée « Prolonger le crédit d'impôt pour l'exploration minière ».

⁷ Les montants comprennent des dépenses qui ont été reclassées comme investissements en capital depuis le Budget de 2025, le remboursement de 36 % de la TPS pour les immeubles d'habitation locatifs neufs et le remboursement bonifié de la TPS pour les logements résidentiels neufs (soit un allègement de 100 % de la TPS pour les logements construits expressément pour la location).

⁸ Les montants comprennent le financement réattribué à Maisons Canada, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, à Services aux Autochtones Canada et à Logement, Infrastructure et Collectivités Canada pour le soutien continu à la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique.

⁹ Les montants comprennent un ajustement fondé sur les résultats cumulatifs de 2025-2026 relatifs aux des acquisitions d'immobilisations, et une harmonisation avec les ressources ou besoins financiers prévus.

Annexe 2

Mesures législatives

La présente annexe comprend un certain nombre de mesures (autres que des mesures fiscales) qui seraient mises en œuvre au moyen d'une loi.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Prolonger le soutien de l'assurance-emploi accordé aux travailleurs saisonniers	Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> afin de prolonger jusqu'en octobre 2028 la mesure temporaire qui prévoit jusqu'à cinq semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance-emploi pour les prestataires saisonniers de 13 régions. Des modifications ciblées sont également proposées afin de préciser et assurer la cohérence de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> .
Protéger les entreprises de services monétaires contre les activités illicites	Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> et ses règlements en prenant les mesures suivantes : accorder de nouveaux pouvoirs d'intervention ministérielle; améliorer la capacité du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) à refuser une demande d'inscription d'ESM; empêcher la réinscription d'ESM non conformes; accroître le nombre de vérifications du casier judiciaire à l'endroit des ESM; traiter le problème des ESM inactives; veiller à ce que CANAFE ait une compréhension exacte des services fournis par les ESM; et faire de l'exploitation d'un guichet automatique de cryptomonnaie une infraction criminelle.
Règlement rapide des plaintes des passagers aériens	Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les transports au Canada</i> afin de transférer les responsabilités afférentes aux droits des passagers aériens et au règlement de leurs plaintes de l'Office des transports du Canada au ministre des Transports. Il propose aussi d'améliorer la transparence du processus des plaintes et de renforcer le respect des règlements portant sur les droits des passagers.
Accès aux données des aéroports	Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les transports au Canada</i> pour conférer au ministre des Transports le droit d'exiger des exploitants d'aéroports, ainsi que des tiers qui y sont associés, qu'ils fournissent tout renseignement nécessaire à l'élaboration et à l'administration des politiques sur le transport.
Responsabilité de Paiements Canada	Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi canadienne sur les paiements</i> afin d'accorder à Paiements Canada une disposition d'immunité pour tout acte accompli de bonne foi.
Recouvrement des coûts de la Banque du Canada	Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la Banque du Canada</i> , ainsi que d'apporter des modifications connexes à la <i>Loi sur les activités associées aux paiements de détail</i> , à la <i>Loi sur la compensation et le règlement des paiements</i> , à la <i>Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs</i> et à la <i>Loi sur les cryptomonnaies stables</i> , afin de regrouper les responsabilités de la Banque du Canada liées au recouvrement des coûts sous une seule loi.
Agence de l'investissement pour la défense	Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement propose de déposer un projet de loi qui établira l'Agence de l'investissement pour la défense à titre d'organisme ministériel relevant d'un nouveau ministre. Il prévoit également d'apporter des modifications connexes à la <i>Loi sur la production de défense</i> qui renforceraient, entre autres, les pouvoirs financiers et transactionnels dont serait doté le nouveau ministre.
Accroître la sécurité alimentaire	Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> et la <i>Loi sur les produits antiparasitaires</i> afin d'élargir les mandats de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour y inclure la prise en compte de la sécurité alimentaire et du coût des aliments.

Bacs à sable réglementaires - modification supplémentaire	Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la réduction de la paperasse</i> en ajoutant la <i>Loi sur les langues officielles</i> à la liste des lois exonérées des bacs à sable réglementaires.
Régime de pensions du Canada	Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le Régime de pensions du Canada</i> pour mettre en œuvre une réduction du taux de cotisation au Régime de pensions du Canada de base, qui passerait de 9,9 % à 9,5 % à compter du 1 ^{er} janvier 2027.
Fouilles et saisies légales du courrier	Dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la Société canadienne des postes</i> pour permettre aux autorités chargées de l'application de la loi d'effectuer des fouilles et des saisies légales, conformément aux autorisations prévues par la loi.

Annexe 3

Stratégie de gestion de la dette

Introduction

Dans le cadre du Budget de 2025, le gouvernement du Canada a publié la *Stratégie de gestion de la dette de 2026-2027*, qui énonce les objectifs, la stratégie et les plans d'emprunt du gouvernement en ce qui a trait à son programme d'emprunt sur le marché intérieur et à la gestion de ses réserves officielles de liquidités internationales. La Mise à jour économique du printemps de 2026 fournit une mise à jour sur cette stratégie.

Aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le ministre des Finances doit déposer devant chaque chambre du Parlement un rapport faisant état des emprunts qu'il prévoit contracter au cours de l'exercice à venir, y compris l'utilisation qu'il compte faire des fonds empruntés et la gestion de la dette publique, dans les 30 jours de séance suivant le début de l'exercice. La mise à jour de la *Stratégie de gestion de la dette de 2026-2027* répond à l'exigence législative établie dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Objectifs

Les objectifs fondamentaux de la gestion de la dette consistent à obtenir un financement stable à faible coût permettant de combler les besoins financiers du gouvernement du Canada et de maintenir le bon fonctionnement du marché de ses titres.

Le gouvernement est déterminé à administrer le programme de gestion de la dette de manière prudente pour assurer une structure équilibrée de la dette, ce qui contribue au maintien de la stabilité des frais de la dette et à la réduction du risque du portefeuille d'emprunts.

L'accès à un marché des titres du gouvernement qui fonctionne bien contribue à réduire les coûts et l'instabilité des prix pour le gouvernement, ce qui lui permet d'obtenir des fonds de façon efficiente au fil du temps et de répondre à ses besoins financiers.

La Stratégie de gestion de la dette assure la transparence des plans d'emprunt du gouvernement pour maintenir la liquidité et le bon fonctionnement du marché de titres de celui-ci, et garantit la durabilité à long terme de son programme d'emprunt.

Le gouvernement surveille de près les marchés financiers et rajustera si nécessaire les émissions afin de réagir de façon appropriée à l'évolution de la demande du marché ou de ses besoins financiers.

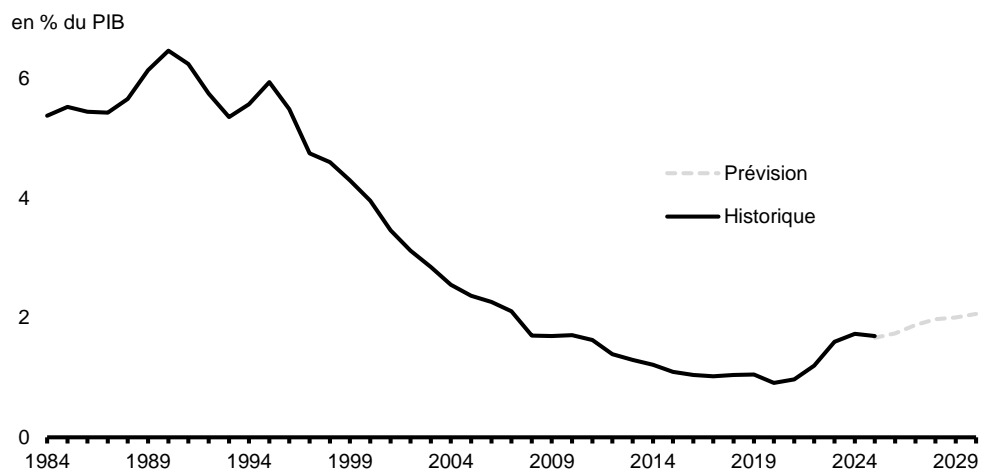
Perspectives concernant la dette du gouvernement du Canada et les frais de la dette publique

Grâce à la gestion financière responsable du gouvernement, le Canada est toujours dans une position enviable par rapport à ses pairs internationaux en ce qui a trait à sa situation budgétaire et à son niveau d'endettement. Le Canada continue d'enregistrer le plus faible ratio de la dette nette par rapport au produit intérieur brut (PIB) parmi les pays du G7. Il figure aussi parmi les deux seuls pays du G7 à avoir une cote AAA : sa cote de crédit est AAA (ou l'équivalent) auprès des agences de notation Moody's, S&P et DBRS, et AA+ auprès de l'agence de notation Fitch. Les agences de notation indiquent que l'efficacité et la prévisibilité du processus décisionnel et la stabilité des institutions politiques du Canada, ainsi que la diversité et la résilience de son économie, ses marchés financiers bien réglementés et sa marge de manœuvre en matière de politique monétaire et budgétaire contribuent à la solide cote de crédit du pays.

Le gouvernement continue de surveiller le coût de la dette publique et se fait un devoir de maintenir les frais de service de la dette stables et bas. Il prévoit maintenant que le coût de la dette publique s'élèvera à 58,7 milliards de dollars en 2026-2027, soit 1,7 % du produit intérieur brut (PIB), et qu'il atteindra 2,1 % du PIB d'ici 2030-2031.

Malgré la montée des taux d'intérêt depuis 2022, le coût de la dette du gouvernement en proportion du PIB demeure viable, proche de son creux historique et inférieur à la moyenne historique de 3,2 % observée au cours des 40 dernières années. Le maintien du coût de la dette à un faible niveau en pourcentage du PIB démontre que le gouvernement a assuré une gestion prudente de la dette en limitant les frais de service de la dette ces dernières années.

Graphique A3.1 - Frais de la dette publique depuis 1984



Mise à jour du programme d'emprunt de 2026-2027

Les sources et les utilisations projetées des emprunts pour l'exercice 2026-2027 sont présentées au tableau A3.1. Les fonds empruntés servent aux revenus généraux du gouvernement, bien que certains produits puissent faire l'objet d'un suivi ou être attribués à des dépenses gouvernementales particulières, comme c'est le cas pour les obligations vertes. La comparaison des sources et des utilisations des emprunts, en données réelles, avec les projections pour le même exercice financier sera présentée dans le *Rapport sur la gestion de la dette*, publié peu après les *Comptes publics du Canada*.

Sources des emprunts

Le plan d'emprunt préliminaire, qui a été présenté dans le Budget de 2025, indiquait que le gouvernement devrait emprunter un total projeté de principal de 594 milliards de dollars en 2026-2027, ce qui est inférieur à la prévision de 614 milliards de dollars pour 2025-2026.

La mise à jour du plan d'emprunt prévoit des emprunts totaux de 571 milliards de dollars en 2026-2027, soit un montant légèrement inférieur aux estimations préliminaires, en raison d'une diminution des besoins financiers projetés en 2026-2027 et de besoins en refinancement légèrement plus faibles (en raison d'emprunts moins élevés que prévu en 2025-2026). La totalité de la variation des besoins d'emprunt pour 2026-2027 se reflétera par une baisse des émissions de bons du Trésor – le programme des obligations ne changera pas par rapport à ce qui était prévu dans le Budget de 2025. Ce niveau d'emprunt est conforme au montant maximum d'emprunt prévu par la *Loi autorisant certains emprunts*, soit 2 541 milliards de dollars.

Le tableau A3.2 présente les émissions d'obligations en dollars canadiens et de bons du Trésor par échéance. Les emprunts réels pour l'exercice pourraient varier à la hausse ou à la baisse si les résultats économiques et budgétaires diffèrent des projections, de même qu'en raison du moment où seront effectuées les opérations de trésorerie et d'autres facteurs, comme la variation des besoins au titre des réserves de change et des emprunts des sociétés d'État. En réponse à ces changements imprévus des besoins financiers, l'émission de titres de créance peut être modifiée au cours de l'année, modification qui, habituellement, touche d'abord l'émission de bons du Trésor. Le gouvernement pourrait aussi rajuster l'émission d'obligations en fonction de changements plus importants ou d'une évolution de la demande du marché.

Utilisations des emprunts

Emprunt sur le marché intérieur

Les émissions brutes projetées de 566 milliards de dollars en 2026-2027 sur le marché intérieur répondront aux besoins en refinancement de la dette de 433 milliards de dollars qui arrive à échéance (soit 77 % du total des emprunts) et aux besoins financiers prévus de 133 milliards de dollars (dont une somme de 30 milliards de dollars qui servira à financer les achats d'Obligations hypothécaires du Canada).

Emprunt à l'étranger

Le gouvernement pourrait aussi emprunter l'équivalent de 5 milliards de dollars canadiens en devises étrangères, afin de financer ses réserves officielles de liquidités internationales dans le cadre de son programme d'obligations multimarchés (voir les détails ci-après).

Tableau A3.1

Sources et utilisations prévues et réelles en 2026-2027

en milliards de dollars

Sources des emprunts	2026-2027
À payer en dollars canadiens	
Bons du Trésor ¹	268
Obligations	298
Total à payer en dollars canadiens	566
À payer en devises	5
Total – Sources des emprunts	571
Utilisations des emprunts	
Besoins en refinancement	
À payer en dollars canadiens	
Bons du Trésor	286
Obligations	147
Titres sur le marché de détail	0
Total à payer en dollars canadiens	433
À payer en devises	5
Total – Besoins en refinancement	438
Besoins financiers	
Solde budgétaire	65
Opérations non budgétaires	
Régimes de retraite et autres comptes	-10
Actifs non financiers	18
Prêts, placements et avances	
Dont :	
Prêts à des sociétés d'État	60
Autres	8
Autres opérations ²	-7
Total – Besoins financiers	133
Total – Utilisations des emprunts	571
Augmentation ou diminution (-) nette de l'encaisse	0
Autres opérations de la dette non échue ³	0

Source : Calculs du ministère des Finances Canada

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Les utilisations des emprunts de valeur négative correspondent à des ressources financières.

¹ Les bons du Trésor sont reconduits ou refinancés un certain nombre de fois durant l'exercice. Le montant des nouvelles émissions au cours d'un exercice est donc supérieur à l'encours à la fin de l'exercice, tel que présenté dans le tableau.

² Les autres opérations comprennent principalement la conversion des opérations selon la comptabilité d'exercice en rentrées et en sorties de fonds au titre des impôts et des taxes à recevoir et des autres comptes débiteurs, des accords de perception fiscale conclus avec les provinces et les territoires, des montants à verser aux contribuables et des autres passifs, ainsi que des variations des comptes d'opérations de change.

³ Ces opérations comprennent les escomptes non amortis sur les émissions de titres, les intérêts courus, les obligations découlant de contrats de location-acquisition et d'autres dettes non échues.

Tableau A3.2

Émissions brutes d'obligations intérieures et de bons du Trésor projetées en 2026-2027¹

en milliards de dollars, en fin d'exercice

	Estimations 2025-2026	2026-2027 Budget de 2025	2026-2027 Mise à jour	Écart par rapport au Budget de 2025
Bons du Trésor	286	291	268	-23
2 ans	120	110	110	-
5 ans	84	80	80	-
10 ans	84	80	80	-
30 ans	24	24	24	-
Obligations vertes ²	5	4	4	-
Total – Obligations	317	298	298	-
Total – Émissions sur le marché intérieur	603	589	566	-23
Part des obligations à long terme (10 ans ou plus) par rapport au total des obligations	34 %	35 %	35 %	-
Part des bons du Trésor par rapport au total des émissions	47 %	49 %	47 %	-2 %

Sources : Banque du Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.¹ Émission sous réserve des dépenses disponibles et des conditions du marché.² L'émission d'obligations vertes varie en fonction des conditions du marché.

Composition de la dette contractée sur les marchés

L'encours total de la dette contractée sur les marchés devrait atteindre 1 741 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2026-2027 (tableau A3.3).

Tableau A3.3

Variation de la composition de la dette contractée sur les marchés

en milliards de dollars, en fin d'exercice

	Données réelles 2023-2024	Données réelles 2024-2025	Estimations 2025-2026	Projections 2026-2027
Obligations sur le marché intérieur	1 081	1 163	1 294	1 445
Bons du Trésor	267	285	286	268
Dette extérieure	22	29	31	28
Total – Dette contractée sur les marchés	1 370	1 477	1 611	1 741

Programme des bons du Trésor

Le Budget de 2025 prévoyait un encours cible des bons du Trésor de 291 milliards de dollars au 31 mars 2027. Compte tenu de l'émission de bons du Trésor moins élevés que prévu en 2025-2026 et des besoins financiers actualisés pour 2026-2027, l'encours cible est modérément révisé à la baisse pour s'établir à 268 milliards de dollars. Le gouvernement estime que les échéances à 3 mois, à 6 mois et à 12 mois répondent bien à la demande du marché pour les émissions de titres à court terme du gouvernement et maintiendra son calendrier d'adjudication toutes les deux semaines.

Programme des obligations

La valeur annuelle des émissions brutes d'obligations devrait s'établir à 298 milliards de dollars en 2026-2027, soit un montant inchangé par rapport à la projection préliminaire du Budget de 2025. La valeur des émissions d'obligations devrait s'établir à 53 % du total des emprunts. En ce qui concerne le programme des obligations, 35 % des obligations émises auront des échéances à 10 ans ou plus, soit une légère hausse par rapport à 34 % en 2025-2026.

Dates d'échéance et fourchettes cibles des obligations de référence

Le gouvernement maintiendra les fourchettes cibles des obligations de référence ainsi que le nombre d'adjudications prévues, comme l'indiquait le plan d'emprunt préliminaire pour 2026-2027 présenté dans le Budget de 2025 (voir les tableaux A3.4 et A3.5).

Les dates des adjudications continueront d'être annoncées dans le Calendrier trimestriel des obligations que la Banque du Canada affiche sur son site Web avant le début de chaque trimestre.

Tableau A3.4

Profils des échéances et fourchettes des obligations de référence

en milliards de dollars

	Févr.	Mars	Mai	Juin	Août	Sept.	Nov.	Déc.
2 ans	26-34		26-34		26-34		26-34	
5 ans		38-46				38-46		
10 ans				38-46				38-46
30 ans								28-38

Source : ministère des Finances Canada

Nota - Ces montants ne comprennent pas les versements de coupons.

Tableau A3.5

Nombre d'adjudications prévues en 2026-2027

Segment	Adjudications d'obligations prévues
2 ans	20
5 ans	16
10 ans	16
30 ans	8

Source : ministère des Finances Canada

Obligations vertes et obligations de transition

À la suite de sa première opération de l'exercice 2025-2026 réalisée en octobre 2025, le gouvernement a procédé à une deuxième offre en février 2026 par l'émission d'une nouvelle obligation à 10 ans s'élevant à 2 milliards de dollars. Cette émission a suscité une forte demande de la part des investisseurs écoresponsables et des investisseurs soucieux sur le plan social, qui représentaient la majorité des preneurs, et de la part d'investisseurs canadiens et étrangers.

Le programme d'obligations vertes du Canada continue de soutenir la croissance du marché canadien de la finance durable et met en valeur les investissements du Canada pour lutter contre les changements climatiques et protéger l'environnement. Le gouvernement demeure résolu à émettre régulièrement des obligations vertes. Comme annoncé précédemment, il envisage l'établissement d'un cadre d'obligations durables, qui suivra les lignes directrices canadiennes sur l'investissement durable (la « taxonomie »), en cours d'élaboration, et qui permettrait l'émission d'obligations vertes et de nouvelles obligations de transition. Le cadre serait élargi de manière à englober les secteurs économiques pendant l'élaboration de la taxonomie.

Loi autorisant certains emprunts

Aux termes du cadre d'autorisation d'emprunt du Parlement adopté le 23 novembre 2017, une autorisation parlementaire est accordée en vertu de la *Loi autorisant certains emprunts* et de la partie IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui permet au ministre de contracter des emprunts, jusqu'à un montant total maximum approuvé par le Parlement.

Le 27 mars 2026, le Parlement a augmenté le montant maximum des emprunts figurant dans la *Loi autorisant certains emprunts* à 2 541 milliards de dollars, par rapport à 2 126 milliards de dollars auparavant. Ce montant comprend les emprunts contractés par les sociétés d'État mandataires autres que ceux contractés auprès du gouvernement du Canada, et les obligations hypothécaires du Canada garanties par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (à l'exception des obligations achetées par le gouvernement du Canada). Au 31 mars 2026, l'encours des emprunts assujettis au montant maximum était d'environ 1 921 milliards de dollars, par rapport à 1 788 milliards de dollars au 31 mars 2025. On prévoit qu'il atteindra 2 073 milliards de dollars au 31 mars 2027. Les montants définitifs assujettis au montant maximum prévu par la *Loi autorisant certains emprunts* sont présentés dans les Comptes publics du Canada publiés annuellement.

Obligations hypothécaires du Canada

Conformément à l'annonce faite dans le Budget de 2025, la limite d'émission annuelle d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC) est passée à 80 milliards de dollars en 2026, par rapport à 60 milliards de dollars en 2025. Cette augmentation du financement hypothécaire à coût avantageux pour les prêteurs appuiera la construction de nouveaux bâtiments à logements multiples au Canada.

Comme il a été annoncé dans le Budget de 2025, le gouvernement maintiendra son niveau d'achat d'OHC, qui peut atteindre jusqu'à 30 milliards de dollars par année, pour que les marchés privés aient un plein accès à ces nouvelles émissions.

Gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada

Le Compte du fonds des changes (CFC), géré par le ministre des Finances au nom du gouvernement du Canada, représente la plus importante composante des réserves officielles de liquidités internationales du Canada. Il s'agit d'un portefeuille des réserves officielles de liquidités internationales du Canada et des droits de tirage spéciaux pouvant servir à favoriser le contrôle et la protection de la valeur externe du dollar canadien et à fournir une source de liquidités au gouvernement, au besoin. Outre les réserves conservées dans le CFC, les réserves officielles internationales du Canada comprennent la position de réserve du Canada au Fonds monétaire international.

Le gouvernement effectue des emprunts afin d'investir dans des réserves liquides, qui sont maintenues à un taux minimal de 3 % du PIB. L'émission d'obligations en devises pour 2026-2027 pourrait équivaloir à une valeur pouvant atteindre 5 milliards de dollars canadiens, mais pourrait varier en fonction des conditions du marché.

Le Canada a recours à l'émission de titres d'emprunt libellés en devises exclusivement pour financer ses réserves officielles internationales. Depuis la relance du programme en 2009, il y a eu 12 émissions d'obligations multimarchés libellées en dollars américains, la plus récente émission datant de mars 2025.

De plus amples renseignements sur le financement en devises et les actifs des réserves de change se trouvent dans le *Rapport sur la gestion des réserves officielles internationales du Canada* ainsi que dans *La revue financière*.

Gestion de la trésorerie et liquidité prudentielle

L'objectif fondamental de la gestion de la trésorerie consiste à faire en sorte que le gouvernement dispose en tout temps d'une encaisse suffisante pour répondre à ses besoins opérationnels et de liquidités.

Le gouvernement détient des actifs financiers liquides prenant la forme de dépôts en dollars canadiens et de réserves de change afin d'être en mesure de respecter ses obligations de paiement, y compris le versement du principal et des intérêts, dans l'éventualité où l'accès normal aux marchés financiers serait perturbé ou retardé. Les niveaux de liquidités globaux du gouvernement sont gérés pour couvrir normalement au moins un mois de flux de trésorerie nets projetés, y compris le versement des intérêts et les besoins en refinancement de la dette.

Dans le cadre de la gestion prudente de ses soldes de trésorerie, le gouvernement tient des séances matinales pour l'adjudication des soldes de trésorerie du Receveur général. Il peut ainsi gérer efficacement ses soldes de trésorerie en dollars canadiens, en veillant à avoir suffisamment de liquidités pour ses besoins de fonctionnement quotidiens, tout en obtenant un taux de rendement compétitif dicté par le marché sur ses soldes de trésorerie excédentaires.

À part les fonds déployés dans les séances du matin pour l'adjudication des soldes de trésorerie du Receveur général, la trésorerie du gouvernement est en dépôt auprès de la Banque du Canada, y compris les soldes opérationnels et les soldes détenus aux fins de la liquidité prudentielle. Des mises à jour périodiques de la position de liquidité sont présentées dans *La revue financière*.

Le gouvernement poursuivra ses rachats d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie en 2026-2027 pour gérer efficacement les flux de trésorerie du gouvernement avant les échéances d'obligations importantes. De plus amples détails sur ces opérations figurent dans les *Rachats d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie*.

Mesures fiscales :

Renseignements supplémentaires

Table des matières

Aperçu	179
Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers.....	180
Crédit d'impôt pour personnes handicapées.....	180
Exonération fiscale pour les fiducies collectives des employés.....	183
Régime d'accession à la propriété.....	183
Déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre pour les gens de métier.....	184
Mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés	184
Taux de déduction pour amortissement accéléré pour les installations de gaz naturel liquéfié à faibles émissions de carbone	184
Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone	185
Déclaration sur l'évaluation environnementale et économique stratégique.....	188
Mesures annoncées antérieurement	189
Propositions législatives concernant la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> , la <i>Loi sur l'accise</i> et la <i>Loi de 2001 sur l'accise</i>	191

Aperçu

Cette annexe présente des renseignements détaillés sur les mesures fiscales proposées dans la Mise à jour économique du printemps de 2026.

Le tableau 1 expose ces mesures ainsi que leur incidence financière.

La présente annexe contient également des propositions législatives concernant la *Loi sur la taxe d'accise*, la *Loi sur l'accise* et la *Loi de 2001 sur l'accise*.

Tableau 1

Impacts des mesures fiscales proposées sur les revenus^{1,2}

(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers							
Crédit d'impôt pour personnes handicapées	6	30	61	76	86	86	345
Exonération fiscale pour les fiducies collectives des employés	-	10	30	30	55	80	205
Régime d'accession à la propriété	-	-	-	7	15	20	42
Déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre pour les gens de métier	-	1	1	1	1	1	5
Mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés							
Taux de déduction pour amortissement accéléré pour les installations de gaz naturel liquéfié à faibles émissions de carbone	-	-	50	120	160	310	640
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-	-	-50	-120	-155	-255	-580
Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone	-	-	-10	-75	-115	-195	-395

¹ Un montant positif représente une diminution des revenus; un montant négatif représente une augmentation des revenus.

² Le « - » indique un montant nul, un montant inférieur à 500 000 \$ ou un montant qui ne peut être déterminé à l'égard d'une mesure qui a pour objectif de protéger l'assiette fiscale.

Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers

Crédit d'impôt pour personnes handicapées

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) est un crédit d'impôt non remboursable qui vise à tenir compte de l'incidence des dépenses liées à une invalidité qui ne peuvent être détaillées, sur la capacité d'un particulier à payer de l'impôt sur le revenu. Pour 2026, le montant du crédit est de 10 341 \$, ce qui accorde une réduction de l'impôt fédéral pouvant aller jusqu'à 1 448 \$.

Pour avoir droit au CIPH, un particulier doit avoir une déficience grave et prolongée des fonctions physiques ou mentales. Les effets de la déficience doivent être tels que, même s'il dispose d'appareils, de médicaments et de soins thérapeutiques appropriés, le particulier est :

- aveugle, atteint de diabète sucré de type 1, ou limité de façon marquée dans sa capacité à accomplir une activité courante de la vie quotidienne, ou le serait en l'absence de soins thérapeutiques intensifs essentiels au maintien d'une fonction vitale;
- limité de façon importante dans sa capacité d'accomplir plus d'une activité courante de la vie quotidienne de sorte que les effets cumulatifs de ces limitations sont équivalents au fait d'être limité de façon marquée dans la capacité d'accomplir une activité courante de la vie quotidienne.

À ces fins, la *Loi de l'impôt sur le revenu* reconnaît les activités courantes suivantes de la vie quotidienne : la capacité de marcher, de se nourrir ou de s'habiller; les fonctions mentales nécessaires aux activités de la vie courante; la capacité de parler, d'entendre, d'évacuer les déchets corporels; et, pour l'application du critère « limité de façon importante » énoncé plus haut, elles incluent la vue.

Un professionnel de la santé admissible doit attester, sur le formulaire de demande du CIPH, que la déficience est grave et prolongée et que ses effets font en sorte que le particulier respecte au moins un des critères des effets de la déficience énumérés ci-dessus. Les professionnels de la santé qui peuvent attester de l'admissibilité au CIPH sont prévus dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, comme résumé dans le tableau 2.

Tableau 2

Professionnels de la santé qui peuvent attester des déficiences au titre du CIPH

Professionnel de la santé	Type de déficience
Infirmier praticien ou médecin	Tous
Ergothérapeute	Le fait de marcher, de se nourrir, de s'habiller, les effets cumulatifs
Physiothérapeute	Le fait de marcher
Orthophoniste	Le fait de parler
Audiologiste	Le fait d'entendre
Psychologue	Les fonctions mentales
Optométriste	La vue

L'Agence du revenu du Canada (ARC) passe en revue les renseignements fournis sur un formulaire de demande du CIPH, qui comprend le professionnel de la santé admissible, et elle approuve l'attestation d'admissibilité au CIPH lorsque le particulier répond à toutes les exigences législatives pour y avoir droit.

Une attestation valide de l'admissibilité au CIPH est nécessaire pour avoir accès à d'autres mesures fédérales, notamment la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, le Régime enregistré d'épargne-invalidité (y compris la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et le Bon canadien pour l'épargne-invalidité), la Prestation pour enfants handicapés et le supplément pour invalidité de l'Allocation canadienne pour les travailleurs.

Certains troubles médicaux de longue durée

L'expérience de l'ARC dans le traitement des demandes pour le CIPH lui a permis d'identifier plusieurs troubles médicaux de longue durée qui répondent aux critères des effets de la déficience du CIPH. Ces troubles médicaux sont énoncés au tableau 3.

La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose de simplifier les exigences d'attestation de l'admissibilité au CIPH liées à ces troubles médicaux de longue durée.

Selon la présente proposition, un professionnel de la santé admissible devrait attester, pour les particuliers qui ont au moins un des troubles médicaux énumérés, que le particulier est atteint du trouble médical. Le professionnel de la santé ne serait plus tenu d'attester que la déficience du particulier est grave et prolongée et que ses effets répondent aux seuils législatifs concernant les effets sur la vie quotidienne.

- Par exemple, si un professionnel de la santé atteste, sur le formulaire de demande du CIPH, que son patient est atteint de la maladie d'Alzheimer, il n'aurait plus à remplir la partie du formulaire qui demande des renseignements détaillés sur les effets de ce trouble médical pour ce patient (c.-à-d. sur sa capacité d'accomplir les fonctions mentales nécessaires aux activités de la vie courante).

La proposition ne changerait pas le critère d'invalidité pour l'admissibilité au CIPH, et l'ARC continuerait d'avoir le pouvoir de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier si ces critères sont respectés. Ceci inclut l'obligation que la déficience du particulier soit une déficience grave et prolongée des fonctions physiques ou mentales et que les effets de la déficience atteignent au moins un des seuils législatifs applicables concernant les effets sur les activités courantes de la vie quotidienne. Comme c'est le cas pour tous les particuliers qui se voient accorder une attestation d'admissibilité au CIPH, les particuliers ayant un trouble médical de longue durée devraient informer l'ARC par écrit s'ils connaissent une amélioration de leur état de santé qui pourrait avoir une incidence sur leur admissibilité au crédit.

Pour les troubles médicaux qui ne figurent pas à la liste, mais qui respectent les exigences législatives pour l'admissibilité au CIPH, un professionnel de la santé pourrait toujours attester de l'admissibilité au CIPH comme auparavant.

Cette mesure s'appliquerait aux attestations d'admissibilité au CIPH émises pour les années d'imposition 2026 et suivantes.

Tableau 3

Troubles médicaux de longue durée admissibles à l'application simplifiée telle que proposée

A besoin d'une source continue d'oxygène (O2) supplémentaire continue à vie	Maladie de Tay-Sachs (infantile/juvenile)
Accident vasculaire cérébral (grave) sans rétablissement fonctionnel	Maladie drépanocytaire (grave) nécessitant des transfusions
Amputation de membre inférieur (jambe ou pied)	Maladie pulmonaire obstructive chronique, stade III ou plus élevé
Amputation de membre supérieur (transcarpienne ou plus haute)	Microcéphalie
Amyotrophie spinale, type 1 et type 2	Mutisme total
Cécité bilatérale (aveugle au sens légal)	Ne peut comprendre les conversations que par la lecture labiale et/ou utilise la langue des signes pour communiquer
Classification fonctionnelle d'insuffisance cardiaque de 4/IV ou une fraction d'éjection de 20 % ou moins	Paralysie cérébrale (grave)
Colostomie (permanente)	Paraplégie
Défaillance rénale (des reins) exigeant l'hémodialyse ou la dialyse péritonéale à vie	Perte auditive profonde dans une oreille et perte auditive grave dans l'autre oreille
Déficiences auditives bilatérales (grave ou profonde)	Phénylcétonurie
Démence	Progéria
Désarticulation de hanche	Quadriplégie ou tétraplégie
Dystrophie musculaire de Duchenne (avancée ou grave)	Schizophrénie
Fibrose kystique	Sclérose latérale amyotrophique / maladie de Lou Gehrig
Handicap intellectuel (grave, profond ou QI de 70 ou moins)	Syndrome d'Angelman
Hémipectomie	Syndrome d'Edwards / trisomie 18
Hémophilie A (grave)	Syndrome de Down / trisomie 21
Iléostomie (permanente)	Syndrome de Patau / trisomie 13
La langue des signes est le mode de communication principal en raison d'une perte auditive profonde ou d'une aphasie motrice	Syndrome de Prader Willi
Maladie d'Alzheimer	Traumatisme cérébral (grave)
Maladie de Huntington	Trouble du spectre de l'autisme, niveau 3
Maladie de Parkinson (avancée ou grave)	

Professionnels de la santé qui peuvent attester des déficiences

La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose d'élargir les types de déficiences dont certains professionnels de la santé admissibles peuvent attester, aux fins du CIPH, notamment :

- Un ergothérapeute serait autorisé à attester des déficiences touchant l'évacuation de déchets corporels (fonctions intestinales ou fonctions vésicales), y compris sous les effets cumulatifs de plusieurs restrictions.
- Un physiothérapeute serait autorisé à attester des déficiences touchant le fait de se nourrir ou de s'habiller, ainsi que les effets cumulatifs de plusieurs restrictions relatives au fait de marcher, de se nourrir ou de s'habiller.
- Un orthophoniste serait autorisé à attester des déficiences touchant le fait de se nourrir ou d'entendre, ainsi que les effets cumulatifs de plusieurs restrictions relatives au fait de parler, de se nourrir ou d'entendre.

La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose également d'ajouter les podiatres à la liste des professionnels de la santé qui peuvent attester des déficiences au titre du CIPH. Un particulier autorisé à exercer la profession de podiatre dans une province (ou en vertu des lois d'une juridiction dans laquelle il réside) serait autorisé à attester des déficiences touchant le fait de marcher qui entrent dans le champ d'exercice de leur profession.

Ces mesures s'appliqueraient aux attestations d'admissibilité au CIPH émises après 2026 pour les années d'imposition 2027 et suivantes.

Tuteurs et curateurs publics

Les tuteurs et curateurs publics peuvent être autorisés à agir à titre de décideurs substitués de dernier recours en matière de biens et affaires financières (y compris la production de déclarations de revenus) pour les particuliers qui n'ont pas la capacité mentale de prendre certaines décisions, en l'absence de membre de la famille ou de tuteur privé approprié.

La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose de permettre aux tuteurs et curateurs publics provinciaux ou territoriaux d'attester, sur le formulaire de demande du CIPH, pour un adulte sous leur tutelle en matière de biens et affaires financières, que le particulier a un certificat d'incapacité valide (ou un document équivalent) émis par un professionnel de la santé conformément aux lois provinciales ou territoriales applicables pour déterminer la capacité de prendre des décisions. Lorsqu'une telle attestation est fournie, il ne serait plus nécessaire qu'un professionnel de la santé admissible atteste de la déficience du particulier pour sa demande du CIPH. L'ARC conserverait le pouvoir d'exiger la production de renseignements supplémentaires afin de vérifier si toutes les autres exigences d'admissibilités sont remplies (p. ex. le particulier a une déficience grave et prolongée des fonctions physiques ou mentales qui satisfait aux seuils législatifs applicables concernant les effets sur la vie quotidienne).

La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose également d'autoriser Services aux Autochtones Canada et à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada de fournir une attestation semblable pour les personnes à charge adultes sous leur tutelle en matière de biens et affaires financières en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

Cette mesure s'appliquerait aux attestations d'admissibilité au CIPH émises pour les années d'imposition 2026 et suivantes.

Exonération fiscale pour les fiducies collectives des employés

Les particuliers (sauf les fiducies) ont droit à une exonération d'impôt allant jusqu'à 10 millions de dollars sur les gains en capital réalisés à la vente d'une entreprise à une fiducie collective des employés ou à une coopérative de travailleurs, sous réserve de certaines conditions.

L'exonération a été introduite à titre de mesure temporaire. Elle s'applique actuellement aux dispositions admissibles d'actions effectuées après 2023 et jusqu'à la fin de 2026.

La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose de rendre cette exonération permanente.

Régime d'accession à la propriété

Le Régime d'accession à la propriété (RAP) permet aux acheteurs admissibles d'épargner en vue d'une mise de fonds en leur permettant de retirer jusqu'à 60 000 \$ d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour l'achat ou la construction de leur première habitation, ou d'une habitation pour une personne handicapée déterminée, sans avoir à payer d'impôt sur les fonds retirés. Les acheteurs admissibles qui achètent une habitation conjointement peuvent retirer jusqu'à 60 000 \$ chacun de leur propre REER au titre du RAP.

Les montants retirés au titre du RAP doivent être remboursés à un REER sur une période maximale de 15 ans, à compter de la deuxième année suivant l'année du premier retrait. Sinon, les montants à rembourser dans une année donnée sont imposables comme revenu pour cette année.

Le budget de 2024 a augmenté temporairement le délai de grâce durant lequel les propriétaires ne sont pas tenus de rembourser les retraits au titre du RAP de deux ans à cinq ans pour les participants qui ont fait un premier retrait entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2025.

La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose d'étendre ce délai de grâce de cinq ans aux participants qui font un premier retrait jusqu'à la fin de 2028. Dans ce cas, la période de remboursement de 15 ans commencerait la cinquième année suivant l'année dans lequel un premier retrait est effectué.

Déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre pour les gens de métier

La déduction pour mobilité de la main-d'œuvre pour les gens de métier offre aux gens de métier et aux apprentis admissibles travaillant dans l'industrie de la construction une déduction pour certaines dépenses liées à leur réinstallation temporaire admissible, jusqu'à concurrence de 4 000 \$ par année. Le montant maximal des dépenses admissibles pouvant être déduites pour une réinstallation temporaire admissible donnée est limité à 50 % du revenu d'emploi gagné par le particulier dans le cadre de la réinstallation.

Pour être admissible, la réinstallation doit être de nature temporaire et effectuée par une personne de métier admissible dans le but de lui permettre d'exercer ses fonctions d'emploi à titre de personne de métier dans un ou plusieurs lieux de travail temporaires. La personne de métier admissible doit également prendre un logement temporaire qui est situé au Canada et au moins 150 kilomètres plus près de chaque lieu de travail temporaire que son logement habituel.

La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose de faire passer de 4 000 \$ à 10 000 \$ la limite de déduction des dépenses de réinstallation temporaire admissible pour une année en 2026, avec une indexation annuelle par la suite, et de modifier la règle de distance de sorte que le logement temporaire doive être situé au moins 120 kilomètres plus près de chaque lieu de travail temporaire que le logement habituel.

Cette mesure s'appliquerait aux années d'imposition 2026 et suivantes.

Mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés

Taux de déduction pour amortissement accéléré pour les installations de gaz naturel liquéfié à faibles émissions de carbone

Le budget de 2025 a proposé de rétablir les déductions pour amortissement accéléré (DPA accéléré) pour l'équipement de gaz naturel liquéfié (GNL) admissible et des immeubles connexes pour les installations de GNL à faibles émissions de carbone. La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose des détails concernant la mise en œuvre de cette mesure.

Pour être admissible à une DPA accéléré, l'intensité prévue des émissions provenant des activités de liquéfaction sur place d'une installation de GNL, mesurée en tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone par tonne de GNL produit chaque année (t éq CO₂/t GNL), devra être égale ou inférieure à 0,20 t éq CO₂/t GNL. Le taux de DPA accéléré serait de 50 % pour l'équipement de liquéfaction de la catégorie 47 et de 10 % pour les bâtiments non résidentiels de la catégorie 1 utilisés dans les installations de GNL.

De plus, les installations de GNL seraient en mesure de bénéficier de la déduction bonifiée la première année au titre de l'Incitatif à l'investissement accéléré pour les immobilisations admissibles.

Certification des installations de GNL admissibles

Pour avoir droit aux taux de DPA accéléré en vertu de la mesure pour les biens admissibles pour une installation de GNL donnée, il faudrait d'abord que cette installation obtienne une certification du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Les propriétaires d'installations de GNL seraient tenus de présenter au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles un rapport ponctuel préparé par une firme d'ingénierie canadienne indépendante qualifiée. Le rapport devra inclure une étude initiale d'ingénierie et de conception et indiquer l'intensité prévue des émissions de l'installation de GNL, ainsi que toute autre information requise par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

- L'intensité prévue des émissions s'appliquerait aux activités de liquéfaction sur place de l'installation de GNL et s'appuierait sur la configuration d'exploitation initiale de l'installation pour une production commerciale.
- Pour les projets qui se trouvent à l'étape précédant la mise en chantier ou en cours de construction, l'intensité prévue des émissions serait déterminée à partir de la conception proposée pour l'installation.
- Pour les installations de GNL en cours d'exploitation qui acquièrent de nouveaux biens admissibles, l'intensité prévue des émissions serait déterminée à partir de la conception d'exploitation de l'installation, compte tenu de tout impact des nouveaux biens qui seront acquis.

Selon l'intensité prévue des émissions d'une installation de GNL, déterminée à partir du rapport, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles certifierait si l'installation de GNL est admissible à la mesure. Cette information serait ensuite relayée directement au responsable de l'installation et à l'Agence du revenu du Canada.

Biens admissibles et autres règles applicables

Pour une installation de GNL certifiée, la mesure aurait les mêmes catégories de biens admissibles et autres règles applicables que les DPA accélérées antérieures pour l'équipement de GNL et les immeubles connexes qui avaient été instaurées en 2015 et sont arrivées à échéance à la fin de 2024.

- Les biens de la catégorie 47 admissibles à la déduction supplémentaire comprendraient le matériel qui faisait partie d'une installation qui liquéfie le gaz naturel, y compris les dispositifs de contrôle, le matériel de refroidissement, les compresseurs, les pompes, les réservoirs de stockage et le matériel auxiliaire, les pipelines servant exclusivement au transport de GNL à partir de l'installation et les constructions connexes.
- Les biens de la catégorie 1 admissibles à la déduction supplémentaire comprendraient les bâtiments non résidentiels qui font partie d'une installation qui liquéfie le gaz naturel.
- Le matériel servant exclusivement à la regazéification ne serait pas admissible à la déduction supplémentaire. La déduction supplémentaire ne s'appliquerait pas non plus aux biens acquis en vue de la production d'oxygène ou d'azote, le matériel générateur d'électricité ou les biens qui constituent des brise-lames, des bassins, des jetées, des quais, ou des constructions semblables.
- Les biens déjà utilisés, ou acquis dans le but d'être utilisés, avant leur acquisition par le contribuable ne seront pas admissibles aux fins des déductions supplémentaires.

Ces déductions supplémentaires ne pourraient être déduites que du revenu du contribuable qui est attribuable à la liquéfaction du gaz naturel à cette installation. Ce revenu inclurait le revenu d'un contribuable tiré de :

- la vente de gaz naturel liquéfié par le contribuable qui était propriétaire du gaz naturel à son arrivée à l'installation;
- la vente de sous-produits du procédé de liquéfaction;
- la prestation de services de liquéfaction relatifs au gaz naturel appartenant à un tiers.

Lorsqu'un contribuable n'a pas pour seule activité d'exploiter une installation de liquéfaction — parce que, par exemple, il exerce des activités d'extraction, de transport ou de distribution du gaz naturel — son revenu attribuable à la liquéfaction du gaz naturel serait calculé comme si, à la fois :

- son installation de liquéfaction constituait une entreprise distincte;
- le coût pour le contribuable du gaz naturel dont il était propriétaire avant l'arrivée du gaz naturel à l'installation était égal à la juste valeur marchande du gaz naturel à ce moment.

Entrée en vigueur

Pour les installations de GNL certifiées, les taux de DPA accéléré seraient disponibles pour les biens admissibles acquis à compter du 4 novembre 2025 jusqu'à la fin de 2034.

Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone

Le crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC) est un crédit d'impôt remboursable qui offre un soutien pour les dépenses admissibles relatives au CUSC.

Le crédit d'impôt pour le CUSC prévoit trois taux de crédit différents selon l'objet du matériel. Les taux de crédit ci-après s'appliquent aux dépenses de CUSC admissibles engagées à compter du début de 2022 jusqu'à la fin de 2035 :

- 60 % pour le matériel de captage admissible utilisé dans le cadre d'un projet de captage direct dans l'air;
- 50 % pour tout autre matériel de captage admissible;
- 37,5 % pour le matériel de transport, de stockage et d'utilisation.

Les dépenses admissibles engagées à compter du début de 2036 jusqu'à la fin de 2040 sont assujetties aux taux de crédit énoncés ci-dessous :

- 30 % pour le matériel de captage admissible utilisé dans le cadre d'un projet de captage directe dans l'air;
- 25 % pour tout autre matériel de captage admissible;
- 18,75 % pour le matériel de transport, de stockage et d'utilisation.

Le degré auquel un projet de CUSC et le matériel admissible respectif ont droit au crédit d'impôt pour le CUSC dépend de l'utilisation finale du dioxyde de carbone (CO₂) capté. Les utilisations admissibles comprennent le stockage géologique dédié et le stockage dans le béton, mais excluent la récupération assistée du pétrole (RAP).

Élargissement à la récupération assistée du pétrole

La Mise à jour économique du printemps de 2026 propose que la RAP soit ajoutée aux utilisations admissibles aux fins du crédit d'impôt pour le CUSC. Les caractéristiques actuelles du crédit d'impôt pour le CUSC s'appliqueraient, en plus des détails de conception particuliers suivants.

Taux du crédit

Les taux du crédit disponibles relativement aux dépenses admissibles engagées par un contribuable exploitant un projet de CUSC admissible qui stocke du CO₂ au moyen de la RAP serait de la moitié des taux énoncés plus haut pour le stockage géologique dédié ou pour le stockage dans le béton.

Pour mettre en œuvre le taux réduit du crédit pour la RAP, la moitié du CO₂ destiné au stockage au moyen de la RAP serait considérée comme une utilisation admissible dans le calcul du montant du crédit.

Les taux du crédit effectifs ci-après s'appliqueraient à compter de la date de présentation de la présente Mise à jour jusqu'à la fin de 2035 :

- 30 % pour le matériel de captage admissible utilisé dans le cadre d'un projet de captage directe dans l'air;
- 25 % pour tout autre matériel de captage admissible;
- 18,75 % pour le matériel de transport, de stockage et d'utilisation.

Les taux du crédit effectifs ci-après s'appliqueraient à compter de 2036 jusqu'à la fin de 2040 :

- 15 % pour le matériel de captage admissible utilisé dans le cadre d'un projet de captage directe dans l'air;
- 12,5 % pour tout autre matériel de captage admissible;
- 9,375 % pour le matériel de transport, de stockage et d'utilisation.

Matériel admissible

Le matériel de captage et de transport d'un projet de CUSC admissible qui stocke le CO₂ au moyen de la RAP serait admissible au titre du crédit d'impôt pour le CUSC.

Le matériel requis pour l'injection et le stockage du CO₂ au moyen de la RAP seraient également admissibles, à moins que la totalité ou presque de l'utilisation du matériel vise la production de pétrole. Des détails supplémentaires sur le matériel admissible seront présentés dans les renseignements techniques publiés par Ressources naturelles Canada.

Projets à utilisation mixte

Le matériel qui devrait être utilisé pour capter ou transporter du CO₂ dans le cadre d'un projet admissible qui stocke le CO₂ aussi bien par la RAP que par d'autres utilisations admissibles serait admissible au crédit d'impôt pour le CUSC selon une moyenne pondérée. La quantité de carbone capté destinée à chacune des utilisations admissibles serait fondée sur le plus récent plan de projet pour le projet.

Le matériel de stockage de la RAP serait considéré comme appuyant la RAP à titre d'utilisation admissible et ne serait pas assujéti à un calcul proportionnel.

Exigences en matière de stockage

Le stockage au moyen de la RAP de CO₂ capté contribuerait à l'utilisation admissible d'un projet seulement dans les juridictions où il existe des règlements suffisants pour assurer le stockage permanent du CO₂.

La désignation visant les juridictions admissibles à la RAP suivrait le même processus que pour le stockage géologique dédié en vertu des règles actuelles sur le crédit d'impôt pour le CUSC :

- Environnement et Changement climatique Canada examinerait les lois réglementaires sur le stockage du carbone portant sur la RAP dans la juridiction concernée;
- Si l'examen révèle que le régime réglementaire provincial ou territorial est suffisant pour son application aux projets de CUSC, le ministre de l'Environnement pourra désigner la juridiction comme étant admissible aux fins de la RAP, à compter des dates suivantes, selon le cas :
 - o la date de présentation de la présente Mise à jour si les lois réglementaires sont en vigueur ce jour-là;
 - o la date d'entrée en vigueur des lois réglementaires dans les autres cas.

Les opérations de stockage par la RAP seraient tenues d'avoir un procédé de captage et de réinjection du CO₂ qui est mélangé au pétrole lorsque la RAP est exécutée. Ce procédé devrait être conçu de façon à prévoir le stockage permanent d'au moins 95 % du CO₂ destiné au stockage par la RAP. Le taux de stockage du CO₂ prévu pour le CO₂ stocké au moyen de la RAP par un projet de CUSC ferait partie du plan de projet et assujéti à une évaluation du ministre des Ressources naturelles.

Recouvrement du crédit d'impôt

Selon les règles actuelles du crédit d'impôt pour le CUSC, les projets sont évalués sur une période de 20 ans à cinq ans d'intervalle lorsqu'ils commencent à capter du CO₂. Ces évaluations permettent de déterminer si un recouvrement du crédit d'impôt pour le CUSC est justifié.

Les quantités de CO₂ provenant des opérations de RAP et relâchées dans l'atmosphère au-delà d'allocation de 5 % constitueraient une utilisation non admissible.

Le mécanisme de recouvrement qui s'applique à la RAP s'appuierait sur la quantité réelle de CO₂ envoyée à la RAP au cours de chaque période de cinq ans. Le recouvrement des crédits d'impôt sur les dépenses de captage et de transport du carbone s'appliquerait si la portion (exprimée en pourcentage) du CO₂ envoyé à la RAP entraîne une baisse du pourcentage d'utilisation admissible du projet qui excède de plus de cinq points de pourcentage pour la période (déterminé en combinaison avec les changements à d'autres utilisations admissibles) la portion énoncée dans le plan de projet initial (c.-à-d. le fondement du versement du crédit).

Rajustements connexes à d'autres crédits d'impôt à l'investissement pour l'économie propre

La RAP serait reconnue comme une forme de stockage du CO₂ au titre du crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre dans le but du calcul de l'intensité carbonique d'un projet, d'une manière semblable à celle prévue pour le stockage géologique dédié.

Les méthodes de stockage admissibles pour les systèmes admissibles d'énergie du gaz naturel au titre du crédit d'investissement pour l'électricité propre seraient également élargies de manière que le CO₂ utilisé pour la RAP puisse être classé comme stocké en permanence sous terre, pourvu que les mesures de sécurité appropriées aient été mises en place.

Entrée en vigueur

Cette mesure s'appliquerait à compter de la date de présentation de la présente Mise à jour, et serait assujéti à la désignation de la juridiction, décrite plus haut.

Déclaration sur l'évaluation environnementale et économique stratégique

Conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique, une évaluation environnementale stratégique a été réalisée pour les mesures suivantes :

- les taux de déduction pour amortissement accéléré pour les installations de gaz naturel liquéfié à faibles émissions de carbone; et
- le crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone.

Quant à la mesure des taux de déduction pour amortissement accéléré pour les installations de gaz naturel liquéfié à faibles émissions de carbone, l'évaluation a constaté que la mesure pourrait appuyer l'investissement supplémentaire dans les installations de GNL au Canada, ce qui pourrait avoir des impacts sur les cibles et les actions de la Stratégie fédérale de développement durable en augmentant les émissions, l'utilisation des ressources et les répercussions sur les écosystèmes.. Toutefois, la mesure obligerait ces installations à respecter une nouvelle norme de rendement en matière d'émissions. De plus, les règlements fédéraux et provinciaux sont conçus pour atténuer les impacts nocifs possibles des projets de GNL au Canada.

Quant à la mesure du crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, l'évaluation a constaté que l'effet global de l'impact de la mesure sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre fait l'objet d'un degré d'incertitude élevé et dépendra de nombreux facteurs, notamment la mesure dans laquelle l'élargissement du crédit d'impôt pour le CUSC à la RAP encourage des investissements supplémentaires dans le CUSC, la mesure de substitution par les projets de CUSC entre la RAP et le stockage géologique dédié, l'étendue dans laquelle la production supplémentaire de pétrole appuyée par la RAP déplace l'offre actuelle, et l'intensité des émissions issues de la production de pétrole appuyée par la RAP.

Conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique, une évaluation économique stratégique a été réalisée pour les mesures suivantes :

- les taux de déduction pour amortissement accéléré pour les installations de gaz naturel liquéfié à faibles émissions de carbone; et
- le crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone.

Quant à la mesure des taux de déduction pour amortissement accéléré pour les installations de gaz naturel liquéfié à faibles émissions de carbone, l'évaluation a constaté que la mesure pourrait réduire les coûts des projets de GNL. À la marge, elle pourrait avoir une incidence sur la décision d'investir dans de tels projets.

Quant à la mesure du crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, l'évaluation a constaté que la mesure aurait une incidence économique favorable moyenne à l'échelle nationale, en partie en raison des investissements supplémentaire en capital qu'elle soutient.

Mesures annoncées antérieurement

La Mise à jour économique du printemps de 2026 confirme que le gouvernement a l'intention de procéder aux mesures fiscales et connexes annoncées antérieurement, avec leurs modifications pour tenir compte des consultations et des délibérations tenues depuis leur publication.

- Propositions législatives publiées le 14 avril 2026 afin de fixer temporairement les taux de taxe d'accise pour l'essence, l'essence d'aviation sans plomb, le combustible diesel et le carburant d'aviation à 0,00 \$ pour la période commençant le 20 avril et se terminant le 7 septembre (inclusivement).
- Propositions législatives publiées le 1^{er} avril 2026 afin de prolonger de deux ans le plafond de 2 % de l'ajustement pour l'inflation des droits d'accise sur la bière, les spiritueux et le vin, et de réduire de moitié, pour deux ans de plus, les taux de droits d'accise sur les 15 000 premiers hectolitres de bière brassés au Canada.
- Propositions législatives et réglementaires publiées le 29 janvier 2026, notamment en ce qui concerne les mesures suivantes :
 - Déclaration par les organisations à but non lucratif;
 - Placements admissibles pour les régimes enregistrés;
 - La règle des 21 ans;
 - Remise canadienne sur le carbone;
 - Passation en charges immédiate pour les bâtiments de fabrication ou de transformation;
 - Élargir les critères d'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre à la pyrolyse du méthane;
 - Report d'impôt au moyen de paliers de sociétés;
 - Activités admissibles au titre des frais d'exploration au Canada;
 - Dispositifs hybrides;
 - Revenus de placements provenant d'actifs couvrant les risques d'assurance canadiens;
 - Modifications techniques à la Loi de l'impôt sur le revenu et au Règlement de l'impôt sur le revenu;
 - Modifications techniques à la *Loi sur l'impôt minimum mondial*.
- Passation en charges immédiate pour les serres annoncée le 26 janvier 2026.
- Prestations fédérales automatisées pour les personnes à faible revenu annoncées dans le budget de 2025.
- Nouvelles règles relatives à la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) annoncées dans le budget de 2025 afin d'instaurer un mécanisme de versement inversé en commençant par certaines fournitures dans le secteur des télécommunications, pour lesquelles aucune proposition législative n'a encore été publiée.
- Propositions législatives et réglementaires publiées le 15 août 2025, notamment en ce qui concerne les mesures suivantes :
 - Cadre de déclaration des crypto-actifs et Norme commune de déclaration (assujettie d'une date d'application différée du 1^{er} janvier 2027);
 - Non-conformité aux demandes de renseignements;
 - Règles de restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement;
 - Modifications techniques à la Loi de l'impôt sur le revenu et au Règlement de l'impôt sur le revenu;
 - Modifications techniques à la *Loi sur l'impôt minimum mondial*;
 - Modifications techniques relatives à la TPS/TVH et aux droits d'accise.
- Modifications législatives pour donner effet à la suspension de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Fédération de la Russie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune du droit national en vertu du droit national en date du 18 novembre 2024.
- Publications législatives et réglementaires publiées le 12 août 2024, notamment en ce qui concerne les mesures suivantes :
 - Organismes de bienfaisance et donataires reconnus;

- o Régimes enregistrés d'épargne-études;
- o Évitement de dettes fiscales;
- o Manipulation du statut de faillite;
- o Modifications à la Loi sur l'impôt minimum mondial et à la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu;
- o Modifications techniques à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à son règlement;
- o Modifications techniques relatives à la TPS/TVH, aux droits d'accise et à d'autres taxes et redevances.
- Propositions législatives et réglementaires annoncées dans le budget de 2024 concernant une nouvelle limite à l'importation du tabac en feuilles emballé pour usage personnel.
- Mesures fiscales visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, la Loi de 2001 sur l'accise et la Loi sur la taxe sur certains biens de luxe pour donner effet aux propositions liées à la non-conformité aux demandes de renseignements et à l'évitement de dettes fiscales annoncées dans le budget de 2024.
- Propositions législatives et réglementaires publiées le 4 août 2023, notamment en ce qui concerne les mesures suivantes :
 - o Modifications techniques aux règles de la TPS/TVH pour les institutions financières;
 - o Ventes exemptes de taxe de carburants moteurs pour l'exportation.
- Propositions législatives et réglementaires publiées le 9 août 2022, notamment en ce qui concerne les mesures suivantes :
 - o Modifications techniques à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à son règlement;
 - o Autres propositions législatives et réglementaires liées à la TPS/TVH, aux droits d'accise et à d'autres taxes et redevances.
- Propositions législatives pour mettre en œuvre les règles sur les dispositifs hybrides annoncées dans le budget de 2021.
- La mesure liée à l'impôt sur le revenu annoncée le 20 décembre 2019 afin de repousser d'un an l'échéance des fiducies au profit d'un athlète amateur qui arrivent à échéance en 2019, la faisant ainsi passer de huit ans à neuf ans.

La Mise à jour économique du printemps de 2026 confirme également l'engagement du gouvernement à procéder au besoin à d'autres modifications techniques afin d'améliorer la certitude et l'intégrité du régime fiscal.

Propositions législatives concernant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accise et la Loi de 2001 sur l'accise

Loi sur la taxe d'accise

1 (1) L'annexe I de la Loi sur la taxe d'accise est modifiée par adjonction, après l'article 9.1, de ce qui suit :

9.2 Si la taxe d'accise imposée en vertu de l'article 23 de la présente loi relativement à une quantité d'essence sans plomb, d'essence d'aviation sans plomb, de combustible diesel ou de carburant d'aviation devient payable à un moment qui est postérieur au 19 avril 2026 mais antérieur au 8 septembre 2026, les règles ci-après s'appliquent au calcul du montant de cette taxe :

a) la mention « 0,10 \$ » à l'alinéa 9a) vaut mention de « 0,00 \$ »;

b) la mention « 0,04 \$ » à l'article 9.1 vaut mention de « 0,00 \$ ».

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le 20 avril 2026.

Loi sur l'accise

2 (1) L'article 170.2 de la Loi sur l'accise est modifié par adjonction, après le paragraphe (2.3), de ce qui suit :

Ajustement – 2026

(2.4) Pour l'année inflationniste qui est 2026, la valeur de l'élément B de la première formule figurant à l'alinéa (2)a) est réputée être égale à 1,02.

Ajustement – 2027

(2.5) Pour l'année inflationniste qui est 2027, si la valeur de l'élément B de la première formule figurant à l'alinéa (2)a) compte non tenu du présent paragraphe est supérieure à 1,02, la valeur de cet élément est réputée être égale à 1,02.

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le 1^{er} avril 2026.

3 (1) Aux alinéas 1a) à c) de la partie II.1 de l'annexe de la même loi, « 10 % » est remplacé par « 5 % ».

(2) Aux alinéas 1a) à c) de la partie II.1 de l'annexe de la même loi, modifiés par le paragraphe (1), « 5 % » est remplacé par « 10 % ».

(3) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le 1^{er} avril 2026.

(4) Le paragraphe (2) entre en vigueur le 1^{er} avril 2028.

4 (1) Aux alinéas 2a) à c) de la partie II.1 de l'annexe de la même loi, « 20 % » est remplacé par « 10 % ».

(2) Aux alinéas 2a) à c) de la partie II.1 de l'annexe de la même loi, modifiés par le paragraphe (1), « 10 % » est remplacé par « 20 % ».

(3) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le 1^{er} avril 2026.

(4) Le paragraphe (2) entre en vigueur le 1^{er} avril 2028.

5 (1) Aux alinéas 3a) à c) de la partie II.1 de l'annexe de la même loi, « 40 % » est remplacé par « 20 % ».

(2) Aux alinéas 3a) à c) de la partie II.1 de l'annexe de la même loi, modifiés par le paragraphe (1), « 20 % » est remplacé par « 40 % ».

(3) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le 1^{er} avril 2026.

(4) Le paragraphe (2) entre en vigueur le 1^{er} avril 2028.

Loi de 2001 sur l'accise

6 (1) L'article 123.1 de la *Loi de 2001 sur l'accise* est modifié par adjonction, après le paragraphe (2.3), de ce qui suit :

Ajustement – 2026

(2.4) Pour l'année inflationniste qui est 2026, la valeur de l'élément B de la première formule figurant à l'alinéa (2)a) est réputée être égale à 1,02.

Ajustement – 2027

(2.5) Pour l'année inflationniste qui est 2027, si la valeur de l'élément B de la première formule figurant à l'alinéa (2)a) compte non tenu du présent paragraphe est supérieure à 1,02, la valeur de cet élément est réputée être égale à 1,02.

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le 1^{er} avril 2026.

7 (1) L'article 135.1 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (2.3), de ce qui suit :

Ajustement – 2026

(2.4) Pour l'année inflationniste qui est 2026, la valeur de l'élément B de la première formule figurant à l'alinéa (2)a) est réputée être égale à 1,02.

Ajustement – 2027

(2.5) Pour l'année inflationniste qui est 2027, si la valeur de l'élément B de la première formule figurant à l'alinéa (2)a) compte non tenu du présent paragraphe est supérieure à 1,02, la valeur de cet élément est réputée être égale à 1,02.

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le 1^{er} avril 2026.



Un Canada fort et libre.

Ontario · Québec · Nouvelle-Écosse · Nouveau-Brunswick · Manitoba · Colombie-Britannique ·
Île-du-Prince-Édouard · Saskatchewan · Alberta · Terre-Neuve-et-Labrador · Territoires du Nord-Ouest ·
Yukon · Nunavut